Retours d'expériences Des usines de TMB-Méthanisation Existantes en Europe





























Collectif inter-associatif pour la protection de l'environnement pour la prévention et l'information sur la production/gestion/traitement des déchets et pour la protection des riverains des usines de traitement des déchets

SOMMAIRE

P 5	Introduction
P 6	SYNTHESE USINES DE TMB-METHANISATION
	Usines classées par odre chronologique, de la plus récente à la plus ancienne
P 9	■ Angers : Biopole de St Barthélémy d'Anjou
P 29	Fos sur Mer : Evré
P 53	■ Montpellier : AMETYST
P 75	Daugendorf – Hamlar
P 83	Gottingen
P 99	Drôme Ardèche : Sytrad
P 111	- Hanovre
P 121	Barcelone : Ecoparcs
P 135	La Corogne : Nostian
P 151	■ ■ Bassano
P 163	Varennes Jarcy
P 177	Mons : Itradec
P 189	Cadix : Miramundo
P 199	■ ■ Tahiti : Tamara'a Nui
P 209	■ Amiens
P 211	** Farington
P 219	Complément : Incidents usines de méthanisation
P 220	Explosions
P 230	Incendies
P 235	Liste incidents usines TMB-Méthanisation
P 236	Conclusion

Usines de Tri Mécano-Biologique Méthanisation en Europe INTRODUCTION

Les usines de TMB-Méthanisation, ce sont deux usines en une :

<u>Une usine de Tri Mécano-Biologique (TMB)</u>: il s'agit d'une usine de tri industriel, destinée à séparer les plastiques, cartons, verres, etc. de la matière dite fermentescible (restes de repas...). Ceci est permis par tout un système de trémies, d'aimants, de bioréacteurs, d'unités de séchage...

<u>Une usine de Méthanisation</u>: il s'agit d'une technique permettant de transformer la matière fermentescible en gaz et en compost, en faisant pourrir par fermentation les restes d'aliments pendant trois semaines à une température de 55°C, dans d'immenses cuves de plus de 20 mètres de haut et 15 mètres de large, appelées des « digesteurs ».

Ces usines sont présentées par leurs promoteurs comme la solution d'avenir au traitement des déchets, en tant qu'alternatives à la mise en décharge et à l'incinération, produisant en plus du gaz et du compost, à partir de nos poubelles de tous les jours.

Mais lorsque l'on regarde les usines existantes, les rapports officiels, les études techniques, les travaux réalisés par les associations, les avis du monde agricole, et le vécu des riverains, la réalité est bien différente!

Ce dossier fait état du fonctionnement des usines de TMB-Méthanisation en Europe, tous opérateurs confondus.

Il a été élaboré à partir de :

- Rapports institutionnels.
- Rapports d'associations de défense de l'environnement.
- Témoignages d'élus.
- Témoignages d'associations de défense de l'environnement et de défense des riverains.
- Témoignages des riverains de ces usines.
- Articles de presse.

Pour chaque usine, ce dossier expose :

- Une **synthèse** des <u>faits marquants</u> survenus depuis son ouverture, s'achevant sur les <u>caractéristiques</u> techniques de l'usine.
- Des **pièces jointes**, constituées de tous les éléments cités ci-dessus, témoignant des péripéties survenues sur chacune des usines.

Les usines sont classées par ordre chronologique, de la plus récente (2011) à la plus ancienne (1988).

Ce dossier est le fruit d'un travail interassociatif, retour des expériences des riverains d'usines ou de projets d'usines de ce type partout en Europe (France, Espagne, Belgique, Italie, Allemagne...)

Il s'agit de faits, de la réalité de ces usines une fois qu'elles ont été construites.

Bilan des usines de TMB-Méthanisation en Europe

A partir de tous ces éléments, développés au cours des 218 pages de ce dossier, il apparait que ces usines de TMB-Méthanisation sont :

Un scandale agricole et alimentaire :

Le digestat, dont l'épandage est prévu sur les terres agricoles (interdit chez nos voisins européens), est toxique, porteur de métaux lourds, plastiques et verres. Les terres agricoles vont irrémédiablement être souillées.

- Un scandale environnemental:

- Les usines de TMB-Méthanisation ne sont pas une alternative à l'incinération et à la mise en décharge, et n'en diminuent pas la part, contrairement aux exigences européennes et nationales.
- Avec le bouchage récurrent des digesteurs, la matière fermentescible n'est plus traitée, et est enfouie brute en décharge, en contradiction avec les exigences européennes et la sauvegarde de l'environnement.
- La filière de la méthanisation va être totalement décrédibilisée, alors que cette filière est prometteuse, lorsqu'elle traite des biodéchets (déchets organiques triés à la sources, jamais mélangés avec des plastiques, verres, métaux lourds...), loin de toute habitation (en raison des nuisances et risques d'incident industriel).
- Ces usines sont contraires au recyclage et à la valorisation des déchets, empêchant le développement du tri à la source, seule solution pour permettre une gestion durable et satisfaisante de nos déchets.

- Un scandale social et humain :

Ces usines produisent des nuisances olfactives et auditives récurrentes, ressenties à plus d'un kilomètre à la ronde.

Outre la pénibilité de ces nuisances, ces dernières ont de graves conséquences :

- ➤ Un impact sanitaire grave (risques endocriniens, respiratoires, etc), la santé des habitants et travailleurs riverains, ainsi que des employés de l'usine, étant substantiellement altérée.
- ➤ Une atteinte à la valeur des biens immobiliers des habitants et entreprises riveraines de l'usine.
- Les entreprises riveraines de ces usines vont fuir.
- Les projets de valorisation urbaine proches de ces usines vont être abandonnés.

- Un scandale sécuritaire :

➤ Ces usines sont des usines à gaz au sens propre du terme. Des risques d'incident industriel, incendies ou explosions, existent, et ont été constatés sur de nombreuses usines en Europe. La vie de milliers de riverains est menacée si ces usines sont construites proches des habitations et centres d'accueil du public.

- Un scandale financier:

- ➤ Sur les usines existantes, le dépassement de budget est compris entre 50% et 120%.
- Afin de palier les nuisances, des dizaines de millions d'euros sont dépensés systématiquement.
- Il faut payer pour l'exploitation, mais aussi pour enfouir le digestat en décharge, et pour dédommager l'exploitant du manque à gagner en raison de l'impossibilité de vendre le digestat.

Liste incidents usines TMB-Méthanisation en Europe

Usines abordées dans la première partie du document (pages 9 à 200)

Usine	Situation de l'usine	Nuisances graves : Odeurs - Bruit	Hausse Consultation médicale	Explosion	Incendie grave	Bouchage des digesteurs Digesteurs HS	Problèmes de performance énergétique	Problèmes avec le digestat	Panne - arrêt temporaire traitement des déchets	Grèves du personnel chômage	Dépassement du budget
ANGERS (2011)	Proche habitations		o ^s				j.	?			
FOS SUR MER (2010)	Hors zone urbaine	No.			*						
HAMLAR (2009)	Hors zone urbaine	Usine détruite	Usine détruite	利	THE WAY	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite
MONTPELLIER (2008)	Proche habitations		S		*						
DAUGENDORF (2007)	Hors zone urbaine	Usine détruite	Usine détruite	THE WAY		Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite
GOTTINGEN (2006)	Hors zone urbaine	Usine détruite	Usine détruite	紫	THE WAY	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite
DROME ARDECHE (2005)	Hors zone urbaine										
HANOVRE (2005)	Hors zone urbaine										
BARCELONE (2004)	Hors zone urbaine		Š						S		S
LA COROGNE (2002)	Hors zone urbaine			No.							
BASSANO (2002)	Proche habitations	10	S				D	No.			
VARENNES JARCY (2002)	Hors zone urbaine	i i			*						
MONS (2001)	Proche habitations		್ರೆ		*		•a1				
CADIX (2000)	Hors zone urbaine	Usine HS décharge	Usine HS décharge	Usine HS décharge	Usine HS décharge	Usine HS décharge	Usine HS décharge	Usine HS décharge		Usine HS décharge	8
TAHITI (1991)	Hors zone urbaine	(I)	Usine HS décharge	Usine HS décharge	Usine HS décharg	Usine HS décharge	Usine HS décharge			Usine HS décharge	
AMIENS (1988)	Hors zone urbaine						.a.	1			8
EARINGTON (2010)	Proche habitations		5	Pas de production de biogaz		Pas de digesteurs	i	Pas de production de compost	6.	6	

CHAPITRE I

Usine de TMB-Méthanisation d'Angers

Biopole de St Barthélémy d'Anjou

Inaugurée en 2011









St Barthélémy d'Anjou (2011)

Les promesses d'une usine miracle sans nuisances

« Située à Saint-Barthélemy-d'Anjou, l'unité Biopole, qui ouvrira en février 2011, est un modèle en matière de nouvelles technologies »

Voici donc comment a été présentée l'usine de TMB-Méthanisation d'Angers, construite en 2010, pour traiter les déchets de l'agglomération d'Angers, à savoir 90.000 tonnes d'ordures ménagères par an, sur un site de 9 hectares.

Véritable modèle de technologie, concentrant toutes les innovations en terme de gestion des déchets, cette usine est destinée à produire du gaz, de l'électricité et du compost à partir des ordures ménagères des habitants de l'agglomération pendant au moins 30 ans.

Mais surtout, il convient de souligner que les promoteurs et les élus ont tiré les leçons des échecs des usines existantes, en offrant toutes les garanties aux riverains inquiets...

« Au-delà de l'aspect high-tech de cet équipement, Biopole est garantie « sans bruit » et« sans odeurs », assure encore Gilles Mahé. « Pas question de faire comme à Montpellier. Nous avons investi 800 000 € supplémentaires avec un traitement de l'air au charbon actif, un système d'extraction pour ne pas induire de poches d'air vicié, avec des voiles au-dessus des silos fermés... Tout le dispositif se trouve dans des bâtiments couverts et fermés avec circulation d'air !», toujours selon Gilles Mahé, vice Président d'Angers Loire Métropole. Source : l'usine de Biopole « sans odeurs», maville.com

Et que de précautions en effet : réseau aéraulique permettant le confinement et la captation des odeurs au plus près des sources, unité de désodorisation particulièrement performante équipée de 4 tours de lavage indépendantes (double étage de traitement dissociant étape de dépoussiérage et lavage, second étage composé de biofiltres de dernière génération) et enfin traitement au charbon actif sur un troisième étage, permettant de capter les dernières molécules odorantes (les coquines ayant échappées à tout le reste!) Un véritable plan anti-odeurs!

250 jours d'odeurs, 101 jours de mouches, des dysfonctionnements, l'échec du traitement des déchets et un coût faramineux

Et pourtant…la malédiction s'abat inexorablement sur l'usine! Eh oui, sitôt l'usine mise en route, voici les premières petites surprises pour les riverains :

« Le« réseau sentinelle » qui surveille le fonctionnement de l'usine a enregistré qu'au cours du mois de janvier, les mauvaises odeurs ont été perçues dans le voisinage de l'usine, 23 jours sur 31. (...) Et ces odeurs pénètrent à l'intérieur des maisons y compris lorsque les fenêtres sont fermées. »

Mais il ne s'agit pas là de l'unique joyeuseté pour les riverains :« Autre souci qui avait peut-être été sous-estimé, voire totalement négligé : les mouches ! Tout le monde est soumis à ce type d'inconvénient lorsque les beaux jours arrivent mais du côté de l'usine, elles sont là en permanence et en nombre, y compris en hiver. »

Et enfin, la cerise sur le gâteau : « Et puis les analyses de l'air effectuées aux abords de l'usine ont permis de détecter la présence de champignons, de moisissures et de bactéries aux noms très compliqués et dont on ne sait pas quels peuvent être les effets sur la santé humaine dans la durée. » Source : St Barthélémy d'Anjou infoplus.

L'usine zéro odeurs ne sent finalement pas très bon...Et le « pas question de faire comme à Montpellier » sonne comme un marteau piqueur dans une symphonie de Mozart...

En dépit de l'implantation de l'usine en milieu peu urbainsé, la situation pour les riverains, même éloignés, est insoutenable.

Comme partout, des travaux sont entrepris pour résoudre ces nuisances ! (Comme à Montpellier, Obourg, Bassano, La Corogne, etc.) Mais une fois les travaux achevés, les odeurs et les mouches sont toujours là.

« Le problème le plus difficile à traiter est celui des odeurs. Ce problème persiste malgré les aménagements qui ont déjà été effectués pour pallier les défauts constatés dans la chaîne de traitement ou le fonctionnement courant de l'usine et qui pourraient en être à l'origine. On comprend évidemment l'inquiétude grandissante des riverains qui sont indisposés très régulièrement dans un périmètre plus ou moins large en fonction de la direction du vent. Ils considèrent en outre que leurs propriétés ont déjà perdu beaucoup de leur valeur et qu'elles deviennent même invendables tant que la situation actuelle persistera... Ils ne sont donc pas prêts à lâcher quoi que ce soit et ils vont se regrouper en association et prendre un avocat pour mieux se défendre.

Mais certains commencent aussi à se demander si l'air malodorant qui se propage dans l'environnement de l'usine, n'est pas chargé de bactéries et de micropolluants nuisibles à la santé des travailleurs de l'usine mais également de celle des riverains dans un rayon de quelques centaines de mètres... » Source : St Barthélémy d'Anjou infoplus.

Malgré la mise sous dépression, malgré les unités de désodorisation, malgré les biofiltres, malgré le charbon actif, malgré les couteux travaux pour limiter les nuisances, il y a plus d'une molécule odorante qui a l'impertinence de se promener gaiement dans l'atmosphère.

Et quelle vigueur! Elles sont ressenties dans un rayon de 2 km!!!!

Voici l'extrait d'un article de presse datant de mai 2012 : « « La situation est devenue intolérable », selon les intervenants qui souhaitent alerter publiquement sur cet état de nuisances. Ils sollicitent le soutien du maire et des conseillers pour y porter remède.

Un soutien qui leur est acquis annonce le maire Jean-François Jeanneteau. Celui-ci propose de les accompagner lors d'un rendez-vous avec le président d'Angers Loire métropole « pour une analyse en profondeur du dossier ». » « Mme Brossard a égrené quelques chiffres éloquents : « Depuis le début 2012, en janvier : 23 jours d'odeurs pestilentielles ; en février : 4 jours [...] ; en mai : 10 jours. » Un carton rempli de papiers tue-mouches copieusement garnis est présenté aux élus » Source : Ouest France, 31 mai 2012, Des odeurs et des mouches…les riverains de Bipôle à bout.

Mais les décideurs ont fait comme si de rien n'était, en prétendant que l'usine était encore en réglage... Mais en 2013, rien n'a changé. Les « nez » chargés de contrôler les mauvaises odeurs ont décompté en une année 180 jours de nuisances, et 80 jours d'invasions de mouches! « Biopole, c'est un fiasco. Comme toutes les usines de ce type. Les travaux d'amélioration ne donneront rien. Biopole, faudrait la mettre sous cloche pour qu'aucune odeur ne sorte! » s'insurge un riverain dans les colonnes de Ouest France (4 mars 2013).

En septembre 2013, la comptabilisation montait à **250 jours d'odeurs et 101 jours de mouches** (Ouest France, 17 septembre 2013).

Les élus, de droite comme de gauche, dénoncent eux aussi le scandale : Gérard Pilet, membres du Conseil Général en retrait du parti socialiste accuse « les élus de l'agglo » (pourtant PS comme lui) sur la gestion des déchets et tout particulièrement de cette usine : « C'est un vrai fiasco saintaire » confiait-il à Ouest France en septembre 2013. Il a ainsi envoyé une lettre ouverte à l'agglomération pour dénoncer la situation « Jusqu'ici j'étais discret, loyal et solidaire. Mais aujourd'hui, mon mutisme pourrait être pris pour une complicité passive ou une complaisance corporative. Le concept initial zéro odeur a fait place aux parfums pestillentiels, avec des régiments de mouches que l'on propose de traiter à l'inscticide dans les habitations privées (...) Aucune usine de même type, construite en France, ne procure satisfaction fiable et ne fonctionne correctement. Fin 2013, plus de toris ans et demi après sa construction et mise en service, Biopole, elle-même, n'est ni réceptionnée, ni bien sûr inaugurée. » (Ouest France, 17 septembre 2013).

Les élus et industriels s'entre déchirent devant la justice

En mars 2013, la presse a commencé à se pencher sur cette situation catastrophique. Et nous apprenons que les décideurs et **porteurs du projet s'entre déchirent devant la justice**, en raison du fiasco total de cette usine et des graves nuisances qu'elles perpétuent (<u>exactement comme à Fos Marseille ou encore en Drôme Ardèche</u>, cf les chroniques de ces TMB).

Chacun se renvoie la balle pour se dégager de la responsabilité de l'échec du Biopole. L'exploitant estime que le constructeur n'a pas bien réalisé son travail, les élus ayant poussé pour que l'usine se fasse en dépit des retours d'expérience catastrophiques se retranchent derrière les manquements des industriels... Et pendant ce temps là, les riverains sont démunis face aux nuisances, le coût du traitement des déchets explose, l'environnement est mis à mal et les déchets ne sont pas traités correctement. (Ouest France, « Polémique à Angers. Biopole, l'usine des déchets, au coeur d'une bataille juridique - « Faudrait la mettre sous cloche pour qu'aucune odeur ne sorte »)

La fermeture du centre de TMB décidée par les élus le 10 juillet 2015

Triste épilogue à ce nouvel échec : suite à la fermeture de l'usine le 16 avril 2015. Les élus ont offciellement décidé, le 10 juillet 2015, de fermer définitivement le centre de TMB. Les élus ont décidé d'intenter une action en justice afin de faire payer Vinci, jugé responsable de la situation.

Encore une fois, le TMB-Méthanisation est un scandale, aux conséquences humaines, financières et environnementales dramatiques. Les décideurs, industriels et élus porteurs de ces projets, refusent d'assumer leur obstination à continuer à mettre en œuvre cette technologie nuisible, quand l'environnement, les riverains et les finances publiques sont saccagés.

Quelques chiffres:

Usine de TMB-Méthanisation d'Angers :

- Capacité de traitement : 90.000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles, dont 52.000 tonnes introduites dans les digesteurs.

Superficie: 9 hectaresRéalisation: VINCIExploitation: VEOLIA

- Client : Angers Loire Métrôpole

-Implantation : Hors zone urbaine (quelques lotissements en cours de construction à un peu plus de 300 mètres de

l'usine)





BIOPOLE, la vie du site

ES INTERVENANTS

La réalisation

Angers Loire Mètropole a retenu un groupemen compose de Vinci Environnement, Sogea et de l'architecte angevin Frèdèric ROLLAND pour la construction des infrastructures et la livraison du process industriel de traitement mécano biologique par methanisation.

'exploitation

Angers Loire Métropole a confié à Veolia gestion de BIOPOLE. Le contrat porte sur Propreté, au travers de sa filiale GEVAL,

compost et des matériaux recyclables issus ainsi que sur la valonisation de l'é nergie, du l'exploitation et la gestion de l'équipement. principalement de la phase de séparation. Afin de porter le niveau d'exploitation à

75 000 tonnes, Véolia s'est engagé sur l'apport dèchets industriels banals fermentescibles en complèment aux déchets apportés par de déchets extérieurs en provenance du département [déchets de collectivités ou Angers Loire Métropole (de l'ordre de 65 000 tonnes par anl.

Durée du contrat : 6 ans

COUP D'ŒIL

a compter d'août 2011 Effectif Véolia: 29.5

postes, comprenant

l'accompagnement

FOCUS

du siège. L'unité fonctionne

avec deux équipes par jour, technique et commercial

en continu 24 h/24 h et ? 6 jours sur 7. Par ailleurs,

in, d'au minimum deux il est prévu la présence

personnessur lesite.

Exploitation, mais aussi médiation

de 35 personnes a été constitué. Il s'est reun a une dizaine de reprises depuis juillet 2010. l'exploitant du site : l'entreprise est garante Sa mission: réflèchir et èchanger sur les 5 questions principales autour de BIOPOLE. Environnement I, un groupe de concertati bureau d'études spécialisées (Médiation de l'intègration sociale et territoriale de l'équipement. En partenarial avec un Véolia propreté n'est pas seutement

- Qualité des entrants et des sortants
- Gestion des odeurs
- Environnement du site : eau, qualité de Transports l'air, bruil...

Information et communication

UN ÉQUIPEMENT BIEN DANS SON ENVIRONNEMENT

environnement immédiat, en termes esthétiques Les infrastructures et bâtiments répondent à un souci d'intégration pèrenne dans leur comme environnementaux.

Jne architecture qui joue l'homogénéité

mètres en mayenne, avec une hauteur maximale projet. Les hauteurs de construction sont limitées route-sont alignées et conçues dans une logique polycarbonale translucide, bardage metallique, bois el verre favorisent l'intégration visuelle du Larchitecture de BIOPOLE s'inscrit dans l'espr des parti-pris d'horizontalité et de modularité. Les façades Duest - les plus visibles depuis la paysager défini pour le parc d'activités, selon d'homogénéilé. Côlé malériaux, bélon brul,

Le souci paysager et la réduction des nuisances

de 17 mètres.

i mètres. Réalisé en terre végétale, il est recouver BIOPOLE comprend sursa partie Nord un merlon pour constituer à terme une bande boisée isolant paysager anti-bruit. Il s'étend sur une longueur d'essences non hygrophiles et de jeunes plants, d'environ 370 mètres, pour une hauteur de le site et renforçant l'inlégration paysagère.

La chasse aux nuisances sonores et

olfactives, l'ensemble des équipements est confiné dans des bâtiments clos, maintenus en dépression vis-à-vis de l'extérieur. Toules les opérations de hargement et de déchargement s'opèrent dans Afin de minimiser les nuisances auditives et



VUE D'ENSEMBLE

les conditions de travail) qu'à l'extèrieur (pour odeurs, aussi bien à l'intérieur (pour optimiser

ganantir la tranquillité des riverains) :

Un réseau aéraulique permet le confinement

judicieux, des zones moins odoranles vers les zones les plus odoranles, avec des laux

des sources. Il assure un transfert d'air

et la captation des odeurs au plus près

zones de travail du personnel.

• Lunité de désodorisation, particulièrement

de renouvellement importants dans les

Un véritable plan anti-odeurs

qui nècessile d'abord des mayens lechniques, puis des oulils À BIDPOLE la gestion des odeurs est un chantier quotidien, de mesure el de suivi

Conception: Confinement - Ventilation - Trailement Exploitation: Pilotage - Entretien - Renouvellement Un volet technique

Le principe fondateur est celui de la transparence, qui passe Un volet mesure

un « juny de nez » a ainsi été constitué et consulté avant, puis après le démarrage de l'équipement. Ses conclusions ont fait par une série de mesures, puis par une communication exhaustive des résultats. Un diagnostic olfactif:

> dissociant l'étape de dépoussièrage de celle du lavage. Le second élage est composé de

comporte un double étage de traitement

de lavage indépendantes. Chacune d'elle

120 000 Nm³/hl, est équipée de 4 lours

performante favec un débit d'environ

bidillres, ce qui permet d'abattre un large spectre de molécules adorantes. 90% des

 Un rèseau de sentinelles l'objet d'un rapport

recueille le ressenti des riverains par voie de questionnaire. Une quantification des odeurs est réalisée 3 fois par an. Les résultats de ces mesures sont systématiquement est chargé de la veille sur les nuisances olfactives, et

 Un traitement tentiaire au charbon actif sur dernières molécules adorantes -les plus

polluants olfactifs sont ainsi éliminés.

un troisième étage permet de capter les

lines-, notamment les COV (Composès

Organiques Volatils!. L'installation

container pouvant traiter entre 30 000

et 40 000 m3/h d'air.

se compose de 4 containers, chaque

communiqués.

Une représentation de la dispersion



L'usine Biopole est garantie « sans odeurs »!



L'agglomération a investi près d'un million d'euros pour empêcher les nuisances olfactives. Première visite, hier, de la future unité de traitement des déchets située aux portes d'Angers.

Des tapis roulants, des bioréacteurs, une cuve pour produire du méthane... Située à Saint-Barthélemy-d'Anjou, l'unité Biopole, qui ouvrira en février 2011, est un modèle en matière de nouvelles technologies. Aujourd'hui, l'élimination des déchets dans l'agglo est assurée par l'usine d'incinération de la Roseraie.

Mais demain ? « L'usine Biopole prendra le relais : elle est conçue pour répondre aux besoins de l'agglomération dans les 30 prochaines années, et permettra de séparer les déchets fermentescibles des autres déchets », explique Gilles Mahé, adjoint à l'environnement.

Suivez le guide en plein chantier ! « Ici, ce sera l'accueil des déchets », prévient Jacques Mary, responsable du service environnement à Angers Loire métropole, devant un gigantesque hall d'accueil (voir schéma : 1). Un rapide coup d'oeil sur une vaste fosse de 3 500 m2, à donner le vertige, où les déchets seront entreposés avant d'être attrapés par grappins.

De la chaleur ou de l'électricité

Deuxième étape : le traitement mécano-biologique. « Il s'agit de séparer les déchets ferreux, plastiques, fermentescibles... » C'est le bâtiment d'à côté (2). « Les déchets passent à travers un énorme cylindre rotatif qui sépare les déchets selon leur taille. » Certains vont directement dans des bioréacteurs, un tube de 48 mètres de long et 4 mètres de diamètre. « Ce tube tourne sur lui-même à un tour par minute, et les déchets y seront arrosés... »

La partie fermentescible, qui représente la moitié des déchets entrants, atterrit dans des digesteurs et y séjourne 15 jours, chauffée à 55 °C et brassée en continu. C'est la méthanisation (3).

Les bactéries se développent et transforment la matière organique en biogaz (5) qui servira à produire de l'électricité revendue à EDF, ainsi que de la chaleur. « En théorie, nous avons de quoi alimenter 10 000 foyers en chaleur », estime Gilles Mahé, élu chargé de l'environnement à l'agglo.

Une autre partie (4) permettra de faire du compost, stocké pendant un mois, avant d'être distribué vers le milieu agricole. « Il existe un partenariat avec la chambre d'agriculture pour le suivi et la qualité du compost : on est attendu! » prévient Gilles Mahé.

Au-delà de l'aspect high-tech de cet équipement, Biopole est garantie « sans bruit » et « sans odeurs », assure encore Gilles Mahé.

« Pas question de faire comme à Montpellier. Nous avons investi 800 000 € supplémentaires avec un traitement de l'air au charbon actif, un système d'extraction pour ne pas induire de poches d'air vicié, avec des voiles au-dessus des silos fermés... Tout le dispositif se trouve dans des bâtiments couverts et fermés avec circulation d'air! » Étonnante, cette société où même les usines de déchets sont inodores!

Arnaud WAJDZIK. Ouest-France



LES ACTUS Biopole Biopole: l'impatience grandit!



Cette usine de traitement de nos déchets promettait d'être ce qu'on fait de mieux actuellement à la fois du point de vue de la valorisation mais également sur le plan écologique. Mais il faut faire preuve d'un peu de patience avant que tout soit au point. Tout le monde veut donc bien encore un peu s'accrocher à l'idée que tout ira mieux demain.

Mais l'inquiétude grandit chez les riverains car ce qui se passe ne les rassure pas complètement. La moutarde pourrait même leur monter au nez d'ici peu...

On aurait bien aimé vous annoncer que depuis le mois dernier des progrès significatifs ont été enregistrés sur les dysfonctionnements qui inquiètent le plus les riverains. Malheureusement, il n'en est rien et au-delà de leur impatience tout à fait légitime, il y a aussi maintenant quelques interrogations plus fondamentales qui commencent à poindre. Que se passerait-il en effet si ce procédé de valorisation biologique des déchets n'était pas encore au point et suffisamment fiable pour les quantités de déchets à traiter? Et quid de l'investissement très lourd qui a été réalisé si à terme, les résultats escomptés n'étaient pas au rendez-vous?



Le « réseau sentinelle » qui surveille le fonctionnement de l'usine a enregistré qu'au cours du mois de janvier, les mauvaises odeurs ont été perçues dans le voisinage de l'usine, **23 jours sur 31**. Ce qui est considérable. Ces odeurs ne sont pas permanentes mais les séquences peuvent durer entre une demi-heure et une heure, ce qui est bien long! Et ces odeurs pénètrent à l'intérieur des maisons y compris lorsque les fenêtres sont fermées. Les habitants concernés redoutent particulièrement la période qui arrive : ils se demandent en effet s'ils vont devoir vivre tout le temps les fenêtres fermées lorsqu'il va faire beau dehors durant l'été!

Au moindre incident de fonctionnement dans l'usine nécessitant un « décapotage » sur la chaîne de traitement, l'effet est immédiat. Il est donc vraisemblable que malgré tous les « bricolages » qui pourront être effectués, ce risque ne sera probablement jamais totalement écarté. C'est évidemment très fâcheux !

Autre souci qui avait peut-être été sous-estimé, voire totalement négligé : les mouches ! Tout le monde est soumis à ce type d'inconvénient lorsque les beaux jours arrivent mais du côté de l'usine, elles sont là en permanence et en nombre,

y compris en hiver. Il est donc également à craindre qu'il n'existe aucun remède contre elles, sauf à multiplier le recours aux insecticides (ce qui est déjà le cas) et donc de favoriser une autre forme de pollution.



Et puis les analyses de l'air effectuées aux abords de l'usine ont permis de détecter la présence de champignons, de moisissures et de bactéries aux noms très compliqués et dont on ne sait pas quels peuvent être les effets sur la santé humaine dans la durée. L'Agence Régionale de la Santé a rassuré les habitants sur le niveau des taux de ces substances qui restent très inférieurs aux normes. Mais comme c'est toujours le cas lorsque les progrès de la recherche permettent de détecter des substances jusque-là inconnues, personne ne sait vraiment à partir de quel niveau et de quelle durée d'exposition, ces substances sont éventuellement dangereuses...

Pour ce qui concerne la qualité de l'eau de la nappe phréatique, les questions posées restent également pour l'instant sans réponses...



Face à tous ces problèmes qui semblent s'accumuler, ALM et Véolia font de leur mieux. ALM, contre l'avis de l'exploitant a même imposé l'abaissement des mâts d'éclairage et du niveau d'éclairement du site pour atténuer la nuisance imposée le soir et au cours de la nuit aux riverains de l'usine et pour bien montrer sa détermination pour trouver des solutions. Mais ce n'est évidemment pas ça l'essentiel!

Les riverains concernés vont se réunir dans les semaines qui viennent. Ils vont vraisemblablement créer une association qui leur permette de mieux se faire entendre par ALM et s'il le faut, d'agir collectivement pour mieux défendre leurs droits. Le feuilleton est donc malheureusement loin d'être terminé!

Pendant ce temps, à deux pas de là, les lots du 1_{er} des deux lotissements prévus à Mongazon se vendent paraît-il comme des petits pains. Un deuxième est en cours d'étude. Question bête et innocente : les futurs habitants ont-ils été informés de ce qui se passe dans le secteur ? Ne vont-ils pas vivre une terrible désillusion si tout ne se règle pas rapidement et qu'ils ne découvrent tous ces désagréments qu'au dernier moment lorsqu'ils s'installeront dans la maison de leurs rêves ?



Le biopole : encore des soucis!



Biopole: les riverains se rebiffent!

La CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) et le réseau sentinelle qui veillent au bon fonctionnement de Biopole, constatent que malgré les efforts d'ALM et de l'exploitant de l'usine, les problèmes sont loin d'être tous réglés et qu'en particulier les mauvaises odeurs persistent aux abords de l'usine.

Mais les riverains et les observateurs extérieurs ne veulent rien laisser passer...

Lors d'une réunion de la CLIS le 16 novembre, un premier bilan a pu être présenté un an après l'achèvement de l'usine et le démarrage de la période d'essais : quantité de déchets traités, production de compost et d'énergie, analyses des rejets... La réception définitive de l'usine est prévue au mois d'août 2012. On s'aperçoit que l'on n'a pas encore atteint le niveau optimal de fonctionnement du site et que pour y parvenir, il faudra mieux trier les déchets qui rentrent dans l'usine et aussi certainement « importer » des biodéchets hors du territoire angevin pour que la chaîne de traitement produise les résultats escomptés...

En effet, plusieurs disfonctionnements ont eu lieu depuis la mise en service de l'usine, ce qui, dans une période de mise en route et de réglage de la chaîne de traitement biologique, peut être considéré comme normal. Véolia a, rappelons-le, une obligation de résultats et ALM s'est par ailleurs engagé à financer les aménagements qui s'avéreront nécessaires pour parvenir à un niveau zéro de nuisances autour de l'usine.

Le problème le plus difficile à traiter est celui des odeurs. Ce problème persiste malgré les aménagements qui ont déjà été effectués pour pallier les défauts constatés dans la chaîne de traitement ou le fonctionnement courant de l'usine et qui pourraient en être à l'origine. On comprend évidemment l'inquiétude grandissante des riverains qui sont indisposés très régulièrement dans un périmètre plus ou moins large en fonction de la direction du vent. Ils considèrent en outre que leurs propriétés ont déjà perdu beaucoup de leur valeur et qu'elles deviennent même invendables tant que la situation actuelle persistera... Ils ne sont donc pas prêts à lâcher quoi que ce soit et ils vont se regrouper en association et prendre un avocat pour mieux se défendre.

Mais certains commencent aussi à se demander si l'air malodorant qui se propage dans l'environnement de l'usine, n'est pas chargé de bactéries et de micropolluants nuisibles à la santé des travailleurs de l'usine mais également de celle des riverains dans un rayon de quelques centaines de mètres... Pour le savoir, il faudra procéder à un bilan environnemental complet et complexe... Véolia commence semble-t-il à manifester quelques signes d'agacement devant la pugnacité des membres du réseau sentinelle et leurs questions embarrassantes...

Bref, il reste encore du chemin à parcourir pour que cette usine, modèle de développement durable et fleuron de la technologie écologique, réponde aux espoirs que le choix d'un procédé biologique de valorisation des déchets avait fait naître pour remplacer l'incinérateur de la Roseraie...



Saint-Barthélemy d'Anjou. Des mouches et des odeurs autour de Biopole

Avec l'accord des élus, des représentants de l'association Sauvegarede-Environnement-Biopole sont intervenus en début de séance du conseil municipal pour décrire les nuisances liées à l'activité de traitement des ordures ménagères par méthanisation de l'usine biopole. Bandes de papier tue-mouches à l'appui, les riverains ont déploré les odeurs pestilentielles et l'invasion de mouches.

Plus d'informations dans le Courrier de l'Ouest du mercredi 30 mai, édition d'Angers.



Des odeurs et des mouches... les riverains de Biopôle à bout - Saint-Barthélemy-d'Anjou

jeudi 31 mai 2012



« Depuis septembre 2011, les nuisances autour du site sont ressenties dans un rayon de 2 km : odeurs pestilentielles et invasions de mouches », expliquent le président Lecoq et Mme Brossard, porte-parole de l'association Sauvegarde environnement Biopôle, en préambule au conseil municipal de mardi soir.

Leur intervention (hors conseil) est fondée sur une analyse de l'impact environnemental de l'unité de méthanisation dont la mise en service date d'octobre 2010, « mais qui n'a pas encore atteint à ce jour, sa capacité nominale de fonctionnement », soulignent-ils. En ce qui concerne la situation actuelle, Mme Brossard a égrené quelques chiffres éloquents : « Depuis le début 2012, en janvier : 23 jours d'odeurs pestilentielles ; en février : 4 jours [...] ; en mai : 10 jours. » Un carton rempli de papiers tue-mouches copieusement garnis est présenté aux élus

« La situation est devenue intolérable », selon les intervenants qui souhaitent alerter publiquement sur cet état de nuisances. Ils sollicitent le soutien du maire et des conseillers pour y porter remède.

Un soutien qui leur est acquis annonce le maire Jean-François Jeanneteau. Celui-ci propose de les accompagner lors d'un rendez-vous avec le président d'Angers Loire métropole « **pour une analyse en profondeur du dossier** ».

Les décisions du conseil

Lors de la séance qui a suivi, les dix délibérations examinées ont été votées à l'unanimité. Parmi celles-ci : les tarifs du secteur culturel et de la médiathèque (en légère augmentation). La participation financière de la commune pour le fonctionnement de l'école privée sous contrat : subvention de 1 450 € par élève bartholoméen en maternelle et 534 € par élève bartholoméen en élémentaire.

Des créations de poste sont prévues pour les besoins saisonniers du centre aquatique. Un poste de gardien de police municipal à temps complet est créé à compter du 1 er juin 2012.



Ouest-France / Pays de la Loire / Angers

Polémique à Angers. Biopole, l'usine des déchets, au coeur d'une bataille juridique

Environnement - lundi 04 mars 2013



L'usine de traitements de déchet a démarré en février 2011. Deux ans après, Angers Loire métropole et le constructeur Vinci sont toujours en conflit.

Au cœur de la bataille juridique, d'importants problèmes d'odeurs. Et plus généralement, selon l'Agglo, des dysfonctionnements.

Angers Loire métropole et le constructeur sont à couteaux tirés. La collectivité tout comme l'exploitant Veolia pointent du doigt les dysfonctionnements. Bataille juridique en coulisses.

Confidentiel défense ou presque.

Biopole, l'usine de traitement des déchets située à Saint Barthélémy d'Anjou, mise en service en février 2011, est au cœur d'un combat juridique jusque-là bien caché. D'un côté, le constructeur Vinci, de l'autre, l'exploitant Veolia et au milieu, le maître d'ouvrage Angers Loire métropole. Les juristes des trois parties s'écharpent à qui mieux mieux depuis plus de six mois en coulisses. « **Logique, les enjeux financiers sont énormes** », décrypte un bon connaisseur du dossier.

La bataille a commencé l'été dernier au palais de justice d'Angers. Cinq riverains de Biopole, **qui ne supportent plus les odeurs « insoutenables » dégagées par l'usine**, lancent une procédure en référé contre Veolia, Vinci et Angers Loire métropole (lire ci-contre). Dans le même temps, Veolia, **mécontent des « performances de l'usine »**, tape aussi du poing sur la table et engage un référé expertise. Autrement dit, demande au juge de nommer un expert. Visé, le constructeur Vinci (sollicitée, la direction de Vinci environnement n'a pas répondu à nos questions) . Le juge des référés accède au souhait de Veolia et des habitants : il appelle un expert à la rescousse. Aujourd'hui, chacune des parties attend de pied ferme son rapport.

« Il y a des dysfonctionnements »

Angers Loire métropole aurait dû « réceptionner », dernier carat, l'usine le 22 février, après plusieurs reports. Puis. La collectivité a refusé. Provoquant l'irritation de Vinci qui espérait bien en finir avec ce chantier encombrant. « La réception des travaux est une phase très importante car elle marque la fin du contrat entre le maître d'ouvrage et le constructeur, explique un avocat spécialisé dans l'immobilier. Même si la réception peut se faire avec des réserves, mieux vaut, si on a constaté des défauts, faire pression avant de signer la réception. »

C'est bien ce que pensent Angers Loire métropole et Veolia. « Les performances de l'usine ne sont pas celle définies dans le cahier des charges, affirme Emmanuel Allorent, directeur de Veolia propreté Centre-Ouest, sans vouloir s'étendre. Et Gilles Mahé, vice-président de l'Agglo chargé de l'environnement, de confirmer : « Oui, il y a des dysfonctionnements. Il faut les solutionner avant que Vinci se retire pour que les travaux d'amélioration ne soient pas à la charge de la collectivité. » Mais aussi pour que Veolia atteigne ses objectifs financiers.

Selon nos informations, la direction de Vinci et Angers Loire métropole ont rompu tout dialogue. Les sollicitations n'ont lieu que par juriste interposé. « **Le constructeur doit assumer ses responsabilités** », insiste Gilles Mahé.



« Faudrait la mettre sous cloche pour qu'aucune odeur ne sorte » - Angers

Ouest-France / Pays de la Loire / Angers - lundi 04 mars 2013



« On a beau fermer nos portes et fenêtres, les odeurs rentrent jusque dans les maisons! » Ambroise Lecoq, le président de l'association Sebio (Sauvegarde environnement Biopole), est à bout de nerfs. « Nos maisons ne valent plus rien... », soupire-t-il. « Pour les plus proches riverains, oui, ce sont des tas de pierre », se désole Christian Dupont, le vice-président.

La faute à l'usine Biopole. « Et dire qu'on nous la présentait comme le nec plus ultra. On nous la garantissait sans odeurs. On y a cru... »

Au lieu de ça, selon les jours et les riverains, des émanations de fermentation, de pourriture, d'équarrissage. « Ma fille a du mal à respirer. Ça prend à la gorge », s'inquiète une riveraine. « Même habitant à 2 km de l'usine, ma mère a eu plusieurs fois ces odeurs dans le nez! », assure Christian Dupont. « Et c'est sans compter les invasions de mouches », s'agace Ambroise Lecoq.

« Au départ, on a été écoutés. Des réglages ont été effectués. Mais finalement, tous les travaux réalisés n'ont rien changé. Vinci et l'Agglo se renvoient la balle, et nous, on doit attendre. Il n'y a aucune issue », se désespère cette habitante. « Biopole, c'est un fiasco. Comme toutes les usines de ce type, dénonce Christian Dupont. Les travaux d'amélioration ne donneront rien. Biopole, faudrait la mettre sous cloche pour qu'aucune odeur ne sorte! »

J.-F. M.



Biopole, Gilles Groussard allume l'agglo d'Angers

Rédigé par Rédaction Angers Mag Info - Le Mercredi 6 Mars 2013 à 16:48

Après la révélation du litige qui oppose l'agglomération d'Angers, l'exploitant Véolia et le constructeur Vinci sur les dysfonctionnements de Biopole, un élu de l'opposition monte au créneau. Pour Gilles Groussard, la conduite du projet relève de "l'amateurisme".



Après le Centre de Congrès, voilà une autre fenêtre de tir pour les opposants politiques aux responsables en place à la ville et à l'agglomération d'Angers : le dossier Biopole. Ce n'est pas un scoop, l'équipement qui traite depuis février 2011 les déchets ménagers des habitants de l'agglomération d'Angers, ne fonctionne pas comme il devrait.

En 2012, selon nos confrères de Ouest-France, il n'aurait valorisé que 25 000 des 62 000 tonnes de déchets qu'il a accueillis, produisant un peu moins de 5 000 tonnes d'un compost de qualité insuffisante, ne répondant pas du moins aux exigences que s'était fixée l'agglo.

Pas nouveau non plus, le ras-le-bol des riverains face aux odeurs manifestement "insoutenables" dégagées par Biopole. Ras-le-bol qui s'est traduit par une procédure en référé engagée par certains d'entre eux contre Véolia et Angers Loire Métropole.

Ce qui est nouveau en revanche, c'est le litige - révélé lundi dernier par Ouest-France - qui oppose le donneur d'ordre (l'agglo), l'exploitant (Véolia Environnement) et le constructeur (Vinci) quant aux responsabilités. Une bataille qui se joue entre juristes, expertise à l'appui. Et donnerait lieu, toujours selon le quotidien, à un sérieux différent entre la collectivité et le constructeur.

Pour Gilles Groussard, élu de la minorité au conseil municipal d'Angers et conseiller d'agglomération, l'affaire "révèle une fois de plus le grand amateurisme avec lequel ce dossier a été conduit, en soulignant point par point les doutes que j'ai pu émettre à chaque Conseil d'Agglomération lorsque ce dossier a été évoqué".

"Comme nous le craignions, écrit-il dans un communiqué, la technologie ne semble pas au point, et l'expérience malheureuse de Montpellier se répète à Angers, comme pouvait le laisser penser l'ADEME. Comme nous le craignions, l'absence de réponse de Gilles Mahé (vice-président de l'agglo en charge de l'environnement) à chaque conseil laissait présager le pire."

Et Gilles Groussard de dénoncer "le dogmatisme d'une partie de la Majorité" qui, selon lui, "a conduit droit dans le mur, avec un outil inefficace et une absence de réponse globale sur la question du traitement des déchets."





Ouest-France / Pays de la Loire / Angers / Archives du mercredi 06-03-2013

Le dossier sur Biopole fait réagir l'opposition - Angers

mercredi 06 mars 2013

Notre dossier publié dans l'édition de lundi sur la nouvelle usine de traitement des déchets fait réagir Gilles Groussard, conseiller d'Angers Loire Métropole, du groupe d'opposition Angers Choisir l'Avenir.

Il évoque « l'amateurisme » avec lequel ce dossier a été conduit. « Comme nous le craignions, la technologie ne semble pas au point, et l'expérience malheureuse de Montpellier se répète à Angers. » Gilles Groussard dénonce le « dogmatisme d'une partie de la majorité qui nous a conduit droit dans le mur, avec un outil inefficace et une absence de réponse globale sur la question du traitement des déchets. » Il rappelle que le Biopole, c'est 60 millions d'euros ; pas de traitement global des déchets de l'agglomération ; de vraies contraintes pour les riverains ; et une probable augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sans service de qualité pour les habitants de l'agglomération. « Encore un domaine où l'équipe majoritaire n'est pas à la hauteur ! », toujours selon Gilles Groussard

Angers



Un élu dénonce le « fiasco » de l'usine des déchets

Le conseiller général Gérard Pilet, en retrait du parti socialiste, sort du silence et accuse « les élus de l'agglo » d'impuissance dans la gestion de l'usine des déchets. Biopole n'est toujours pas réceptionnée.

La polémique

« C'est un vrai flasco sanitaire! », confiait hier l'élu de gauche, Gérard Pilet, à propos de Biopole. Il a décidé de sortir de sa réserve en jetant un pavé dans la mare de sa famille politique. Proche de Jean-Luc Rotureau, il avait déjà dénoncé en 2012 « les agissements déloyaux », lors de la passation de pouvoir entre Jean-Claude Antonini et Frédéric Béatse.

En retrait du parti socialiste, le conseiller général d'Angers-Est vise l'agglomération en adressant une lettre ouverte à Gilles Mahé, vice-président chargé de l'environnement. Étonné par l'absence de réponses à ses courriers, il soupçonne « l'impuissance, depuis plus de 36 mois, de tous les responsables impliqués dans la gestion du dossier lié à l'usine de tri mécano-biologique ».

Le conseiller général du canton habite à 1,5 km de l'usine de traitement des déchets. En tant que riverain et ancien maire de Saint-Barthélémy-d'Anjou, il est informé des nuisances de cette usine qui se voulait un modèle. « Jusqu'ici, j'étais discret, loyal et solidaire. Mais aujourd'hui, mon mutisme pourrait être pris pour une complicité passive ou une complaisance corporative. »

Pour lui, le concept initial « zéro





Gérard Pilet, conseiller général d'Angers-Est, en retraît du parti socialiste, dénonce notamment les 30 000 € d'insecticide ventilés chaque année dans l'usine, pour se débarrasser des mouches.

odeur » a fait place « aux parfums pestilentiels, avec des régiments de mouches que l'on propose de traiter à l'insecticide dans les habitations privées ». Certains riverains, contactés, auraient d'ailleurs refusé de quitter leur habitation pendant huit jours pour subir ce traitement.

Gérard Pilet dénonce encore des « tests olfactifs liés à des études multiples, diverses et contradictoires de nombreux bureaux spécialisés, sans aucunes améliorations notoires... Sauf alourdir l'enveloppe financière des 65 millions investis dans une construction ratée! » Il

relève enfin que « 30 000 € d'insecticide sont ventilés chaque année » pour se débarrasser des mouches dans l'usine. « Curieuse pratique écologique ! Encore une fois, quel sera le coût final pour les contribuables ? »

Concept « militant » et « non évalué »

Gérard Pilet, qui ne veut plus se taire et sous-entend que l'agglo s'est trompée, estime que « ce choix technologique reposait seulement sur un concept, militant, non abouti, donc non évalué ». Il assène : « Aucune

usine de même type, construite en France, ne procure satisfaction fiable et ne fonctionne correctement. Fin 2013, plus de trois ans et demi après sa construction et mise en service, Biopole, elle-même, n'est ni réceptionnéee (1), ni bien sûr inaugurée!

Dossier réalisé par Jean-François MARTIN, Nathalie HAMON et Arnaud WAJDZIK.

(1) La réception des travaux marque la fin du contrat entre le maître d'ouvrage et le constructeur.



M/ou_ Conseil général de Maine-et-Loire

Réf. à rappeler : GP/MA 2013.040 Téléphone : 02 41 81 44 34 Télécopie : 02 41 81 47 31

Monsieur Vice-Président

Angers le 10 Septembre 2013

Monsieur le Vice - Président,

Ces dernières semaines la presse locale s'est fait l'écho de disfonctionnements de l'unité de Bio-Méthanisation-BIOPOLE. Prochainement une émission de France 2 y apportera un témoignage. N'ayant quitté mon domicile cet été, je fus, également l'heureux bénéficiaire de ces effluves diumes ou noctumes. J'ai donc vécu les fragrances estivales de nombreux habitants.

Conseiller Général du canton d'implantation de cette usine de traitement des déchets, Maire ayant subi et vécu la décision de construction sur la commune, assurant également des permanences je suis informé des réelles muisances de cette usine modèle. Ces implications m'autorisent, et c'est mon devoir, de m'exprimer, publiquement sur ce problème néfaste persistant. Aujourd'hui mon mutisme pourrait être confondu soit à une complicité passive soit une élémentaire complaisance corropative.

Je sais aussi qu'en 2008 vous avez héritez de cette « patate chaude »mais peu a été fait pour la refroidir, aussi je me permets de vous présenter ce courrier sous la forme d'une lettre ouverte. Celle-ci permettra ainsi à ceux et celles qui pensent que les Conseillers Généraux restent inactifs ou congelés de connaître la pertinence de leur démarche de terrain, trop souvent obscure.

Ayant joué loyal et solidaire vis-à-vis de la décision de réalisation BIOPOLE, je reste surpris de la suffisance avec laquelle sont qualifiés les courriers, communiqués transmis par les riverains ou sentinelles-cautions, l'association SEBIO ...Ceux-ci, aux remarques ressenties peu sérieuses, sont mal entendus, peu relayés par les médias ni par des élus, pourtant directement informés. N'aboyant pas avec les loups je vous ai moi-même alerté, pour exemple :

- En aout 2011 je vous sollicitais, par mail, sur le fonctionnement douteux de cette unité.
- Ensuite en Janvier 2012, Conseiller Général du canton où «ne fonctionne pas BIOPOLE», et n'étant invité à aucune réunion, je sollicitais auprès du directeur un rendez-vous, (avec copie au Président d'ALM, aux Maires d'Angers et de de St Barthélémy d'Anjou, également à vous-même).

 L'avenir pousse en Anjou l'aven, cg49, fr

Conseil Général de Maine-et-Loire - CS 94104 - 49941 ANGERS cedex 9 - Tél. 02 41 81 49 49

Tout cela je le concède serait baliverne... si le choix engagé était indubitablement efficient! Le constat est autre et obsolète tant au regard des conditions sanitaires de travail, du conditionnement et traitement déchets produisant une moindre qualité de compost, d'une absence de création d'énergie électrique et thermique! Que feriez-vous si, à l'instar de l'Eure et Loire, interdiction était généralisée de ne plus enfouir de compost en terre ? Quel coût pour la collectivité ?

Le concept initial alléchant « zéro odeurs », a fait place aux parfums pestilentiels, régiments de mouches avec propositions de traitements à l'insecticide dans les habitations privées (refusées par sécurité sanitaire par les riverains), tests offactifs liés à des études multiples, diverses et contradictoires de nombreux bureaux spécialisés, sans aucunes améliorations notoires...sauf alourdir l'enveloppe financière des 65 millions d'une construction ratée!Déjà, sans doute au nom de l'environnement, 30 000€ d'insecticide sont ventilés par an...curieuse pratique écologique! Encore une fois quel coût final pour les contribuables?

Monsieur le Vice-président, je vous connais militant pour la transparence Dialogue-Citoyen (cela est louable et nécessaire) aussi puis-je modestement vous suggérer ces propositions:

En préalable: répondre aux mails et divers courriers que vous recevez depuis les premiers mois de mise en service de Biopole et ainsi entendre, reconnaître le bien fondé des remarques de riverains, de citoyens et accessoirement des élus?

En premier point: qu'envisagez-vous envers les riverains vis-à-vis de la dévaluation de leur patrimoine ainsi que les troubles et nuisances de leurs vies quotidiennes?

En second point: pourquoi ne pas présider une •bio- réunion d'information publique• relative aux raisons des difficultés de la mise en œuvre opérationnelle de cette usine pilote? Ce sujet très sérieux au regard de l'actuel et futur du quotidien sunitaire des habitants permettrait d'expliquer, dans la clarté, que le choix initial était justifié confirmant ainsi l'important financement public engagé (et à venir) sur cette démarche.

Agissant ainsi vous mettriez fin à des rumeurs véhiculées, depuis plus de 36 mois, sur l'impuissance de tous responsables impliqués dans la gestion de ce dossier TMB qui est vécu plus méphitique que salutaire.

Restant disponible et souhaitant sincèrement que des évolutions positives trouvent rapidement réponses à cette situation intolérable, je vous remercie d'avoir pris de votre temps pour parcourir mes modestes propos.

Je vous prie de croire en ma sincérité.

Le Conseiller Général

Gérard PILET

Il m'aura fallu attendre directeur, me reçoive! La que cache alors cette subor

Cette rencontre, de Mai 20 non-fonctionnement de cet les interrogations de la dire

Aujourd'hui, sans ressentir sur un concept, militant, ne aucune usine de même typ correctement. (Fin2013, pl elle-même,n'est ni réceptio

Activiste en son temps, le outre l'effet de communica l'incinération était funeste aujourd'hui, publiquement contrôle, est dirigé vers l' aurait-t-elle aussi brulé ses

Mais la motivation d'alors

Si l'écologie et l'environ bénéficié de réflexions, d'ADEME. Dix ans après les des REFIOMS (déchets ulti y sont-ils acheminés ? Bisc

Bien relayé médiatiqueme

Avec recul apaisé ce l'Agglomération était autai

Technique : il fallait soluti

Politique: quelques mois riverains de la Roseraie de « valorisation des déch d'une commune en installa

Economique : des constru aigue vers cette « évolution

La mode écolo était sauve,

250 jours d'odeurs, 101 jours de mouches

« C'est l'échec sur toute la ligne, ça fait près de trois ans que ça dure. » Pour Ambroise Lecoq, président de l'association Sauvegarde environnement Biopole (Sebio), « rien n'a changé, et on se demande si ça le sera un jour ».

Au lieu dit le Bas des Vignes, cet habitant de Saint-Barthélémy-d'Anjou est l'un des trois riverains directement concernés par les nuisances olfactives et l'apparition régulière de mouches depuis la mise en service de l'usine de traitements des déchets. « À vol d'oiseau, on se trouve à 200 mètres. Quand le vent est porteur, on y a droit. C'est imprévisible! » Plus question alors de penser au barbecue ou d'étendre le linge dehors.

« Et dire que c'était une commune où il faisait bon vivre! » Ancien agriculteur à la retraite habitant à 2 km de Biopole, Christian Dupont, viceprésident de l'association, s'intéresse de près à ce sujet environnemental. Pour lui, « cette situation est un calvaire ».

Chaque trimestre, les riverains font le point avec Angers Loire métropole et Veolia, qui exploite le site. Le prochain rendez-vous aura lieu le



L'association Sauvegarde environnement Biopole compte planter un second panneau de contestation, aux abords de la D347.

8 octobre : « On espère obtenir un peu plus de réponses. » En attendant, l'association Sebio affiche sa colère sur un panneau intitulé « Biopole, boulevard des Nuisances », près de l'entrée de l'usine. Entre janvier 2012 et fin août 2013, elle comptabilisait 250 jours d'odeurs et 101 jours de mouches. Un autre panneau affichera le même message sur l'axe Angers-Saumur, dans les quinze prochains jours.

Angers

Saint-Barthélemy-d'Anjou La lente agonie de Biopole

0 07.07.2015 11:07



Saint-Barthélemy-d'Anjou. La lente agonie de Biopole

Avec le démantèlement quasiment acté de l'usine Biopole à Saint-Barthélemy-d'Anjou, l'agglomération angevine va devoir se reposer sur les collectivités voisines pour éliminer ses déchets, à moyen voire à long terme.

C'est à la lente agonie de leur outil de travail qu'assistent impuissants la vingtaine de salariés de Geval, filiale de Veolia qui exploite l'usine Biopole depuis janvier 2011.

Ils savent que cette unité de tri mécano biologique n'en sera plus jamais une depuis que les maires de l'agglomération, réunis vendredi 3 jullet, ont scellé son sort. Il sera acté vendredi soir 10 juillet par le conseil communautaire.

C'est donc à une forme de veillée funèbre que s'astreignent ces techniciens.

Le petit bijou est devenu un banal centre de transfert

Depuis que leur direction a décidé, il y a trois mois, de neutraliser les chaînes de tri pour garantir leur sécurité et placer le constructeur (Vinci) comme le maître d'ouvrage (Angers Loire Métropole) face à leurs responsabilités, leur usine tourne au ralenti. La seule activité se concentre à l'entrée, au niveau de la fosse où sont déversés chaque jour près de 80 tonnes de déchets ramassés dans les 33 communes de l'agglomération.

Présenté comme un petit bijou de technologie à 68 millions d'euros TTC à amortir sur 30 ans, Biopole n'est donc plus qu'un banal centre de transfert.

Tout ou partie des 59 000 tonnes de déchets angevins (chiffre 2014) devraient être absorbés pendant encore longtemps par l'unité de valorisation énergétique de Lasse dans le Noyantais et par la décharge gérée par Séché Environnement de Changé en Mayenne.



Angers.Le Conseil d'agglomération annonce la fin officielle de Biopole.

10 juillet 2015 | Actualite, Angers, Edition, Environnement, Vie locale | Par La rédaction



En tête de liste de l'ordre du jour du conseil d'agglomération d'Angers ce vendredi 10 juillet : l'arrêt de l'exploitation du centre de valorisation des déchets : Biopole. En effet, depuis sa création, cette usine de tri n'a essuyé que des dysfonctionnements enchaînant difficulté sur difficulté. L'ex-président de l'agglo, Jean-Claude Antonini avait supporté le projet du TMB (traitement Mécano-Biologique) pourtant annonceur de risques et auquel c'était opposée l'ADEME. Coup de grâce donc que de s'embarquer dans cette aventure qui aura finalement coûté à la collectivité plusieurs millions d'euros en plus des problèmes de sécurité encourus par les salariés. Résultat : fermeture de l'usine depuis le 16 avril dernier, plus d'une vingtaine de chômeurs et le rachat de plusieurs maisons auprès des riverains chassés par les nuisances olfactives.

L'avenir du site.

Ce soir, Christophe Béchu, maire d'Angers et président de l'agglo a appelé au vote pour l'arrêt de l'exploitation de Biopole afin d'y construire un quai de transfert. Présentant les conséquences des deux scénarios, la restructuration ou l'arrêt, le vice-président a exposé les surcoûts que cela représentait : 54 millions d'euros dans le cas de l'arrêt, contre 160 millions dans l'autre cas. Sans attente, c'est de manière quasi-unanime que ce soir les élus au conseil se sont prononcés en cette faveur.

Les partisans de la restructuration rétorquaient pourtant que le processus en amont de la transformation en compost (c'està-dire de l'option des TMB) fonctionnait. Pour les opposants, c'est donc « un retour en arrière ». La décision prise ce soir était, selon un rapport de Naldéo, la moins coûteuse, cependant cet arrêt implique la suppression des emplois.

Pour pallier cette perte, Christophe Béchu annonce un projet de répartition des salariés sur d'autres tâches. Il affirmera ce soir que cette décision relève d'une « acceptabilité sociale » et d'une assurance de fiabilité pour le processus à venir. Il annonçait ce matin trois solutions se profilant à ce jour : la destruction du site, la réutilisation des machines ou la mise en place d'un autre centre. Un appel d'offre est lancé pour prendre en charge les tonnes de déchets, il s'agit d'un appel d'offre non « pas pour la construction, mais pour un équipement existant » précise Mr Béchu. Une réflexion est menée sur un centre de tri, enjeu de plusieurs millions d'investissement à l'échelle départementale avec les communautés aux alentours ; retours d'études prévus pour l'automne. De plus, il faut à présent des marchés en vue de mettre fin aux nuisances olfactives et autres risques pour la santé qui subsistent encore et sont subis par le personnel. « Il faut solder le passer, traiter le présent et prévoir la fin de l'actuelle délégation de service public » déclare le président de l'agglo.

Enfin, et le conseil d'agglo est intransigeant et unanime, le contentieux avec Vinci qui conteste la mise en demeure prévue avec Angers Loire Métropole doit être réglé et « Vinci doit payer ».

CHAPITRE II

Usine de TMB-Méthanisation de Fos sur Mer $Evr\acute{e}$

Inaugurée en 2010

Fos sur Mer

Evré (2010)







Tout d'abord, il convient de préciser en quoi consiste cette usine de traitement des déchets, achevée en 2009. Il s'agit d'un « centre de traitement multifilières » : cette usine regroupe sur un même site un incinérateur et une usine de TMB-Méthanisation.

Deux usines donc sur un même site ; ainsi, sur 410.000 tonnes de déchets traités (les déchets de la communauté d'agglomération de Marseille Provence Métropole, MPM), la capacité maximale de l'usine de TMB-Méthanisation est limitée à 110.000 tonnes. C'est pour cela que l'on parle généralement de l'usine d'incinération de Fos Marseille, la part de l'usine de TMB-Méthanisation étant minoritaire.

Notons tout d'abord que cette usine a fait grand bruit : lorsque l'on parle de l'affaire Guérini, c'est d'elle dont il s'agit. Nous vous laissons consulter les articles du Canard Enchainé et de la Tribune de Genève joint ; l'instruction judiciaire suit son cours.

Ce qui nous intéresse, c'est le sort des riverains. Dès le lancement de l'usine, cela commence fort!

Des odeurs putrides

Dès 2010, ce sont des dizaines de plaintes qui sont déposées, en raison des mauvaises odeurs, entrainant maux de têtes et malaises.

« Ca ne sentait déjà pas rose du côté des ordures marseillaises, où la justice a mis son nez depuis plusieurs mois. <u>Ce sont maintenant les riverains de l'usine de Fos-sur-Mer qui s'alarment de l'odeur émanant de l'installation</u> (...) De quoi rajouter encore un peu à la facture, déjà passée de 280 à 460 millions d'euros? Dans son interview aujourd'hui à La Provence, le président de la communauté urbaine de Marseille n'en dit mot et préfère se féliciter des progrès en matière de propreté depuis 2008. Le maire de Marseille Jean-Claude Gaudin n'est pas de cet avis, faisant remarquer à France Bleu Provence que les touristes se sont encore plaint cet été. Concernant le surcoût, Eugène Caselli précise toutefois qu' « une expertise judiciaire est en cours ». Pour les Marseillais, c'est l'augmentation de 40 euros en moyenne de la taxe sur les ordures ménagères qui est en jeu... » Source: Fos sur Mer a les poubelles de Marseille dans le nez, MarsActu.

Les odeurs sont épouvantables. Et pourtant, comme vous pouvez le constater sur les images jointes, <u>l'usine est construite très loin de toute habitation, entreprise ou zone d'accueil du public</u> (son implantation est proche d'une zone portuaire industrielle). Et pourtant les plaintes pleuvent, de la part des riverains (en dépit de leur éloignement), des pêcheurs et des vacanciers!

Voici un extrait de l'échange qui s'est tenu lors de la Réunion Publique du 28 novembre 2011 :

Question n°5: L'odeur. Parlons de l'odeur. Franchement, tout le monde se plaint. Heureusement qu'il n'y a pas d'habitation, heureusement qu'il n'y a rien autour. Mais, il y a des industriels qui se plaignent, et surtout à Port St Louis. Mais, cette odeur est infernale. Tous les travailleurs des sites autour s'en plaignent véritablement.

(Patron pêcheur Port St Louis du Rhône): puisque vous avez résolu le problème, je peux vous emmener tous les soirs sur mon bateau car j'ai remarqué que le soir, ça sentait plus que la journée. Vous venez avec moi, et vous sentirez...
(...)

M. Moutet (President de l'Association de Defense et Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF)) : Ne me parlez plus des portes!

M. Saltel Pongy (directeur d'EveRé): La matière première que nous traitons, ce sont les déchets. C'est donc quelque chose qui est susceptible d'émettre des odeurs. Comme pour toute installation qui fait du traitement de déchets, c'est une problématique de première occupation.

(...)

M. Moutet: Aujourd'hui, ça sent encore. Avant-hier, j'y suis allé. L'odeur est épouvantable.

(...)

M. Moutet: C'est normal que les ouvriers quittent au fur et à mesure ? C'est normal qu'ils ne soient pas payés ? C'est la première fois que je l'entends! C'est bien parce que l'usine marche très mal! Il y a des odeurs atroces à l'extérieur. Je me demande comment les ouvriers restent dedans. Comme ils ne sont pas payés, ils quittent. Vous en prenez des nouveaux, et ils quittent. C'est comme le directeur qui vous a quittés, il a été mis au placard avant de vous quitter. Vous ne pouvez pas dire le contraire. Source: Procès Verbal de la Réunion Publique du 28 novembre 2011

Un échange qui se passe de commentaires (notamment sur le sort de l'ancien directeur et des salariés de l'usine). Pourtant, officiellement, tout va bien à EveRé, qui ne produit, bien entendu, aucune nuisance...

Une usine aux performances désastreuses.

Voici ce que l'on peut lire dans le rapport officiel pour l'année 2010 : « En 2010, du fait du démarrage de l'installation et de l'optimisation du process de compostage / maturation, la gestion du compost par lots n'avait pas encore commencé. De ce fait, et bien que certains résultats d'analyses aient attesté du respect de la norme NF U44 051, l'ensemble de la production de compost de 2010 a été envoyée en installation de stockage. »

Source: Etat des lieux Méthanisation mars 2011. AMORCE – ADEME.

Donc en 2010, tout le digestat a été enfoui en décharge. C'est, nous dit-on, parce que l'usine est en démarrage. Mais l'année suivante, ça va marcher !...Pas tout à fait.

Voici le bilan pour l'année 2011 : 19.621 tonnes de digestat ont été produits. Que devient-il ?

La réponse est la suivante : 17.248 tonnes ont été enfouies en décharge... Et 2.373 tonnes ont été « valorisées ».

Il y a déjà un mieux ! 12% de digestat valorisé, et seulement 88% finit en décharge !

Mais où va ce cher digestat valorisé? Nous apprenons qu'il a servi à « des travaux de type «revégétalisation d'installation de stockage » ».

Comment dire avec grâce que ce digestat valorisé est utilisé pour recouvrir la décharge...

Ce sont les chiffres révélés par l'exploitant, lors de la CLIS du 31 janvier 2012.

La guerre entre l'exploitant et les élus locaux

Outre les odeurs, un autre sujet fait l'objet de controverses les plus vives : la demande insistante, de la part de l'exploitant, d'une augmentation de la capacité de traitement de l'usine.

Cette augmentation entraine l'élargissement du « bassin versant », à savoir du nombre de communes donnant ses déchets à l'usine, avec toutes les conséquences que cela peut avoir. Cette pratique est qualifiée de « tourisme des déchets », grâce aux giga usines surdimensionnées permettant d'attirer les déchets d'un périmètre toujours plus large.

Ainsi, le journal La Provence du 2 janvier 2012 souligne que « La société qui traite les ordures de MPM (Marseille Provence Métropole) a utilisé des tonnages surestimés dans le dossier d'enquête publique. »

Source: La Provence, 2 janvier 2012, Des Chiffres faux pour brûler plus de déchets à Fos!

Cette question a fait l'objet de débats extrêmement vifs, notamment avec les élus locaux, qui se mobilisent pour dénoncer les nuisances provoquées par l'usine, et s'opposent à cette demande de l'exploitant.

Les débats sont vifs et houleux, notamment au sein de la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance, regroupant les services de la préfecture, l'exploitant, les élus, des associations et des riverains)

Voici quelques extraits de la CLIS du 31 janvier 2012, que l'on pourrait qualifier d'édifiants :

« Après une nouvelle intervention de Monsieur MICHEL (SAN OUEST Provence), sur la qualité de l'air autour de l'usine et des réponses qu'il se doit de donner a ses administres, Monsieur Le Sous Prefet appelle a revenir a l'ordre du jour.(...)

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), poursuit sur les autorisations de 300 000 et 110 000 t d'EveRe. Il estime que, du fait que seules 55 000 t sont méthanisees, il y a une situation de mensonge permanent qui va de pair avec un sentiment de soupcon omnipresent.(...)

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), donne son sentiment de n'avoir avancé en rien au cours de cette réunion.(...)

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), se plaint des odeurs qu'il a percues sur le site. Il est rejoint en cela par Monsieur MICHEL (SAN OUEST Provence), qui se plaint pour des odeurs percues, dans sa ville cette fois » Source : Compte rendu de la réunion de la CLIS du 31 janvier 2012.

Le problème des odeurs n'a en rien été résolu. Les élus se démènent, à la tête du mouvement citoyen, pour dénoncer cette situation. En outre, la confiance ne règne nullement avec l'exploitant...

Un audit financier accablant : le prix de l'usine a doublé Les menaces de l'industriel pour faire plier les élus Les juges enquêtent

Les relations entre l'exploitant et les élus locaux sont épouvantables, outre les éléments soulignés ci-dessus : l'exploitant multiplie les démarches judiciaires contre la communauté d'agglomération, Marseille Provence Métropole (MPM), et lui réclame rien de moins que 150 millions d'euros supplémentaires pour faire tourner l'usine, invoquant notamment des "frais financiers" et des "travaux supplémentaires"!

Petit bonus en plus de ces 150 millions d'euros : le constructeur-exploitant demande à la justice la révision du contrat qui le lie à MPM, afin que cette dernière verse chaque année 11,85 millions d'euros de plus que prévu... Sur les trente ans de vie de l'usine, cela devrait faire 355,5 millions d'euros en plus!

En septembre 2012, l'exploitant a écrit un courrier à MPM menacant du dépôt de bilan et de l'abandon de l'activité si MPM refusait de régler la note...Exactement comme ce fut le cas à La Corogne, entre autres ! En somme : payez, sinon vous aurez construit une usine à plus de 250 millions d'euros pour rien...

Malheureusement, cette usine n'a pas coûté les 280 millions initiaux : un audit réalisé en 2013 a révélé que la facture est passée de 280 millions en 2005 à 412 millions fin 2010 !

Les **juges ce sont saisis de l'affaire**, et une enquête est en cours à ce sujet. Selon les premiers éléments de l'enquête révélés par la presse, à l'origine de cette explosion budgétaire, nous trouverions un <u>habile montage</u> de l'industriel choisi pour construire l'usine, qui a <u>sous-traité la construction à une entreprise tierce, en surfacturant</u> allègrement le coût des travaux...<u>La tierce entreprise n'étant rien de moins qu'une filiale de l'industriel choisi</u>! Ces sufacturations ont été mises en œuvre sans accord de l'agglomération, ce qui, selon l'enquête, a été <u>rendu possible par les manœuvres mises en œuvre dans le cadre de « l'affaire Guérini »...(La Provence, le juge Duchaine plonge dans les comptes de l'incinérateur, 23 mai 2013)</u>

Les élus se battent pour ne pas se retrouver avec une facture impossible à assumer, mais l'exploitant fait feu de tout bois devant la justice, et entend bien forcer les élus à verser ces centaines de millions d'euros en plus de la note initiale, déjà bien salée.

L'unité de TMB Méthanisation ravagée par un incendie L'avenir incertain d'Evré

Ces usines sont extrêmement accidentogènes, comme le prouvent les multiples incendies survenus sur différentes unités de TMB-Méthanisation (Barcelone, Mons, Montpellier, Varennes Jarcy, Hanovre...)

L'usine de Fos-Marseille en a elle aussi fait les frais le 2 novembre 2013 : un immense incendie a ravagé « l'unité de valorisation » pour reprendre les termes des communiquants de l'usine, à savoir le centre de Tri Mécano Biologique de l'usine : plus 40 véhicules, 140 hommes et trois jours de travail acharnés des sapeurs pompiers ont été nécessaires pour venir à bout des flammes.

Fort heureusement, cette usine est située loin de toute habitation. Le contraire aurait eu des conséquences catastrophiques.

Une enquête est en cours, mais les causes de l'incendie ne semblent pas être d'origine criminelle. Il est d'ailleurs douteux qu'Evré communique sur les causes réelles de l'incendie.

Quoi qu'il en soit, l'unité de TMB-Méthanisation est aujourd'hui complètement détruite. Son avenir est des pluns incertains. Que faire des tous les déchets qui étaient destinés à cette unité ? Nul ne sait où ils sont aujourd'hui envoyés. Ce qui est sûr en revanche, c'est qu'ils ne sont pas traités.

Quelques chiffres:

Usine de TMB-Méthanisation de Fos Marseille :

- Capacité de traitement : 110.000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles (couplé à un incinérateur, portant la capacité totale du site à 410.000 tonnes).

Sont rentrés dans les digesteurs (ont été méthanisés) :

En 2010 : 15.373 tonnes En 2011 : 40.849 tonnes - Superficie : 9 hectares

- Réalisation : URBASER-VALORGA

- Digesteurs : 1 digesteur

- Exploitation : EveRé (URBASER)- Client : Marseille Provence Métropole

- Implantation : Hors zone urbaine (absence totale d'habitation, PME et centres d'accueil du public sur plusieurs km;

implantation proche d'une zone portuaire industrielle)

La santé et la sécurité des riverains sont en péril, le traitement des déchets n'est pas assuré : les riverains, avec l'appui de leurs élus, ne peuvent laisser prospérer ce scandale.





Procès verbal de la réunion publique de l'enquête publique 28 novembre 2011

Question N⁵

L'odeur. Parlons de l'odeur. Franchement, tout le monde se plaint. Heureusement qu'il n'y a pas d'habitation, heureusement qu'il n'y a rien autour. Mais, il y a les industriels qui se plaignent, et surtout à Port-Saint-Louis. Mais, cette odeur est infernale. Tous les travailleurs des sites autour s'en plaignent véritablement.

(Patron pêcheur Port-Saint-Louis-du-Rhône) Au sujet des odeurs, puisque vous avez résolu le problème, je peux vous emmener tous les soirs sur mon bateau car j'ai remarqué que le soir, ça sentait plus que la journée. Vous venez avec moi, et vous sentirez. Comme cela, vous verrez qu'il y a encore des choses à faire là-dessus.

Réponse donnée au cours de la réunion :

Vous avez parlé tout à l'heure des odeurs. Nous pouvons faire un point làdessus.

- M. MOUTET.- No me parlez plus des portes I
- M. SALTEL-PONGY.- La matière première que nous traitons, ce sont les déchets. C'est donc quelque chose qui est susceptible d'émettre des odeurs. Comme pour toute installation qui fait du traitement de déchets, c'est une problématique de première occupation.

Je suis d'accord avec vous : lorsque l'on a démarré, en 2010, nous avons reçu des signalements de la part d'industriels voisins, qui nous ont dit qu'ils sentaient des odeurs. Nous avons fait le point avec eux. Il m'est arrivé d'ailleurs, assez régulièrement, d'aller sur leurs sites pour leur présenter notre activité, de les faire venir, pour discuter avec eux de leur ressenti. Nous avons fait ce constat pendant l'année 2010, au moment de l'été : il y avait sans doute des améliorations à faire sur notre installation. Ces améliorations sont de deux types.

Premièrement, je vais vous reparier des portes, Monsieur MOUTET. Nous avions constaté qu'il y avait des portes...

- M. MOUTET.- C'est réparé !
- M. SALTEL-PONGY,- Bien sûr que c'est réparé. Vous le savez, Monsieur MOUTET, mais pas forcément tout le monde.
- M. MOUTET.- Aujourd'hui, ça sent encore. Avant-hier, j'y suis allé. L'odeur est épouvantable.
- M. SALTEL-PONGY.- Un plan d'action « odeurs » a été réalisé pendant l'année 2010. Nous l'avons fait en concertation avec ces industriels qui nous avaient fait ces signalements. Ce plan comporte deux actions principales : le changement de portes car nous avions des grandes portes, qui étaient plutôt lentes à l'ouverture et à la fermeture. Elles ont été remplacées par des portes beaucoup plus robustes et beaucoup plus rapides.

Nous avons vu aussi qu'il pouvait y avoir, au niveau de certains bâtiments, du jour, et donc des fuites d'odeurs, que nous avons fait complètement reprendre.

Ce sont des investissements que nous avons réalisés parce qu'il y avait des améliorations à faire. Cet investissement a représenté environ 100 000 €. Cela a été pris en charge par EveRé ; c'était normal.

Actuellement, nous avons une procédure de suivi de ces signalements. Nous avons vu, entre l'année 2010 et cette année, une très nette amélioration sur cette problématique. Il était important pour nous, après avoir réalisé ces actions, de voir l'impact que cela avait. Actuellement, Monsieur MOUTET, je n'ai pas de signalement d'odeurs de la part des industriels voisins.

- M. MOUTET.- C'est normal que les ouvriers quittent au fur et à mesure ? C'est normal qu'ils ne soient pas payés ? C'est la première fols que je l'entends! C'est bien parce que l'usine marche très mal. Il y a des odeurs atroces à l'extérieur. Je me demande comment les ouvriers restent dedans. Comme ils ne sont pas payés, ils quittent. Vous en prenez des nouveaux, et ils quittent. C'est comme le directeur qui vous a quittés, il a été mis au placard avant de vous quitter. Vous ne pouvez pas dire le contraire.
- M. PEREZ-VIOTA.- Oui, je peux dire le contraire. Si vous voulez appeler les travailleurs de l'usine, vous serez informés. (Propos incompréhensibles)
- M. HYLLAIRE.- Très clairement, la politique d'URBASER n'est pas de ne pas payer ses salariés. Je ne sais pas d'où vous tenez cette information.
 - M. MOUTET.- Des salariés, justement.
 - M. HYLLAIRE.- Ce n'est pas le cas, et ce n'est pas la politique du groupe.

MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
DIRECTION DU TRAITEMENT DES DECHETS
COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE
DU CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERE DE FOS SUR MER
REUNION DE LA CLIS DU 31 JANVIER 2012

« Apres une nouvelle intervention de Monsieur MICHEL (SAN OUEST Provence), sur la qualite de l'air autour de l'usine et des reponses qu'il se doit de donner a ses administres, Monsieur Le Sous Prefet appelle a revenir a l'ordre du jour.

(...)

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), poursuit sur les autorisations de 300 000 et 110 000 t d'EveRe. Il estime que, du fait que seules 55 000 t sont methanisees, il y a une situation de mensonge permanent qui va de pair avec un sentiment de soupcon omnipresent.

(...)

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), donne son sentiment de n'avoir avance en rien au cours de cette reunion.

(...)

Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos sur Mer), se plaint des odeurs qu'il a percues sur le site. Il est rejoint en cela par Monsieur MICHEL (SAN OUEST Provence), qui se plaint pour des odeurs percues, dans sa ville cette fois »

marsactu

Fos-sur-Mer a les poubelles de Marseille dans le nez



Ca ne sentait déjà pas rose du côté des ordures marseillaises, où la justice a mis son nez depuis plusieurs mois. Ce sont maintenant les riverains de l'usine de Fos-sur-Mer qui s'alarment de l'odeur émanant de l'installation, en période de rodage jusqu'en novembre. Airfobep, une association chargée du suivi de la qualité de l'air, « a été saisie deux fois cet été (...) par des militants associatifs et des employés travaillant sur le port autonome«, révèle aujourd'hui 20 Minutes.

Evere, la société qui exploite le four à poubelles marseillaise, assure que des travaux permettront de « réduire toute fuite d'odeurs « . De quoi rajouter encore un peu à la facture, déjà passée de 280 à 460 millions d'euros ? Dans son interview aujourd'hui à La Provence, le président de la communauté urbaine de Marseille n'en dit mot et préfère se féliciter des progrès en matière de propreté depuis 2008. Le maire de Marseille Jean-Claude Gaudin n'est pas de cet avis, faisant remarquer à France Bleu Provence que les touristes se sont encore plaint cet été. Concernant le surcoût, Eugène Caselli précise toutefois qu' « une expertise judiciaire est en cours » . Pour les Marseillais, c'est l'augmentation de 40 euros en moyenne de la taxe sur les ordures ménagères qui est en jeu...



Des chiffres faux pour brûler plus de déchets à Fos! Publié le lundi 02 janvier 2012 à 18H02

La société qui traite les ordures de MPM a utilisé des tonnages surestimés dans le dossier d'enquête publique



Mise en service début 2010, l'usine de Fos-sur-Mer qui traite les ordures ménagères de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole doit-elle augmenter sa capacité administrative d'incinération, en la faisant passer de 300 000 à 360 000 tonnes, plus 110 000 tonnes destinées au circuit de méthanisation ? Société espagnole qui a remporté en 2005 le marché de l'exploitation et de la construction du site, Urbaser avait évoqué cette possibilité dès 2010 avec les services de l'État, ce qui lui avait alors été refusé. Elle est toutefois revenue à la charge mi-2011, en déposant une demande officielle, d'où l'ouverture d'une enquête publique : elle s'est déroulée du 15 novembre au 15 décembre et ses conclusions ne sont pas encore connues.

Pour justifier cette augmentation, très décriée à l'ouest de l'étang de Berre pour des craintes environnementales, Urbaser explique qu'en raison des limitations qui lui sont imposées par la préfecture, elle ne peut pas traiter toutes les ordures de l'agglomération marseillaise, contrairement à ce que prévoit le contrat signé avec la communauté urbaine : "Nous en avons pourtant la possibilité technique, avance Bérenger Saltel-Pongy, le responsable Environnement de la société. Nous sommes donc contraints d'en rediriger une partie vers des décharges". Le projet Urbaser prévoit également de pouvoir brûler 10 000 tonnes de déchets hospitaliers, un marché très rémunérateur.

Ces arguments ont longuement été développés dans le dossier soumis à enquête publique, ainsi que lors d'une réunion qui s'est tenue le 28 novembre à la mairie de Fos. Problème, selon notre enquête, la réalité diffère largement de ce que raconte Urbaser : pour convaincre les pouvoirs publics, la société espagnole s'appuie sur des tonnages de déchets nettement surestimés. L'intérêt étant de rendre inéluctable la montée en puissance de l'incinération, en imposant l'idée qu'il faudrait faire trop d'efforts en faveur du tri pour pouvoir absorber les ordures qui partent toujours en décharge. Et ce malgré l'annonce par la communauté urbaine, voici quelques semaines, d'un plan destiné à réduire de 7 % les déchets ménagers d'ici 2015...

Des déchets non prévus par contrat

Dans le dossier transmis à la préfecture, Urbaser affirme qu'elle aurait dû traiter près 460 000 tonnes de déchets MPM à Fos en 2011, dont 435 500 tonnes d'ordures ménagères (le reste se partageant entre les boues des stations d'épuration, des refus de tri issus de la collecte sélective et de déchets d'activités commerciales). "Du fait de notre limite administrative actuelle à 410 000 tonnes, sur les environ 15 000 tonnes de boues de station d'épuration, MPM ne nous en a apporté qu'environ 8 000 tonnes à fin novembre, indique à titre d'exemple Bérenger Saltel-Pongy. Le reste a dû être envoyé en installations de stockage". Urbaser évoque ainsi 86 688 tonnes parties en décharge. Là où l'affaire se corse, c'est que les chiffres qui ont alimenté l'enquête publique n'étaient en fait que des estimations. C'est ainsi que si MPM avait bien prévu 435 500 tonnes d'ordures ménagères, les relevés réalisés mi-décembre donnent en réalité 415 000 tonnes. "Cette baisse est un beau résultat", note Eugène Caselli, le président PS de la communauté urbaine, qui l'explique notamment par une amélioration du tri dans l'agglomération marseillaise.

Autre faille dans les tonnages comptabilisés par Urbaser, la société intègre des déchets que MPM n'est pas obligée de lui confier, comme on peut le lire dans le contrat signé en 2005 par Jean-Claude Gaudin (UMP) qui présidait alors la collectivité : "Le délégant s'engage à apporter sur le site la totalité des ordures ménagères grises collectées sur son territoire". Excessivement précis, le contrat indique a contrario qu'il n'y a pas d'"exclusivité des apports" pour les boues, les refus de tri et "les déchets fermentescibles provenant de la collecte auprès de certains artisans et commerçants" (1).

Les raisons de la baisse 2011

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, "la production d'ordures ménagères résiduelles par habitant de MPM" a été réduite de plus de 8 % de 2005 à 2010. Pour expliquer la baisse spectaculaire des tonnages enregistrée l'année dernière, au-delà de cette tendance de fond, on peut mettre en avant une organisation plus efficace de la collecte, particulièrement à destination des commerçants qui ont été incités à mieux trier leurs déchets. Instauré en 2010 après la découverte d'une arnaque aux tonnages dans le cadre de l'affaire Guérini, le renforcement des contrôles des acteurs de la collecte a également pu jouer. Selon un expert de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), c'est surtout la crise économique qui a eu un impact très fort : "Quand l'activité baisse, ça joue sur la consommation des ménages, et donc sur leur production de déchets. De même, un marchand de chaussures qui vend moins de chaussures jette moins d'emballages...".

Des chiffres validés par les services de l'Etat

Saisie le 16 juin 2011, la Direction régionale de l'environnement Paca a donné en octobre dernier un avis favorable au dossier transmis par Urbaser. Si elle prend soin de préciser que cet avis est "basé sur les documents fournis par le pétitionnaire et les documents de planification connus à cette date", il est clair que l'instruction n'a pas poussé à ressortir des tiroirs le contrat passé avec MPM. Une bizarrerie sur laquelle il n'a pas été possible d'obtenir des explications de la part des services de l'État.

Des recours prévisibles à l'ouest de l'étang de Berre

Soutenu par les élus d'autres communes comme Martigues ou Port-Saint-Louis, le maire PS de Fos René Raimondi a d'ores et déjà annoncé que des recours seraient déposés si jamais Urbaser obtenait une hausse de l'incinération. Plusieurs associations de défense de l'environnement préparent également des actions, ciblant également la communauté urbaine MPM. Elles ne manqueront pas de saisir également le tribunal administratif sur les "erreurs" contenues dans le dossier soumis à enquête publique par Urbaser.

(1) Contactés sur ce point par "La Provence" avant les fêtes de fin d'année, les responsables d'Urbaser ont renvoyé leur réponse à début janvier.

Chiffre d'affaires en berne et rumeurs de vente

Lorsque la communauté urbaine MPM a attribué en 2005 à Urbaser le marché de la construction et de l'exploitation d'une usine de traitement des déchets à Fos, la société espagnole présentait toutes les garanties. S'il s'agissait d'un nouvel acteur en France, il n'en était pas de même dans le monde : filiale d'ACS, un géant des travaux publics et des services employant 90 000 personnes, Urbaser revendiquait un chiffre d'affaires "de plus d'un milliard d'euros". Pour s'implanter dans l'hexagone, une société spécifique avait été créée, Urbaser Environnement, basée à Montpellier. Afin de traiter le marché de MPM, premier gros contrat français, une structure spécifique a été mise en place, Evéré. D'autres contrats sont alors venus grossir le portefeuille tricolore d'Urbaser : une unité de 400 000 tonnes à Romainville, trois centres dans l'Ardèche et la Drôme, des marchés à Calais, Bayonne, la Guadeloupe... Par la suite, Urbaser Environnement s'est notamment lancé dans la collecte des déchets, ce qui lui a permis de remporter l'année dernière le marché de La Ciotat.

Sept ans après le coup d'éclat de 2005, la maison Urbaser semble de plus en plus fragile. En Espagne, ACS a subi de plein fouet l'explosion de la bulle immobilière. En France, Urbaser Environnement rencontre d'importantes difficultés : le contrat dans la Drôme et l'Ardèche est remis en cause, le chantier de Romainville est bloqué, celui de la Guadeloupe a tout juste démarré. Conséquence, selon des données qui viennent d'être rendues publiques, la situation financière du groupe est très délicate : en 2010, Urbaser Environnement a connu une perte de 8,5 millions d'euros, avec une chute de son chiffre d'affaires de 155 millions à 93 millions. De son côté, Evéré a enregistré une perte de 2,2 millions d'euros. De quoi relancer des rumeurs insistantes de vente à la découpe, que la direction du groupe refuse de commenter. Un scénario dans lequel l'augmentation de la capacité d'incinération à Fos tiendrait un rôle : si Urbaser obtient les autorisations, son prix de vente grimperait notablement.

.....

La justice française enquête en Espagne

Cité à plusieurs reprises dans l'affaire Guérini, Urbaser a fait l'objet en 2010 d'une commission rogatoire internationale adressée à l'Espagne par le juge Duchaine. Elle portait sur du "blanchiment de capitaux". Selon nos informations, ces investigations n'auraient rien apporté de probant. En revanche, la justice française recherche des explications sur un contrat passé entre la société basée à Madrid et l'ex-"Monsieur Déchets" du CG 13 : ce contrat visait à pousser MPM à payer 107 millions d'euros supplémentaires pour la construction de l'usine de Fos. MPM s'est constituée partie civile.

Fred GUILLEDOUX

A Marseille, la justice fouille aussi dans les poubelles de la droite

OUR la première fois, le 14 novembre, Jean-Claude Gaudin a demandé la démission de Jean-Noël Guerini. Jusqu'à présent, le maire UMP de Marseille s'était bien gardé d'attaquer directement son rival, président PS du conseil général, On comprend peut-être mieux pourquoi à la lecture des confidences d'un ancien cadre du département, Jean-Marc Nabitz, aujourd'hui mis en examen et incarcèré à la prison de Valence. Interrogé le 8 novembre par les gendarmes, il livre sa vision d'une sorte de partage du murché des déchets entre droite et gauche.

L'histoire que Nabitz racente remente à 2005. Il est alors directeur de cabinet à Treize Développement, une société d'éconamie mixte du département présidé par Guérini. Au même moment, Gaudin conduit les destinées non seulement de la cité phocéenne, mais aussi de la communauté urbaine de Marseille. Ladite CUM lance alors un appel d'offres pour la création d'un incinérateur et d'une usine de compostage. Un prérapport « interne précunise l'attribution du marché à la Lyonnaise des eaux (Suez. Une gentillesse faite à cette société, selon Nahatz, « pour compenser tous les marchés qu'ils n'ant inmais cus sur Marseille ». Une mesure de justice, donc!

Un choix qui ne convient pas à Guerini. Il commande alors un contre-rapport à Nabitz. Docile, celui-ci rédige une « note blanche (sic!) » soulignant « les erreurs et les fausses méthodes d'analyse » qui ont présidé au choix de la CUM. Avec cette note sous le coude, le président du conseil général va trouver le président de la CUM. Et, miracle, affirme Nabitz, le prérapport qui recommandait le choix de la Lyonnaise des caux - a été modifié rapidement pour désigner Urbaser - un groupe espagnol. Il en est persuadé : sa note - a été l'un des outils qui out servi a modifier - (sans états d'âme) le choix de Gaudin, Mais aussi le fait que la société espagnole ait été proche de l'Opus Dei! Un argument qui aurait pu émouvoir le très catholique maire de Marseille. O Bonne Mère!

Quatro ans après cette fantaisie industrialo-religieuse, Nabitz assure avoir « appris par un cadre important de la société Urbaser qu'il y avait cu des dessous-de-table pour l'attrioution » du marché. Une accusation grave mais vague, car l'ex-fonctionnaire » ne souhaite pas dévoiler l'identité (du bénéficiaire) pour ne pas lui nuire ». En tout cas, voilà qui va (encore) améliorer l'ambiance à Marseille.

Canard Enchainé, 16 novembre 2011



Justice

Nouvelles révélations dans l'affaire Guérini , Par Jean-Michel Verne le 04.12.2011 à 15:34

Le procès-verbal de l'audition d'un des protagonistes révèle un véritable manuel de corruption.

On s'en doutait après la descente voici quinze jours à Marseille du procureur fédéral suisse Luc Leimgruber: c'est un véritable manuel de corruption et de détournement de fonds publics qui est proposé aux enquêteurs helvétiques saisis d'une enquête pour «blanchiment» à la suite de l'affaire Guérini.

Le contenu du procès-verbal d'audition du 15 novembre de Jean-Marc Nabitz par le magistrat helvétique assisté par deux inspecteurs de la police fédérale est éloquent. Incarcéré en France, l'ex-directeur de 13 développement, la société chargée des investissements du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, s'est notamment expliqué sur le versement d'une somme de 2,2 millions d'euros à l'IDB de Genève.

Auditionné pour les infractions suisses en qualité de simple témoin assisté, il a livré des révélations sur le marché de l'incinérateur de Fos-Sur-Mer. La Lyonnaise des eaux (Suez) devait être à l'origine adjudicataire de ce marché destiné à supprimer la plus grande décharge à ciel ouvert d'Europe.

Jean-Marc Nabitz affirme être intervenu en 2003 à la demande du président socialiste du Conseil Général, Jean-Noël Guérini, pour rédiger une note blanche destinée à écarter Suez au profit de la société espagnole Urbaser. L'UMP Jean-Claude Gaudin, alors président de la communauté de communes Marseille-Provence-Métropole, aurait selon lui agi pour faire désigner la société espagnole. Il y aurait donc eu collusion. Jean-Marc Nabitz affirme en outre qu'Urbaser a effectué des versements occultes. «Je suis donc persuadé qu'il y a eu distribution de pots-de-vin ou de dessous-de-table pour l'attribution de la DSP (ndlr: Délégation de service public) aussi bien à droite qu'à gauche dans un commun accord.»

Nabitz donne par ailleurs un éclairage très ésotérique sur le choix de la société Urbaser: «L'origine de l'attribution à Urbaser a des liens, dont j'ai pu découvrir qu'ils étaient certainement très étroits, avec l'Opus Dei. La plupart des cadres d'Urbaser et sa maison mère ACS étant membres de l'Opus Dei, certains me l'ont confessé. Les liens de Jean-Claude Gaudin avec l'Opus Dei étaient connus d'Urbaser, les cadres que je rencontrais l'évoquaient en ma présence et j'ai le sentiment que cet élément a joué dans le choix de cette entreprise.»

Nabitz évoque enfin un surcoût du marché de 100 millions d'euros: «Le coût réel de cette installation est de l'ordre de 250 millions d'euros. Je précise que les deux fours ont fait l'objet d'une sous-traitance auprès de la CNIM (Chantier naval industriel de la Méditerranée) à la demande de Jean-Claude Gaudin et qu'ils ont coûté 110 millions d'euros. J'estime qu'ils n'auraient jamais dû coûter plus de 90 millions d'euros.»

Quelques lignes plus haut, Nabitz livrait, toujours selon lui, les raisons du versement en Suisse des fameux 2,2 millions: «Je suis persuadé que c'est pour rémunérer ma note blanche et acheter mon silence sur ces faits de corruption que l'on m'a versé cette somme.» Il ne reste plus à la justice qu'à apporter des preuves de ces terribles accusations.



Publié le mercredi 17 octobre 2012 à 19H09

La société qui exploite à Fos l'usine de traitement des déchets marseillais réclame désormais 150 millions d'euros



En 2005, la communauté urbaine a confié à Urbaser le traitement final des ordures ménagères de plus d'un million d'habitants.

Photo S.G.

Rarement les relations entre une collectivité et un de ses prestataires auront été aussi exécrables qu'entre la communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la société espagnole Urbaser.

Alors présidée par Jean-Claude Gaudin (UMP), la première a désigné en 2005 la seconde pour s'occuper du traitement final des ordures ménagères de plus d'un million d'habitants, en construisant pour 280 millions d'euros puis en exploitant à Fos une usine associant incinération et méthanisation. Problème, dès la mi-2008, Urbaser a présenté une facture supplémentaire de 107 millions d'euros, invoquant de multiples surcoûts sur la conduite du chantier en 2007 et 2008. Depuis, un bras-de-fer oppose les deux partenaires, MPM qui a le sentiment d'être "mis à l'amende" par Urbaser dans des conditions de plus en plus troubles ayant saisi la justice... Pourtant débouté en août 2011 par le tribunal administratif, qui ne lui a accordé qu'une provision de 8,6 millions d'euros, Urbaser multiplie en réponse les démarches judiciaires. Elle a ainsi déposé un recours sous une autre forme en fin d'année dernière pour récupérer les 107 millions. L'appétit venant en mangeant, elle a selon nos informations provoqué cet été une nouvelle procédure : invoquant notamment des "frais financiers" et des "travaux supplémentaires", elle réclame un supplément de 42,7 millions d'euros... soit un total de 150 millions! Cerise sur le gâteau, la société demande à la justice la révision du contrat qui la lie à la communauté urbaine, afin que cette dernière lui verse désormais chaque année 11,85 millions de plus que ce qui était initialement prévu.

LA MENACE DU DÉPOT DE BILAN

Dernier épisode en date, Urbaser a adressé fin septembre une lettre mi-alarmiste, mi-menaçante à Eugène Caselli, le président PS de MPM, ainsi qu'aux élus communautaires. Dans ce courrier dont La Provence a eu connaissance, la société aligne les griefs contre la collectivité. Non content de détailler les risques financiers que MPM prendrait en contestant les factures devant la justice, Urbaser va jusqu'à laisser entendre qu'elle pourrait être amenée à abandonner sa mission : "Compte tenu de notre situation économique et financière particulièrement critique, il n'est pas certain que nous soyons en mesure de pouvoir la supporter durablement avec toutes les conséquences que cela peut poser en termes de sécurité, d'environnement et d'emploi", écrit ainsi Claude Saint-Joly, l'un des responsables des filiales françaises d'Urbaser.

Il évoque ainsi pour 2011 une perte d'exploitation de 24 millions... Une perspective qui est toutefois pas forcément crédible, MPM ayant obtenu lors de négociations antérieures que la maison-mère espagnole garantisse le bon fonctionnement de l'usine de Fos. En clair, Urbaser aura du mal à mettre la clef sous la porte.

MPM CONTRE-ATTAQUE

À plusieurs reprises, Eugène Caselli a indiqué que MPM ne paiera pas à Urbaser un centime de plus que ce qui est prévu par contrat, "si ce n'est dans le cadre d'une décision de justice". Une attitude expliquée autant par les demandes incessantes de la société que par l'apparition d'Urbaser dans l'affaire Guérini (voir ci-contre) : "Avec ce que j'ai pu lire dans la presse, difficile d'avoir confiance", explique le président de MPM. Un courrier doit donc partir dans les prochains jours pour refuser toute négociation avec l'exploitant de l'usine de Fos en dehors des procédures judiciaires. Qui plus est, Urbaser devrait être rappelé à certaines de ses obligations, les résultats en matière de tri des déchets n'étant par exemple pas considérés comme satisfaisants.

ÉCHECS EN SÉRIES

Qu'est-ce qui explique la soudaine pression mise sur MPM par la société espagnole ? Une succession de déboires rencontrés récemment sur plusieurs contrats français (1) pourrait être une explication, bien qu'Urbaser jure que non.

Désormais sur la corde raide, elle tenterait le tout pour le tout afin de négocier sans attendre les décisions de la justice : "Une transaction progressive, basée sur les rapports intermédiaires de l'expert judiciaire nommé par le tribunal à la demande de MPM, permettrait en effet de solutionner ce problème", reconnaissent ses responsables. Autre piste possible, la volonté de rendre rapidement plus présentables les filiales françaises afin de les revendre. Un scénario que refuse de confirmer Urbaser, qui rappelle qu'une telle perspective est évoquée par la presse depuis 4 ans... Il faut dire qu'avec la crise, les acheteurs potentiels se limitent à Veolia et à Sita. Le premier traverse actuellement une mauvaise passe et le deuxième serait dubitatif quant aux techniques utilisées par Urbaser.

(1) Trois marchés viennent d'être résiliés, deux pour fautes (Ardèche et Guadeloupe) et un d'un commun accord (Roanne).

Fred GUILLEDOUX



Pays Martégal : le juge Duchaine plonge dans les comptes de l'incinérateur

MARTIGUES / PUBLIE LE JEUDI 23 MAI 2013 A 14H40

Une expertise a été réalisée pour analyser les surcoûts réclamés à Marseille Provence Métropole



La facture de l'incinérateur de Fos est passée de 280 millions d'euros en 2005 à **412 millions à la fin 2010**.

Depuis l'automne 2011, date à laquelle elle était apparue dans les différentes instructions judiciaires qui composent l'affaire Guérini, l'enquête réalisée par les gendarmes et les douaniers sur l'incinérateur de Fos semblait au point mort. En fait, conduit dans la plus grande discrétion, ce volet a échappé aux fuites.

C'est ainsi qu'une perquisition a été réalisée l'année dernière à Montpellier, où se trouve le siège de la société Evere qui a construit et qui exploite cet équipement pour le compte de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole. Contactée, Evere s'est refusée à tout "commentaire".

De même, plusieurs personnes ont été entendues par les enquêteurs l'année dernière et ces derniers mois. Parmi elles, des élus marseillais de droite comme de gauche, un ancien technicien de la communauté urbaine, des consultants de cabinets extérieurs... Enfin, un audit confidentiel a été réalisé par un expert chargé d'assister l'équipe du juge Duchaine.

"Travaux surfacturés"

Dans ce document dont *La Provence* a eu connaissance, les enquêteurs s'étonnent des surcoûts qui ont marqué la construction de l'incinérateur. Le contrat signé en 2005 par Jean-Claude Gaudin (UMP), alors président de MPM, prévoyait un montant de 280 millions d'euros.

À l'arrivée, fin 2010, la facture était passée à 412 millions, financée par un organisme de crédit-bail. Parmi les éléments soulignés par l'expert, on trouve le montage entre Evere et sa maison mère, Urbaser Environnement.

C'est cette dernière qui s'est chargée de *"l'ensemble des travaux de construction"* qu'elle a ensuite *"surfacturés à sa filiale majorés d'une marge bénéficiaire"*. En clair, les deux sociétés sont suspectées d'avoir gonflé les prix au détriment de MPM... sans même mettre au pot, puisque le chantier était payé à 90 % à crédit.

Autre point mis en avant par les enquêteurs marseillais, les relations entre Evere et MPM: "Nous ne comprenons pas comment une société filiale d'un grand groupe industriel a pu réaliser un tel montant de travaux supplémentaires, sans avoir auparavant obtenu un accord formel de la communauté urbaine".

Selon des informations qui remontent aux dernières élections municipales, les responsables de l'époque de MPM étaient en fait informés de ces surcoûts. Problème, en avril 2008, la communauté urbaine change de bord : alors que l'UMP Renaud Muselier devait être élu, c'est le socialiste Eugène Caselli qui l'emporte.

Lequel, non content d'être opposé à la technique de l'incinération, n'était bien entendu pas informé d'un éventuel accord sur le paiement des factures supplémentaires (1).

Tout ceci pourrait expliquer que, début 2009, Urbaser ait versé 574 000 € à Jean-Marc Nabitz, l'un des conseillers d'Eugène Caselli : ce proche des frères Guérini aurait reçu pour mission de convaincre le nouveau président de MPM de s'acquitter des surcoûts supplémentaires.

Une partie de cette somme a été reversée à un avocat parisien, qui travaillait également pour MPM. La manoeuvre ayant échoué, la collectivité et la société espagnole se sont depuis lancées dans une bagarre judiciaire sans fin, avec une ardoise qui n'a pas cessé de grimper : Evere réclame aujourd'hui 273 millions d'€ en plus du prix initial...

(1) Élu en charge des déchets dans l'équipe Gaudin, Robert Assante a toujours démenti l'existence d'un tel accord.

Denis Trossero et Frédéric Guilledoux



Un incendie ravage l'incinérateur de Fos

FOS-SUR-MER / PUBLIE LE SAMEDI 02/11/2013 A 09H11

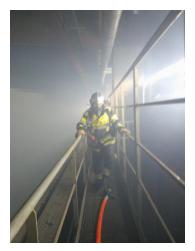


Un très important incendie ravage en ce moment l'incinérateur régional de Fos-sur-Mer. Le feu, toujours en cours, a pris vers 2h45 du matin, dans l'unité de méthanisation, une enceinte fermée et non accessible au public.

Selon le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (Codis) des Bouches-du-Rhône, "l'incendie est toujours en propagation". Il ne serait toutefois pas d'origine criminelle.

Des bâtiments de plusieurs milliers de m2 sont la proie des flammes. L'intégralité du site est menacé selon les pompiers, qui ont sur place actuellement 40 véhicules et 140 hommes.

Le sinistre n'a fait aucune victime. L'incinérateur, exploité par la société Urbaser, a été mis en service début 2010 après des années de polémique. Il se trouve dans la zone industrielle de Fos-sur-Mer.















L'incinérateur part en fumée... Dimanche 3 novembre 2013

Mis en service après des années de polémique, l'incinérateur de Fos-sur-Mer a été samedi en grande partie détruit par un incendie. Le maire s'inquiète.

Des tonnes de déchets parties en fumée, des milliers de mètres carrés de bâtiments détruits... Que resterat?il de l'incinérateur de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) après l'incendie qui l'a ravagé dans la nuit de vendredi à samedi? Le feu, qui a pris vers 2h30 du matin, n'était pas encore éteint samedi après-midi mais était circonscrit par les pompiers, qui ont déployé des moyens considérables. Aucune victime n'était à déplorer parmi la dizaine de personnes présentes alors sur le site.

Les causes du sinistre restent à déterminer mais ne seraient pas d'origine criminelle. L'incendie s'est déclaré au sein de l'unité de méthanisation des déchets, dans une enceinte fermée et non accessible au public, selon un responsable de la société EveRé, qui exploite le site. Le feu s'est ensuite rapidement propagé aux zones de compost, de tri et aux deux fosses, qui abritaient chacune de l'ordre de 8.000 tonnes d'ordures ménagères. Le feu continuait d'ailleurs à couver samedi dans la fosse no 2. Seul l'incinérateur n'aurait pas été touché...

"Il faudra faire des analyses sur les terres agricoles"

Selon le commandant des opérations de secours, "il n'y a aucun risque environnemental majeur". Ce qui laisse dubitatif le maire de Fos, René Raimondi : "C'est de l'incinération de déchets à basse température à ciel ouvert! Heureusement, on a un léger vent de mer qui pousse les fumées loin de nos villes, mais il faudra faire des analyses sur les terres agricoles de Camargue et de la plaine de la Crau..."

Ironique, l'élu fait également remarquer qu'il n'a pas croisé sur place un seul de ses collègues de la communauté urbaine, Marseille Provence Métropole (MPM), pourtant en charge de la gestion des déchets pour les 18 communes de l'agglomération phocéenne. Que va-t?il se passer lundi? "C'est la grande question", reconnaît le maire de Fos. "La décharge de La Ciotat est fermée, celle d'Entressen aussi. Il y en a bien d'autres, mais elles ne pourront pas absorber les quelque 10 tonnes produites chaque semaine. Et ça va coûter une fortune!" Une réunion était en cours samedi soir en sous-préfecture d'Istres.

Des soupçons de pots-de-vin lors de l'attribution du marché

Drôle de destin que celui de cet incinérateur censé régler la problématique question des déchets marseillais (près de 500.000 tonnes par an). Décidée par la droite, sa construction, combattue par la gauche, a finalement été validée par les socialistes lors de la prise de fonction d'Eugène Caselli à la tête de la communauté urbaine de Marseille en 2008, malgré l'opposition de nombreux élus dont le maire socialiste de Fos. Car cet incinérateur figure aussi en bonne place sur le bureau du juge Duchaine, en charge du tentaculaire dossier des frères Guérini, plusieurs fois mis en examen.

Fin 2011, Jean-Marc Nabitz, l'ancien "M. Déchets" du conseil général des Bouches-du-Rhône, présidé par le socialiste Jean-Noël Guérini, avait notamment assuré sur procès-verbal que le marché remporté en 2005 par la société espagnole Urbaser avait donné lieu à "une distribution de pots-de-vin [...] aussi bien à droite qu'à gauche". Des écoutes téléphoniques avaient également mis en lumière l'intérêt pour ce projet d'Alexandre Guérini, le frère de Jean-Noël, propriétaire de sociétés de gestion... de déchets.

Stéphane Joahny - Le Journal du Dimanche

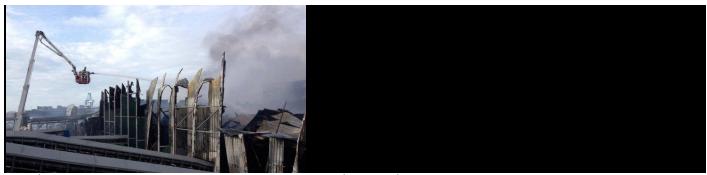


ACCUEIL / ACTUALITES / FAITS DIVERS - JUSTICE

L'incendie qui ravage l'incinérateur de Fos "sous contrôle" mais pas maîtrisé

FOS-SUR-MER / PUBLIE LE SAMEDI 02/11/2013 A 09H11 - MIS A JOUR LE SAMEDI 02/11/2013 A 15H11

Le feu, toujours en cours, a pris vers 2h45 du matin, dans l'unité de méthanisation, une enceinte fermée et non accessible au public



Un très important incendie ravage en ce moment l'incinérateur régional de Fos-sur-Mer. Le feu, toujours en cours, a pris vers 2h45 du matin, dans l'unité de méthanisation, une enceinte fermée et non accessible au public. La communauté urbaine Marseille Provence Métropole a fait savoir que les déchets produits durant ce week-end seront stockés normalement sur le site de Fos et ce jusqu'à nouvel ordre. Une réflexion est en cours pour trouver une solution concernant la gestion de ces déchets pour les jours et les semaines à venir.

"Nous avons encore 130 hommes d'engagés avec une trentaine de véhicules, indique le colonel Jean-Claude Grand, commandant des opérations de secours sur place. Nous avons stabilisé nos alimentations en eau puisque ce type de feu demande beaucoup d'eau. Nous avons encore un foyer très difficile d'accès à cause de la fumée, la fosse n°2 qui doit contenir à peu près 8000 tonnes de déchets, car elle est située dans des hangars. Nous avons des équipes qui essayent de s'approcher pour installer des lances. Tant que ce problème ne sera pas réglé, on ne pourra pas dire que le feu est terminé".

"Les casernes autour du Port autonome sont bien entendu intervenues, de Port-Saint-Louis, Fos-sur-Mer, Port-de-Bouc, Martigues et Istres, et sont encore sur place, précise Jean-Claude Grand, le commandant des opérations de secours. Comme cet incendie demande des moyens techniques très particuliers, on a fait venir des bras élévateurs et d'autres camions de grande puissance du reste du département. Mais comme nous sommes bien dotés en véhicules de feu urbain, nous n'avons pas eu besoin de renforts de départements extérieurs."

"Il n'y a aucun risque environnemental majeur ou chimique pour les populations environnantes, précise encore le colonel Grand. Les fumées, par définition, sont toutes toxiques mais là ce sont des déchets ménagers qui brûlent. Il n'y a pas de gaz, ça se dilue. En plus, on ne peut pas dire qu'on soit à côté d'une zone d'habitation importante. Il vaut mieux".

Selon le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (Codis) des Bouches-du-Rhône, "l'incendie est toujours en propagation". Il ne serait toutefois pas d'origine criminelle.

Des bâtiments de plusieurs milliers de m2 sont la proie des flammes. L'intégralité du site est menacé selon les pompiers, qui ont sur place actuellement 40 véhicules et 140 hommes.

Le sinistre n'a fait aucune victime. L'incinérateur, exploité par la société Urbaser, a été mis en service début 2010 après des années de polémique. Il se trouve dans la zone industrielle de Fos-sur-Mer.

Le bataillon des marins-pompiers a envoyé ce matin des renforts pour intervenir sur le feu de l'unité de méthanisation de l'incinérateur régional de Fos-sur-Mer.

Deux détachements distincts sont déployés. Ils viennent en soutien des quelque 140 hommes mobilisés par le Service d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône.

Un groupe constitué d'engins spécialisés dans la lutte contre les feux en milieu industriel est engagé sur le site de l'incinérateur. Un deuxième groupe composé de véhicules incendie urbain positionné au centre de secours de Fos assure la couverture opérationnelle sur le secteur.

Au total, 10 véhicules de secours et 34 marins-pompiers de Marseille sont déployés sur cette opération.



Incendie à Fos : plus de risque de propagation du feu "au coeur de l'incinérateur"

FOS-SUR-MER / PUBLIE LE SAMEDI 02/11/2013 A 18H11

Selon Christine Baudin, en charge de la communication au Sdis 13, "le risque de propagation de l'incendie au coeur de l'incinérateur n'existe plus. En revanche, les milliers de tonnes de déchets que contenaient les deux fosses attenantes brûlent toujours. Leur extinction a débuté mais sera de longue durée. Sur les 140 personnes mobilisées au départ, nous avons commencé à renvoyer du personnel mais nous conservons sur place entre 100 et 120 pompiers. Même s'ils parvenaient à éteindre le feu d'ici la fin de soirée, une équipe de surveillance restera sur place toute la nuit en cas de reprise".



ACCUEIL / FAITS DIVERS EN DIRECT / REGION EN DIRECT

Incinérateur : "On ne peut pas encore parler de feu éteint"

FOS-SUR-MER / PUBLIE LE DIMANCHE 03/11/2013 A 11H11

"Le feu sur le site de l'incinérateur de Fos est maîtrisé, confirme ce matin Christine Baudin, chargée de communication du Sdis 13. Mais nous avons quand même encore des foyers résiduels dans les deux immenses fosses de stockage qui contenaient des milliers de tonnes de déchets ménagers en attente de traitement. C'est pour cela qu'on ne peut toujours pas parler de feu éteint".

Même si le dispositif a été allégé, "80 pompiers et 25 engins sont encore sur place, soit encore un peu plus de la moitié qu'hier. On en a pour au moins la journée avant de noyer entièrement les deux fosses. On éteint le feu en surface mais, dessous, ça brûle encore, tellement c'est profond".

Ensuite, "on passera à l'opération de déblaiement des matières, en relation avec la société EveRé. Des interventions particulières qui nécessitent du personnel spécialisé. Il y en aura encore pour plusieurs jours. Quoi qu'il en soit, les pompiers ne partiront pas tant qu'ils n'auront pas l'assurance qu'aucun danger imminent ne subsiste. Puis l'entreprise aura des préconisations à respecter, sur des endroits du site interdits d'accès jusqu'à nouvel ordre, notamment".

P.M



Incendie à l'incinérateur de Fos: "Un gros tiers des installations est détruit"

FOS-SUR-MERMARTIGUES / PUBLIE LE SAMEDI 02/11/2013 A 16H11 - MIS A JOUR LE DIMANCHE 03/11/2013 A 11H11

Mis à jour à 12h59. Le feu, toujours en cours, "maîtrisé mais pas éteint", a pris vers 2h45 hier matin. "Une évaluation précise des travaux" est prévue "dès lundi matin" selon MPM

Un important incendie ravage en ce moment l'incinérateur régional de Fos-sur-Mer. Le feu, toujours en cours, a pris vers 2h45 hier matin matin, dans l'unité de méthanisation, une enceinte fermée et non accessible au public.

"Le feu sur le site de l'incinérateur de Fos est maîtrisé, confirme ce matin Christine Baudin, chargée de communication du Sdis 13. Mais nous avons quand même encore des foyers résiduels dans les deux immenses fosses de stockage qui contenaient des milliers de tonnes de déchets ménagers en attente de traitement. C'est pour cela qu'on ne peut toujours pas parler de feu éteint".

Même si le dispositif a été allégé, "80 pompiers et 25 engins sont encore sur place, soit encore un peu plus de la moitié qu'hier. On en a pour au moins la journée avant de noyer entièrement les deux fosses. On éteint le feu en surface mais, dessous, ça brûle encore, tellement c'est profond".

Ensuite, "on passera à l'opération de déblaiement des matières, en relation avec la société EveRé. Des interventions particulières qui nécessitent du personnel spécialisé. Il y en aura encore pour plusieurs jours. Quoi qu'il en soit, les pompiers ne partiront pas tant qu'ils n'auront pas l'assurance qu'aucun danger imminent ne subsiste. Puis l'entreprise aura des préconisations à respecter, sur des endroits du site interdits d'accès jusqu'à nouvel ordre, notamment".

Selon Christine Baudin, en charge de la communication au Sdis 13, "le risque de propagation de l'incendie au coeur de l'incinérateur n'existe plus. En revanche, les milliers de tonnes de déchets que contenaient les deux fosses attenantes brûlent toujours. Leur extinction a débuté mais sera de longue durée. Sur les 140 personnes mobilisées au départ, nous avons commencé à renvoyer du personnel mais nous conservons sur place entre 100 et 120 pompiers. Même s'ils parvenaient à éteindre le feu d'ici la fin de soirée, une équipe de surveillance restera sur place toute la nuit en cas de reprise".

"Un gros tiers des installations est détruit, indique Bérenger Saltel-Pongy, responsable Environnement et Communication pour l'incinérateur de Fos. La cause, pour l'heure, reste inconnue. Le feu a pris cette nuit entre 2h et 2h30 dans l'unité de valorisation organique (UVO), une zone qui était en veille à cette heure. Toute la partie méthanisation et compostage a brûlé puis, le vent étant orienté au sud, le feu s'est propagé au centre de tri voisin et à une partie de la gare. En revanche, l'unité de valorisation énergétique (UVE), la partie incinérateur, n'a pas été touchée, de même que les deux cuves de méthanisation, qui contiennent du gaz, dites les "digesteurs" et dont le fonctionnement ressemble à celui d'un estomac."

Sur la sécurité, le responsable précise : "Il n'y a pas eu lieu d'évacuer ou de faire cesser l'activité pour les industries voisines". Sur la reprise de l'activité, "pour l'instant, tout est arrêté. Il y a eu des dégâts sur l'alimentation électrique qui vont impacter même les parties non brûlées du site. L'incendie doit être complètement maîtrisé avant d'évoquer un quelconque chômage technique et un chiffrage précis du sinistre. On pourra continuer à recevoir les déchets domestiques de MPM et les incinérer directement, sans passer par la phase de tri, même si ce n'est pas la philosophie initiale du site. Pour les autres types de déchets, nous ferons appel en priorité à des sites locaux de traitement des déchets. Il nous appartient de garantir la continuité du service public dont nous avons la mission".

Et Bérenger Saltel-Pongy de préciser : "Nous traitons ici les ordures ménagères résiduelles de MPM. Nous ne prenons pas en charge les déchets issus du tri sélectif, même si, une fois les convois déchargés, nous trions ceux qui pourraient quand même arriver jusqu'à nous. Cela représente 9000 tonnes sur les 400000 que nous traitons annuellement à Fos".

De son côté, Eugène Caselli, le président (PS) de la communauté urbaine MPM qui a confié la gestion du site à la société Everé, annonce dans un communiqué ce dimanche midi qu''une évaluation précise des travaux sur les zones d'approvisionnement des déchets, nécessaires au redémarrage de l'incinérateur sera établie dès lundi matin".

"Indépendamment des expertises, pendant la durée des réparations, les déchets collectés sur le territoire de MPM seront dirigés vers plusieurs décharges, explique-t-il.

Ce dispositif sera mis au point par Everé, la communauté urbaine, les gestionnaires des décharges et en lien étroit avec les services de la Préfecture. En effet, Everé, contractuellement en charge du traitement des déchets, est directement concerné par la mise en place de ces mesures transitoires et de leur financement.

MPM va demander à ce délégataire de mettre tout en œuvre pour que ce mode de fonctionnement, lié à une situation d'exception, soit le plus court possible."

Et d'insister : "Ces mises en décharge devront intervenir dès lundi, la capacité de stockage utilisée pendant le week-end ayant atteint ses limites."

"Concernant le reste de l'usine, à savoir la zone de valorisation organique, seules des analyses précises, nous permettront de déterminer les solutions envisageables au plan technique, financier et juridique" conclue-t-il.

Une réunion s'est déroulée hier en sous-préfecture d'Istres avec, autour de la table, tous les services et autorités concernés.



Incinérateur de Fos : que faire des 1 200 tonnes collectées chaque jour ?

PUBLIE LE LUNDI 04/11/2013 A 07H11

Alors que le feu devrait être définitivement éteint aujourd'hui sur le site de Fos, de nombreuses questions se posent



48 heures après l'incendie qui a détruit une partie de l'incinérateur de Fos, 80 pompiers ont encore tenté durant toute la nuit d'éteindre le feu qui persistait dans les fosses de stockage des déchets ménagers en provenance des 18 communes de la communauté urbaine de Marseille.

L'envoi de tractopelles pour commencer à déblayer les parties supérieures noyées devrait faciliter l'accès aux parties inférieures qui se consumaient encore. Le feu pourrait ainsi être considéré comme définitivement éteint dans la journée. C'est alors que pourra débuter l'indispensable diagnostic des dégâts. En vue de reprendre, partiellement et dès que possible, un tri déjà très attendu.

Que faire des 1 200 tonnes collectées chaque jour ?

Reçues sur place jusqu'à hier soir, les quelque 1 200 tonnes d'ordures ménagères résiduelles produites par les habitants de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole qui parviennent chaque jour au Centre de traitement multifilières (CTM) EveRé, vont devoir trouver une autre terre d'accueil, et cela pour deux raisons. La capacité de stockage du CTM a été sensiblement réduite après qu'une de ses fosses à déchets a subi d'importants dommages.

Quant à l'incinérateur, s'il n'a pas été touché, sa remise en service va prendre plusieurs jours car après avoir été arrêté en urgence durant le sinistre, cet équipement nécessite un temps incompressible de redémarrage. Durant cette période, les ordures vont donc être redirigées vers des décharges - probablement celles de Septèmes et des Pennes-Mirabeau - selon des modalités qui seront définies aujourd'hui en préfecture par la Dreal, EveRé et MPM.

"Concrètement, explique la communauté urbaine, les ordures seront ramassées mais pas traitées pendant un certain temps comme elles l'étaient auparavant, c'est-à-dire sans tri ni méthanisation. Et même quand l'incinérateur sera à nouveau opérationnel et en brûlera l'essentiel, nous serons obligés de nous rabattre sur les décharges".

D'autres questions se posent : Quant MPM pourra-t-elle à nouveau envoyer ses déchets à Fos ? Que peut sauver EveRé sur son site ? Pourquoi une telle discrétion des élus concernés ?



Incinérateur : les opérations de déblai vont débuter

FOS-SUR-MER / PUBLIE LE LUNDI 04/11/2013 A 15H11

L'extinction de foyers résiduels est en cours et les opérations de déblai vont débuter sur le site de l'incinérateur de Fos-sur-Mer où un incendie s'est déclanché dans la nuit de vendredi à samedi, rapporte les pompiers des Bouches-du-Rhône dans un communiqué :

Actuellement, 40 sapeurs-pompiers et 17 engins procèdent à l'extinction des foyers résiduels situés dans les unités de tri et dans les fosses de stockage.

Des problèmes d'échauffement dus à l'arrêt de l'installation, se produisent au cœur de l'incinérateur, nécessitant l'engagement de binômes d'extinction dans des conditions difficiles.

Les opérations de déblai vont débuter afin de permettre d'accéder à des secteurs encore en ignition. Les zones de compost demandent une attention toute particulière. Le dégagement de fumée est faible et peu visible.

La situation exige encore beaucoup de vigilance.



L'incinérateur de Fos-sur-Mer détruit en grande partie par un incendie

L'incendie s'est déclaré tôt ce matin. Plusieurs milliers de m2 ont brûlé. L'unité de méthanisation a été entièrement détruite ainsi que celle de valorisation des déchets. 120 sapeurs pompiers ont combattu le feu. Il n'y pas eu de victimes, le sinistre ne serait pas d'origine criminelle.

Par Robert Papin- Publié le 02/11/2013 | 09:09, mis à jour le 02/11/2013 | 16:04



Les dégâts sont extrèmement importants.

L'incendie est en passe d'être maîtrisé mais les fosses dans lesquels se trouvent les déchets ménagers continuent de brûler.

Le feu s'est déclaré vers 2h45 ce matin à l'intérieur de l'incinérateur, dans une enceinte fermée et non accessible au public, dans l'unité de méthanisation, ce qui à priori exclut une origine criminelle, selon une source proche de l'enquête.

70% des bâtiments ont brûlé malgré l'arrivée rapide des pompiers qui ont sur place plus d une trentaine de véhicules et 120 hommes. Le coeur de l'incinérateur a pu être préservé.

Le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille ont envoyé des renforts aux moyens du SDIS déjà sur place.

Incertidude pour l'avenir

Selon le responsable de la communication de la socièté Everé qui exploite le site, il n'y a pas de risque chimique mais il ne peut pas se prononcer sur un redémarrage, de l'incinérateur.

160 personnes travaillent sur le site de cet incinérateur qui traite les ordures ménagères des 18 communes de la communauté urbaine de Marseille (MPM).

L'incinérateur a été mis en service début 2010 après des années de polémique. Il se trouve dans la zone industrielle de Fos-sur-Mer

Le Monde.fr

L'incendie à l'incinérateur de Fos-sur-Mer "sous contrôle"

Le Monde.fr avec AFP | 02.11.2013 à 06h45• Mis à jour le02.11.2013 à 13h06



Un très important sinistre

s'est déclaré dans la nuit de vendredi à samedi à l'intérieur de l'incinérateur régional de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). | AFP/BERTRAND LANGLOIS

L'incendie qui s'est déclaré dans la nuit de vendredi à samedi 2 novembre à l'intérieur de l'incinérateur régional de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, était "sous contrôle" mais "pas éteint" en fin de matinée, a-t-on appris auprès des pompiers. Le feu a pris entre 2 heures et 2 h 30 du matin, dans une enceinte fermée et non accessible au public, dans l'unité de méthanisation des déchets, selon le responsable de la communication de la société Evéré qui exploite le site.

L'éventualité d'un acte criminel est a priori exclue, mais les causes de l'incendie restent pour le moment inconnues. Une dizaine de personnes se trouvaient alors sur place. Cent soixante personnes travaillent quotidiennement sur le site exploité par une filiale de la société Urbaser et mis en service début 2010 après des années de polémique.

"PAS DE RISQUE CHIMIQUE"

Le sinistre s'est propagé dans les différents bâtiments de valorisation organique touchant le centre de tri de l'incinérateur. En revanche l'unité la plus importante, l'unité de valorisation énergétique, n'a pas été affectée, a précisé le responsable.

Samedi matin, les pompiers luttaient encore contre la propagation du feu à cette zone. "Il n'y a pas de risque chimique [mais] on ne peut pas se prononcer sur un redémarrage [de l'incinérateur]", a précisé le responsable de la communication d'Evéré. Les pompiers ont dépêché sur place plus d'une trentaine de véhicules et 120 hommes.

Placé sous l'autorité de la communauté urbaine de Marseille, l'incinérateur se trouve dans la zone industrielle de Fos-sur-Mer et traite les ordures ménagères des 18 communes qui en font partie.



Fos-sur-Mer: l'incendie à l'incinérateur «en phase d'extinction»

AFP 2 novembre 2013 à 09:16 (Mis à jour : 2 novembre 2013 à 21:49)

Des pompiers luttent contre un incendie important à l'incinérateur de Fos-sur-Mer, près de Marseille, le 2 novembre 2013 (Photo Bertrand Langlois. AFP)

Un important incendie qui s'était déclaré dans la nuit de vendredi à samedi à l'intérieur de l'incinérateur régional de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) était en «phase d'extinction» samedi en début de soirée, a-t-on appris auprès des pompiers.

Le feu est sous contrôle depuis le milieu de journée et «la phase d'extinction a débuté», ont indiqué les pompiers, précisant que celle-ci devrait durer «au moins toute la nuit».

Le feu a pris entre 2H et 2H30 du matin, dans une enceinte fermée et non accessible au public, dans l'unité de méthanisation des déchets, a déclaré à l'AFP Bérenger Saltel-Pongy, responsable environnement et communication de la société Everé qui exploite le site, ce qui exclut a priori une origine criminelle selon une source proche de l'enquête.

Les causes de l'incendie, qui a éclaté alors que la zone n'était pas en activité, restaient inconnues samedi en fin de journée. Une dizaine de personnes se trouvaient au moment où l'incendie a éclaté sur ce site de la zone industrielle de Fos-sur-Mer traitant les déchets de la communauté urbaine de Marseille. Il n'y a pas eu de victime.

Le sinistre s'est ensuite propagé dans les différents bâtiments de valorisation organique touchant le centre de tri de l'incinérateur. L'unité la plus importante, l'unité de valorisation énergétique, n'a pas été touchée, a précisé le responsable, assurant qu'il n'y a(vait) pas de risque chimique». Mais «on ne peut pas se prononcer sur un redémarrage», de l'incinérateur, a-t-il ajouté.

«Le fait que l'unité de valorisation énergétique soit épargnée va permettre de recevoir l'essentiel des déchets. Le reste sera traité dans d'autres centres», a-t-il poursuivi.

Une réunion en sous-préfecture d'Istres doit se tenir lundi matin pour examiner les conditions de reprise.

Le maire de Fos, René Raimondi, opposant historique à cet incinérateur et partisan d'une «vraie méthanisation contrairement à ce qui se pratique ici» a exprimé en revanche «un sentiment de gâchis». «On nous a toujours présenté cet équipement comme sûr, mais je constate que, pendant 15 heures, l'incinérateur a fonctionné à ciel ouvert. L'usine est détruite à 80%, la sécurité me paraît très difficile à garantir. Que va-t-on faire?», a-t-il déclaré à l'AFP, fustigeant l'absence d'élus marseillais sur place.

Le députée EELV des Bouches-du-Rhône, François-Michel Lambert, considère de son côté dans un communiqué que «l'aberration de l'incinérateur de Fos-sur-Mer vient d'atteindre son apogée». «Incinérons l'incinérateur de Fos!», a-t-il encore lancé.

160 personnes travaillent sur ce site exploité par une filiale de la société Urbaser et mis en service début 2010 après des années de polémique. Placé sous l'autorité de la Communauté urbaine de Marseille, il traite les ordures ménagères des 18 communes qui en font partie.



Lourds dégâts après l'incendie de l'incinérateur de Fos-sur-Mer

Par LEXPRESS.fr, publié le 03/11/2013 à 14:33

L'incendie de l'incinérateur de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, a causé "des dégâts importants", d'après le président de la communauté urbaine de Marseille. L'incinérateur lui-même n'a pas été endommagé.



De la fumée s'élève du site d'incinération de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), alors que l'installation est en feu, le 2 novembre 2013.

AFP / BERTRAND LANGLOIS

L'heure est au bilan après <u>l'incendie de l'incinérateur de Fos-sur-Mer</u> (Bouches-du-Rhône). L'installation a "subi des dégâts importants", a expliqué <u>Eugène Caselli</u>, président PS de la communauté urbaine de Marseille. Le feu s'est déclenché dans la nuit de vendredi à samedi et a été maîtrisé dans la journée.

"Le sinistre s'est déclaré dans la zone de méthanisation, touchant certaines parties fonctionnelles de l'usine", précise Eugène Caselli dans un communiqué, précisant que "toutefois l'incinérateur par lui même n'a pas été atteint". "Une évaluation précise des travaux nécessaires au redémarrage de l'incinérateur" sera faite lundi matin, ajoute-t-il.

"Indépendamment des expertises, pendant la durée des réparations, les déchets collectés sur le territoire de Marseille Provence Métropole (la communauté urbaine de Marseille, ndlr.) seront dirigés vers plusieurs décharges", dès lundi selon le président de la communauté urbaine. Les déchets des 18 communes de Marseille Provence Métropole étaient auparavant acheminés vers l'incinérateur de Fos-sur-Mer.

L'incendie, a éclaté alors que la zone n'était pas en activité et où une dizaine de personnes se trouvaient. Le sinistre s'est ensuite propagé dans les différents bâtiments de valorisation organique touchant le centre de tri de l'incinérateur. L'unité la plus importante, l'unité de valorisation énergétique, n'a pas été touchée. 160 personnes travaillent sur ce site exploité par Everé, filiale de la société Urbaser, mis en service début 2010 après des années de polémique.

CHAPITRE III

Usine de TMB-Méthanisation de Montpellier AMETYST

Inaugurée en 2008



Montpellier



Ametyst (2008)

La plus grande usine de TMB-Méthanisation de France a été construite en 2008 à Montpellier. Elle était destinée à traiter les ordures ménagères de l'agglomération de Montpellier, tout en les valorisant (en produisant du gaz et du compost).

Un projet révolutionnaire et exemplaire, solution miracle au problème des déchets

Le projet, porté par Georges Frêche (ancier président de l'agglomération), se voulait exemplaire, tant en terme de traitement des déchets que de respect des riverains, extrêmement inquiets au sujet des nuisances et risques vitaux : l'usine est en effet implantée à proximité de dizaines de pavillons !

« *Il n'y aura pas d'odeurs*, puisque c'est un bâtiment totalement fermé et pressurisé (...) le bruit lui-même sera complètement maîtrisé grâce à ce bâtiment totalement fermé. » promettait Jean Louis Roumégas, porteur du projet de l'usine de TMB-Méthanisation AMETYST de Montpellier, au 19-20 de France 3 Languedoc-Roussillon, le 20 janvier 2006.

Des nuisances insupportables pour les riverains : odeurs, mouches, vermines, bruit...

Malheureusement, une fois l'usine construite, la situation a dépassé les pires craintes pour les riverains : odeurs putrides régulières, essaims de mouches, bruit permanent : <u>la vie de centaines de riverains proches de l'usine est un enfer.</u>

La situation est si délicate que le **préfet de l'Hérault a envisagé, en avril 2010, de fermer l'usine**, en raison de ces nuisances insoutenables : « Deux arrêtés préfectoraux avaient été déjà pris — en juin 2009 puis en janvier 2010 — pour mettre en demeure l'agglomération de prendre les mesures nécessaires pour supprimer les nuisances olfactives. (...)«On nous mène en bateau, proteste François Vasquez, porte-parole des riverains de Garosud. Nous sommes prêts à attendre la fin des travaux en cours, prévue pour le mois de juin, mais si en septembre les odeurs persistent, le préfet devra prendre ses responsabilités. Si l'agglomération veut faire de nouveaux travaux, qu'elle les fasse, mais en fermant l'usine. Nous nous sommes battus pendant quatre ans pour que cet équipement ne soit pas construit en ville. Nous avons expliqué qu'il provoquerait des nuisances. Et voilà deux ans que nous les subissons!»

Au bout d'un peu plus d'un an d'activité, selon le journal du 19/20 de languedoc Roussillon « plus de 1.000 plaintes émanant des riverains ont été déposées depuis l'ouverture d'AMETYST en juillet 2008, les riverains se plaignent d'odeurs nauséabondes et persistantes, et d'invasion de mouches jusqu'à l'intérieur de leurs maisons, le préfet envisage la suspension de l'usine dès cet été, ce qui provoque la colère du président de l'agglo. »

Le bras de fer entre le Préfet et Georges Frêche

S'engagea alors un bras de fer entre le Préfet de l'Hérault et George Frêche; et ce dernier entendait bien préserver son projet, comme en atteste son interview au JT local: « Et brusquement le préfet est concentré sur AMETYST, histoire d'emmerder Georges Frêche. Mais George Frêche, des préfets, il en a usé 21 depuis qu'il travaille dans le coin. J'en userai bien un 22ème. Donc c'est un avertissement sans frais au préfet actuel! » Et c'est bien George Frêche qui a gagné le bras de fer. Ceci étant, l'agglo s'est engagée à entreprendre de lourds travaux afin de trouver une solution à ces nuisances graves.

De graves inquiétudes sanitaires

Mais les nuisances ne sont que la partie visible de l'iceberg. Outre l'inconfort des mauvaises odeurs et du bruit, **l'état de santé de nombreux riverains proches de l'usine s'est réellement dégradé**. Voici quelques extraits de journaux télévisés de TV Sud Actu : « au-delà des nuisances liées aux odeurs et aux mouches, l'usine est dangereuse selon lui (Louis, riverain proche de l'usine), pour la santé des riverains. « ma santé depuis deux ans, elle a évolué avec des maux de têtes, des troubles, des vertiges, des allergies...

Un raz le bol pour Nathalie, cette riveraine ne supporte plus les mouches, elle craint surtout pour la santé de son bébé atteint d'une maladie au foie : «quand je suis en train de lui donner une seringue d'une vitamine, pendant ce temps là j'ai des mouches qui viennent sur ses autres tétines et sur les autres seringues ; puisqu'elles vont dans les excréments, elles vont dans les déchets, et elles portent avec elles ce qu'elles ont mangé, ce qu'elles ont touché, donc elles ne sont pas saines du tout. »

Pour résoudre le problème, l'agglomération de Montpellier a trouvé la solution. Selon George Frêche : « Le problème se pose pour une quinzaine de villas qui ont des odeurs ; et ben s'ils ont trop d'odeurs, on leur rachètera les villas. » Ce rachat a bien été effectué : « L'agglomération de Montpellier a récemment racheté une maison proche de l'usine. Georges Frêche, son président, s'est dit prêt à envisager d'autres acquisitions : «Plusieurs riverains se plaignent. S'ils ne peuvent pas attendre la fin des travaux, nous achèterons leurs habitations.»

Mais c'est bien plus qu'une quinzaine de villas qui sont concernées, et les riverains sont consternés : outre les nuisances, les inquiétudes sanitaires, c'est la valeur de leurs maisons, et le travail de toute une vie, qui est piétiné : « Nous on est à 100 mètres de l'usine, donc c'est très désagréable. Journaliste de France 2 : Combien vaut votre maison aujourd'hui ? Réponse du riverain : des experts sont passés, avec l'usine, elles ont perdu entre 30% et 40%. »

Un gouffre financier payé par le contribuable

Des dizaines de millions d'euros ont été dépensés afin de mettre un terme aux nuisances. Mais rien n'a pu mettre un terme, ni aux nuisances olfactives, ni aux nuisances auditives, ni aux inquiétudes sanitaires. Ces travaux ont entrainé un **dépassement de budget supérieur à 54%!**

Des conditions de travail scandaleuses pour les salariés de l'usine Un grave incendie de l'usine

L'enfer, ce sont aussi les employés de l'usine qui le vivent, avec un rapport accablant de l'inspection du travail (voir rapport de la cour des comptes ci-dessous). Les **salariés ont manifesté à plusieurs reprises**...

En septembre 2010, c'est un incendie qui ravage l'usine, ce qui provoque à nouveau la colère des riverains : « Nous maintenant ce que nous demandons, c'est un entretien avec le préfet en personne, et le président de l'agglomération de Montpellier, George Frêche. (...)On va nous expliquer comment les explosions ne peuvent pas arriver, comme on nous avait expliqué que les odeurs et les incendies ne pouvaient pas arriver. Maintenant il est temps de mettre tout sur la table, le traitement des déchets, la manière inefficace dont elle est gérée ici, parce que cette usine ne sert à rien, et avec tous les risques encourus par la population ! »selon le porte parole de l'association des riverains de Garosud, lors d'une interview au 19/20 de France 3 Languedoc Roussillon.

Des rapports institutionnels accablants

Le constat d'échec est alarmant, et a donné lieu à des rapports institutionnels accablants.

Tout d'abord le rapport Sénatorial de juin 2010 :

« Par ailleurs, ces installations génèrent un certain nombre de **nuisances**. C'est le cas à Lille (...) Cela a surtout été le cas à Montpellier, comme en témoignent les réactions des riverains, les nombreuses visites de l'inspection des installations classées et les suites administratives lourdes qui en ont résulté...On relèvera que <u>la situation à Montpellier est rendue particulièrement difficile par la proximité des habitations...</u> »

La **chambre régionale des comptes de Languedoc Roussillona** remis un rapport un juillet 2011, ensuite repris par la Cour des Comptes en septembre 2011. Ce rapport est accablant (voir ci-dessous) :

- « Cependant, depuis son inauguration, <u>l'usine est loin d'atteindre les performances initialement affichées</u>. De nombreux dysfonctionnements affectent en effet l'exploitation :
- un mauvais fonctionnement des digesteurs de méthanisation en raison d'un défaut de qualité des déchets acheminés, conséquence d'une absence de tri performant avant méthanisation ;
- d'importantes nuisances olfactives générant de nombreuses plaintes de la part des riverainset qui confirment que l'usine ne répondait pas initialement aux prescriptions requises et détaillées dans le dossier de demande d'autorisation ;
- la survenance d'un **incendie**, en septembre 2010, dans l'atelier de déshydratation des digestats, entraînant un fonctionnement de l'unité de méthanisation « en mode dégradé » (entre 10 et 20 % de ses capacités);
- un défaut de conception des installations, relevé par l'Inspection du travail, à l'origine de **multiples accidents du travail**. Les anomalies relevées portent ainsi sur un défaut d'identification du danger d'ammoniac (la forte concentration d'ammoniac ayant été révélée par les malaises de salariés), un défaut dans la conception du système de

ventilation-aération des unités de production et de stockage et l'absence d'un système d'alarme permettant la détection des émanations nocives dépassant les valeurs réglementaires.

Outre les nuisances subies par les riverains (odeurs et présence de mouches), qui peuvent au demeurant conduire à s'interroger sur l'implantation de l'usine dans un environnement aussi urbanisé (les premières habitations étant situées entre 70 et 150 mètres) et l'incapacité de l'unité à atteindre à ce jour les performances initialement affichées, lesquelles conduisent parallèlement à exporter une quantité très importante de déchets, les dysfonctionnements rencontrés expliquent le report de la réception de l'usine, espérée au premier trimestre 2011 alors que son inauguration date de juillet 2008. Ces aléas de fonctionnement sont également à l'origine d'une indemnisation de l'exploitant et de travaux supplémentaires de mise aux normes des installations, à la charge de la CAM et pour un coût significatif... »

Un échec total en termes de traitement des déchets

Un mot sur les performances environnementales de l'usine. Elles sont **calamiteuses**, comme le révèle le rapport de la chambre régionale des comptes.

Le **digestat va quasiment intégralement en décharge**, comme tous les digestats produits par des usines de TMB-Méthanisation. Pourtant, l'usine, qui traite principalement des OMR, possède une filière indépendante traitant des Biodéchets!

Voici un extrait du 20h de TF1 : « Journaliste : que deviennent vraiment les dizaines de milliers de tonnes de matière produites (digestat) ? Pour le savoir, nous suivons avec un riverain l'un des nombreux camions de l'usine TMB. Après 15 km, notre voyage s'arrêt ici (décharge). Riverain : voilà, le produit que l'on est censé valoriser, il est mis en décharge ! Journaliste : Moins de 1.200 tonnes de compost aux normes d'après le rapport annuel de l'usine, 95% des produits traités par le TMB sont jetés. Riverain : Donc on paye pour le travail à l'usine, en fait on repaye une deuxième fois pour le mettre en décharge ici. Alors à quoi sert de faire une usine aussi couteuse, en plus en ville, avec tous les problèmes sanitaires si c'est au bout du compte avoir ce service rendu, et à ce prix! »

Ces échecs en terme de performance environnementale entrainent des **surcouts importants** : coût de traitement, mais aussi cout d'enfouissement, et enfin dédommagement, grâce aux deniers publics, de l'industriel qui ne vend pas son digestat !

Face à tous ces échecs, L'Agglomération de Montpellier résilie la délégation de service public

L'usine ne parvenant pas à traiter les déchets, les nuisances ne pouvant pas êtres jugulées, le coût de l'usine ne cessant de faire l'objet de critiques, les incidents de fonctionnement ne cessant de se multiplier, les responsables de l'agglomération ont décidé en mai 2013 de résilier la délégation de service public dont bénéficiait l'exploitant. Ceci ne résout pourtant en rien l'ensemble des problèmes qui viennent d'être évoqués.

Aujourd'hui, les nuisances sont toujours là, les visites chez les professionnels de la santé pour les riverains proches de l'usine ont bondi de 50%, et les déchets ne sont toujours pas valorisés.

Les riverains sont totalement prisonniers de cette situation intolérable, et sont confrontés à un mur lorsqu'ils demandent à l'exploitant et aux responsables de l'agglomération de mettre un terme à leur enfer.

Usine de TMB-Méthanisation de Montpellier :

- Capacité de traitement : 203.000 tonnes par an (177.000 tonnes d'OMR + 33.000 tonnes de biodéchets) dont 107.500 tonnes entrent dans les digesteurs.
- Superficie : 8 hectaresRéalisation : VINCI
- Exploitation: NORVEGE VINCI ENVIRONNEMENT
- Client : Agglomération de Montpellier
- -Implantation : zone urbaine (plusieurs dizaines de pavillons dans un rayon d'un kilomètre)



Montpellier Des magistrats pointent du doigt les dysfonctionnements du site Ametyst

GUY TRUBUIL 04/10/2011, 23 h 57 | Mis à jour le 05/10/2011, 09 h 33



Le rapport va dans le sens des riverains. (JEAN-MICHEL MART / MIDI LIBRE)

Le rapport de la chambre régionale des comptes passent en revue les dysfonctionnements de l'usine Garosud. C'est le coup de la deuxième lame. Quelques jours après l'enquête nationale de la cour des comptes, qui évoquait déjà le site montpelliérain, la chambre régionale des comptes vient de mettre en ligne le rapport qu'elle a consacré à l'usine de méthanisation. Une étude détaillée de 52 pages qui pointe les difficultés déjà connues d'Ametyst – odeurs, mise au point retardée – et relève également des dysfonctionnements moins visibles mais qui font de l'unité un casse-tête, pour l'Agglo, son exploitant, les riverains ainsi qu'une très mauvaise affaire pour les finances publiques.

D'emblée, les magistrats financiers s'interrogent : "Il n'était peut-être pas opportun de construire l'équipement dans une zone urbaine, proches d'habitations et d'entreprises." Dans la phase de travaux, et après que le coût du projet soit passé de 57 M€ à 72 M€ en un an, la chambre régionale relève notamment la mauvaise répartition des rôles, voire le doublon entre l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) d'un côté et le mandataire de l'autre. Cela alors que le premier contrat remporté par le groupement Girus-BCEOM représente un montant de 730 000 € et le second, attribué à la Serm, une somme d'1,5 M€.

Plus loin dans le rapport, après s'être étonnés que l'audit de conformité ait été confié à un bureau n'ayant aucune référence en matière de méthanisation, les magistrats analysent le montant des travaux complémentaires lancés depuis l'inauguration de l'usine pour tenter d'en atténuer les nuisances et améliorer la sécurité. Ces ajustements représentent une somme totale de 18 M€ dont 13,6 M€ ont été pris en charge par l'Agglo et un peu plus de 4 M€ par le constructeur, Vinci. Sur les seuls travaux de mise en conformité (11 €), la part de l'Agglo s'élève à 83,4 %, ce qui soulève

l'étonnement de la chambre, selon laquelle les travaux liés au traitement des odeurs résultent "d'un défaut de conception de l'ouvrage" et auraient dû être imputés au constructeur.

Alors que l'exploitation de l'usine a été confiée au groupement Novergie-Vinci Environnement-Sogea-Sud, dans le cadre d'une délégation de service public, l'Agglo s'est également trouvée contrainte de le dédommager en raison des difficultés de démarrage. Un avenant a été conclu pour une somme de 2,4 M€ pour la période allant d'avril 2008 au 31 octobre 2010.

Au fil des mois, les relations entre les responsables d'Ametyst et les services de l'État se sont passablement dégradées et le rapport de la CRC révèle que ces tensions ont conduit la <u>Dreal</u> à dresser, en avril 2010, un procès-verbal "justifié par le délit d'exploitation non conforme par personne morale d'une installation classée autorisée". Un certain nombre de travaux demandés par le préfet dans le cadre d'une mise en demeure n'avaient été pas totalement réalisés... En avril 2009, c'est l'inspection du travail qui avait relevé le **nombre élevé d'accidents du travail liés à la présence importante d'ammoniac** dans deux zones de l'usine. Une pollution occasionnée par "un défaut dans la conception du système de ventilation et l'absence d'un système d'alarme permettant la détection des émanations nocives".

En fin de semaine dernière, à l'Agglo, la présentation du rapport a donné lieu à un débat entre les élus. Sans pour autant que le choix fait pour la politique de traitement des ordures ménagères en 2003 soit remis en cause.



Le préfet de l'Hérault menace de fermer l'usine de méthanisation de Montpellier

Par J. Lelong

Publié le 14/04/2010

Le préfet de l'Hérault, Claude Baland, n'écarte pas la possibilité d'une fermeture temporaire de l'usine de méthanisation Amétyst, qui traite les déchets de l'agglomération de Montpellier, si les mauvaises odeurs qu'elle dégagent devaient persister au-delà de l'été.

Cette hypothèse, évoquée lors d'une récente réunion avec des riverains, sera reprise dans un courrier que le préfet s'apprête à adresser au président de Montpellier Agglomération, maître d'ouvrage de l'usine. Deux arrêtés préfectoraux avaient été déjà pris — en juin 2009 puis en janvier 2010 — pour mettre en demeure l'agglomération de prendre les mesures nécessaires pour supprimer les nuisances olfactives.

Inaugurée en juillet 2008, l'usine Amétyst, située dans le quartier Garosud à Montpellier, fonctionne en régime industriel depuis décembre 2008. D'une capacité de 200.000 tonnes/an, c'est la plus grosse unité de méthanisation réalisée à ce jour en France. Près de deux ans après sa mise en service, l'agglomération de Montpellier n'a toutefois pas encore officiellement réceptionné l'équipement en raison de dysfonctionnements persistants. Des séries de difficultés sont constatées : des émissions d'odeurs hors de l'usine et des performances insuffisantes en matière de production de compos.

Après une première phase de travaux complémentaires réalisée au printemps 2009, le constructeur, Vinci Environnement, mène actuellement une deuxième série de retouches visant à améliorer le traitement de l'air au sein de l'usine et à réduire les odeurs liées à la circulation des engins. «Les premiers travaux ont produit leurs effets, assure Yves Nurit, directeur général adjoint des services de Montpellier Agglomération. La situation s'est considérablement améliorée, mais ce n'est pas encore suffisant. Par ailleurs, le fait même de mener des travaux dans l'usine provoque des dégagements d'odeurs, ce qui explique que les riverains soient encore incommodés.»

L'agglomération annonce aujourd'hui une troisième phase de travaux complémentaires. D'un coût de 4,7 millions d'euros, ce nouveau chantier, cofinancé à parts égales par Montpellier Agglomération et Vinci Environnement, pourrait s'étaler sur le deuxième semestre de l'année 2010.

Ce nouveau délai exaspère les riverains : «On nous mène en bateau, proteste François Vasquez, porteparole des riverains de Garosud. Nous sommes prêts à attendre la fin des travaux en cours, prévue pour le mois de juin, mais si en septembre les odeurs persistent, le préfet devra prendre ses responsabilités. Si l'agglomération veut faire de nouveaux travaux, qu'elle les fasse, mais en fermant l'usine. Nous nous sommes battus pendant quatre ans pour que cet équipement ne soit pas construit en ville. Nous avons expliqué qu'il provoquerait des nuisances. Et voilà deux ans que nous les subissons !»

L'agglomération de Montpellier a récemment racheté une maison proche de l'usine. Georges Frêche, son président, s'est dit prêt à envisager d'autres acquisitions : «Plusieurs riverains se plaignent. S'ils ne peuvent pas attendre la fin des travaux, nous achèterons leurs habitations.»



Travaux complémentaires pour l'usine de méthanisation de Montpellier

Publié le 21 avril 2010, à 18h08

▶Environnement, Languedoc-Roussillon

Au cours d'une réunion récente avec des riverains de l'usine de méthanisation Amétyst, située dans le quartier Garosud de Montpellier, la préfecture de l'Hérault n'a pas écarté l'éventualité d'une fermeture temporaire du site de traitement et de valorisation des déchets de Montpellier Agglomération inaugurée en juillet 2008.

Deux arrêtés préfectoraux de juin 2009, puis janvier 2010, mettent en effet en demeure l'agglomération de prendre les mesures nécessaires pour supprimer les odeurs qui incommodent le voisinage. Montpellier Agglomération vient de réagir en annonçant des travaux de 4,7 millions d'euros qui débuteront cet été pour s'achever à la fin 2010. Ils seront cofinancés à égalité avec Vinci Environnement, constructeur d'Amétyst.

Ces travaux constitueront la troisième tranche de travaux complémentaires pour limiter les nuisances olfactives et optimiser les performances de tri et de traitement de l'usine de méthanisation. Durant l'été 2009, Vinci Environnement a réalisé des travaux de 3,4 millions d'euros (payés aux trois-quarts par Montpellier Agglomération), qui ont permis une réduction des nuisances selon l'étude d'impact. Mais après de nouvelles investigations, une deuxième phase de travaux au montant non précisé a été lancée en octobre 2009 afin de traiter les sources diffuses d'odeurs et renforcer l'étanchéité des bâtiments. Ont été installés un filtre à traitement par charbon actif, des compacteurs de refus et une aire de lavage pour les engins évoluant sur le site. Cette phase, en cours, s'achèvera à la fin juin 2010. Selon Montpellier Agglomération, les travaux actuels seraient à l'origine de la recrudescence des odeurs ressenties par les riverains. Un nouveau bilan d'impact sera effectué fin juin.

Amétyst, exploitée par le groupement Novergie - Vinci Environnement - Sogea Sud, peut traiter 203 000 tonnes de déchets ménagers et biodéchets et a coûté à l'origine 73,3 millions d'euros, financés à 85 % par Montpellier Agglomération.

En Languedoc-Roussillon, Sylvie Brouillet



Déchets et hygiène, le mauvais ménage

0 contributions Publié le 21 avril 2011.



L'usine a continué à tourner malgré la grève. C.ROSSIGNOL/MDS/20 MINUTES

L'usine de méthanisation Amétyst, à Garosud, a vécu hier son premier débrayage en 3 ans

Une dizaine de salariés a débrayé hier matin à l'usine de méthanisation de Garosud. Une première que Laurent explique simplement : « C'est un ras-le bol général. Il faut une meilleure hygiène de travail. Les salariés sont en contact avec les déchets, qui ont une odeur assez forte. Quand il fait beau, on atteint les 40 °C à l'intérieur et un taux d'humidité de 75 % et, surtout, les détecteurs sonnent sans arrêt parce que le taux d'ammoniac ou de méthane qui se dégagent est supérieur à la limite autorisée », poursuit le gréviste, actuellement en procédure de licenciement. « J'ai suis viré parce que j'ai mal répondu à un riverain qui se plaignait de l'odeur au téléphone. » Un autre témoigne : « J'ai exercé un droit de retrait pour ne pas faire un travail dangereux : je devais me glisser à plat ventre dans une goulotte de déchets et nettoyer l'intérieur. J'ai reçu une mise à pied ».

Une liste des tâches pénibles

De son côté, la direction dément avoir eu un droit de retrait entre les mains. « Ce qui est clair, c'est qu'on ne brade pas la santé de nos salariés » déclare le directeur Guillaume Ribour. Hier, avec les représentants du personnel, il a établi une liste de tâches considérées comme pénibles. «C'est vrai qu'il y a des choses qu'on peut éviter en y regardant de plus près, reconnaît-il. On peut par exemple investir dans des nettoyeurs automatiques. Jusqu'à présent, on s'est concentré sur les gros investissements, comme les désodorisants pour les éviter que les riverains subissent les nuisances, en oubliant peut-être les désagréments ici. » Pour la CFDT, il était « urgent de rétablir la communication ».

caroline rossignol

méthanisationLes déchets de vos poubelles sont triés mécaniquement. Une partie va dans des réacteurs et sort en poudre, qui est ensuite avalée par un digesteur, une sorte d'estomac géant qui la transforme en électricité et chaleur via le biogaz dégagé ou en liquide qui, séché, deviendra du compost.



Montpellier Méthanisation : Ametyst face à sa première grogne

YANNICK POVILLON

20/04/2011, 06 h 00



De nombreux salariés de l'usine de méthanisation Ametyst débrayeront, aujourd'hui. (R. D. H.)

Exaspérés et désemparés. De nombreux salariés de l'usine de méthanisation Ametyst débrayeront, aujourd'hui, pour ce qui constitue le premier conflit social de sa jeune histoire.

Implantée à Garosud, Ametyst est plus régulièrement conspuée pour ses problèmes de mouches et d'odeurs. Mais de nouveaux problèmes arrivent : en interne. L'un des salariés confesse sous couvert d'anonymat : "Tout le monde pète les plombs. C'est l'omerta la plus totale. On assiste à un turn-over de fou car beaucoup d'employés craquent."

Au cœur d'une usine qui n'est toujours pas réceptionnée, deux ans après sa mise en service, les salariés doivent assumer une triple présence : Montpellier Agglomération, le donneur d'ordre, Vinci, le constructeur de l'usine et Sita, le gestionnaire. Pas de quoi faciliter la communication entre ces trois entités. "On rencontre de nombreux problèmes de santé, notamment une multiplication des saignements de nez, et de sécurité."

Et d'évoquer le cas de cet employé qui a eu un grave accident : "Il est tombé dans une cuve de jus où l'on traite l'air. Cette cuve est composée d'acide. Il a été placé en longue maladie, puis il est revenu et reparti. Depuis, on n'a plus de nouvelle. On ne sait pas ce qu'il est devenu." C'est pour contester cette absence de communication et un traitement sanitaire "qui n'est pas à la hauteur" que ce salarié observera un débrayage aujourd'hui : "Attention. On n'a rien à voir avec les riverains. On ne veut pas faire fermer l'usine mais il faut bien voir qu'elle a été mal conçue. On voit l'inspection du travail toutes les semaines. Mais tout ça, c'est une affaire de sous."

Le débrayage n'aura qu'un impact limité sur le fonctionnement de l'usine. Les camions seront autorisés à entrer et sortir du site. Le but est ailleurs : "On veut dénoncer le fonctionnement social de l'usine et la mauvaise gestion du personnel."

Trois catégories travaillent la méthanisation : les agents de pesée, les agents d'exploitation et les agents de maintenance. Ils sont 58 à y travailler. Une quarantaine devrait participer à cette première grogne. Qui pourrait en appeler d'autres. Sans compter les riverains qui ne vont pas manquer, en ces périodes de retour de chaleur, de montrer, eux aussi, leur mécontentement.



Montpellier Ametyst : grève avortée, mais le malaise persiste

MICHEL MARGUIER

20/04/2011, 21 h 43 | Mis à jour le 21/04/2011, 13 h 57

1 réaction



Hier matin, un rassemblement a eu lieu sur le site de Garosud. (DAVID CRESPIN)

Pour des questions de forme – liées à une obligation particulière de préavis de cinq jours – le mouvement de grève prévu hier sur le site d'Ametyst a avorté. Une quinzaine de syndicalistes et d'employés au repos ayant néanmoins tenu à se rassembler brièvement devant l'entrée de l'usine de méthanisation de Garosud.

Reste le fond du problème : bon nombre de salariés se plaignent de mauvaises conditions de travail, voire de sécurité sanitaire non assurée. Hier matin, une réunion devait avoir lieu entre la direction et les représentants syndicaux. Or, les discussions "ont capoté", selon Jean-Louis Baudy, secrétaire régional CFDT du secteur chimie-énergie, à la suite d'un article révélant un fort malaise social sur place paru mercredi dans Midi Libre. Alors qu'il s'agissait, selon lui, d'un "conflit pondéré" destiné à tirer le signal d'alarme. Les uns et les autres se seraient néanmoins donnés jusqu'au 31 mai pour trouver des solutions au sein d'un groupe de travail. Dans le cas contraire, le syndicat envisage de durcir le ton.

D'autant plus que le climat ambiant semble peu serein. Un exemple : une procédure de mise à pied, avec menace de licenciement, a été décidée à l'encontre d'un technicien qui a fait valoir son droit de retrait. Une demande d'annulation de la sanction vient d'être transmise au tribunal des prud'hommes.

Problèmes techniques et de voisinage ; mécontentement social : Ametyst tarde à trouver la sérénité. Et l'efficacité.





AMETYST DEVRAIT TRE OP RATIONNELLE DANS NEUF MOIS

rois ans après sa mise en service, l'usine de méthanisation Amétyst ne fonctionne toujours pas au maximum de son potentiel. Neuf mois de travaux vont débuter la semaine prochaine pour reconstruire un hall qui a été détruit par un incendie en septembre dernier. «Les derniers avant le fonctionnement optimal » promet-on. Un nouveau chantier qui perturbe l'exploitation de l'installation et qui s'ajoute aux nombreux travaux entrepris suite aux nuisances sonores et olfactives relevées et pointées du doigt par les associations de riverains et les autorités sanitaires. 10 millions d'euros ont été dépensés pour réduire les nuisances. Cette création de nouveaux équipements et des améliorations des structures existantes ont été financées à deux tiers par l'agglo et un tiers par le constructeur Vinci.

Amétyst: un coût et des odeurs

habitants comme pour les employés des cette installation d'avant-garde devait de Georges Frêche. Depuis sa mise en est à la hauteur des mauvaises odeurs comme un joyau de la technologie de L'usine de méthanisation des déchets collectif politiquement incorrect et la entreprises du voisinage, envahis par otissements et de zones d'activités. bombe à retardement de l'héritage service le 1er juillet 2008, la facture produire du gaz et de l'électricité, de Montpellier est un équipement les mouches! Amétyst, présentée qu'elle dégage. Un rêve pour les Sur le papier, le numéro zéro de retraitement des déchets pour a été installée à proximité de

Elle avait été lancée par Georges Frêche les dysfonctionnements. Et un étonnant glissement du budget prévisionnel, qui passe de 57 à 72 millions d'euros entre Au meilleur de sa production, en 2009, en service, on peut estimer que l'usine traiter plus de 200000 tonnes chaque partenaires d'entre les deux tours des municipales en 2001. Depuis sa mise elle n'a englouti que 129000 tonnes. régionale des comptes pointait tous n'a jamais fonctionné normalement, année, dont 30000 de bio-déchets. signé le document de réception de et l'agglomération n'a toujours pas cette installation. En juillet dernier, un rapport sévère de la chambre à la demande des élus verts, ses

bond de 54 %. « Pour ce calcul, il ne faut avant le retour à la normale, il aura aussi es deux appels d'offres successivement appel d'offres. On retombe alors sur un Dont 7,13 millions d'euros uniquement normalement en mars 2012 », répond lancés en 2003 puis en 2004. Soit un prendre en compte que le deuxième d'aménagement financés à 85 % par le président de l'agglomération. Car dépassement de 14 %, a priori dans mauvaises odeurs. Avec un résultat sans convaincre Jean-Pierre Moure, dédiés à contenir ou masquer les fallu financer de coûteux travaux la norme. Et l'usine fonctionnera 'agglomération de Montpellier. aujourd'hui encore très mitigé.



Le Président

Montpellier, le 26 juillet 2011

lettre recommandée avec A.R.

Référence: 116 / 034021 993 / 676

Monsieur le Président,

Par envoi en date du 14 juin 2011, la chambre a porté à votre connaissance son rapport d'observations définitives concernant la gestion de la communauté d'agglomération de Montpellier (1^{er} cahier) au cours des exercices 2002 et suivants.

Votre réponse a été enregistrée au greffe dans le délai d'un mois prévu par les articles L. 243-5 et R. 241-17 du code des juridictions financières (CJF).

A l'issue de ce délai, le rapport d'observations définitives retenu par la chambre régionale des comptes vous est à présent notifié accompagné de votre réponse écrite.

En application des articles L. 243-5, R. 241-17 et R. 241-18 du CJF, l'ensemble devra être communiqué à votre assemblée délibérante dès sa plus proche réunion. Il devra notamment faire l'objet d'une inscription à son ordre du jour, être joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donner lieu à un débat.

Il vous appartient d'indiquer à la chambre la date de cette réunion.

Après cette date, le document final sera considéré comme un document administratif communicable aux tiers, dans les conditions fixées par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Nicolas BRUNNER

Monsieur Jean-Pierre MOURE Président de la communauté d'agglomération de Montpellier 50 Place Zeus CS 39556 34961 MONTPELLIER Cedex 2

500 Avenue des Etats du Languedoc - CS 70755 - 34064 Montpellier cedex 2 téléphone : 04 67 20 73 00 - télécopie : 04 67 20 73 49 - crcir@ir.ccomptes.fr ROD2 (1° cahier) - Communauté d'agglomération de Montpellier

RESUME

La chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon a procédé à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération de Montpellier (CAM), dans un premier cahier sur le seul domaine de la construction de l'usine de traitement par méthanisation AMETYST. L'examen de cette opération majeure s'inscrit dans le cadre d'une enquête nationale sur la gestion des déchets et assimilés commune aux juridictions financières.

La chambre relève tout d'abord le caractère préoccupant du déficit d'exutoires au niveau de l'agglomération de Montpellier. En effet, en raison de la fermeture de la décharge du Thôt en juin 2006, de l'incertitude pesant sur l'ouverture du pôle multi-filières de Fabrègues en rapport avec la suspension récente (décembre 2010) du projet en dépit des trois programmes d'intérêt général signés par l'autorité préfectorale et du risque de saturation prématurée du centre de stockage de Castries lié au surplus de déchets en provenance de l'usine de méthanisation AMETYST compte tenu des dysfonctionnements constatés depuis son inauguration, ce sont près de 200 000 tonnes de déchets qui sont exportés hors du département de l'Hérault.

Sous réserve de ce constat, la CAM a décidé la réalisation de l'unité de traitement par méthanisation AMETYST par délibération du 29 septembre 2003, pour une enveloppe financière prévisionnelle, en euros courants, de 57 M€ HT (marché de définition du projet et réalisation de l'équipement). Entre octobre 2003 et octobre 2004, ces coûts prévisionnels vont rapidement et significativement augmenter pour être portés, en euros courants, à hauteur de 72 M€ HT (VRD et terrassement, études et mise en service, bâtiments et équipements), soit une hausse de plus de 26 % en une seule année.

Les performances techniques affichées lors de l'inauguration de l'unité en juillet 2008, font état d'une capacité de traitement de 203 000 tonnes de déchets par an (170 000 tonnes d'OMR et 33 000 tonnes de bio-déchets), d'une production de compost annuelle de 24 000 tonnes par an d'OMR et de 4 000 tonnes de bio-déchets, ainsi que d'une production de biogaz permettant de générer 30 000 mégawatts par an d'électricité.

Cependant, depuis son inauguration, l'usine est loin d'atteindre les performances initialement affichées. De nombreux dysfonctionnements affectent en effet l'exploitation :

- un mauvais fonctionnement des digesteurs de méthanisation en raison d'un défaut de qualité des déchets acheminés, conséquence d'une absence de tri performant avant méthanisation;
- d'importantes nuisances olfactives générant de nombreuses plaintes de la part des riverains et qui confirment que l'usine ne répondait pas initialement aux prescriptions requises et détaillées dans le dossier de demande d'autorisation ;
- la survenance d'un incendie, en septembre 2010, dans l'atelier de déshydratation des digestats, entraînant un fonctionnement de l'unité de méthanisation « en mode dégradé » (entre 10 et 20 % de ses capacités);
- un défaut de conception des installations, relevé par l'Inspection du travail, à l'origine de multiples accidents du travail. Les anomalies relevées portent ainsi sur un défaut d'identification du danger d'ammoniac (la forte concentration d'ammoniac ayant été révélée par les malaises de salariés), un défaut dans la conception du système de ventilation-aération des unités de production et de stockage et l'absence d'un système d'alarme permettant la détection des émanations nocives dépassant les valeurs réglementaires.

Outre les nuisances subies par les riverains (odeurs et présence de mouches), qui peuvent au demeurant conduire à s'interroger sur l'implantation de l'usine dans un environnement aussi urbanisé (les premières habitations étant situées entre 70 et 150 mètres) et l'incapacité de l'unité à atteindre à ce jour les performances initialement affichées, lesquelles conduisent

ROD2 (1^{et} cahier) - Communauté d'agglomération de Montpellier

¹ Ordures ménagères résiduelles.

parallèlement à exporter une quantité très importante de déchets, les dysfonctionnements rencontrés expliquent le report de la réception de l'usine, espérée au premier trimestre 2011 alors que son inauguration date de juillet 2008. Ces aléas de fonctionnement sont également à l'origine d'une indemnisation de l'exploitant et de travaux supplémentaires de mise aux normes des installations, à la charge de la CAM et pour un coût significatif qui ressort à 13,7 M€ HT.

Dans ce contexte, sans méconnaître les contraintes liées à la mise en œuvre d'un outil nouveau, le bilan financier global ne peut que conduire à s'interroger sur la fiabilité des études et des prévisions initiales. En effet, l'opération s'avère particulièrement coûteuse : évaluée prévisionnellement à hauteur de 57 M€ HT, le coût total de l'usine ressort à ce jour à 87,9 M€ HT (105 M€ TTC) se décomposant en 3,4 M€ d'achat de terrains, 2,9 M€ d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'ouvrage déléguée et 81,6 M€ pour la construction (dont 13,7 M€ de travaux supplémentaires), soit un écart de plus de 54 % par rapport aux estimations initiales.



LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Rapport public thématique

Cour des comptes

Tel est le cas du SMICTOM du nord de l'arrondissement de Redon (Ille-et-Vilaine), dont les déchets résiduels étaient traités prioritairement dans l'usine d'incinération tandis que d'importants tonnages ont dû malgré tout être enfouis pour des raisons techniques. Chaque tonne enfouie s'est ainsi traduite par une perte de l'aide à la valorisation énergétique d'environ 5 euros/tonne, sans doute compensée par le plus faible coût de l'enfouissement par rapport à l'incinération.

Décidée par une délibération de la communauté d'agglomération de Montpellier (CAM; Hérault) du 29 septembre 2003, la construction de l'unité de traitement des déchets par méthanisation AMETYST visait à pallier le déficit d'exutoires pour les déchets de l'agglomération. L'unité devait atteindre à terme une capacité de traitement de 203 000 tonnes de déchets par an (170 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles [OMR] et 33 000 tonnes de bio-déchets), une production annuelle de 24 000 tonnes de compost d'OMR et de 4 000 tonnes de compost de biodéchets, ainsi qu'une production de biogaz permettant de générer 30 000 MWh par an d'électricité.

Depuis sa mise en service en juillet 2008, l'unité de méthanisation a connu de très nombreux dysfonctionnements, certains dus à plusieurs défauts de conception de l'installation: très importantes nuisances olfactives, alors que le site a été implanté dans un environnement urbanisé, pullulement de mouches, capacités d'exploitation altérées par la mauvaise qualité du tri en amont, multiples accidents du travail liés notamment à un défaut du système de ventilation, difficultés de fonctionnement des digesteurs, incendie en septembre 2010 dans le local de déshydratation des digestats, provoqué par un court-circuit électrique, entraînant une forte réduction des capacités de l'usine. Celle-ci fonctionne aujourd'hui à hauteur de 65 % de ses capacités, comme un simple quai de transfert.

Ces dysfonctionnements expliquent le fonctionnement en mode dégradé de l'installation qui est encore loin d'atteindre les performances initialement affichées, de même que le retard constaté pour la réception de l'usine par la communauté d'agglomération de Montpellier, encore attendue à ce jour. Dans ces conditions, les nuisances imposées aux riverains et la nécessaire mise aux normes de l'installation ont nécessité d'importants travaux complémentaires, pour un coût de 13,67 M€ HT à la charge de la communauté d'agglomération.

La réalisation de cette unité de méthanisation a été particulièrement onéreuse. Alors que l'enveloppe financière prévisionnelle s'établissait à 57 M€ HT en septembre 2003 (marché de définition du projet et réalisation de l'équipement), le coût total de l'usine atteint 87,9 M€ HT, dont 3,4 M€ HT d'achats de terrains, 2,9 M€ HT

Cour des comptes
Les collectivités territoriales et la gestion des déchets ménagers et assimilés – septembre 2011
13 rue Cambon 75100 PARIS CEDEX 01 - tel : 01 42 98 95 00 - www.ccomptes.fr

N° 571

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Enregistré à la Présidence du Sénat le 22 juin 2010

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la mission commune d'information sur le traitement des déchets (1),

Par M. Daniel SOULAGE,

Sénateur.

⁽¹⁾ Cette mission commune d'information est composée de : M. Dominique Braye, président ; M. Gérard Miquel, premier vice-président ; M. Charles Guené, Mme Évelyne Didier, vice-président ; M. Jean-Marc Pastor, Mme Brigitte Bout, secrétaires ; M. Daniel Soulage, rapporteur; MM. Pierre André, Jean-Étienne Antoinette, Bertrand Auban, Mme Béatrice Descamps, MM. Daniel Dubois, Pierre Hérisson, Jean Milhau, Jacques Muller, Daniel Raoul, Mme Esther Sittler, M. Alain Vasselle.

La mission a pu constater, lors de sa visite à Lille, que le procédé de **méthanisation sur biodéchets** fonctionne correctement, à une réserve près concernant **l'hétérogénéité des déchets organiques**. Par comparaison avec le compostage sur biodéchets, la méthanisation convient particulièrement aux substances riches en eau, contenant de la matière organique facilement dégradable et facile à pomper pour permettre un fonctionnement en continu du digesteur. Elle ne permet donc pas de traiter toutes les fractions de matière organique, mais uniquement les fractions facilement biodégradables. Au CVO de Lille, il a été indiqué à votre mission que 3 millions d'euros devraient être réinjectés dans la zone de préparation des déchets du fait de la sous-estimation de **l'hétérogénéité** des biodéchets (tonte, feuilles, biodéchets en proportion variable) d'autant plus préjudiciable que la hausse des déchets verts fait baisser les rendements en gaz.

Par comparaison avec le compostage sur fraction fermentescible triée mécaniquement, la méthanisation après tri mécanique entraîne, sur le plan technique, des difficultés **supplémentaires** du fait de la **sensibilité des digesteurs**. A titre d'exemple, l'un des deux digesteurs de l'usine de Varennes-Jarcy ne fonctionne pas. En outre, l'affinage du digestat **humide** étant particulièrement délicat, il est préférable d'introduire un déchet sans indésirables dans le digesteur. En conséquence, étant donné l'hétérogénéité des déchets en mélange et la sensibilité du procédé, la méthanisation sur des ordures ménagères peut apparaître plus susceptible de faire face à des difficultés **techniques** que le compostage après tri mécanique.

Par ailleurs, ces installations génèrent un certain nombre de **nuisances**. C'est le cas à Lille, où il a été dit à votre mission que les odeurs et la qualité de l'air intérieur n'étaient pas satisfaisantes. Cela a surtout été le cas à Montpellier, comme en témoignent les réactions des riverains, les nombreuses visites de l'inspection des installations classées et les suites administratives lourdes qui en ont résulté :

- 2 avril 2009 : demande à la Communauté d'agglomération (CAM)
 d'un programme d'actions visant à supprimer les nuisances constatées (odeurs, mouches);
- -4 août 2009 : demande à la CAM d'un rapport d'incident suite au rejet de gouttelettes de produits masquants ;
- 30 septembre 2009 : demande à la CAM pour le 15 octobre 2009 d'un plan d'actions complémentaires sur les odeurs ;
- 9 avril 2010 : demande au ministère d'un avis d'experts sur l'aptitude d'AMETYST à fonctionner sans générer de nuisances.

On relèvera que la situation à Montpellier est rendue particulièrement difficile par la **proximité des habitations** : le site d'implantation était en effet marqué par la présence de 63 habitations en 2006, d'une école maternelle dans un rayon de 300 mètres et d'environ 800 habitants à une distance de moins

¹ 2 en 2008, 7 en 2009, 4 en 2010 à fin avril.

d'un kilomètre. Les premières habitations étaient situées entre 70 et 150 mètres.

- (2) Des coûts d'investissement et d'exploitation élevés
- Si les coûts d'investissement et d'exploitation dépendent de nombreux facteurs, il apparaît possible de dégager certains ordres de grandeur. Le surcoût à l'investissement et au fonctionnement d'une usine de méthanisation par rapport au compostage a été évalué entre 25 à 30 % voire 50 % par plusieurs personnes auditionnées par la mission. D'après les informations fournies :
- le CVO de Lille a coûté au total 54 millions d'euros, l'ADEME ayant accordé une subvention de 1,3 million d'euros ;
- le coût global de l'unité de Varennes-Jarcy a pu être contenu à 30 millions d'euros, en raison de la réutilisation de broyeurs existants, les coûts de collecte et de traitement s'élevant à 189 euros par tonne dont 115 euros pour la collecte et 74 euros pour le traitement et à 114 euros par habitant, dépenses de personnel incluses;
- le coût de la collecte et du traitement à Montpellier serait de 200 euros par tonne.

Au niveau **européen**, les estimations de coûts concernant la gestion des biodéchets en font le traitement le plus coûteux²:

- collecte séparée des biodéchets suivie d'un compostage : de 35 à 75 euros par tonne ;
- collecte séparée suivie d'une digestion anaérobie : de 80 à 125 euros/t ;
 - mise en décharge de déchets mixtes : 55 euros/t ;
 - incinération de déchets mixtes : 90 euros/t.
 - (3) Méthanisation après tri mécanique : un pré-traitement ?

S'agissant de la performance de la méthanisation sur OMR, le digestat issu de la méthanisation étant humide, il est difficile de l'affiner pour retirer des indésirables avec les techniques actuelles, hors déshydratations ou séchage préalable. En conséquence, un **tri performant** doit être réalisé avant méthanisation pour assurer la qualité du compost et pour limiter les aléas d'exploitation liés aux variations de composition de la fraction organique au sein du digesteur de méthanisation. Or ce tri peut avoir un impact fort sur la quantité de matière organique extraite et donc la production de biogaz puis de compost. Au final, le bilan matière peut s'avérer décevant, comme le montre le tableau suivant relatif à l'usine de Montpellier.

CNIM.

² D'après le Livre vert de la Commission européenne.

CHAPITRE IV

Usine de Méthanisation de Daugendorf Et

De TMB-Méthanisation d'Hamlar

Daugendorf (2007)

Le 16 décembre 2007, une explosion est survenue dans l'usine de Daugendorf, peu après son lancement (elle avait été inaugurée en avril 2007).

L'usine a été détruite, un digesteur de 20 mètres de haut et 17 mètres de large a totalement volé en éclats. Les bâtiments situés non loin du digesteur ont été gravement endommagés, voire rasés.

Le digestat a été projeté à plus de 200 mètres autour de l'usine. Outre le digestat, divers liquides dangereux se sont répandus autour de l'usine, rendant l'intervention de services de secours particulièrement délicate. Fort heureusement, l'usine est située en pleine campagne, et l'explosion a eu lieu en pleine nuit.

















16.12.2007 - Schwere Verpuffung zerstört Biogasanlage in Daugendorf

Am frühen Sonntagmorgen führte eine Verpuffung auf der neuen Biogasanlage in Daugendorf zu einem Großeinsatz von Feuerwehr, DRK und Polizei. Aus noch ungeklärter Ursache brach der rund 20 Meter hohe und 17 Meter breite Fermenter (Gärbehälter) der Anlage und hinterließ ein Bild der Verwüstung. Die sich im Fermenter befindliche Biomasse wurde durch die Wucht der Explosion bis zu 200 Meter um die Anlage verteilt. Mehrere Baugeräte wurden schwer beschädigt. Die in unmittelbarer Nähe befindlichen Gebäude wurden zum Teil zerstört. Verletzt wurde niemand.

Von der Leitstelle Biberach wurde zunächst die Feuerwehren aus Daugendorf und Riedlingen alarmiert. Nach der ersten Lageerkundung wurden weitere Kräfte angefordert. Zur Messung der Explosionsgefahr kamen die Messkomponenten des Gefahrgutzuges, weiterhin die Feuerwehr Biberach mit dem ABC-Erkundungswagen und die Werkfeuerwehr Boehringer Ingelheim mit dem Gerätewagen Gefahrgut zur Einsatzstelle. Mit mehreren Atemschutztrupps wurde das Gelände abgesucht und Messungen durchgeführt. Die mehrfachen Messungen ergaben schließlich, dass an der Einsatzstelle keine Explosionsgefahr mehr bestand. Zur weiteren Ausleuchtung der Einsatzstelle wurde der Lichtmastanhänger der Feuerwehr Ochsenhausen angefordert.

Aus einem umgestürzten Tank liefen mehrere hundert Liter Heizöl aus. Es wurde versucht den Tank abzudichten und schließlich mit dem Rüstwagen wieder aufgestellt. Die Versorgung der Einsatzkräfte wurde von der Schnelleinsatzgruppe des DRK Riedlingen und Biberach übernommen. Die überörtlichen Kräfte konnten schließlich gegen 08:00 Uhr aus dem Einsatz herausgelöst werden.

Bei Tageslicht wurde schließlich das ganze Ausmaß des ausgelaufenen Heizöls sichtbar. In einer Mulde sammelten sich die ausgelaufene Biomasse sowie auch das ausgelaufene Heizöl. Mit erheblichen Mengen Ölbindemittel wurde versucht das Öl zu binden und so einen weiteren Umweltschaden zu verhindern. Feuerwehr, Rettungsdienste und Polizei waren zeitweise mit knapp 100 Einsatzkräften am Unglücksort. Von der

Kriminalpolizei wurde das Gelände abgesperrt um gemeinsam mit einem Gutachter nach dem Grund für die Verpuffung zu suchen. Der Sachschaden dürfte nach ersten Schätzungen bei rund einer Million Euro liegen.

Die Biogas-Anlage war erst am vergangenen Freitag in Betrieb genommen worden. Der Spatenstich für die Anlage war im April dieses Jahres erfolgt, das Landratsamt Biberach hatte die Biogasanlage genehmigt. Mit einer Leistung von 1,1 Megawatt war sie die größte im Landkreis Biberach. Am späten Nachmittag waren die Arbeiten der Feuerwehren erledigt, allerdings setzte ein wahrer Katastrophen-Tourismus ein. Schaulustige säumten die Bundesstraße, um einen Blick auf das Ausmaß der Zerstörung zu werfen.

SPIEGEL ONLINE Stinkender Gülleregen Biogasanlage explodiert

Am Morgen regnete es Gülle: Aus noch ungeklärten Gründen ist in Baden-Württemberg der 22 Meter hohe Turm einer Biogas-Anlage in die Luft gegangen. Dabei entstand ein Schaden in Höhe von einer Million Euro.

Eine Zeugin sah einen riesigen Feuerball durch die Luft fliegen. Sie beobachtete, wie ein 22 Meter hoher Turm der Biogasanlage in Riedlingen (Baden-Württemberg) explodierte. Dabei wurden nach Angaben der Polizei Trümmer und eine gülleähnliche Substanz weit über die angrenzenden Felder verstreut. Nach ersten Schätzungen entstand ein Schaden in Höhe von einer Million Euro.

In der Anlage knallte es am frühen Morgen gegen 4 Uhr in der kleinen Gemeinde Riedlingen-Daugendorf. Verletzt wurde niemand. Die Explosionsursache soll ein Sachverständiger klären. Das Gelände wurde abgesperrt.

Die Biogasanlage war erst vor kurzem in Betrieb genommen worden. Sie konnte Strom für rund 1500 Haushalte produzieren. Der Turm, der in die Luft flog, diente als Fermenter - in ihm wurden zugeführte Stoffe von Bakterien abgebaut und in Biogas umgewandelt.

Feuerwehr Würzburg - Abschnitt Mitte

21. DEZEMBER 2007

Schwere Verpuffung zerstört Biogasanlage in Daugendorf



Am frühen Sonntagmorgen führte eine Verpuffung auf der neuen Biogasanlage in Daugendorf zu einem Großeinsatz von Feuerwehr, DRK und Polizei. Aus noch ungeklärter Ursache brach der rund 20 Meter hohe und 17 Meter breite Fermenter (Gärbehälter) der Anlage und hinterließ ein Bild der Verwüstung. Die sich im Fermenter befindliche Biomasse

wurde durch die Wucht der Explosion bis zu 200 Meter um die Anlage verteilt. Mehrere Baugeräte wurden schwer beschädigt. Die in unmittelbarer Nähe befindlichen Gebäude wurden zum Teil zerstört. Verletzt wurde niemand.

Hamlar (2009)

Le 16 décembre 2009 survint une explosion dans l'unité de Hamlar, qui détruisit l'installation.



Augsburger Allgemeine Biogasanlage explodiert

Eine Explosion in der Biogasanlage der Firma Schiele nahe Hamlar hat gestern einen Millionenschaden angerichtet. Bis nachmittags war ein Großaufgebot an Rettungskräften im Einsatz. Durch glückliche Umstände kamen die Mitarbeiter mit dem Schrecken davon.



Bäumenheim-Hamlar (wwi) - Eine Explosion in der Biogasanlage der Firma Schiele nahe Hamlar hat gestern einen Millionenschaden angerichtet. Bis nachmittags war ein Großaufgebot an Rettungskräften im Einsatz.

Durch glückliche Umstände kamen die Mitarbeiter mit dem Schrecken davon. Die Bevölkerung sei nicht gefährdet gewesen, teilt Polizeisprecher Robert Göppel mit. Um 7 Uhr hatte es einen gewaltigen Knall gegeben, der kilometerweit zu hören war. In einem Gärbehälter hatte sich Methangas entzündet. Durch die Explosion wurde ein Betondeckel mit 20 Metern Durchmesser gelupft. Als dieser wieder auf dem Behälter aufschlug, wurde dieser vollständig zerstört. Auch die Halle, die den Fermenter umgibt, wurde schwer eschädigt. "Das ganze Gebäude ist kaputt", schildert Kreisbrandrat Bernhard Meyr.

ANZEIGE

Der sich anschließende Technik-raum geriet nach der Explosion in Brand. Den Feuerwehren gelang es, die Flammen rasch zu löschen, doch der Gärprozess lässt sich nicht einfach stoppen. Die Hamlarer Anlage, die zu den größten in der Region zählt, produziert laut Betreiber Erhard Schiele stündlich rund 1000 Kubikmeter Gas. Die Experten beschlossen, das Methangas in die Atmosphäre entweichen zu lassen. Es dauert den Fachleuten zufolge etwa zwei Tage, bis der Gärprozess in dem Behälter beendet ist.

In diesem werden Kartoffelschalen, Kleinteile von Zuckerrüben, Petersiliestängel sowie tierische Reststoffe verarbeitet. Damit niemand dem Unglücksort zu nahe kommt, wurde gestern ein Extra-Zaun um den Gärbehälter gezogen. Vorsorglich ordneten die zuständigen Stellen auch an, dass am nahen Flughafen Genderkingen der Betrieb eingestellt wird.

Der Einsatz der 100 Feuerwehrleute endete gegen 14.30 Uhr. Nach Angaben von Kreisbrandrat Meyr handelt es sich um das erste Unglück dieser Art im Donau-Ries-Kreis. Der verfügt bekanntlich über die höchste Biogasanlagendichte in Bayern. Das Ereignis habe gezeigt, dass diese Anlagen durchaus gefährlich sein können, stellte Meyr fest.

Die Kripo Dillingen will nun mithilfe eines Gutachters des Landeskriminalamts herausfinden, wie es zu der Explosion kam. Derzeit rätseln nach Angaben von Schiele auch Experten, wie das überhaupt passieren konnte: "Alle sind überrascht." Fest stehe, "dass irgendwo Gas war und ein Funke dazukam".

Dem Vernehmen nach gehen die Ermittler von einem technischen Defekt aus.

Jetzt bestellen! Das neue iPad inkl. e-Paper.

ANZEIGE



Explosion in Asbach-Bäumenheim: Biogas-Anlage in Hamlar durch

Brand zerstört Asbach-Bäumenheim, Mi. 16.12.09 09:11



Explosion in Asbach-Bäumenheim: Biogas-Anlage in Hamlar durch Brand zerstört - Am Mittwochmorgen, 16. Dezember, kurz nach 07.00 Uhr ging die Mitteilung ein, dass es in einer Biogasanlage im Ortsteil Hamlar zu einer Verpuffung gekommen war. Dabei brach in einem der Gärbehälter auch ein Feuer aus.

Die Biogasanlage befindet sich mehrere hundert Meter nördlich des bebauten Ortsgebietes. Dem Großaufgebot an Einsatzkräfte gelang es rasch den Brand im Gärbehälter abzulöschen.

Aus bisher nicht geklärter Ursache kam es in einem der beiden Gärbehälter zu einer explosionsartigen Verpuffung. Dadurch wurde der Betondeckel mit einem Durchmesser von ca. 20 m angehoben . Als dieser zurückprallte wurde der Gärbehälter vollständig zerstört.

Da sich der Gärprozess im Fermenter nicht stoppen ließ, tritt weiterhin Gas aus. Es bestand aber zu keiner Zeit eine Gefährdung der Bevölkerung. Allerdings wurde vorsorglich der Flugbetrieb am Flugplatz in Genderkingen eingestellt und ein Überflugverbot für die Anlage erlassen.

Ermittler der Kriminalpolizeiinspektion Dillingen versuchen gemeinsam mit hinzugezogenen Sachverständigen die Ursache der Verpuffung

Der entstandene Sachschaden wurde auf mehrer hunderttausend Euro geschätzt. Das genau Ausmaß des Schadens steht jedoch noch nicht fest, so dass die Schadenssumme auch höher liegen könnte. Personen kamen glücklicherweise nicht zu Schaden

Quelle: Polizei



LANDKREIS DONAU-RIES

Biogasanlage: In Hamlar ist ein Tank explodiert

Ein Tank einer Biogasanlage ist heute Morgen in Hamlar, Landkreis Donau-Ries, explodiert. Die Feuerwehr ist mit einem Großaufgebot vor Ort.



In Hamlar, einem Ortsteil von Asbach-Bäumenheim (Landkreis Donau-Ries) ist am Mittwochmorgen gegen 7 Uhr in einer Biogasanlage ein Tank explodiert. Die Feuerwehr ist mit einem Großaufgebot vor Ort, um das entstandene Feuer zu löschen.

Die Löscharbeiten gestalten sich schwierig, weil auch eine Leitung zur Turbine unterbrochen ist und durch das Leck weiter Brennstoff austritt. Das Dach des Gebäudes wurde teilweise abgedeckt.

Menschen wurden bei dem Unfall nicht verletzt. Der Sachschaden könnte in Millionenhöhe liegen. Informationen zur Ursache der Explosion liegen noch nicht vor.



Explosion Biogasanlage Hamlar





Einsatznummer: 78 Datum: 16.12.2009 Alarmierung: Schleife 128 / 129 / 815

In der Biogasanlage in Hamlar, einem Ortsteil von Asbach-Bäumenheim im Landkreis Donau-Ries war es am Mittwochmorgen gegen 7 Uhr zu einer explosionsartigen Verpuffung gekommen. Dabei brach in einem der Gärbehälter ein Feuer aus. Doch die umliegenden Feuerwehren rückten sofort mit einem Großaufgebot an und konnten das Feuer rasch

Nachdem am Mittwochmorgen der Tank einer Biogasanlage in Hamlar explodiert ist, müssen die Einsatzkräfte nun das Gas beseitigen.

Kurz vor 7 Uhr gab es in dem Betrieb einen Riesen-Knall, der kilometerweit - dem Vernehmen nach sogar bis in den Donauwörther Stadtteil Wörnitzstein - zu hören war. Wie sich herausstellte, entzündete sich aus unbekannter Ursache direkt in einem Gärbehälter das Methangas. Die Explosion in dem sogenannten Fermenter war so gewaltig, dass sie den Betondeckel mit einem Durchmesser von 20 Metern lupfte. Als dieser wieder auf dem Behälter aufschlug, wurde der vollständig zerstört, meldet die Polizei. Auch die Halle, die den Fermenter umgibt, wurde schwer in Mitleidenschaft gezogen. "Das ganze Gebäude ist kaputt", schildert Kreisbrandrat Bernhard Meyr.

Bis dahin ist Vorsicht geboten: Der kleinste Funke könnte zu neuen Explosionen führen. Die Einsatzkräfte haben deshalb das Areal der Anlage mit einem Zaun abgeriegelt. Bis das Gas vollständig beseitigt ist, wird das Gelände zudem von einem Sicherheitsdienst bewacht. Die Anwesenheit der Feuerwehr indes ist nicht mehr erforderlich, sodass der Einsatz am frühen Mittwochnachmittag beendet wurde.

Die Ursache für die Explosion ist noch nicht bekannt. Kreisbrandrat Bernhard Meyr zufolge könnte ein technischer Defekt verantwortlich gewesen sein. Die Ermittlungen der Kripo Dillingen dauern noch an. Der Sachschaden wird auf mehrere hunderttausend Euro geschätzt. Das genaue Ausmaß der Schadens ist allerdings noch nicht absehbar, sodass die Summe auch wesentlich höher sein könnte, teilte das Polizeipräsidium Schwaben Nord mit.

Hinweis

Aufgrund einer Betriebsstörung ist unsere Biogasanlage derzeit außer Betrieb. Nach Abschluss der Arbeiten werden wir Sie über die umfangreichen Planungen und Baumaßnahmen informieren. Einen Hintergrundbericht über unsere Probleme bei der Wiederinbetriebnahme der Biogasanlage lesen Sie hier:

"Wozu brauche ich einen Fallschirm, wenn er sich nicht öffnet?"

Bioenergie Hamlar GmbH sieht sich von Versicherung im Stich gelassen



"Ich zahle jahrelang Beiträge, und wenn ich dann den Fallschirm einmal benötige, sollte er auch aufgehen." Der Geschäftsführer der Bioenergie Hamlar GmbH (BEH), Erhard Schiele, ist vom Versicherer seiner Biogasanlage bitter enttäuscht. Vor acht Monaten wurde ein Teil der Anlage durch eine Explosion zerstört. Bis die Schadensursache eindeutig geklärt ist, kann er nicht mit dem Wiederaufbau und der erneuten Inbetriebnahme beginnen. Für einen solchen "worst case" hat Schiele wie jeder Biogasanlagenbetreiber eine abgeschlossen, Versicherung nicht nur den Unfallschaden selbst abdeckt. sondern auch

Einnahmeverluste durch den Anlagenstillstand kompensieren soll. Doch die Versicherung der BEH weigert sich, die komplette Schadenssumme auszuzahlen. "Ich kann jedem Anlagenbetreiber nur dringend raten, sich genau zu überlegen, welche Versicherung er für seine Biogasanlage wählt", sagt Schiele. "Und er sollte sich genau über das Verhalten dieser Versicherung bei der Schadensregulierung informieren."

Am 16. Dezember 2009 kam es in der Biogasanlage der BEH zu einer Explosion, bei der das Substratlager, die Gasreinigung und die Klärtechnik zerstört wurden. Der Schaden an der Anlage selbst beläuft sich auf rund zwei Millionen Euro. In der Biogasanlage wurde nicht nur Strom für die Einspeisung in das öffentliche Netz, sondern auch Wärme für die Trocknungsanlage der ESG Kräuter GmbH erzeugt. Zudem diente die Anlage der umweltgerechten Entsorgung und Verwertung der bei der Kräutertrocknung anfallenden Pflanzenreste. "Mit der Biogasanlage steht und fällt die ESG Kräuter GmbH", betont Schiele, der auch als Geschäftsführer des Trocknungsunternehmens agiert. Die ESG, die sich in den vergangenen 25 Jahren zum führenden europäischen Hersteller von getrockneten Gewürzkräutern entwickelt hat, beschäftigt 70 Mitarbeiter. Vier weitere Mitarbeiter sind für die Biogasanlage abgestellt. Außerdem hängen von der ESG nicht nur die Familien der Mitarbeiter ab, sondern ebenso 80 bäuerliche Familien, die das Trocknungswerk mit Kräutern beliefern und jetzt vor einer ungewissen Zukunft stehen.

Seit nunmehr acht Monaten ermittelt das Landeskriminalamt, um die Ursache der Explosion in der Biogasanlage herauszufinden. Doch der Abschlussbericht lässt immer noch auf sich warten. Aus einem vom Versicherer der Biogasanlage selbst in Auftrag gegebenen Gutachten lasse sich keine Mitschuld des Anlagenbetreibers an der Explosion ableiten, so Schiele. Für das Verfahren im Schadensersatz hat sowohl die Versicherung als auch die BEH eigene vereidigte Sachverständige beauftragt.



Umso unverständlicher ist für den BEH-Geschäftsführer das Verhalten der Versicherung. Diese berufe sich auf das Gutachten des Landeskriminalamts und argumentiere, solange dieses nicht vorliege, sei auch nicht klar, ob den Anlagenbetreiber eine Mitschuld trifft. Mittlerweile ist der von der Rechtsprechung für die Beweisführung üblicherweise auf höchstens acht Monate angesetzte Zeitkorridor verstrichen. Kann innerhalb dieser Frist kein schlüssiger Beweis für eine Mitschuld des Versicherungsnehmers erbracht werden, ist der Einbehalt von Entschädigungsleistungen nicht statthaft. Gleichwohl leistete die Versicherung zwar im vergangenen Mai die zugesagten Vorauszahlungen, kürzte

jedoch den Gesamtschadensersatz um satte 30 Prozent – und das, obwohl sie die Gesamtschadenssumme zuvor noch akzeptiert hat, wie Schiele erklärt. "Ständig findet die Versicherung ein neues Haar in der Suppe, sie will offenbar eine Strategie der Zermürbung fahren."

Schiele drängt sich der Verdacht auf, dass ihn die finanziell stärkere Seite unter Ausnützung seiner Notlage in einen "windigen" Vergleich treiben will, damit der Versicherer ungeachtet seiner ursprünglich im Vertrag zugesicherten Leistungen möglichst billig wegkommt. Durch den Verlust der Einnahmen aus der Strom- und Wärmeproduktion der Biogasanlage entsteht dem Unternehmer Monat für Monat ein Schaden von rund 100.000 Euro. Gegenüber einer Versicherung, die über eine starke Finanzmacht verfügt, komme man sich als mittelständischer Unternehmer geradezu klein und unbedeutend vor, sagt der ESG-Geschäftsführer.



Das zunehmend restriktive Verhalten mancher Versicherungen beim Schadensersatz erklärt Dr. Georg Bräuchle, Mitglied der Geschäftsleitung beim Großmakler Marsh GmbH, mit der Finanzkrise. Während weltweit die Prämiensätze gefallen sind, seien die Ausgaben der Versicherer für die Regulierung von Schäden angestiegen. Dadurch hätten sich ihre Gewinnmargen verringert, sagte Bräuchle gegenüber dem Handelsblatt. In der Folge reagierten die Versicherungen zunehmend knausrig bei den Schadenzahlungen. An die

Stelle einer vertragsgerechten und kundenorientierten Regulierung sei vielfach eine restriktive und strategisch verlangsamte Praxis der Schadensregulierung getreten.

Erhard Schiele hilft das Verständnis solcher komplexen Zusammenhänge freilich wenig weiter, er sieht die Bioenergie Hamlar GmbH kurz vor dem Ruin. Besonders sauer stößt den Unternehmer auf, dass er erst vor zwei Jahren von der Bayerischen Staatsregierung mit dem "Großen Bayerischen Löwen" für seine Verdienste um die bayerische Landwirtschaft ausgezeichnet wurde, dies jetzt aber scheinbar wenig gilt. Schiele ist rundum enttäuscht. "So kann man mit einem Unternehmer, der mit dem Bayerischen Löwen geehrt wurde, nicht umgehen."

Und noch einmal mahnt der ESG-Geschäftsführer die Betreiber von Biogasanlagen, bei der Auswahl ihrer Versicherung genau hinzuschauen. Sie sollten sich nicht in falscher Sicherheit wiegen, um dann nicht umso härter auf dem Boden der Realität aufzuschlagen. "Als Laie bin ich auf eine faire Beratung und einen fairen Umgang meiner Versicherung und auf marktübliche Versicherungskonditionen angewiesen."

CHAPITRE V

Usine de TMB-Méthanisation de Gottingen

Inaugurée en 2006

Gottingen (2006)

Le 21 janvier 2006, une explosion est survenue dans l'usine de Tri Mécano Biologique – Méthanisation de Gottingen, quelques jours après son lancement.

Il s'agissait d'une usine de TMB-Méthanisation destinée à traiter les ordures ménagères de Gottingen. Il ne s'agit pas là du seul accident sur ce type d'usine ayant entrainé des victimes.

Cette explosion a fait un dizaine de victimes. Le nombre de victimes est moins important que ce qu'il aurait pu être pour deux raisons : elle est survenue lors d'un week-end (moins de salariés sur le site), et l'usine était située en raze campagne, ce qui a permis d'éviter de déplorer de nombreuses victimes supplémentaires.

Si une telle usine était construite en milieu urbain, un tel incident entrainerait un nombre de victimes considérable, avec de nombreuses victimes parmi les riverains, habitants ou travailleurs dans un rayon proche de l'usine.

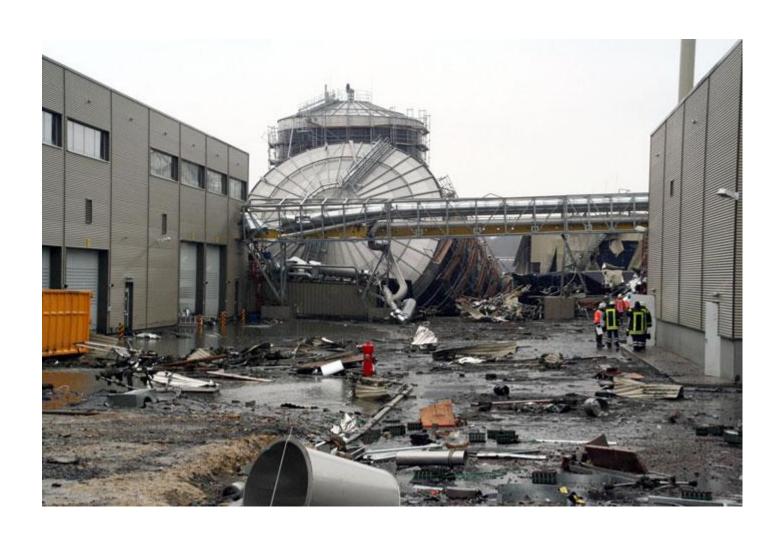
Construire une telle usine dans une ville ou à proximité d'habitations et lieux de travail constitue un danger pour la vie de ces riverains.

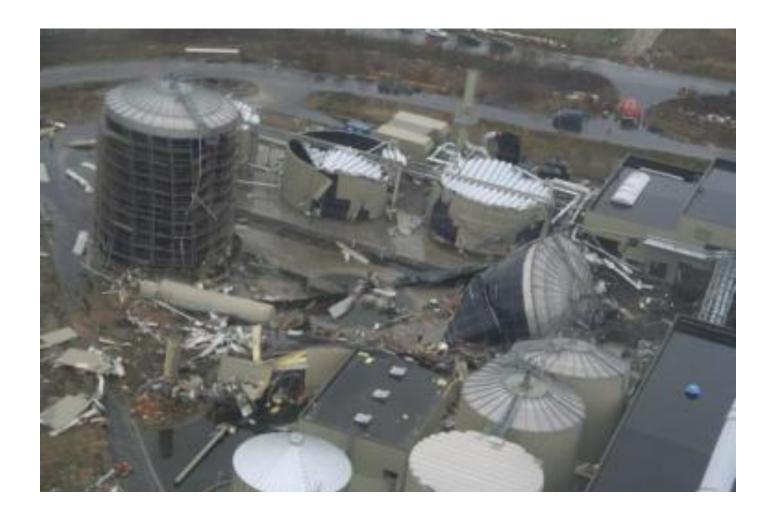
Il est donc indispensable de construire ces usines à gaz loin de toute habitation et tout centre d'accueil du public (un rayon de plus d'un kilomètre est une distance minimale pour préserver la sécurité des riverains.)

ELUS DE TOUS BORDS, PROTEGEZ-NOUS!















Biogasplant Riedlingen (South Germany) A Contribution to the clarification of the cause of the accident

Roland Stehle, Heilbronn

Why we wrote this article?

In the early 80 s farmers began to store gas for personal use.

In this stage no one paid attention to security standards how is the gas stored and is it stored safely.

Then companies started to build the first biogas plants; unfortunately without paying a lot attention to the security standards.

The consequences were and still are that every year explosions happen on biogas plants. We think that we know why explosions happen on biogas plants. The problem are the double membrane gasholders.

Using the example of the biogas plant Riedlingen in South Germany we will show how the explosion could happen and why an explosion with low pressure gasholder technique which is realized on sewage plants could have been prevented.

Introduction

The scope of the Advisory Leaflet DWA M-376 "Saftey Regulations for Biogas tanks with membrane seals" is limited to freestanding external constructions. The types of gasholder using a substrate tensioned membrane are not included in the framework of this document.

This is with good reasons.

The functions of this type of gasholder are comparable to the so called "Pressureless" or "Backpressure" gasholders that can be found working alongside tried and tested "Low pressure" gasholder in the majority of Sewage Plants. On sewage plants these gasholders are constructed as freestanding external construction.

An objective inspection for technical imperiousness is according to the DWA working group only possible for low pressure gasholders. Freestanding gasholders should be so constructed that at the minimum a visual control of the sealing membrane is possible.

On biogas plants using gasholders with substrate membranes an inspection of the inner membrane is not possible. It's physically impossible to examine the inner membrane for leakage as this is suspended over the fermenter which cannot be switched off or isolated. If the membrane is leaking it could have deadly consequences.

The operation of such a system can be compared to a blind flight with regards to the Technical safety. As a result of the recent events I would like to present my analysis of the accident that occurred to the biogas plant in Riedlingen on December 2007.

e Eisenbau Heilbronn 2010, Heilbronn

Seite 1/16

Current cases of damages on biogas plants

On December 9th 2009 I heard a radio report in my car that a biogas plant had been destroyed by an explosion.

For this reason I spent an evening in internet and gathered the following information relating to this subject matter in the last few weeks.

- On November 12th a worker died while working on the roof of biogas system in Trebsen.
- Am November 13th in the newly constructed biogas plant Erbach an explosion lifted and damaged the top cover of the fermenter
- On November 23th a worker was severely injured by a fire in the biogas plant Pfaffenhofen
- On December 8th in the company Berndt biogas plant welding work caused a heavy explosion.

The next day a press release by the trade Association for Biogasholders stated that it was not an explosion related to the operating system. I would have found a statement relating to the system on the biogas plant in Erbach which involved a system recently taken into operation more interesting. Up to date no statement or press release has been made.

Those who thought that four accidents in four weeks were an unusual collection of unrelated incidents was taught better as on December $16^{\rm th}$ the Biogas plant in Asbach exploded.

Reasons for accidents on biogas plants

From the standpoint of the wastewater industry one could say. "We are not interested , on our plants we don' have a comparable problem.

However

A biogas plant is basically very similar to a system for anerobic waste sludge treatment and can be included in the same process definition. The costs for a system using biogas technology are lower. It's however achievable to be informed of the differences of system safety.

The accident cause is advisable different in every case and must be evaluated on an individual basis. Human error involving the system operator, mistakes in the planning or construction of the system or errors occurring during service or repair work.

An accident cause is seldom released.

A safety risk inherent to the system concept.

Always when a system is damaged without the involvement of human error then we have to include this accident cause in the range of possibilities.

© Eisenbau Heilbronn 2010, Heilbronn

Seite 2/16

I have noted that to this type of accident very little or no comment is forthcoming and fast explanations were given stating no explosions had taken place.

Using the example of the biogas plant in Riedlingen I would like to specify and recognize the safety risks that I observe and identify.



The biogas plant was taken into operation on December 14th and completely destroyed 2 days

The assessor for biogas plants publicized on his internet site the following.

"Signs of an explosion or/and fire cannot be confirmed. In our opinion the accident has many similarities to the damage on the Central Depony Delderode in Jan. 2005. We were also involved as assessor in the accident investigation."

Source: www.das ib.de

The assessor sees no signs in this wreckage for an explosion and compares the accident to the one on the depony Deiderode (North Germany).



Even a layman would expect the cause to be an explosion. The assessor's office contracted to investigate the accident saw totally different aspects, unfortunately not enough details to formulate

@ Eisenbau Heilbronn 2010, Heilbronn

Seite 3/16

EISENBAU HEILBRONN

a conclusive explanation for the cause of the accident. Up to date no official explanation for this accident has been released and probably never will be.

A similar development seems to be taking place concerning Riedlingen. The comments from the assessor seem to have a great effect on the incident investigation.

The investigations are directed towards failure in the static calculation of the fermenter and poor quality of the bolts used and other construction problems.



Gutachten macht Betreibern Hoffnung

The "Schwäbische Zeitung"reported in August 2008 that the system operator was very hopeful regarding the recompense for the damage costs. These hopes must have been destroyed by

Finally in December 2009 a court assessor ordered that apart from the investigation of the statical construction of the fermenter the possible effects of a flash fire or explosion are investigated.

© Eisenbau Heilbronn 2010, Heilbronn

Signs of an explosion

I visited the accident site on December the 17th 2007 and have several observation registered and photographed.





On the upper wall plate the bolt holes relating to the lower wall plate have been torn out. A good indication for extreme vertical forces occurring in the fermenter.



The bolts on the roof plate are torn out laterally. Another indication of the force direction.

© Eisenbau Heilbronn 2010, Heilbronn

Seite 5/16

EISENBAU HEILBRONN



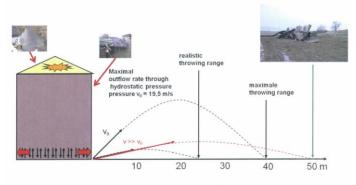


This piece of wreckage lies approx. 50 m. from the site of the fermenter. It's part of the lower wall plates of the fermenter.

In this direction the ground surfaces rises several meters. The pictures taken from the air clearly shows the land topography and spread of the sludge flow. The wreckage lies here at the outer limits of the sludge flow.

According to the Assessors report the explanation for the position of the wreckage is that the damaged components were transported on a Tsunami wave of sludge can only be with irony commented.

A much more sustainable explanation is that the wreckage of this component was thrown/blown to this position by extreme physical force. This explanation must also be analyzed and confirmed.



This is a scale drawing of the fermenter and the position of the wreckage. When the cylinder of the fermenter is completely filled with sludge then at the lowest point of the cylinder wall a maximal flow rate of 19,5 m/s can be generated. Using the optimal angle of throw of 45 $^{\circ}$ a distance of 39 m can be achieved. The steep angle used for this example is of course not realistic and the actual expulsion distance would be less.

© Eisenbau Heilbronn 2010, Heilbronn

Seite 6/16

To achieve the actual distance on site a simple physical calculation requires a much higher initial

Let us assume that under the roof of the fermenter an explosion did occur. Due to the instant increase of the explosive pressure the roof of has been propelled upwards. This would explain the torn out bolt holes in the roof plates.

In the same moment the sloping roof was forced upwards a pressure impulse reflected downwards through the sludge to the floor of the fermenter and the following pressure impulsi collided causing a massive increase in pressure that caused the lower wall plates to burst apart and accelerate the damaged components outwards.

The above model of an explosion under the fermenter roof explains not only how wreckage could be thrown to distance of 50 m, it also gives light to how the fermenter was torn apart in more

positions (in the same instant)
Under the influence of the natural slow increase in hydrostatic pressure the fermenter would be damaged at its weakest point. The fluid sludge would run out and the pressure would decrease as it is expelled to the outer atmosphere. Damage in several areas simultaneously is only possible when material stress loading at all these points is simultaneously exceeded.

A very improbable event.

On one point I tend to agree with the assessor in his arguments contra an explosion. The fermenter had been in operation for a few days and produced gas and generated electricity up until the accident. One must assume that the fermenter contained gas that without the levels of air required could not be ignited.

Fisenbau Heilbronn 2010, Heilbronn

EISENBAU HEILBRONN

Explanation for a formation of an explosive gas/air mixture

The key to understanding in which way air could enter the fermenter and an ignitable gas/air mixture could form can be found in the "Safety Regulations for Biogas plants" that was issued in October 2008.

Examination for technical Imperviousness

Gascontact surfaces in Tank components and gasstorage units can show a minimal perviovsness to gasformed mediums. The proof of the technical imperiousness must show that "substantial" levels are not produced (direct leak testing) or by proing that the leak rate does not exeed the maximal allowed. (indirect leak testing)

In appendix 13 the process for leak testing is regulated. In the above text the general text of the A.2.1 advisory leaflet DWA- M 376 has been used. In some points it has been changed or points left out. For example in the second sentence the word marked in yellow (substantial) is added. Here in the original text of A.2.1 advisory leaflet DWA- M 376 states that on gas tanks no leakage should be allowed. (Direct leak testing) In the context of the "Safety Regulations for Biogas Plants" Biogas holders are allowed to have leaks as long as they are not substantial.

One would expect after this statement a clear definition of the size of "substantial" leakage. This is not the case.

© Eisenbau Heilbronn 2010, Heilbronn

Seite 7/16

Page 91 sur 236

A.2.1 Inspection of Technical Gas

Membranes for biogas holders as a matter of principle have a low permeability for gaseous substances. For this reason the inspection of technical gas tightness shall either be carried out by proving that no leaks are present(direct tightness testing) or by proving that the leakage rate does not exceed permitted values (indirect tightness testing).

Anmerkung: Um auf Dauer technisch dichte Anlagenteile gemäß TRBS 2152 Abschnitt I 1.3.2.2 liegt keine Zone vor (siehe Anhang 10).

Doppelfollen (Tragluft)
Um die äußere Folie und im Zwischenraum der beiden Folien ist keine Zone auszuweisen, we die Durchstromung das diffundirerende Biogas aus dem Gasspeicher auzreichend verdunnt ("ETE "LEG.) gezeilt abführt und die austretende Luft nach Wartungsplan (Herstellerangabe) regelmät überwacht wird.

Um den Übergang zum Fermenter kann ringförmig eine gefährliche explosionsfähige Atmosphäre auftreten, wenn der Anschluss nicht auf Dauer technisch dicht ausgeführt wird.

Können Rückströmungen ins Tragluftgebläse nicht verhindert werden, sind diese nach 94/9/EG auszuführen.

Appendix 9

Remark: For continuously operating technically sealed system components according to TRBS 2152 section 11.3.2.2 no zone is defined.

Double Foil Airdomes

Around the outer foil and in between the two foils no defined zone is required.

When the flow of the diffusing biogas from the gas storage vessel is sufficiently rarefied (<10% LEL) and controlled to exhaust. The emitting airflow is to be controlled by the implementation of regular inspection.

Around the crossing to the fermenter a ring formed dangerous explosive atmosphere can for in when the connections are not permanently gas tight.

If reverse flows in to the air dome blower cannot be prevented the 94/9 EG shall be implemented.

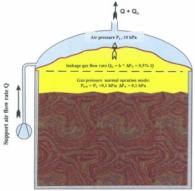
Source: www.lsv.de/fob/66dokumente/info0095.pdf

The only remark about the size of an insubstantial gas leakage is to be found in "Safety Regulations for Biogas plants" appendix 9. Here it is defined that for double membrane holders the gas concentration in exhaust air can be 10% of LEL.

EISENBAU HEILBRONN

This precondition is illustrated in the following picture.

gas concentration exhaust air according to Appendix 9 < 10 % UEG = 0.5 Vol %



leakage gas flow rate Q_G : $Q_G = \mathbf{k} * \Delta P_N = 0.5\% \ Q$ $\mathbf{k} = Q_G / \Delta P_N$

In the fermenter above the sludge the gas dome is formed with a foil that separates the gas from air, above this is a second foil. Between these two layers air is pumped to support the dome and also to create a working pressure.

The regulations assume that the lower foil is leaking and that gas is constantly leaking into the

The regulations permit a very simple solution for cases of larger leakage.

The supporting airflow must be increased according to the gas leakage flow.

The pressure differences between the air and gas zone are minimal. Only the weight of the foil (ca. 1 kg/m²) creates the pressure difference of ca. 0,1 mbar. In this case using the parameters for the leakage "k" for the leakage in the foil as quotient between gas leakage flow rates and the pressure difference can be defined

In this state the plant is secure. But the regulations do not consider such as an event a fault due to a great leakage at another location of the gas system.

Recently I had a discussion with an assessor for biogas systems. In his opinion the test pressure equates to the working pressure of the gas dome. In fact the test pressure on the separation foil is much lower and the sensibility of the test method influenced.

After this discussion it was obvious to me that this misconception is probably responsible for the wide distributed opinion that this test method is suitable for testing the sealing foils for leakage.

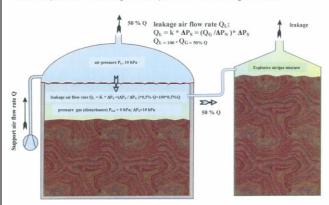
© Eisenbau Heilbronn 2010, Heilbronn

Seite 10/16

© Eisenbau Heilbronn 2010, Heilbronn

Seite 9/16

The safety of the system is preexisting as long as gas is continuously formed und the inner foil. If the gas dome should be completely emptied for example through leakage or defects on system related components or increased gas consumption then dramatic changes can occur.



In this picture I represent a double foil gas dome connected to a main fermenter. This represents the system concept of the biogas system in Riedlingen.

Let us suppose that because of a failure in the main fermenter a larger gas leakage occurs. As soon as the gas dome is emptied and the foil rests on the integrated grid the pressure drops to almost atmospheric pressure. The permissible according to the Safety Regulation allowable leakage factor has a large pressure difference from ca. 5- 10 hPa and extracts the gas from the gas dome and then the main fermenter until an explosive gas/air mixture is achieved.

Eisenbau Heilbronn 2010, Heilbronn

Seite 11/16

EISENBAU HEILBRONN

Explanation of the formation of a leakage

Now we have to explain the leakage in the main fermenter.









These pictures show the central cover of the fermenter. In the middle an impeller shaft can be seen ca. 20 meters long with two blades. The shaft runs through a guidance pipe with a water seal mounted on the top of the construction. The water seal should have been monitored by a sensor. At the time of the accident this sensor was not electrically connected.

There are several possibilities that could have caused leakage at this point.

- The fluid level in the water seal could have been too low and the remaining fluid could have been evacuated to the atmosphere by the working gas pressure.
- A component failure in the system could cause the working pressure to increase and exceed the preset levels of the water seal.
- The weld between the drive shaft and the mixer could have been broken before the
 accident; this would have caused the mixer and water seal to fall into the fermented. The
 mixer was installed without a lower bearing and because of this construction form subject
 to pendulum effects.

In all probability the real reason for this accident will never be identified.

© Eisenbau Heilbronn 2010, Heilbronn

Seite 12/16

My examples and theories allow at least an objective explanation to the possible causes and circumstances that could have resulted in this accident. So much cannot be said of the assessor report. The Assessor made an early decision to exclude an explosion as possible reason for the accident. This decision was made without the systematic search for evidence of a possible ignition source.

In the end it is not the deciding factor which of these three or other possible examples led to the leakage into the fermenter.

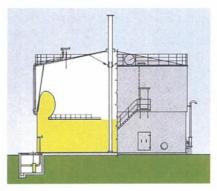
To ensure system operation safety the minimal requirements must be that failure of system components cannot result in the formation of an explosive gas/air mixture.

A deciding factor is the fact that an explosive gas/air mixture can be formed between the layers of a double foil gas dome and that this mixture can be drawn into the system.

. The gas dome is the risk factor!!

Development of an event of fault with a low pressure gasholder

This conclusion becomes more obvious when one thinks about how this failure could happen on a sewage plant.



low pressure gasholder

Sewage Plants are in the majority equipped with low pressure gasholder. In these gasholders the gas pressure is achieved by using ballast weights to develop a backpressure and not through an aircushion. On the airside of the membrane atmospheric pressure prevails.

In the first phase of a leakage/failure in the fermenter the gasholder would be emptied. The ballast disk would lower to the floor of the tank and the pressure would drop to atmospheric pressure. Now exists the same pressure on both sides of the membrane. A pressure difference caused by inducted air cannot exist.

© Eisenbau Heilbronn 2010, Heilbronn

Seite 13/16

EISENBAU HEILBRONN

In the second phase the gas flow rate would be reduced until only the actual gas produced in the fermenter flows out. Against this gas flow it is not possible that air can be inducted into the

The formation of an explosive gas/air mixture in the fermenter cannot take place

Low pressure gasholders have been in operation for many years before the development of biogas domes and related systems; the standard of safety for low pressure gasholders is long established. They are integrated in the gas supply industry, chemical industry; steel works and predominantly in sewage plants worldwide.

For biogas domes systems a technique has been developed that has obvious deficits in system safety. Up to date it has not been possible to eliminate these deficits and to guarantee the same level of safety standards that are required for long term operations.

The question is can these systems be constructed and operated according to the prevailing safety requirements when the level of stem safety fails to meet the actual standards?

The consequent application of the DWA M-376 could have prevented this accident.

On page 10 of DWA Advisory Leaflet M - 376 there is a remark that no classified zone exists in the gas compartment of the biogasholder for low pressure gasholder

Table 2: Examples for zone classification of rooms and areas where explosion hazards exist Example: Biogas holders with weight ballasted membrane

Characteristics: Biogas holder with steel encasement and weight ballasted membrane. Steel encasement in the upper area (above the membrane) with air vents for pressure compensation. The steel encasement is technically and permanently gastight and in the area of the membrane technically resistance is > 10s Ohm, the thickness of the membrane is < 2 mm and the inner surface is

Comment: Testing for technical gas tightness can be performed for this type of gasholder due to its construction.

Protection measures: E1: Natural aeration (E 1.3.4.1)

Due to adequate measurements natural aeration is assured even in case of complete

filling (e.g. by a suitable guidance system or set-up of the membrane) E2: Zone 2: Airspace between membrane and steel-encasement as well as 1 m around

For double membran gasholders inside the gas room is zone 1 because the entrance of air due to leackages is possible.

Example: Biogas holders with pressurised membrane (counter pressure flexible encasement)

Characteristics: Biogas holder with pressurised membrane (counter pressure gasholder).

The membrane is earthed. The surface resistance is < 10s Ohm or in case the surface resistance is < 10s Ohm, the thickness of the membrane is < 2 mm and the inner surface is completely moist. Comment: Due to the nature of the gasholder construction generally a verification of gas tightness is

Protection measures: E1: No action.

Seite 14/16

E2: Zone 1: Gas compartment and space between the inner membrane and the outer encasement membrane and also 1 m around the air-bleed openings for

Zone 2: Additional 2 m around the encasement and air-bleed openings for

Alternative: E1: Suitable monitoring and warning measures for the formation of a HEA (E 1.4) in the gas compartment and at the air-bleed openings for the support air.

E2: The remaining zone classification can be conducted after evaluation of the reliability and effectiveness of the primary protection measurements.

The comparison of these two examples shows the very different security risk of the two plant conceptions.

The know how about security risk is known by assessors for biogas plants. One assessor recently published a version of safety rules for biogas plants which includes the following text.

2.4.3 Störung

Bei Storungen kann durch Undichtigkeiten Sauerstoff in die Gasspeicher gelangen, bzw. Gas austreten. Die Wahrscheinlichkeit des Eintretens ist gering. Eine Zundquelle in Form von statischen Auf- und Eritladungen, Feuer oder Wärme ist bei ordnungsgemaßer Durchführung des Betriebes und der Wartung nicht vorhanden.

Die Auswirkung einer Zündung wäre gering, da in der Regel kein Personal anwesend ist. Die Auswirkung einer Zündung auf Anlagenteile ist eventuell hoch, da diese beschädigt werden

Die möglichen Zonen bei wahrscheinlichen Störungen sind vom Betreiber eigenverantwortlich für diesen Betriebszustand festzulegen.

Mögliche Gefahrenabwehrmaßnahmen:

- Alle elektrischen Bauteile sind nicht direkt im Gasstrom einzubauen (z.B. Trennung durch Tauchhülsen) oder entsprechend der festgelegten Zone(n) auszulegen
 Es ist eine ausreichende Lüftung aller Räume mit Gasspeichem sicherzustellen

Translation

2.4.3 disturbance

In event of a failure oxygen can get inside the gasholder or gas escapes through leakages. The possibility of this event is marginal. An ignition source like electrostatic charging/ discharging, fire or heat does not exist if the plant is operated and maintained accordingly.

The effect of an ignition (expolsion) is marginal because normally no personnel are attendant. The effect of an ignition on plant equipment is possibly high because it could be damaged.

Possible explosion zones due to probable disturbances have to be determined by the operator

Possible prevention of hazards:

- . All electrical devices should not be installed directly in the gas flow or designed according to the determined zones.
- · An adequate ventilation of all rooms with gasholders is to be ensured.

Source: www.lsv.de/fob/66dokumente/info0095.pdf

© Eisenbau Heilbronn 2010, Heilbronn

Seite 15/16

EISENBAU HEILBRONN

The Assessor also recognizes the risk of getting air into the gasholder due to a disturbance. However the reading of the text needs a lot of courage for realization.

The instruction manual for a disturbance must be: (ironic !!!)

- 1. Leave the plant as quickly as possible
- 2. Wait for the destruction of the plant
- 3. Dispose the wreckage
- New construction of the plant. It was pure luck that the cable of this sensor was not connected



The alarm of the water seal would have forced the operator to come to the plant. With this action he would have violated against the saftey regulations for biogas plants. This fault could have had deadly consequences.

This is only one example for an explosion on biogas plants. Between the years 2003 and 2010 over 30 accidents (fire, explosion etc) happened on biogas plants in Germany,

An examination of the "Kommision für Anlagensicherheit" (commision for plant security) found out that 75 % of the biogas plants are not secure

© Eisenbau Heilbronn 2010, Heilbronn

Seite 16/16

http://buergerinitiative-

kreuzkrug.de/index.php?option=com_content&view=article&id=25<emid=26



m Thema Unfälle und Störfälle in Biogasanlagen: Stand 7. November 2011

Als PDF zum Download: Hier Klicken - Vielen Dank an http://www.biogasanlagen-versus-anwohner.de

Ubersicht Unfälle / Störfälle 2. Halbjahr 2011

2011.11.05 Grabenstätt Feuer in Biogasanlage

2011.10.27 Lohof Feuer und Explosionsgefahr in Biogasanlage

2011.10.06 Krebsstein 1.5 Millionen Liter Jauche ausgelaufen

2011.08.11 Relliehausen Brand in Biogasanlage

2011.08.01 Eggeloge Verpuffung in Biogasanlage

2011.07.25 Lauchhammer Explosion in Biogasanlage

2011.07.20 Erkheim Feuer in Biogasanlage

Übersicht Unfälle / Störfälle 2. Halbjahr 2010

2011.02.28 Lauchhammer Brand in Biogasanlage

2011.02.09 Lamstedt Fischesterben durch Biogasanlage?

2011.02.08 Schmachtenhagen Havarie in Biogasanlage

2011.02.09 Alheim Silageflüssigkeit läuft auf Bundesstrasse

2011.02.07 Pfahlheim Guille aus Biogasanlage ausgelaufen

2011.01.26 Trendelburg Silagesaft aus Biogasanlage läuft in Bach

2011.02.09 Gangelt Brand in Biogasanlage

2011.02.05 Karft Brand in Biogasanlage

2011.01.31 Wittlich Bach verschmutzt

2011.01.31 Senftenberg Brand in Biogasanlage

2011.01.26 Westerham Gülle lauft aus Biogasanlage

2011.01.07 Wölfersheim Biogasanlage - Silo läuft aus

2011.01.01 Vasbeck Gülle aus Biogasanlage ausgelaufen

2011.01.29 Düngstrup Brand in Biogasanlage

2010.12.06 Ostheim Explosion in Biogasanlage

2010.12.05 Martinhagen Betriebsstörung in Biogasanlage - Silage läuft in Bach

2010.11.03 Oberwertach Brand in Biogasanlage

2010.20.10 Neetze Leck in Biogasanlage

2010.10.12 Niederprum Harvarie in Biogasanlage

2010.09.30 Bad Worishofen Brand in Biogasanlage

2010.09.24 Eichenried Explosion in Biogasanlage

2010.08.31 Kleinbreitenbronn Havarie in Biogasanlage 2010.08.20 Lüdingshausen Havarie in Biogasanlage

2010.08.13 VS Nordstetten Brand in Biogasanlage

Ubersicht Unfälle / Störfälle 1. Halbiahr 2011

2011.06.11 Güstrow Brand in Biogasanlage

2011.06.05 Seeth Brand in Biogasanlage

2011.05.03 Großbottwar Guille aus Biogasanlage ausgelaufen

2011.04.10 Quarnstedt Brand in Biogasanlage

2011.04.08 Auetal Guille ausgelaufen

2011.04.07 Campen Brand in Biogasanlage

2011.03.16 Grevesmühlen Belastetes Sickerwasser gelangt in Regenrückhaltebecken

2011.03.15 Güterglück Verpuffung und Brand in Biogasanlage

2011.03.08 Kampe 2,5 - 3 Millionen Liter Gulle ausgelaufen

2011.03.05 Allershofen Brand in Biogasanlage

2010.08.11 Ruderatshofen Explosion in Biogasanlage

2010.08.01 Lorup Brand in Biogasanlage

2010.07.24 Oberschweibem Brand in Biogasanlage

2010.07.02 Unterkorb Havarie in Biogasanlage

2010.07.01 Allendorf Arbeitsunfall in Biogasanlage

2009.11.15 Brieske Brand in Biogasanlage

2009.11.14 Steinenfeld Verpuffung in Biogasanlage - Schaden 80.000 €

2009.11.06 Schlier Brand in Biogasanlage

2009.10.19 Harle Gulleunfall in BGA

2009.03.31 Wettringen Explosion in Biogasanlage - 1 Mann schwer verletzt

2009.03.30 Sausenhofen Biogasanlage ausgelaufen 400 Kubikmeter Gulle mussten entsorgt werden

Unfalle / Storfalle 1. Halbiahr 2010

2010.06.29 Unterkorb Havarie in Biogasanlage

2010.06.28 Schwandorf Brand in Biogasanlage

2010.06.03 Halsbeker Brand in Biogasanlage

2010.05.14 Nicklhub Havarie in Biogasanlage

2010.04.11 Solingen Brand in Biogasanlage

2010.04.08 Jever Brand in Biogasanlage

2010.03.15 Großkayna Havarie in Biogasanlage

2010.02.25 Schmölln Fehlgarung keine Havarie

2010.02.23 Abtsbessingen Havarie in Biogasanlage

2010.01.12 Mühlingen Gülle aus Biogasanlage gelaufen

2010.01.12 Leutkirch Brand in Biogasanlage

2010.01.08 Kölleda Brand einer Biogasanlage

2009.02.27 Dungstrup Brand in Biogasanlage

2009.02.19 Berg Brand in Biogasanlage

2009.02.16 Markdorf Gulleunfall in Biogasanlage

2009.01.13 Filchendorf Brand in Biogasanlage - 130 Feuerwehrleute im Einsatz

2008.12.21 Neustadt / Donau Lagerhalle mit Biogasanlage bei Feuer zersto'rt. 1,5 Mio. Euro Schade

2008.12.04 Harthausen Brand in Biogasanlage - 45 Feuerwehrleute im Einsatz

2008.11.14 Bullow Havarie in Biogasanlage - 300.000 Liter Garsubtrat ausgelaufen

2008.10.19 Biberach Brand in Biogasanlage - 50.000 Euro Schaden

2008.09.26 Wurzen Hauptbehalter hielt Wasserdruck nicht Stand. Drei Arbeiter leicht verletzt.

2008.09.23 Gehlenberg Brand in Biogasanlage - es ereigneten sich mehrere Explosionen

2008.08.15 Henglam Gulle aus Vergarungsbehalter ausgela

2008.05.30 Kleinsachsenheim 100.000 Liter Endsubstrat aus Biogasanlage ausgelaufen

2008.05.27 Thalfingen Brand in Biogasanlage

2008.05.22 Kogel Brand in Biogasanlage - Ort knapp an der Katastrophe vorbeigeschrammt

2008.02.14 Schwennenbach Technischer Defekt in Biogasanlage: 30 Kubikmeter Gulle in Bach

2008.02.05 Bad Sassendorf Unfall in Biogasanlage - 1.600 Kubikmeter Gaïsubtrat ausgelaufer

2008.01.15 Henglarm Gulleunfall - Behalter einer Bigoasanlage ausgelaufen

2007.12.16 Daugendorf Schwere Explosion zersto'rt Biogasanlage

2007.11.20 Oggenried Explosion zerstört Biogasanlage - 150.000 Eur Schaden

Unfaile / Störfaile vor 2010, die uns bei unserer Recherche im Internet aufgefallen sind.

2009.12.21 Ohrel Feuer in Biogasanlage

2009.12.16 Grundsheim Biogasanlage brennt

2009.12.16 Hamlar Biogasanlage explodiert - Sachschaden köhnte in die Millionen gehen

2009.12.08 Augsburg Biogasanlage explodiert - Millionenschaden

2009.12.08 Mering Explosion in Biogasanlage - 2. Millionen Sachschaden

2009.11.23 Paffenhofen Brand in Biogasanlage

2007.06.15 Jöhlingen Verpuffung in Biogasanlage – zwei Verletzte und erheblicher Sachschaden 2007.04.12 Feuchtwangen Biogasanlage explodiert – 2 Schwerstverletzte
2006.12.01 Dahlhausen Gulle in Bach gelaufen – Gärbehalter undicht – Folge: Fische verenden 2006.07.14 Eglingen 100 Kubikmeter Gulle in Bach gelaufen - mehrere 100 Kilo toter Fische 2006.03.22 Trittau Gulle ergießt sich auf Feld - Tank geplatzt und 700.000 Liter ausgelaufen 2006.01.29 Dungstrup Feuer in Biogasanlage – Maschinenhaus komplett ausgebrannt 2006.01.23 Göttingen Gärschlamm verseucht Leine, ca. 7 Millionen Liter Gärschlamm laufen aus 2006.01.01 Schlettau Gulleunfall – ca. 100.000 Liter vergorene Gulle lauft aus Gärtank aus 2005.12.22 Huven Brand einer Biogasanlage verursacht hohen Schaden 2005.11.11 Unterwaldbach Bis zu 1. Millionen Liter Gulle aus Biogasanlage ausgelaufen 2005.11.10 Zeven 4 Tote, ein Schwerverletzter - hochgiftiges Gemisch aus Ammoniak, Schwefelwasserstoff und Kohlendioxid hatte sich in großer Menge gebildet.

2003.07.24 Nottensdorf Brand zerstört komplett umstrittene Biogasanlage - Millionenschaden

CHAPITRE VI

Usines de TMB de Drôme Ardèche SYTRAD

Travaux lancés en 2005

Drôme Ardèche – Sytrad (2005)



En 2005, un marché a été conclu pour la construction de 3 usines de compostage sur ordures ménagères dans le périmètre du Sytrad (Syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme), pour un coût initial de 44 millions d'euros : Etoile-sur-Rhône (80 000 t/an), Saint-Barthélemy de Vals (40 000 t/an) et Beauregard-Baret (30 000 t/an).

Pour vous rendre compte des performances de ces usines et l'attitude du concepteur/constructeur/exploitant vis-à-vis du syndicat, voici l'extrait d'un article de presse datant du 8 février 2011 : (Eitb)

« Sur les 3 unités envisagées par le Sytrad, la plus importante n'est toujours pas achevée (Etoiles sur Rhône, 80.000 tonnes par an), portant à **3 ans son retard d'exécution**, et seules les deux plus petites (Beauregard-Baret pour 30.000 tonnes par an, et St Barthélémy de Vals pour 40.000 tonnes/an) sont en fonctionnement, mais avec **un an de retard**.

A ce retard s'est ajouté un dépassement financier du marché de base : aux 44 millions d'euros initiaux se sont rajoutés dans l'urgence 4 avenants financiers complémentaires ayant porté le coût final estimé à 56 millions d'euros à ce jour (hors coût d'études complémentaires, pour 4 millions d'euros), soit plus de 25% de dépassement, enrage le Sytrad.

Pour autant, les deux premières unités TMB ne sont toujours pas homologuées devant les **''écarts performantiels très significatifs'' constatés vis à vis des engagements pris par leur concepteur**, lequel fait l'objet depuis le 15 décembre 2010 d'une **procédure judiciaire de résiliation partielle des contrats de construction** qui le lient à la Sytrad, avec 1,6 millions d'euros de pénalités demandées à l'industriel.

Annoncée à 52%, la valorisation des déchets entrants plafonnerait en effet à 35% selon les analyses du Sytrad, obligeant le syndicat à un enfouissement non prévu de 12.000 tonnes annuelles ; le compost produit est non stabilisé et continue de monter en température jusqu'à 60°C avec une ré-activation de la fermentation lors de son épandage, ce qui rend quasi-impossible son utilisation ; et surtout la pollution olfactive, mesurée scientifiquement à la sortie des biofiltres des usines, est 8 fois supérieure aux affirmations encore aujourd'hui du constructeur/exploitant, indique le directeur technique Eric Morbo.

L'inspection du travail vient par ailleurs de remettre au Sytrad un rapport accablant pour chacune des deux unités TMB en service, lui demandant de remédier radicalement aux pollutions d'odeurs mais également de poussières qui affectent les salariés présents.

"Nous sommes très très loin des performances souhaitées", commente le Directeur technique du Sytrad, "le constructeur/exploitant représente un gros souci de compétences, de professionnalisme et de coordination, ce qui a des incidences très lourdes pour notre syndicat".

Devant le refus du constructeur de modifier sensiblement ses installations ou "d'investir un centime d'euro supplémentaire", le Sytrad a donc engagé un bras de fer juridique, face auquel l'industriel plaide pour sa bonne foi sur "la mauvaise qualité des déchets ménagers entrants" qui serait "responsable" de l'échec du processus TMB.

Concepteur de ces trois unités TMB, avec l'assistance du bureau d'études Girus de Montpellier, il n'était pas prévu que l'entreprise choisie en soit l'exploitant, "leur gestion a été confiée à d'autres consortiums, qui refusent logiquement de les exploiter en l'état", conclut Eric Morbo. »

Les meilleurs témoins de l'échec de ces projets restent les membres du syndicat de traitement des déchets ayant décidé la mise en œuvre de ces trois usines, le SYTRAD. Le constat est amer, comme en témoignent les comptes rendus des comités syndicaux du SYTRAD :

Lors du Comité sydical du 15 septembre 2010, au cours duquel est évoquée la résiliation du contrat avec le groupe concepteur/constructeur/exploitant, les membres du comité révèlent qu'en dépit de toutes leurs demandes, ledit groupe n'a rien fait pour améliorer la situation : les échecs connus sur le premier site n'ont jamais été pris en compte pour trouver des solutions sur le second site. Le groupe ne cesse de se réfugier derrières de nombreuses excuses (comme la mauvais qualité des déchets...!), excluant systématiquement toute responsabilité de sa part.

PIRE: LE CONCEPTEUR/CONSTRUCTEUR/EXPLOITANT REFUSE DE METTRE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS POUR REMEDIER AUX NUISANCES!

Incidents divers, problèmes financiers, surcouts des usines, très mauvaise qualité du digestat, mauvais traitement des déchets, mauvaises odeurs ayant entrainé de nombreuses plaintes des riverains en dépit de l'éloignement de ces usines de toute habitation (ce qui ne manqua pas de faire réagir la maire de Saint Barthélémy de Vals), voici le bilan de ces usines, du constat même des membres du SYTRAD.

Les propos tenus pas les membres du SYTRAD à l'égard du concepteur/constructeur/exploitant sont très durs : « On a passé huit mois avec le concepteur/constructeur/exploitant à avoir des discussions techniques, juridiques et financières, sans rien obtenir sur les engagements qu'ils devaient tenir. (…) On est devant un groupement qui est d'un point de vue professionnel en dessous de tout ce que j'ai pu connaître » nous relate Jean-David Abel, vice président du SYTRAD dans le Daupiné.

Il n'y a en effet pas de mots assez durs pour condamner le gaspillage de dizaines de millions d'euros d'argent public pour des usines ne parvenant pas à traiter correctement les déchets et créant des nuisances aussi graves.



Compte rendu comité syndical du Sytrad 15 septembre 2010

II. 2 – Centre de valorisation des déchets ménagers résiduels

Monsieur Blache rappelle la note d'informations reçue par tous les membres du Comité syndical concernant la procédure de résiliation partielle du marché de conception-réalisation sur le site de Saint Barthélemy de Vals.

Il indique que malgré les nombreux courriers envoyés en recommandé, depuis 2007, relatifs aux différents problèmes rencontrés sur le déroulement des chantiers, malgré les efforts du Sytrad, en terme de conciliation et notamment à travers la signature d'un protocole transactionnel et d'un avenant n°4, malgré les contacts réguliers avec les dirigeants, le groupement Valorga/Urbaser/S'pace ne réagit pas à la hauteur de la situation rencontrée et ne tient pas ses engagements.

Il présente ensuite un power point (joint au présent compte-rendu) qui explicite cette procédure de résiliation partielle

Un rappel est ensuite fait sur le suivi des chantiers.

A ce jour, Saint Barthélemy de Vals a terminé la période d'essais de performance. Les résultats de ces essais ne correspondent pas aux engagements contractuels.

A Beauregard Baret, le Sytrad espérait que les problèmes intervenus lors des essais de performances de Saint Barthélemy de Vals seraient pris en compte afin d'améliorer le fonctionnement de ce deuxième site. Mais le groupement n'a pas modifié ses méthodes d'exploitation. Cependant après 5 mois ½ de mise en service industrielle, le Sytrad a accepté le passage en essais de performances, pour le 16 septembre prochain, pour une période de 5 semaines. L'objectif étant de vérifier, à travers un Bureau de Contrôle indépendant, que les performances contractuelles sont atteintes.

Pour Etoile-sur-Rhône, suite à un incident sur la charpente, le chantier est pratiquement arrêté depuis avril 2010. Cependant, une grande partie des travaux est terminée.

Le groupement justifie la non-atteinte des performances par « la mauvaise qualité des déchets entrants sur les sites". Or selon leur mémoire technique, le groupement s'était engagé à adapter l'installation si la composition des déchets s'écartait des plages standard.

Monsieur Giné et Monsieur Cecconi demandent si les problèmes viennent du fonctionnement ou du dimensionnement inadapté des installations. Exemple : le traitement des odeurs est-il suffisant ?

Monsieur Blache répond que dès le départ les AMO (assistant au maître d'ouvrage) avaient émis des doutes et alerté sur certains aspects techniques du projet qui pouvaient remettre en cause l'obtention des performances. Le groupement avait répondu, qu'en tant que concepteur-réalisateur, il était responsable de ses équipements et que les adaptations nécessaires pour respecter ses engagements seraient effectuées.

Monsieur Abel précise que malgré tous les problèmes rencontrés, il semblerait qu'un réglage complet de la chaîne et une meilleure exploitation devrait permettre de s'approcher des performances.

La mauvaise qualité des sous-produits, la production d'un compost non mâture entraîne un problème d'odeur. Il est parfois relevé des pointes de 1 500 à 2 000 unités d'odeurs au lieu des 500 unités autorisées par l'arrêté d'exploitation. Monsieur Morvan, travaillant au Cemagref, à l'unité de recherche de gestion environnementale et traitement biologique des déchets, avait fait une étude à la demande du Sytrad. Il avait préconisé de conduire différemment l'exploitation pour améliorer les performances. Le groupement n'a pas mis en œuvre cette préconisation et a continué d'exploiter dans les mêmes conditions.

Madame Gouble demande si le système de biofiltre est vraiment fiable pour les odeurs.

Monsieur Blache lui répond que suite à la visite d'autres installations similaires, on peut dire que ce système est fiable lorsqu'il est bien dimensionné. Mais actuellement, le site ne fonctionne pas normalement et le problème d'odeurs est accru.

Sur le site d'Etoile-sur-Rhône, Monsieur Blache indique que se rajoutent des problèmes financiers entre le groupement et les sous-traitants.

gloupement et les sous-traitaits.

De plus le groupement demande un nouvel avenant financier pour des travaux de terrassement et de bassins qui étaient déjà inclus dans l'avenant n°4.

Monsieur Arzalier demande quelle entreprise pourrait réaliser la fin du contrat

Monsieur Blache précise que les installations de Saint Barthélemy de Vals et Beauregard Baret sont achevées. Il rappelle que l'exploitant, la société Veolia propreté, travaille actuellement sous le contrôle du



SYNDICAT DE TRAITEMENT DES DECHETS ARDECHE DROME

constructeur. Il pense que des améliorations sont possibles avec un fonctionnement différent en concertation avec l'exploitant.

Tous ces problèmes ont également une incidence financière importante pour le Sytrad, surcoûts dans le traitement des sous-produits, surcoûts sur les marchés associés au marché de conception-réalisation : AMO, SPS, contrôle technique...

Le Sytrad va cependant mettre en œuvre le recouvrement des pénalités auprès du groupement.

La résiliation partielle du marché avec le groupement est donc la solution qui apparait aujourd'hui, comptetenu de la situation, comme étant la moins mauvaise. Le Président Indique, que lors du prochain Comité syndical, le 13 octobre 2010, il proposera, en l'absence de réaction du groupement, une délibération autorisant la résiliation partielle sur le site de Saint Barthélemy de Vals.

Pour le site de Beauregard Baret, il propose d'attendre la fin des essais de performances. Pour le site d'Etolie-sur-Rhône, l'éventuelité d'une mise en demeure avant résiliation partielle du marché est étudiée.

Monsieur Pochon demande qu'elle est la situation financière du groupement, notamment si celui-ci a les moyens de payer les pénalités.

Monsieur Abel indique qu'Urbaser membre du groupement, possède la capacité financière suffisante. Il rappelle que l'avenant n°4 ne sera payé, en tout état de cause, qu'après la réception définitive du site d'Etoile-sur-Rhône.

Il fait remarquer que le groupement obtient toujours, à l'heure actuelle des marchés et notamment il est en charge de celui du SYCTOM de PARIS dix fois supérieur, financièrement, à celui du Sytrad.

Considérant qu'il convient de mettre en œuvre sans délai les moyens de traiter efficacement ces nuisances, ce à quoi le groupement se refuse :

Considérant que dans ces conditions, le SYTRAD entend résilier partiellement le contrat de conception réalisation en ce qu'il porte sur le site de Saint-Barthélémy-de-Vals, aux torts du groupement, à ses frais et risques avec effet au 1^{er} novembre 2010, dans les termes du projet de courrier joint à la présente délibération.

Monsieur Abel rappelle les faits qui ont conduit à cette résiliation partielle.

Eléments projetés en séance :

RAPPEL : Rôle et responsabilité de l'exploitant :

- Actuellement, l'exploitant assume le fonctionnement du site sous la responsabilité et les consignes du Groupement.
- La résiliation du marché vaut réception de l'installation. Elle entraîne la reprise du marché d'exploitation par Véolia, dans le cadre de ses propres obligations contractuelles (cependant, à ce jour, ne peut être tenu par l'exploitant que l'engagement de respecter à minima les performances constatées).

Objectifs du SYTRAD :

- A court terme : Limiter rapidement les surcoûts et les nuisances engendrés par l'exploitation actuelle des centres de valorisation des déchets ménagers résiduels ;
- A moyen terme: Accompagné par l'exploitant et ses Assistants à Maître d'ouvrage (AMO), le SYTRAD vise, sous 6 à 8 mois, à se rapprocher au maximum des performances que l'installation est susceptible de fournir sans modification majeur du process;
- susceptible de fournir sans modification majeur du process ;

 A plus long terme : Suite aux résultats de cette phase d'essai et riche de l'expertise judicaire conduite en parallèle, le SYTRAD définira le besoin de réaliser ou non des travaux complémentaires afin d'atteindre les performances annoncées par le Groupement dans le cadre du marché initial

La reprise de l'exploitation par Veolia Propreté : Voiet technique

Le SYTRAD, ses avocats, ses AMO et l'exploitant ont travaillé sur la réalisation d'une note méthodologique technique et financière en vu de répondre aux objectifs à court et moyen terme évoqués précédemment.

Cette note vise notamment :

- La Mise à niveau et la modification de la chaîne de tri : La réalisation de petits travaux de mise en état des installations et de la chaîne de tri (fuites / accessibilité / capotage convoyeur / fermeture de porte automatique...);
- Les Essais pour l'optimisation immédiate de l'installation : Le réglage complet de la chaîne de tri suivant une méthodologie industrielle et reconnue;
- Les Solutions techniques suite aux essais : Le Diagnostic, puis si besoin les préconisations sur des adaptations plus lourdes techniquement et financièrement;
- Le Traitement de l'air ambiance de travail : Cette problématique est gérée en paralièle aux essais d'amélioration des performances de traitement. Un groupe de travail spécifique sera mis en place pour traiter ce thème. Il regroupera en plus du SYTRAD et de VEOLIA PROPRETE des partenaires institutionnels comme les Services de la Santé au Travail, la CRAM,...Diagnostic précis / étude technique (expertise) / définitions des solutions
- L'Echéancier et le détail financier des opérations

La reprise de l'exploitation par Veolla Propreté : Volet juridique / contractuel

- Le contrat : Nos avocats respectifs (SYTRAD / VEOLIA) travaillent sur la réalisation d'un avenant ou marché complémentaire au marché d'exploitation passé avec l'entreprise VEOLIA PROPRETE.
- Objectif: Réalisation d'un document finalisé pour le 01/11/2010 (date de démarrage de la phase il du marché d'exploitation).
- Teneur de l'avenant : Il se fondera, pour la partie technique et financière, sur la note méthodologique réalisée conjointement. Il devra prendre en compte les aspects de responsabilités, d'engagement, de garantie de fonctionnement et de respect des prescriptions du code des marchés publics. Enfin les aspects financiers doivent être précisément cadrés dans la rédection de l'avenant, notamment dans le cadre du contentieux qui s'engage à l'encontre du Groupement.

L'ensemble des modifications techniques engageant des enjeux financiers importants devront être soumises à l'appréciation de l'expert judiciaire en cours de nomination.

I.4 – Centre de valorisation de Saint Barthélemy de Vals - Résiliation partielle

Rapporteur : Monsieur Jean-David Abel et Monsieur Serge Blache

Vu le marché n°2004-304 portant sur la conception et l'exécution de trois centres de valorisation des déchets ménagers résiduels conclu en 2005 entre le SYTRAD et le groupement URBASER-VALORGA-S'PACE et ses avenants.

Considérant que par un marché n°2004-304, le SYTRAD a confié au groupement URBASER-VALORGA-S'PACE, en 2005, la conception et l'exécution de trois centres de valorisation des déchets ménagers résiduels sur les sites de Saint-Barthélémy-de-Vals, de Beauregard-Baret et d'Etoile-sur-Rhône;

Considérant qu'en vertu de l'annexe 2 du cahier des clauses administratives particulières, le centre de Saint-Barthélémy-de-Vals, à l'issue de la phase d'exécution des travaux, a fait l'objet de vérification des performances en phase nominale;

Considérant que ces vérifications ont été effectuées par le Bureau Veritas, dont les résultats ont été reportés dans un rapport en date du 24 juin 2010 ;

Considérant que ce rapport a révélé d'importantes défaillances du groupement au regard de ses engagements contractuels ;

Considérant que ces défaillances portent principalement sur le non respect de la production des unités d'odeurs, sur le non respect du taux de refus, sur le non respect du taux de matière organique dans les refus lourds, sur le non respect du degré de maturité du compost au regard du cahier des engagements du groupement à la signature du contrat :

Considérant qu'au regard de la gravité de ces manquements, le SYTRAD a adressé au groupement, le 13 août 2010, une mise en demeure de proposer des travaux d'amélioration et de les réaliser avant le 30 septembre 2010 ;

Considérant que par un courrier du 31 août 2010, le groupement a réfuté les griefs opposés par le SYTRAD et n'a pas donné suite à la mise en demeure ;

Considérant qu'aux termes d'une analyse technique, les arguments avancés par le groupement ne sont pas fondés ;

Considérant qu'une demande de désignation d'expert judiciaire a été présentée au juge des référés du Tribunal administratif de Grenoble afin de se prononcer techniquement sur le litige ;

Considérant que les manquements contractuels constatés engendrent à ce jour, notamment, des nuisances olfactives importantes provoquant des plaintes de la part des riverains ; Monsieur Fourezon et Monsieur Cluzel souhaitent connaître le coût de cette résitiation et les préconisations afin d'améliorer les performances.

Monsieur Abel dit qu'au vue du désengagement du groupement sur l'ensemble des sites, il n'est plus possible de poursuivre dans cette situation.

En procédure de contentieux, il est difficile de connaître le coût. Cependant, plusieurs points financiers sont en attente :

- Le Sytrad s'était engagé, via un avenant, à payer une somme d'environ 4 Millions d'euros à la réception du site d'Etoile-sur-Rhône;
- Les pénaités ont été appliquées et doivent être payées par le groupement au Sytrad, feur montant pour le site de Saint Barthélémy de Vals s'élève à 2 973 462 € HT;
- Le Sytrad doit encore environ 5% du montant des travaux.

Lors des visités de différents sites, fonctionnant avec des process similaires, nous avons constaté leur bon fonctionnement et leurs bonnes performances, mais la conduite du process est différente. Le Sytrad et son exploitant devront dans un premier temps modifier et régler la chaine de tri, afin d'en amétiorer les performances.

Monsieur Montagne, Maire de Saint Barthélemy de Vals, s'inquiête du futur fonctionnement du centre, du coût de l'investissement at suriout du problème des odeurs.

Monsieur Blache explique que l'on est bien conscient des nulsances olfactives engendrées par les sites.

- Mais, actuellement le Sytrad est ilé par un marché avec le Groupement. Deux solutions sont alors possibles soit le Sytrad continue d'envoyer des courriers en recommandés, de payer l'enfouissement en ISDND et de payer son exploitant. Les performances ne seront pas atteintes, car le groupement refuse de faire les améliorations nécessaires ;
 - soit le Sytred propose une résiliation partielle du marché, aux dépends du constructeur, afin de mener en partenariat avec ses collaborateur les travaux nécessaires à l'atteinte des performances.

La conception du site ne semble pas remise en cause. La seule solution possible pour le SYTRAD, face à la situation de blocage avec le Groupement, est de prononcer une résiliation partielle du marché, aux dépends du constructeur.

Ensuite, le SYTRAD mettra rapidement en place, avec l'exploitant une sèrie de règlage et de travaux en respectant une méthodologie industrielle commune, permettant d'améliorer les défauts performantiels et la problématique d'odeur.

Pour le sité de Beauregard Baret, nous devrons surement mettre en place la même procédure au vu des premiers résultats de Mise en Service Industrielle qui ne sont pas très optimistes.

Monsieur Duca, Maire d'Etoile-sur-Rhône, demande des précisions concernant le site d'Etoile-sur-Rhône, dont le dimensionnement est multiplié par deux.

Monsieur Blache répond que l'objectif du Sytrad est l'achèvement des travaux. Suite à l'incident charpente en avril dernier, un expert judiciaire a été demandé, il n'a toujours pas été nommé.

Monsieur Abel précise que si le groupement refuse d'achever les travaux, le Sytrad sera forcé de les reprendre.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés et représentés (3 abstentions) DECIDE que le marché n°2004-304 est résillé partiellement en ce qu'il porte sur le site de Saint Barthélémy-de-Vals, avec effet au 1° novembre 2010, pour faute du groupement URBASER-VALORGA-S'PACE et à ses frais et risques, que le Comité syndical approuve le projet de lettre de résiliation, et autorise le Président à le signer et à l'exécuter et que la présente délibération est transmise au contrôle de légalité

Compte rendu comité syndical du Sytrad 15 décembre 2010



Urbaser : aux manettes à Bayonne, mais face à la justice dans la Drôme

REDACTION

01/12/2011 18:31:00

Le groupe espagnol Urbaser, choisi pour construire et exploiter le pôle déchets Canopia Bayonne, devra expliquer face à la justice les manquements constatés par le syndicat Sytrad, qui a tout résilié.



Avec Urbaser, Bayonne peut-elle éviter la "grosse, grosse galère" ?

La confiance placée en Pays Basque nord par le syndicat Bil Ta Garbi, en charge du pôle déchets Canopia Bayonne, dans le choix du groupe industriel espagnol Urbaser pour la maitrise d'oeuvre et l'exploitation du site ne peut occulter les problèmes catastrophiques qu'a rencontré le syndicat Sytrad (Drôme et Ardèche) dans sa relation avec le même opérateur.

La liste des déboires constatés sur les trois sites du syndicat est sans doute la plus mauvaise publicité qui soit sur ce procédé TMB (tri mécano-biologique), censé valoriser 50% des ordures ménagères résiduelles, sous forme de compost normé et de bio-gaz.

Là où, au Pays Basque nord, le syndicat Bil ta Garbi pense avoir suffisamment bordé son cahier des charges vis à vis d'Urbaser, un tout autre retour d'expériences a valu en Rhône-Alpes une clarification par voie de presse des responsables du Sytrad, par souci de transparence, précisent-ils.

"Les performances ne sont pas là et les engagements ne sont pas tenus", a résumé Jean-David Abel, viceprésident du Sytrad dans un entretien ce jeudi au Dauphiné, "on a passé huit mois avec Valorga-Urbaser à avoir des discussions techniques, juridiques et financières, sans rien obtenir sur les engagements qu'ils devaient tenir". Retard des livraisons annoncées (le centre de l'Étoile-sur-Rhône n'est toujours pas achevé et ceux de Saint-Barthélemy et Beauregard-Baret portent le constat de malfaçons constatées), compost à la norme européenne mais d'un emploi impossible sur des terres agricoles : le marché initial de 42 millions d'euros, aujourd'hui en dépassement à 56 millions d'euros, vire au cauchemar.

Moyens mis en œuvre insuffisants, retards accumulés, surcoûts financiers, absence de performances pour un processus plus simple que celui de Canopia Bayonne (pas de production de biogaz): "on est devant un groupement franco-espagnol qui est d'un point de vue professionnel en dessous de tout ce que j'ai pu connaître", complète encore Jean-David Abel, qui précisera à la journaliste du Dauphiné, Maryse Schoon-Gayet, que "les deux premières installations livrées mais pas validées en réception ne fonctionnent qu'à 80%" de la demande initiale.

C'est donc la justice qui tranchera dans les prochains mois (et pendant plusieurs années) un contentieux qui opposera un syndicat qui refuse de porter le chapeau d'un "mauvais choix" d'opérateur et un groupement industriel qui estime que ces déboires seraient en partie liés à "une mauvaise qualité des déchets collectés".

Pour l'heure, le marché a été résilié (une décision prise à l'unanimité par le comité syndical) et le Sytrad est à la recherche d'un nouveau maitre d'oeuvre pour la mise en service du centre d'Étoile et pour les améliorations à apporter au process sur les centres de Saint-Barthélemy et Beauregard-Baret.

A Bayonne, à moins de deux ans de la mise en service de Canopia, la confiance entre Bil Ta Garbi et Urbaser repose toujours sur la certitude que les contextes (cahier des charges, retours d'expériences, suréquipements pour pallier à toute défaillance) sont suffisamment différents pour éviter "une grosse galère".

Pour Alain Iriart que nous interrogions sur ce sujet en février dernier, l'échec du Sytrad proviendrait d'un mauvais dimensionnement technique et financier du cahier des charges de ses 3 unités TMB, quand il restait persuadé que "celui de Bil Ta Garbi fera date, par sa volonté de faire progresser tout autant la technique que la compétence de l'industriel, dont la volonté de parvenir à nos exigences ne fait pas de doute".

A Varennes-Jarcy, "nous n'avons aucune difficulté", assure le syndicat SIVOM

Contacté par eitb.com, le député-Maire Guy Geoffroy, et président du syndicat SIVOM, assure pour sa part que la gestion du site TMB de Varennes Jarcy (région parisienne) par le groupement Urbaser ne rencontre "aucune difficulté".

Sans rentrer dans une lecture précise du cas du Sytrad qu'il estime ne pas connaitre suffisamment, la règle d'or du TMB ("s'il en existe une") passerait par une forte implication des élus des collectivités dans la surveillance du cahier des charges, dans le suivi de la construction de l'ouvrage, et par la sensibilisation des populations à cette réflexion environnementale.

Le compost produit respecterait la norme européenne NFU 44-051, "nous n'avons aucune difficulté pour trouver des agriculteurs intéressés par ce produit", complète Guy Geoffroy.

Un optimisme certainement nourri par une expérience ancienne de cette technique de TMB (10 ans), quand, en octobre 2009, l'ADEME, citant la ministre de l'environnement Chantal Jouanno, demandait pourtant que soit ré-évalué un retour global d'expériences pour la fin de l'année 2010.

Le TMB y était alors décrit comme "une étape supplémentaire peu efficace et coûteuse", dans le cas de traitement des déchets bruts, comme cela est le cas à Varennes-Jarcy, au Sytrad de Rhônes-Alpes... et prochainement à Bayonne.



SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS/BEAUREGARD-BARET/ETOILE-SUR-RHÔNE

Sytrad: c'est encore pire que prévu...

En bordure de l'A7, à Étoile-sur-Rhône, ce grand bâtiment - le 3e centre de valorisation de déchets du Sytrad - ne fonctionne toujours pas. Et pour cause, le marché a été résilié et l'équipement n'est pas terminé. Photo DL/ S. MARC

Ce devait être la panacée en matière de gestion des déchets. Aujourd'hui, le constat vire plutôt au fiasco. Sur les trois centres dits de valorisation du Sytrad, celui d'Étoile-sur-Rhône n'est toujours pas terminé. Et les deux autres ne donnent pas les performances escomptées. De là à parler de gabegie...

En bordure de l'autoroute A7, le bâtiment a fière allure. Mais qu'y a-t-il derrière cette façade en bardage bois ? Tout simplement, des installations qui ne fonctionnent pas. Et pour cause, elles ne sont pas terminées. Il manque notamment des moteurs et des canalisations pour la circulation de l'air...



Or, c'est ici, à Étoile-sur-Rhône, que le Sytrad (Syndicat de traitement des déchets Ardèche-Drôme) espérait traiter 80 000 tonnes de déchets par an. Sauf qu'on est bien en mal de dire s'il sera fonctionnel un jour... même si son président Serge Blache nous a indiqué que ce centre de valorisation d'Étoile ouvrirait en septembre 2012. Après tout, on n'en est plus à une année près. Ce 3 e centre devait initialement être livré en février 2010. On a ensuite annoncé qu'il serait terminé au premier semestre 2011... C'était sans compter avec une multitude de défaillances. Celles du groupement franco-espagnol Valorga-Urbaser-Space auquel la conception, la construction et la mise en service de ce centre ont été confiées.

En bordure de l'A7, à Étoile-sur-Rhône, ce grand bâtiment - le 3e centre de valorisation de déchets du Sytrad - ne fonctionne toujours pas. Et pour cause, le marché a été résilié et l'équipement n'est pas terminé. Photo DL/ S. MARC

Un contentieux lourd et une décision qui prendra des années

L'attention des responsables du Sytrad avait pourtant été attirée dès la réalisation des deux autres sites, ceux de Saint-Barthélémy-de-Vals et Beauregard-Baret. Là où les délais d'exécution des travaux n'ont pas été respectés. Pire : les performances attendues en matière de valorisation des déchets n'ont jamais été atteintes! Tant et si bien que le Sytrad n'a réceptionné aucun des trois équipements.

Voilà qui pèse lourd en matière de contentieux. D'autant que le Sytrad a déjà versé 47 millions d'euros sur les 56 millions de ce marché passé en 2005, pour des installations industrielles qui ne tiennent pas leurs promesses.

Aujourd'hui, le marché a été résilié. La justice devra trancher, mais cela n'interviendra pas avant plusieurs années. Reste à espérer que le Sytrad trouvera les bonnes solutions entre-temps. Sans engager davantage les EPCI (*) qui le composent. Et les contribuables qui s'interrogent...

^(*) EPCI : Établissements publics de coopération intercommunale.



DRÔME

Le Sytrad joue la transparence et assume la résiliation du marché



Pour Serge Blache, président du Sytrad, et Jean-David Abel, vice-président : « La résiliation du marché est risquée, mais continuer avec ce groupement, c'était prendre un risque plus important ».

Dans ce dossier, le Sytrad a-t-il fait le bon choix en 2005 ? On est en droit de se poser la question, tant il a été confronté à des déboires au fil des années qui ont suivi. Cela dit, le président Serge Blache n'en démord pas : « Si aujourd'hui, il y a des problèmes, en face il y a des solutions ». On ne demande qu'à le croire.

Comme pour relativiser, il signale d'ailleurs que d'autres villes (dont Marseille, Roanne et Paris) sont aussi en délicatesse avec le groupement Valorga-Urbaser-Space, sur des marchés autrement plus importants. Soit, Mais est-ce vraiment rassurant?

Aujourd'hui, le marché a été résilié. Une décision prise à l'unanimité par le comité syndical. « On s'astreint à tout communiquer », ajoute Jean-David Abel, vice-président. « On a passé huit mois avec Valorga-Urbaser à avoir des discussions techniques, juridiques et financières, sans rien obtenir sur les engagements qu'ils devaient tenir. On a dit stop, on reste à leur devoir 9 millions, mais ils ont du retard et ont des pénalités (qui pour l'heure s'élèvent à 6,7 millions d'euros, Ndlr) ».

À la recherche d'un nouveau maître d'œuvre

Les deux responsables du Sytrad expliquent qu'ils ne voulaient pas "s'enfoncer" davantage. Que c'était devenu une spirale... « On est devant un groupement franco-espagnol qui est d'un point de vue professionnel en dessous de tout ce que j'ai pu connaître », dit encore Jean-David Abel.

Aujourd'hui, il faut néanmoins terminer les travaux et « améliorer ce qui peut être perfectible », ajoute Serge Blache. Une procédure a été lancée cette semaine pour retenir un maître d'œuvre « et élaborer les travaux qui restent à faire » pour la mise en service du centre d'Étoile et les améliorations à apporter au process sur les centres de Saint-Barthélemy et Beauregard-Baret. Pour quel montant ? La facture pourrait encore s'alourdir.

CHAPITRE VII

Usine de TMB-Méthanisation de Hanovre

Inaugurée en 2005

Hanovre (2005)

En 2005 prend fin la construction de l'usine de TMB-Méthanisation de Hanovre.

A la différence de la France et de l'Espagne, l'Allemagne n'autorise pas la production de compost à partir d'ordures ménagères. Le but de l'usine est, outre la production de biogaz, de stabiliser les déchets en dégradant la matière organique de façon à atteindre les critères d'admission en décharge. Les usines de traitement biologiques des déchets sont dénommées « kalte rotte », dégradation froide, par opposition à l'incinération.

Mais la mise en route de l'usine s'avère catastrophique. La méthanisation est sujette à des pannes mécaniques fréquentes, les coûts d'entretien et de renouvellement sont très élevés, le personnel nécessaire a été sous-estimé (de 17 personnes au départ, l'exploitant a dû passer à 37, plus 11 mécaniciens en poste de nuit pour les réparations).

Qui plus est les performances de l'usine sont mauvaises : elle ne permet pas de respecter les critères d'admissibilité en décharge pour les déchets traités (la valeur de Carbone Organique Total est trop élevée), les refus et le digestat sont donc envoyés en incinération pour des coûts prohibitifs. Les rejets liquides sont très importants (de l'ordre de 15 000 m3/an), les coûts de traitement de ces effluents pèsent également lourd sur le bilan d'exploitation.

La société **Hese-Umwelt** ne résiste pas aux difficultés de démarrage de l'usine et se révèle incapable d'assumer les investissements lourds nécessaires pour mettre au point l'installation. **Elle se déclare en faillite début 2007**. L'autorité régionale en charge des déchets Zweckverband Abfallwirtschaft Region Hannover Aha s'est donc vu contrainte de prendre l'entière responsabilité de l'usine en 2008.

L'usine de Hanovre fonctionne aujourd'hui tant bien que mal, les critères d'admission en décharge n'étant toujours pas atteints. Des modifications majeures du process ont été effectuées par Aha, notamment une refonte complète de la maturation du digestat et du traitement de l'air : le compostage du digestat dégageait en effet une quantité importante de protoxyde d'azote (plus connu sous le nom de gaz hilarant), gaz à puissant effet de serre dont les valeurs d'émission sont réglementées en Allemagne. L'usine de Hanovre fait toujours l'objet de vifs débats politiques entre le parti Vert au pouvoir à Hanovre, partisan de l'usine, et la CDU qui critique le coût élevé de l'usine et son mauvais fonctionnement.

Quelques chiffres:

Hanovre:

-Capacité de traitement : 100.000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles

- Réalisation : Babcock Borsig - Valorga - Hese-Umwelt

-Digesteurs : 3 digesteurs





L'usine de Hanovre (Allemagne)

Client: HESE UMWELT GMBH

Magdeburger Strasse 16a 45881 Gelsenkirchen

Allemagne

Capacité de traitement de l'usine : 100 000 t/an de déchets ménagers

bruts

Objet du contrat : Ingénierie, fourniture d'équipements

process et mise en service

Réalisation: Valorga International

Mise en service: 2005

Description de l'usine : * Tri mécanique

 Digestion anaérobie (Valorga)
 Post-compostage, retournement mécanique et ventilation

* Traitement de l'air vicié

Volume des digesteurs: 3 x 4 200 m³

Régime de fonctionnement : Mésophile

Production de biogaz: 130 Nm³/t entrant en méthanisation

Valorisation du biogaz : Production d'électricité

Valorisation du compost : Stabilisation

Adresse de l'usine :

Zweckverband Abfallwirtschaft Region Hanover – Zentraldeponie Moorwaldweg 312 30659 – Hanovre Allemagne

Europaticker Störfall MVA Hannover-Lahe: Ingenieur erhielt Strafbefehl

Kalte Rotte kämpft mit Grenzwerten

Die 48 Millionen Euro für den Bau der Kalten Rotte in Lahe, die Hausmüll für die Deponie vorbereiten soll, könnten für die Region eine Fehlinvestition sein: Der dort verarbeitete Müll erreicht die Vorgaben der Abfallablagerungsverordnung nicht. Das Abfallbehandlungszentrum Hannover GmbH ist eine Tochtergesellschaft von aha Abfallwirtschaft Region Hannover. Die Abfallbehandlungszentrum Hannover GmbH ist Eigentümerin der Abfallbehandlungsanlagen auf dem Gelände der Deponie Hannover Lahe; aha betreibt die Anlagen.

Der Zweckverband Abfallwirtschaft (aha) habe erhebliche Probleme mit dem Einhalten der Werte, bestätigt Bernd Reese, Leiter des Gewerbeaufsichtsamts. "Wir sind aufgefordert, dem Umweltministerium bis Anfang nächster Woche über den Sachstand zu berichten." Fast alle Anlagen dieser Art in Niedersachsen seien nicht voll funktionstüchtig, erläutert Ministeriumssprecher Magnus Buhlert. Wie in Hannover würden weder Ablagerungskriterien noch Mengenvorgaben erfüllt.

Die jährlich rund 60 000 Tonnen verrotteter Abfall sind deshalb für die Deponie Wunstorf-Kolenfeld nicht geeignet. Damit haben sich die schlimmsten Befürchtungen der Kritiker erfüllt. Falls sich die Qualität des Endprodukts nicht noch entscheidend ändert, muss die Region den aufwendig vorbehandelten Abfall schließlich doch in einer Müllverbrennungsanlage entsorgen. Dort sind die Preise zurzeit extrem hoch.

Niedersachsen wolle versuchen, bei der Umweltministerkonferenz Ende Mai Verbündete zu finden, damit die Schadstoffgrenzwerte gesenkt werden. Das sei möglich, da das deutsche Recht schärfer gefasst sei als das europäische. In Niedersachsen gebe es allerding mehr "Kalte Rotten" als in anderen Ländern, erklärt Buhlert. Das sei ein Relikt aus den neunziger Jahren. Wenn sich die Vorschriften nicht ändern ließen und die Betreiber die technischen Probleme nicht in die Griff bekämen, müsse man weitersehen.

Wegen einiger Mängel bei der "Kalten Rotte" werde die Probephase noch einmal verlängert, bestätigt Umweltdezernent Axel Priebs. Zunächst sollte der Probebetrieb im Februar enden, jetzt lässt sich auch der 1. Juli als Übergabetermin nicht halten. Vorläufig bleibt der Hersteller, die Arge Hese, verantwortlich. In der Probephase darf laut Ministeriums das nicht ausreichend vorbehandelte Material auf der Deponie gelagert werden. Vertreter von aha, der Region und Kommunalpolitiker haben jetzt über die schwierige Lage diskutiert. Ergebnisse wollte aha-Sprecherin Franziska Saniter an diesem Dienstag nicht mitteilen. Die Öffentlichkeit werde – zeitgleich mit dem Aufsichtsrat – am 22. Mai informiert. Bis dahin seien auch alle Fakten auf dem Tisch.

Die Abfallbehandlungszentrum Hannover GmbH ist eine Tochtergesellschaft von aha Abfallwirtschaft Region Hannover. Die Abfallbehandlungszentrum Hannover GmbH ist Eigentümerin der Abfallbehandlungsanlagen auf dem Gelände der Deponie Hannover Lahe; aha betreibt die Anlagen.

Dazu gehören:

- ein Bioabfallkompostwerk (BAK) und
- eine Mechanische Restabfallaufbereitungsanlage (MA)
- eine Biologische Restabfallbehandlungsanlage (BA)

Die Technik der Biologischen Aufbereitungsanlagen gilt als nicht ausgereift, der Betrieb als teuer. Häufig ist es zu schweren Zwischenfällen gekommen, etwa im spanischen La Coruña oder erst im Januar im Kreis Göttingen.



Nachrichten

29.08.2008

Kostentreiber "Kalte Rotte"

Mechanisch-biologische Müllbehandlung der Region Hannover umstritten

Die Abfallwirtschaft Region Hannover setzt auf einen Entsorgungsmix aus Verbrennung, Vorbehandlung und Deponierung. Ein Sorgenkind ist und bleibt dabei die mechanisch-biologische Abfallbehandlungsanlage (MBA), die kurz und zutreffend auch "Kalte Rotte" genannt wird. Sie vergärt organische Bestandteile des Restmülls, der dann deponiert wird.

Im August 2005 nahm die mechanisch-biologische Anlage in Hannover-Lahe ihre Arbeit auf, zunächst im Probebetrieb. Zuvor war in der Kommunalpolitik heftig über das Für und Wider dieser Art der Abfallbehandlung gestritten worden. Rot-Grüne Kommunalpolitiker sahen darin eine wirtschaftliche und fortschrittliche Alternative zur Müllverbrennung, sozusagen ein Vorzeigeprojekt. CDU- und FDP-Politiker rügten das unausgegorene Konzept mit einer reparaturanfälligen und teuren Technik.

Die MBA-Investitionskosten in Hannover-Lahe liegen bei knapp 50 Millionen Euro. Der Entscheidung für die Auftragsvergabe lag 2003 ein Kostensatz von 78 Euro pro behandelter Tonne Restabfall zu Grunde. Heute kostet die Aufbereitung pro Tonne nach Angaben des Zweckverbandes Abfallwirtschaft Region Hannover 169 Euro. Damit beträgt die Kostensteigerung sage und schreibe 116 Prozent.

CDU- und FDP-Kommunalpolitiker rechnen sogar mit weiteren Steigerungen. Der Zweckverband aha dagegen verkündet, dass die Kosten bis zum Jahr 2010 um 20 Euro pro Tonne sinken werden, wenn die Durchlaufmenge von 200.000 Jahrestonnen erreicht wird.

Seit Anfang 2008 hat aha die volle Verantwortung für die Fertigstellung der MBA selbst übernommen. Zuvor waren zwei Privatunternehmen daran gescheitert. Der erste Generalunternehmer Babcock Borsig ging in die Insolvenz. Auch die daraufhin beauftragte zweite Hersteller-Arbeitsgemeinschaft ging mit dem Projekt in die Knie. Unter anderem waren der hohe Verschleiß bei Maschinenteilen und die ständigen Nachbesserungen bei der MBA dafür ursächlich. In den so genannten "ballistischen Separatoren", die Steine und Glas aus dem Müll aussortieren, brachen und brechen häufig die "Paddel". Auch die Zentrifuge ist störanfällig.

Der öffentlich rechtliche Zweckverband plant "Optimierungsmaßnahmen". Zum einen soll eine verbesserte Belüftung der Rottemieten den biologischen Abbau verbessern und die Bildung von Lachgas verhindern, damit u.a. die gesetzlich vorgegebenen Emissionsgrenzwerte eingehalten werden. Schädliche Abluft oberhalb von Grenzwerten entbehrt bei einem "Vorzeigeprojekt" ohnehin nicht einer gewissen Pikanterie. Man bedenke nur, wie wenig zimperlich Politiker bestimmter Couleur zuweilen entsprechende Umweltverstöße bei Anlagen der Privatwirtschaft anprangern.

Zum anderen soll mit betriebssicheren Techniken und höherem Personaleinsatz die Verfügbarkeit der MBA gesteigert werden.

Nach der Prognose aus dem Jahr 2003 wurde von einem Personalbedarf von 17 Stellen ausgegangen. Im März 2007 berichtete der zuständige Dezernent der Region Hannover, dass 31,5 Personalstellen benötigt würden. Mittlerweile sind 37 Mitarbeiter tätig. Demnächst sollen noch weitere 11 Schlosser hinzukommen, die nachts Wartungsarbeiten ausführen, damit die Anlage in der regulären Betriebszeit vollständig genutzt werden kann. Für den nicht gewerblichen Personalmehrbedarf geben die Befürworter der Industrie bzw. den Herstellern die Schuld. Diese hätten unrealistische Vorgaben im Vorfeld gemacht.

Mit unabsehbaren Mehrkosten aus dem MBA-Betrieb muss deshalb auch in Zukunft gerecht werden. Die Anlage ist reparaturanfällig, die Technik insgesamt nicht ausgereift. Für die Müllgebühren in der Region Hannover verheißt dies nichts Gutes. Nach der Insolvenz des ersten Generalunternehmers, der die Anlage bauen wollte, hätte die Region Hannover noch glimpflich aus dem Rotte-Projekt aussteigen können und vollständig auf die finanziell kalkulierbare Verbrennung des Abfalls setzen können. Doch dieser Zug ist angesichts der mittlerweile getätigten Investitionen wohl abgefahren. Jetzt bleibt nur zu hoffen, dass die MBA nicht zu einem Fass ohne Boden wird.

Informationsdrucksache Nr.

II 234/2008

Mechanisch Biologische Aufbereitung (MBA) - "Kalte Rotte" Anfrage der CDU-Fraktion vom 6. Juni 2008

Aufgrund der Pressemitteilung von aha vom 29.05.08 stellen wir folgende Fragen:

- Wie hoch sind die tatsächlichen j\u00e4hrlichen Kosten f\u00fcr betriebsnotwendige Nachr\u00fcstungen der Mechanisch Biologischen Aufbereitung (MBA) bis einschl. 2008, aufgeschl\u00fcsselt nach
 - a) Abschreibungsfähigen Anlagekosten
 - b) Technischen Betriebskosten (Instandhaltungen)
 - c) Personalkosten
- Wie hoch sind die geschätzten j\u00e4hrlichen Gesamtkosten f\u00fcr die betriebsnotwendigen Nachr\u00fcstungen der MBA ab 2008 bis zum angeblichen Optimierungszeitpunkt 2010, aufgeschl\u00fcsselt nach
 - a) Abschreibungsfähigen Anlagekosten
 - b) Technischen Betriebskosten (Instandhaltungen)
 - c) Personalkosten
- 3. Wie hoch waren die Durchsatzleistungen der MBA seit der Inbetriebnahme pro Jahr?
- 4. Welche Mengenanteile sind davon aus der MBA in die Müllverbrennung gegangen?
- Wie hoch waren die tatsächlichen Kosten pro Tonne bei den Durchsatzleistungen seit Inbetriebnahme pro Jahr?
 - a. für den Anteil der biologischen Verwertung?
 - b. Für den Anteil der thermischen Verwertung?
- Von welchen Kosten pro Tonne wird in der Pressemitteilung ausgegangen, wenn sich die Behandlungspreise um 20 €/t senken lassen?
- 7. Wie hoch war der Personalbestand durchschnittlich pro Jahr seit der Inbetriebnahme?
- In welchem Umfang und für welche Leistungen ist der gem. DS 315/2007 im Rahmen der Einigung zwischen abz Hannover GmbH und ARGE einbehaltene Werklohn von 3,6 Mio € verwendet worden?
- a) Sind die 1.465 Mio € aus der Vertragserfüllungsbürgschaft durch die ARGE BA zur Verfügung

gestellt worden (DS 315/2007)?

- b) Ist die Bürgschaft für Nachrüstungen verwendet worden wenn ja, in welcher Höhe?
- 10. Hat die Verwaltung auch im Vorfeld der aktuellen Entscheidungen über Alternativen zur MBA nachgedacht?
- 11. Wenn ja, mit welchem Ergebnis?
- 12. Wenn nein, warum nicht?
- 13. Welche Maßnahmen müssen veranlasst werden, damit die in der Betriebsgenehmigung vorgesehenen Grenzwerte eingehalten werden?
- 14. a) Welche Grenzwerte für Emissionen werden von der Anlage im aktuellen Betrieb überschritten?
 - b) Werden diese Überschreitungen dokumentiert und zur Einsichtnahme ausgelegt?
- 15. Welche Alternativen hat die Gesellschaft vorgeschlagen, wenn die Grenzwerte weiterhin nicht in ihrer Gesamtheit eingehalten werden k\u00f6nnen?
- 16. Welche Experten sind für die Nachrüstung und Optimierung eingeschaltet worden und welche Garantien haben sie gegeben, dass die Nachrüstung erfolgreich ist?

Die Anfrage wird wie folgt beantwortet:

Zu Frage 1 und 2:

Der Betrieb der BA wurde von aha im Februar 2007 nach Kündigung des Vertrages mit der ARGE BA übernommen. Zu diesem Zeitpunkt wies die BA erhebliche Mängel, hauptsächlich in Form von nicht richtig funktionierenden bzw. erheblich störanfälligen Anlagenteilen auf, wodurch die im Angebot zugesagten wesentlichen Eigenschaften der Anlage hinsichtlich Durchsatz, Einhaltung von Grenzwerten und notwendigem Personaleinsatz für den Betrieb nicht eingehalten wurden.

Insofern müssen sowohl eine Mängelbeseitigung i.S. VOB/VOL als auch der Einbau anderer oder zusätzlicher Komponenten als im Auftrag vorgesehene als betriebsnotwendige Nachrüstungen angesehen werden, um mit der Anlage die ausgeschriebene Durchsatzleistung bei Einhaltung der jeweiligen Grenzwerte sicher erreichen zu können. In der als Anlage 1 beigefügten Tabelle sind die Abschreibungen (AfA) bei den Kapitalkosten gesondert ausgewiesen. Es handelt sich hierbei um die planmäßigen Abschreibungen gem. § 253, Abs. 3, HGB. Darin enthalten sind die Anschaffungs- und Herstellungskosten der MBA (für die BA bis einschl. der letzten bezahlten Abschlagsrechnung) sowie die Aufwendungen für die Mängelbeseitigung und Nachrüstung, sofern sie zu einer Erhöhung der Anschaffungs- und Herstellungskosten geführt haben. In den Angaben zur AfA ab 2008 bis 2010 sind die geplanten Maßnahmen, soweit sie sich auf die Anschaffungs- und Herstellungskosten auswirken, enthalten.

Sofern sich Maßnahmen zur Beseitigung von Mängeln nicht auf die Anschaffungs- und Herstellungskosten auswirken, sind die finanziellen Auswirkungen von diesen Maßnahmen bei den bezogenen Fremdleistungen in den Kosten für die Instandhaltung (RWU: Reparatur, Wartung und Unterhaltung) enthalten. Die Kosten für die Instandhaltung enthalten darüber hinaus auch die für den "normalen" Betrieb der Anlage notwendigen Instandhaltungskosten.

Der in der Anlage 1 ausgewiesene Personalaufwand beinhaltet bis einschl. 2007 den tatsächlichen Personalaufwand für die im Bereich der MBA beschäftigten Mitarbeiter. Die Angaben für 2008 bis 2010 enthalten neben dem Personalaufwand für die bereits dort beschäftigten Mitarbeiter auch Personalaufwendungen für zusätzlich in diesem Bereich notwendige Mitarbeiter.

Zu Frage 3 und 4:

Die MBA wurde im August 2005 im Probebetrieb in Betrieb genommen. Somit ist 2006 das erste Betriebsjahr. Die MA wurde für eine Leistung von 200 TMg konzipiert, die BA für eine Jahreskapazität von 120 TMg genehmigt.

Den Verbleib der Teilmengen zeigt die folgende Tabelle:

[1000 Mg/a]	Ist 2006	lst 2007
Input MA	216	171
Heizwertreiche Fraktion zur Verbrennung	112	72
Input BA	104	94
Deponat	58	43

Zu Frage 5:

	Ist 2006	lst 2007
Abfallaufkommen [TMg/a]	216	171
Spezifische Kosten [€/Mg]	k. A.	159

2007 betrugen die spezifischen Kosten der MBA 159 €/Mg. Hierin sind die Betriebskosten der MA, der BA, der Verbrennung der heizwertreichen Grobfraktion, der Transporte sowie der Deponierung des MBA-Outputs enthalten.

2006 wurde der biologische Anlagenteil der MBA noch unter Herstellerregie betrieben. Dem Hersteller oblagen die Betriebskosten. Diese waren für aha nicht transparent, so dass es für das Jahr 2006 keine Vergleichsangaben zu Behandlungskosten gibt.

Zu Frage 6:

Die Pressemitteilung bezieht sich auf die Infodrucksache II 240/2008 und die darin dargestellte Kostenentwicklung. Ausgangspunkt ist die Kostenhochrechnung für das Jahr 2008: Die spezifischen Kosten der Abfallbehandlung in der MBA werden demnach von 165 €/Mg (Plan 2008) auf 137 €/Mg (Prognose 2010) sinken.

Zu Frage 7:

	Anzahl Mitarbeiter für die MBA							
Jahr	2006	2006 2007 2008 2010						
aha	59	60	64	75				
Zeitarbeit		6	6					
Hese	15							
Gesamt	74	66	70	75				

Zu Frage 8:

Der einbehaltene Werklohn aus dem Vertrag mit der ARGE BA ist im Wesentlichen für Maßnahmen zur Erreichung der Genehmigungskonformität (Ertüchtigung RTO), zum wirtschaftlichen Betrieb (neue Zentrifuge) und zur Mängelbeseitigung (Schubboden) aufgewendet worden

Bis Mitte 2008 wurden ca. 2,5 Mio. € abgerechnet.

Zahlen in T€ incl. MwSt.	Aufwand 2007	Aufwand 2008 (Stand 30.06.)
Betriebsmittel	146	
Einzelmaßnahmen/Fertigstellung	1.145	224
Ertüchtigung RTO	272	363
Eisensilo	71	22
Verbrauchskosten zu Lasten der ARGE	254	-
Summe:	1.888	609

Zu Frage 9:

- a) Nach Inanspruchnahme der Bürgschaft hat Euler Hermes den Betrag von 1,465 Mio. Euro in der 31. KW 2008 an aha ausgezahlt.
- Eine ausgezahlte Bürgschaft dient der Behebung von M\u00e4ngeln. \u00dcber die inhaltliche Verwendung der j\u00fcngst gezahlten B\u00fcrgschaftssumme wird noch entschieden.

Zu Fragen 10 bis 12:

Eine Stilllegung der MBA und sofortige Sonderabschreibung und Entsorgung der entsprechenden Abfallmenge in thermischen Behandlungsanlagen ist wirtschaftlich ungünstiger als der optimierte Weiterbetrieb.

Die in der BA biologisch behandelten Abfallmengen müssten bei Schließung der Anlage der Verbrennung zugeführt werden. Da die MVA Lahe wegen des geringen Heizwertes der Materialien nicht zur Verfügung steht, müsste eine weiter entfernt liegende MVA genutzt werden. Gem. Steuerzahlerbund liegt der durchschnittliche Verbrennungspreis für andienungspflichtige Körperschaften z. Zt. (15.07.2008) bei 136 €/Mg. Die Abfälle müssten umgeschlagen, zerkleinert und transportiert werden, so dass hierfür mind. weitere 30 €/Mg an Kosten entstehen würden. Bei rd. 100.000 Mg/a bzw. 115.000 Mg/a bei Vollauslastung der BA würden die Gesamtkosten dieser

Maßnahme mind. 166 €/Mg oder 16,6 Mio. €/a bzw. 19,1 Mio. €/a betragen. Die eingesparten spezifischen Kosten der BA einschl. Deponierung würden je nach Auslastung 145 €/Mg oder weniger betragen.

Zu Frage 13:

Wesentliche und bereits in der Umsetzung befindliche Maßnahme ist die Ertüchtigung der vorhandenen 3 RTO Linien und der Neubau einer weiteren RTO.

Der Einbau einer Förderanlage zur Aufgabe von Hackschnitzeln in die Aerobisierungstunnel steht kurz vor der Inbetriebnahme. Ziel ist eine verbesserte Belüftbarkeit des entwässerten Gärrestes zur Strippung von Ammoniak.

Im Bereich der Nachrotte sind Optimierungen der Lüftungs- und Be- und Entwässerungssysteme geplant. Diese sind eng verknüpft mit verfahrenstechnischen Änderungen der Umsetzintervalle.

Wir verweisen auch hier auf unsere Infodrucksache II 240/2008, in der sämtliche Maßnahmen erläutert wurden.

Zu Frage 14:

- a) Kritisch ist die Einhaltung der Grenzwerte für TOC (gesamter organisch gebundener Kohlenstoff) im Deponat und für Lachgas in der Abluft der BA. Lachgas (Distickstoffmonoxid, N₂O) ist nicht toxisch, hat aber ein hohes Treibhauspotenzial (298). Im Mai, Juni und Juli 2008 wurden die Monatsgrenzwerte von TOC und für Lachgas eingehalten.
- b) Überschreitungen werden dokumentiert und der Überwachungsbehörde mitgeteilt. Das Gewerbeaufsichtsamt Hannover (GAA) hat online Zugriff auf die Emissionswerte der MBA. Zudem übermittelt aha monatlich Erläuterungen zu den Messwerten an das GAA.

Der Ausschuss für Abfallwirtschaft der Region wird regelmäßig von aha durch Tischvorlage informiert.

Zu Frage 15:

Die Maßnahmen, die aus der Sensitivitätsanalyse folgen, führen zum genehmigungskonformen Betrieb der Anlage. Die Ergänzung und Ertüchtigung der Abluftbehandlungsanlage werden die Einhaltung der Emissionsgrenzwerte sicherstellen.

Zu Frage 16:

Prof. Dr. Dr. Karl J. Thomé-Kozmiensky (Berlin)

Dr.-Ing. Ketel Ketelsen (Hannover)

Prof. Dr. Thomas Pretz (Aachen)

Die Experten waren im Auftrag von aha tätig. Sie haben Empfehlungen ausgesprochen. Aha trägt die Verantwortung für die Umsetzung der Empfehlungen.

Center-Bericht "MBA 2006 - 2010"

Kostenarten [TEUR]	Ist 2006	Ist 2007	Plan 2008
Erträge	1.139-	147-	303-
+ Bezogene Fremdleistungen	22.008	10.298	11.136
davon Instandhaltung (RWU*)	347	1.704	1.406
davon Entsorgung Abwasser	359	1.130	1.270
davon Thermische Behandlung	11.530	7.356	8.100
+ Personalaufwand	1.983	2.446	2.696
+ Bezogene Waren u. RHB**	356	3.011	3.231
+ Sonstiger Betriebsaufwand	541	1.216	818
+ Kapitalkosten	762	7.854	7.488
davon AfA (FiBu)	762	6.718	6.518
davon Zinsen (FiBu)		1.136	970
+ Bezogene Interne Leistungen	3.265	2.710	3.251
davon Beseitigung auf Dep. Kolenfeld	1.917	1.400	1.833
= Produktkosten	27.777	27.389	28.315
Abfallaufkommen [TMg/a]	216	172	171
Spezifische Kosten [€/Mg]	129	159	165

Maßnahmen 2008	Prognose 2008	Maßnahmen 2009	Prognose 2009	Maßnahmen 2010	Prognose 2010
11-	287-	44-	319-		319-
197-	10.627	152	10.976	1.458-	9.518
137	1.456	324	1.643	70	1.713
	1.228		1.228		1.228
364-	7.601	224-	7.741	1.496-	6.245
109	2.734	339	2.963	76	3.040
51	3.196	242	3.387	119	3.506
	816	16	832	16	848
122	7.615	628	8.120	119	8.239
122	6.645	628	7.150	119	7.269
	970		970		970
	3.255	157-	3.098	157-	2.941
	1.833		1.833		1.833
73	27.955	1.176	29.058	1.285-	27.773
5	174	13	181	22	203
	161		160		137

^{*} RWU = Reparatur, Wartung und Unterhaltung

^{*} RHB = Roh-, Hilfs- und Betriebsstoffe

CHAPITRE VIII

Usine de TMB-Méthanisation de Barcelone *Ecoparc 2*

Inaugurée en 2004

Barcelone

Ecoparc 2 (2004)





A Barcelone on ne comptera pas moins de 4 usines de traitement des déchets connues sous le nom d'Ecoparc 1, 2, 3 et 4.

Ecoparcs 3 et 4 ne sont pas des usines de méthanisation, et sont situées en zone industrielle portuaire ou accolées à une décharge. Ecoparc 1 a quant à lui, en ce qui concerne les OMR, pour objectif de les stabiliser, tout comme Ecoparc 4 (alors qu'Ecoparc 3 a pour objectif de préparer les OMR à l'incinération.)

Ecoparc 2, elle, est une usine de TMB-Méthanisation, traitant d'une part des OMR, et d'autre part des Bio-Déchets. Elle est située hors agglomération et a été inaugurée en 2004.

Ecoparc 2 fait régulièrement parler d'elle pour ses **nuisances olfactives**. Ces nuisances, ce ne sont pas les habitants de Barcelone qui en souffrent (l'usine est bien loin de la capitale de la Catalogne), mais les habitants de la banlieue de Barcelone : ses effluves se font particulièrement sentir dans la ville de **Ripollet**, **située à plus de 1.5 kilomètre de l'usine** ! Pourtant, l'usine est dotée de tours de lavages ainsi que de bio-filtres de dernière génération.

A la suite de nombreuses plaintes des riverains, les autorités ont commandité un audit sur l'impact olfactif de l'usine à la société Odournet. L'étude a consisté à quantifier les odeurs en termes de fréquence (nombre d'heures par jour où l'odeur est nettement perceptible). Dans la ville de Ripollet située à 1500 mètres, l'odeur se fait sentir jusqu'à 10 % du temps. Dans un rayon de 800 mètres autour de l'usine, l'odeur se fait sentir jusqu'à 20 % du temps. Quant à l'habitation la plus proche, une ferme située à 75 mètres de l'usine, elle perçoit les odeurs de l'usine 63 % du temps...Le tout pour une étude officielle, dont l'indulgence a été vivement critiquée par les riverains concernés, qui soulignent que la fréquence des mauvaises odeurs est bien plus importante que celle relevée par la société Odournet!

Les élus concernés dénoncent cette situation, et ne savent plus que faire.

En 2006, Ecoparc 2 n'échappe pas à la malédiction frappant les usines de TMB-Méthanisation: les digesteurs de 4500 m3 chacun sont bouchés suite à l'accumulation de sédiments. Comme à Bassano ou à Varennes-Jarcy, ils sont ouverts et vidés par une pelle mécanique en juin 2006. Des trous d'un diamètre de 3 mètres sont percés dans la toiture des digesteurs pour permettre le passage d'un grappin. Une vidéo de cette opération est visible sur youtube en cherchant « Ecoparc, del fracàs a la mentida ».

Inutile de dire que, lors d'une telle opération, il est préférable de se tenir très éloigné de l'usine en raison des odeurs pestilentielles que peuvent dégager plus de 4000 m3 de digestat à l'air libre. Quant aux risques d'explosion lors de l'ouverture du digesteur (et à son redémarage), ils sont loin d'être négligeables.

De même qu'à Bassano, l'exploitant oriente aujourd'hui préférentiellement les déchets ménagers vers du compostage direct sans passer par la méthanisation. Les digesteurs restent utilisés principalement pour des biodéchets propres collectés sélectivement.



Les bilans de l'usine sont très peu flatteurs pour l'exploitant : en 2009 et 2010, le pourcentage de refus dépasse 55 % alors que près de la moitié des déchets entrants sont désormais composés de biodéchets propres, donc avec un faible taux de refus. Le taux de refus sur la fraction d'ordures ménagères dépasse par conséquent très probablement 80 % (certains évoquent même le chiffre incroyable de 95% de refus pour les OMR).

L'usine Ecoparc 2 a été victime d'un grave incendie en juillet 2010. Elle a été arrêtée pendant plus de 5 mois et n'était toujours pas remise en route en janvier 2011.

Quelques chiffres:

Barcelone, Ecoparc 2:

-Capacité de traitement : 218.000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles + 22.000 tonnes par an de Biodéchets

- Réalisation : Valorga

-Digesteurs : 3 digesteurs

- Exploitant : Ebesa (URBASER, FCC, TIRSSA)

- Implantation : Hors zone urbaine





L'usine de Barcelone (Espagne)

Client: EBESA

Rambla de Catalunya 91-93, 9°-3ª

08008 Barcelone Espagne

Capacité de traitement de l'usine : 218 000 t/an de déchets ménagers bruts

22 000 t/an de déchets fermentescibles

Objet du contrat : Ingénierie et mise en service

Réalisation: Valorga International

Mise en service: 2004

Exploitant: EBESA (Urbaser, FCC, TIRSSA)

Type d'usine : * Tri mécanique et manuel

Digestion anaérobie (Valorga)
 Post-compostage en tunnels ventilés

Traitement de l'air vicié

Volume des digesteurs: 3 x 4 500 m³

Régime de fonctionnement : Mésophile

Production de biogaz: 114 Nm³/t entrant en méthanisation

Valorisation du biogaz : Production d'électricité (4 MWe)

Valorisation du compost : Agriculture

Adresse de l'usine :

Ecoparc del Besós Poligono can Salvatella 08110 Montcada i Reixac – Barcelone Espagne

Juin 2006 : débouchage des digesteurs

Suite à l'accumulation de sédiments dans les réacteurs de méthanisation, les digesteurs ont dû être entièrement vidés. Les toitures des digesteurs ont été ouvertes pour extraire le digestat à l'aide d'une grue.

Vidéo disponible en cherchant « Ecoparc, del fracàs a la mentida » sur youtube. http://www.youtube.com/watch?v=mTy2zHUmKJE











Extrait publication d'une association mobilisée contre l'usine : traduction Google

L'Ecoparc 2 pue et tout le monde sait!

années est un exercice de l'odorat. Les odeurs de graisse, d'égout, les usines, les exploitations agricoles ... si la plupart puent, l'odeur la plus intense et de façon plus permanente vient de Ripollet est une ville souffrant de la puanteur. En déambulant dans nos rues, ces dernières Ecopark-2. Les gouvernements successifs municipaux de la CFP, IC et OPC ont tenté de le nier, contre toute



ra budor i tothom ho sab Com ho podem aturar?

Ripollet és un municipi que pateix pudors. Passejar pels nostres carrers és des de fa uns anys un exercici de flairar variades olors desagradables. Olors de greixos, de clavogueres, de fabriques, de granges... però la ferum més intensa i més permanentment olorada és la que prové de

negable. Només cal fer un passeig per les immediacions Els successius governs municipals del PSC, CIU i IC han intentat negar-ho, contra tota evidência. Però el fet és inde l'Ecopare-2 per a concloure que la pudor que sentim diàriament prové d'aquesta planta de residus.

- OPerquè l'Ecoparc-2 és una indústria perillosa que ha estat sotmesa a múltiples incidents i aturades. I perquè plantes del mateix tipus han patit grans explosions en les seves instal·lacions, com el de Zona Franca (Barcelona) o el de Nostián (Galícia).
- OPerquè, a la fi, l'Ecoparc-2 no és més que un gran negoci i a les quals només els importa el que guanyaran, no si cal per a grans empreses que es lucren amb els nostres residus, reciclar més o menys.

Els enganys del govern municipal de Ripollet

Données de fonctionnement années 2009 et 2010

http://dadesambientals.cat/ecoparc2.html#a2010

ECOPARC2: any 2009 per mesos.

	ENTRADES					
	Poda	FORM	RESTO	VOLUMINOSOS	Transferencia	Total entrades
Gener	473.960	7.239.640	13.233.780	0	0	20.947.38
Febrer	513.460	7.120.160	11.661.360	0	0	19.294.98
Març	420.980	7.599.820	12.940.080	0	0	20.960.88
Abril	304.640	7.830.690	12.393.290	0	0	20.528.62
Maig	184.440	8.841.450	13.441.470	0	0	22.467.36
Juny	251.800	8.550.850	13.186.570	0	0	21.989.220
Juliol	142.380	9.380.840	9.858.520	0	0	19.381.740
Agost	103.640	8.399.192	8.354.640	0	0	16.857.472
Setembre	92.520	8.691.380	8.707.390	0	0	17.491.290
Octubre	257.900	8.800.340	8.203.600	0	0	17.261.840
Novembre	499.220	8.041.180	10.497.290	0	0	19.037.69
Desembre	384.200	9.305.500	14.632.930	0	0	24.322.63
TOTAL	3.629.140	99.801.042	137.110.920	0	0	240.541.10

SORTIDES					Rebuigs/	Mermes/
Rebuigs	Compost	Altres	Tra nsferència	Total	/Entrades	/Entrades
12.332.740	3.090.360	705.400	0	16.128.500	58,87%	23,00%
9.705.440	2.640.800	801.320	0	13.147.560	50,30%	31,86%
11.039.940	2.042.740	793.140	0	13.875.820	52,67%	33,80%
13.589.340	1.812.380	902.470	0	16.304.190	66,20%	20,58%
11.414.080	1.150.440	596.420	0	13.160.940	50,80%	41,42%
12.692.480	2.134.040	869.990	0	15.696.510	57,72%	28,62%
15.578.920	2.362.040	578.680	0	18.519.640	80,38%	4,45%
9.357.900	1.934.900	375.660	0	11.668.460	55,51%	30,78%
9.339.880	1.528.620	417.720	0	11.286.220	53,40%	35,48%
9.358.920	2.033.200	358.280	0	11.750.400	54,22%	31,93%
9.188.180	1.720.280	547.140	0	11.455.600	48,26%	39,83%
11.430.660	1.314.380	673.380	0	13.418.420	47,00%	44,83%
0 135.028.480	23.764.180	7.619.600	0	166.412.260	56,14%	30,82%

En 2009:

- L'usine a traité 99 800 tonnes de biodéchets (FORM) triés sélectivement, et 137 111 tonnes d'OMR.
- Le total des refus (rebuigs) est de 135 000 tonnes
- Les biodéchets produisent peu de refus. Si on suppose que cette fraction contient 20% de refus, cela signifie que les OMR produisent 80% de refus environ!

ECOPARC2: any 2010 per mesos.

	ENTRADES						
	Poda	FORM	RESTO	ERE	Transferencia	Total entrades	
Gener	360.360	9.834.560	13.065.940	0	0	23.260.860	
Febrer	413.520	9.702.160	9.829.100	0	0	19.944.780	
Març	537.060	10.217.700	10.497.140	76.300	0	21.328.200	
Abril	192.280	10.609.560	10.213.720	954.060	0	21.969.620	
Maig	150.620	11.642.420	8.852.580	1.155.720	0	21.801.340	
Juny	122.260	8.879.940	8.962.900	1.226.260	0	19.191.360	
Juliol	100.620	7.481.320	6.485.800	1.181.740	0	15.249.480	
Agost	57.680	7.253.380	9.026.380	1.069.440	0	17.406.880	
Setembre	0	0	0	0	0	0	
Octubre	0	0	0	0	0	0	
Novembre	0	0	0	0	0	0	
Desembre	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	1.934.400	75.621.040	76.933.560	5.663.520	0	160.152.520	

SORTIDES	Compact	Altres	Tra nsferència	Total	Rebuigs/ /Entrades	Mermes/ /Entrades
Rebuigs	Compost		Tra risierencia	TOtal		
15.045.680	1.858.980	540.860	0	17.445.520	64,68%	25,00%
10.071.880	1.385.540	556.940	0	12.014.360	50,50%	39,76%
12.079.860	1.038.080	710.800	0	13.828.740	56,64%	35,16%
11.567.820	1.722.640	444.240	0	13.734.700	52,65%	37,48%
13.090.500	2.950.200	611.420	0	16.652.120	60,04%	23,62%
10.611.120	1.704.660	358.920	0	12.674.700	55,29%	33,96%
8.620.960	1.801.420	308.080	0	10.730.460	56,53%	29,63%
9.520.020	2.357.180	310.120	0	12.187.320	54,69%	29,99%
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
90.607.840	14.818.700	3.841.380	0	109.267.920	56,58%	31,77%

En 2010 :

- L'usine a traité 75 600 tonnes de biodéchets (FORM) triés sélectivement, et 76 900 tonnes d'OMR.
- Le total des refus (rebuigs) est de 90 600 tonnes

Les biodéchets produisent peu de refus. Si on suppose que cette fraction contient 20% de refus, cela signifie que les OMR produisent 95% de refus environ !

De septembre à décembre l'usine est arrêtée à la suite de l'incendie qui s'est produit en juillet.





Santa Perpètua considera que les olors a Ripollet són de l'Ecoparc-2

Data de publicació: 27.04.07 00:00

L'Ajuntament de Santa Perpètua tractarà conjuntament amb l'Ajuntament de Ripollet, a petició d'aquest, la problemàtica d'olors que afecten a Can Vargas i que el veí Ajuntament va atribuir aquest dimecres a una empresa del nostre municipi a través del seu web municipal Ripollet.cat. En la nota publicada acusava directament a Lípidos Santiga.

L'Ajuntament de Santa Perpètua ha identificat i controlat les olors de l'empresa Lípidos Santiga i alhora ha estudiat els efectes de l'Ecoparc-2 de Montcada, principal causant dels episodis diaris i intensos (més de 5 hores al dia) que pateixen els veïns de Can Vargas a Ripollet i la família Can Sallent de Santa Perpètua, segons la direcció del vent.

Fonts municipals perpetuenques recorden que existeixen nombrosos informes mediambientals de la zona on està ubicada l'empresa esmentada per l'Ajuntament de Ripollet, altres indústries i també l'Ecoparc-2. Els informes que formen part de les proves pericials del recurs contenciós interposat per l'Ajuntament de Santa Perpètua indiquen que la font principal d'olor sobre els barris de Can Vargas de Ripollet i també sobre els nostres veïns de Can Sallent i entorns prové de l'Ecoparc de Montcada.

El primer tinent d'alcalde responsable de l'àrea de Territori, José Sánchez, s'ha mostrat sorprès perquè l'Ajuntament de Ripollet va publicar la notícia abans de fer arribar cap petició a l'Ajuntament de Santa Perpètua.

Sánchez diu que en cap moment s'ha pogut demostrar que les males olors provinguin de l'empresa Lípidos Santiga. En canvi, insisteix que si estan rigorosament documentades les emissions perjudicials de l'Ecoparc-2.

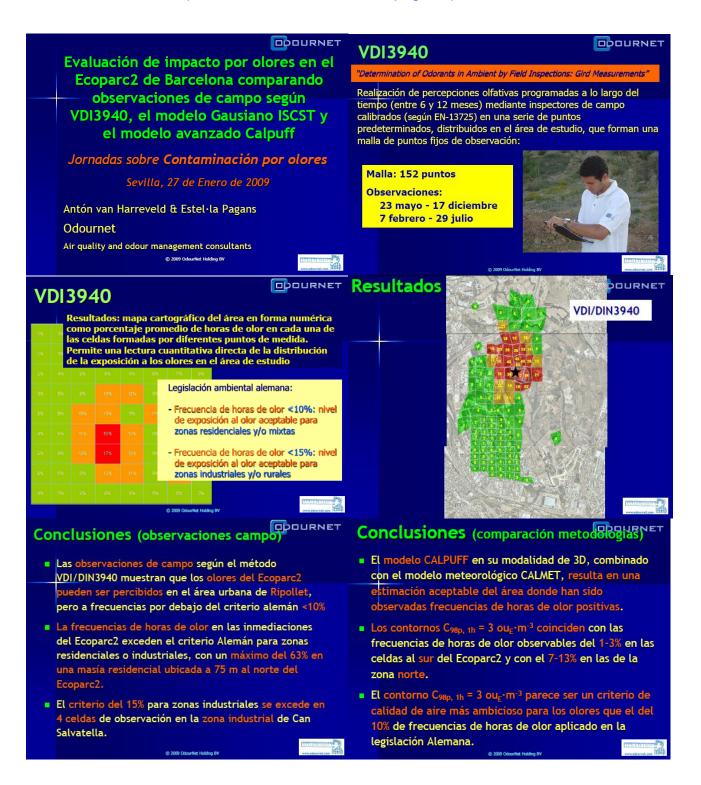
Cal recordar que L'Ecoparc-2 encara no ha obtingut l'autorització definitiva per part del Departament de Medi ambient per no haver fet les mesures correctores que la pròpia autorització de la instal·lació requereix. A més una recent sentència del Tribunal Superior de Justícia de Catalunya sobre el recurs presentat per l'Ajuntament de Santa Perpètua de Mogoda ha declarat nul de ple dret el planejament urbanístic que va permetre la seva instal·lació. El regidor d'Urbanisme recorda que els informes mediambientals eren proves pericials en aquest litigi.

La petició de visita dels representants de Ripollet per repassar tots els temes que afecten les olors als nostres municipis ha estat molt ben acollida per l'Ajuntament de Santa Perpètua de Mogoda ja que aquesta iniciativa està en la línia de les recomanacions del Síndic de Greuges sobre la necessitat de reconèixer i reparar els danys als afectats que ocasiona diàriament el funcionament de l'Ecoparc.

No obstant això, José Sánchez diu que sorprèn que aquesta petició es faci a un mes vist de les eleccions municipals.

L'Ajuntament de Santa Perpètua considera que les olors de Can Vargas a Ripollet són principalment de l'Ecoparc-2 i no de Lípidos Santiga, tal i com denuncia a través del seu web municipal l'Ajuntament de Ripollet. L'Entitat Metropolitana dels serveis hidràulics i del tractament dels residus ha endegat un estudi de conjunt de l'àmbit que estudiarà tots els punts emissors i verificarà les contínues mesures correctores que s'estan implantant encara a l'Ecoparc de Montcada amb l'objectiu d'aconseguir eliminar les olors.

Ajuntament de Santa Perpètua de Mogoda CIF: P0826000B C/ Plaça de la Vila, 5 - 08130 Santa Perpètua de Mogoda Tel 93 574 32 34 - Fax 93 560 74 98 http://www.juntadeandalucia.es/medioambiente/web/Bloques_Tematicos/Calidad_Ambiental/calidad_d_aire/contaminacion_por_olores/odournet_estella_pagans.pdf



Explication des résultats de l'étude précédente :

Odournet a mené pour le compte des autorités espagnoles une étude d'impact olfactif dee l'usine Ecoparc 2 après que de nombreux riverains (de la ville la plus proche Ripollet notamment) se soient plaint. L'évaluation de l'impact olfactif est faite suivant la norme allemande VDI3940 : on évalue le pourcentage de temps où une odeur franche est perceptible. En dessous de 10 % du temps l'odeur est considérée comme supportable pour les riverains. Cette norme est bien moins contraignante que la réglementation française sur les usines de compostage (5 unités d'odeurs par mètre cube, 98% du temps).

Ci-dessous la cartographie des odeurs effectéue par Odournet est juxtaposée avec un fond de carte, les deux documents étant mis à la même échelle. L'usine Ecoprac 2 est entourée en rouge par un cercle de rayon 500 mètres.



On constate qu'on peut répertorier des zones où la gêne olfactive est importante (fréquence >10%) à plus de 1 kilomètre de l'usine (au dessus de l'E-15 au nord, jusqu'en limite de Ripollet au sud).

La ville de Ripollet, localisée à environ 1.5 km de Ecoparc 2, est en limite du seuil 10 %. Et même si le seuil n'est pas dépassé selon la norme allemande, les odeurs sont bien perceptibles selon la conclusion de Odournet.

L'habitation la plus proche, située à 75 mètres au nord de l'usine, perçoit des odeurs 63 % du temps selon l'étude.



Un incendi atura fins demà l'ecoparc de Montcada

El foc va afectar cinc de les quinze cintes que transporten la matèria orgànica

Un curtcircuit podria ser la causa de l'incendi originat diumenge a la nit

14/07/10 02:00 - MONTCADA I REIXAC - EMMA ANSOLA



Els bombers apaguen l'incendi diumenge al vespre Foto: BOMBERS DE LA GENERALITAT.

1

La planta de tractament de residus municipals situada a Montcada i Reixac estarà aturada fins demà després que diumenge es declarés un incendi que va cremar cinc de les quinze cintes que transporten la matèria orgànica a l'interior de la nau. Divuit dotacions de bombers van actuar en els treballs d'extinció del foc, que es va iniciar diumenge, a les onze de la nit, i que es va donar per extingit a les dues de la matinada. Els bombers van ser alertats pel vigilant d'aquest equipament i els treballadors van poder sortir pel seu propi peu, sense que ningú resultés ferit, segons el cos de bombers. Ahir continuaven els treballs per arreglar

l'interior d'aquesta instal·lació, que rep les escombraries que generen les poblacions de l'àmbit metropolità, del Vallès Oriental, el Vallès Occidental, el Maresme i el Baix Llobregat.

El gerent de la planta de tractament de residus, Josep Tàrrega, en declaracions a Laveu.cat va destacar que "gràcies al bon funcionament dels sistemes de seguretat i a la ràpida actuació dels bombers els desperfectes que hi ha hagut a la nau on es va declarar el foc no han estat importants; l'estructura de la maquinària no ha quedat afectada i només cal canviar les cintes".

A hores d'ara no se saben les causes de l'incendi. Tàrrega creu que serà difícil esbrinar-les. "Possiblement hagi estat un curtcircuit", va assenyalar el gerent, que va destacar que aquest és el primer incident greu que hi ha hagut a la planta des que es va posar en marxa, ara fa cinc anys. El gerent també va indicar que els filtres d'olors tampoc no han quedat afectats.

D'altra banda, l'Ajuntament de Montcada ha demanat a l'empresa que gestiona l'ecoparc un informe per saber les causes d'aquest incendi. L'ecoparc de Montcada és, conjuntament amb els ecoparcs de Barcelona i Sant Adrià de Besòs, propietat de l'entitat metropolitana del medi ambient.

L'Ecoparc-2 restarà aturat de forma indefinida a causa d'un incendi

13/07/2010

Ecoparc-2

L'Ajuntament de Montcada i Reixac està a l'espera de l'informe de l'empresa que gestiona l'Ecoparc-2 per saber quant de temps haurà d'estar aturada la planta de tractament de residus a causa de l'incendi que la va afectar la nit de diumenge. Tècnics municipals s'hi van desplaçar ahir per veure l'abast dels danys causats pel foc, constatant que hi ha afectacions importants.

Segons ha explicat el regidor de Serveis Municipals i Manteniment, Sergio Hermoso, "ens hem posat en contacte amb l'Entitat del Medi Ambient de l'Àrea Metropolitana de Barcelona per garantir que, mentre l'Ecoparc hagi d'estar aturat, la gestió dels residus urbans es continuarà fent amb les mateixes garanties". Així, els camions que fan la recollida s'han desviat a altres plantes de tractament metropolitanes.



Per extingir l'incendi s'hi van desplaçar divuit dotacions de Bombers de la Generalitat. En el moment d'arribar, els treballadors de la planta havien evacuat la nau sense registrar-se cap ferit. El foc va afectar sobretot les cintes transportadores del material per reciclar.

CHAPITRE IX

Usine de TMB-Méthanisation de La Corogne *Nostian*

Inaugurée en 2002



La Corogne Nostian (2002)





L'usine de TMB-Méthanisation de la Corogne a été construite en 2002.

Cette usine devait être un fleuron de technologie, une avancée majeure dans la problématique des déchets, révolutionnant la gestion de ces derniers, en transformant les déchets ménagers en gaz et en compost.

Pourtant, l'usine de la Corogne (appelée plus couramment usine de Nostián) naît sous de mauvais auspices. En effet, **peu de temps après l'inauguration en grande pompe de l'usine, en 2002, un grave incident survient sur l'un des quatre digesteurs.** Officiellement, il faut surtout éviter de parler d'explosion. Mais les images parlent d'elles-mêmes. Toujours est-il qu'une vague de 4300 m3 de digestat s'est écoulée par le digesteur éventré. *Document joint : « Incident digesteur La Corogne »*

En 2008, l'opposition municipale et des associations entreprennent d'en savoir un peu plus sur le fonctionnement douteux de l'usine.

Pourquoi l'usine n'est-elle toujours pas réceptionnée, plus de cinq ans après sa mise en route ? Quelles sont les performances de l'usine ? Pourquoi ne parle-t-on pas des graves problèmes constatés sur les digesteurs ? Que peut-on faire contre les mauvaises odeurs constatées dans la ville, située pourtant à une grande distance de l'usine ? Document joint : « La Corogne, le parti populaire accuse le maire d'occulter les problèmes de l'usine »

Malgré l'absence de transparence des élus locaux et des industriels, leur refus systématique de communiquer sur le sujet et de transmettre les chiffres du fonctionnement de l'usine, des informations circulent, en partie grâce à des employés de l'usine qui en révèlent les graves dysfonctionnements : non l'usine ne traite pas la totalité des déchets, une grande partie est enfouie directement sans prétraitement ; sur les 4 digesteurs, 3 sont hors service et ont des graves défauts structurels ; les performances de recyclage sont très inférieures aux garanties données par l'exploitant. Document joint : « La Corogne, Le personnel contredit les élus sur le fonctionnement de l'usine »

En mars 2010 l'histoire s'accélère. On apprend que **l'exploitant de l'usine réclame 58 millions d'euros à la collectivité pour éviter la faillite de l'exploitation** (30 millions d'euros pour des travaux, et 3 millions d'euros par an supplémentaire pour les coûts d'exploitation.). *Document joint : « La Corogne, l'entreprise Albada réclamme 58 millions pour éviter la faillite de Nostian »*

Il s'avère que l'usine est touchée, comme les autres usines de Tri Mécano Biologique avec Méthanisation, par le **syndrome des digesteurs bouchés**: le TMB ne parvenant pas à évacuer l'ensemble des verres, plastiques et autres inertes, une quantité importante de tels éléments se retrouve dans les cuves avec la matière fermentescible, et bouche inexorablement les digesteurs. **Lorsque les digesteurs sont bouchés, les déchets ne peuvent plus être traités**: ils sont alors stockés bruts sur place, et enfouis sur le site, sans traitement.

En 2010, deux digesteurs étaient encore hors service, et les deux digesteurs « opérationnels » ne fonctionnaient qu'à 20% de leur capacité en raison des problèmes récurrents de bouchage... Document joint : « La Corogne, Nostian fonctionne mal car la moitié de digesteurs sont hors service ».

La capacité de la décharge étant limitée, l'exploitant, faute de place, s'est vu contraint d'expédier les déchets ailleurs, en l'occurrence en incinération ou en enfouissement brut dans d'autres décharges. C'est le lot de toutes ces usines de TMB-Méthanisation souffrant de ce bouchage de digesteurs.

Ceci a posé de graves problèmes financiers : si l'enfouissement sur place ne représentait pas un budget rédhibitoire pour l'exploitant, la nécessité d'éliminer l'excès de déchets par enfouissement ou incinération sur d'autres sites est venu plomber le budget de traitement des déchets. Pour éviter la faillite, l'exploitant a demandé à la collectivité de lui verser les 58 millions d'euros dont nous vous avons parlé plus haut, afin d'assumer ces coûts« imprévus ». Document joint : « La Corogne, l'entreprise Albada réclamme 58 millions pour éviter la faillite de Nostian »

Au-delà des problèmes financiers, une telle situation constitue un véritable scandale environnemental, avec une pollution irréversible des sols et nappes phréatiques. L'enfouissement brut des ordures ménagères est d'ailleurs interdit par l'Europe. Pourtant ces usines conduisent inexorablement à un tel enfouissement, sans traitement des déchets, dès lors que les digesteurs sont bouchés.

Enfin, et de même que pour l'usine de Cadix, l'Union européenne a lancé fin 2010 une investigation sur l'usine de la Corogne concernant les subventions accordées par Bruxelles pour la construction de cette installation, au regard de la situation désastreuse de l'exploitation.

Quelques chiffres:

La Corogne :

-Capacité de traitement : 182.000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles

- Réalisation : Consortium Steinmuller Valorga/DBEMA

-Digesteurs : 4 digesteurs

- Exploitant : Albada (URBASER)

- Implantation : Hors zone urbaine

Incident grave sur un digesteur à l'usine TMB-Méthanisation de La Corogne 7 juin 2002









Martes 29 de abril de 2008

PLENO EXTRAORDINARIO SOBRE LA GESTION DE LOS RESIDUOS URBANOS

El Ayuntamiento evita aclarar cuándo operará la planta a pleno rendimiento

Los concejales del PP, a la izquierda, llevaron al pleno fotografías con la basura acumulada en el antiguo vertedero de Bens, en el actual de Cerceda, y en la planta de Nostián. Carlos Pardellas.

La responsable de Medio Ambiente culpa a Sogama del envío de desechos a un basurero. **RUBÉN GARCÍA. A CORUÑA.**



El Gobierno municipal eludió ayer en la hora escasa que duró el pleno extraordinario, convocado para analizar el futuro de Nostián, concretar qué medidas tomará para lograr que el recinto trabaje a pleno rendimiento. El Partido Popular exigió soluciones, responsabilidades políticas en forma de dimisiones y una explicación sobre los motivos que llevaron a enviar a un vertedero de Cerceda la porquería generada en A Coruña y municipios limítrofes. PSOE y BNG respondieron con críticas a la política del Ejecutivo autonómico durante la etapa de los populares y justificaron que el traslado de los rechazos a este basurero se debe a la "saturación" de la planta de la Xunta, gestionada por la Sociedade Galega de Medio Ambiente (Sogama), a donde deberían enviarse los desechos para su incineración. El Ayuntamiento reconoció que existen fallos en la gestión aunque prefirió no concretar cuándo se hará cargo de la instalación, inaugurada hace más de seis años.

"Me voy casi igual que vine. Ustedes, los del partido socialista, nos siguen hablando del pasado". Así resumió el pleno el portavoz municipal del PP, Carlos Negreira, durante su intervención final. La concejal de Medio Ambiente, Nieves Vázquez, defendió el funcionamiento de la planta, pese a reconocer los fallos en los biodigestores. La edil socialista encontró en el portavoz del BNG a su gran aliado en el debate. Henrique Tello, uno de los más críticos con el funcionamiento de Nostián durante su etapa en la oposición, contribuyó a llevar el pleno más hacia una defensa del reciclaje como el mejor modelo para el tratamiento de los residuos que en plantear los retos de futuro en la planta coruñesa, que, según el líder nacionalista, es "manifiestamente mejorable".

Más que un pleno extraordinario sobre Nostián, durante gran parte de la sesión pareció más un pleno sobre Sogama, con quien la concesionaria del servicio de basuras, Albada, tiene firmado un convenio de colaboración. La responsable de Medio Ambiente calificó a la planta de Cerceda como un "gran monstruo" creado en la etapa de Manuel Fraga al frente de la Xunta. Según Vázquez, la "saturación" de Sogama provocó que los restos que iba a recibir desde A Coruña para su

incineración acaben en un vertedero ubicado a escasos kilómetros, en el lugar de Areosa, también en Cerceda. Esta afirmación contradice la versión que ofrecieron hace dos semanas desde Sogama, cuando culparon a Albada de la situación. Una portavoz de la planta de la Xunta indicó que, según el convenio firmado en julio de 2007 para intercambiarse los residuos que no pueden reciclar, era Albada la encargada de acondicionar las dos instalaciones: "Nos dijeron que están pendientes del suministro de equipos y reconocen que existe un ligero retraso", alegaron entonces desde Sogama.

Las denuncias de los propios trabajadores de Nostián -recogidas por el PP- sobre la baja productividad de la planta y sobre el envío de basura sin tratar al vertedero también obtuvieron un desmentido por parte de Nieves Vázquez: "Es falso que no se recicle, sí existió una bajada puntual del rendimiento de la planta [durante el conflicto laboral]". La edil presumió de que , según datos de la Xunta, en Nostián se recicla el 55% de la basura que entra -cuando se adjudicó el servicio se fijó en el 72%-, frente al 14% de Sogama. Vázquez también acusó al gobierno del PP en la Xunta de impedir la comercialización del compost generado a partir de los residuos orgánicos. Casi tres años después, el compost sigue regalándose, sin venderlo a particulares o a empresas.

La visión bucólica de la planta ofrecida desde el Ayuntamiento sólo tiene un pero: los biodigestores, claves en el proceso de producción de electricidad a través del compost. De los cuatro depósitos, sólo uno está operativo. La concejal de Medio Ambiente subrayó que dos empezarán a trabajar en verano y confía, aunque sin concretar plazos, que la instalación pueda funcionar a pleno rendimiento antes de que finalice el año. Los biodigestores están fuera de servicio desde hace tres años por fallos en su estructura. Hasta que la planta no opere al cien por cien, el Concello no la recepcionará. "Exigiremos [a Albada] que solventen los problemas pendientes", apuntó Vázquez; una reclamación que no pasa por una sanción económica a la empresa, sólo por una solicitud para que amplíe su inversión en el complejo.

El PP pidió el pleno extraordinario ante el "desastre" de la gestión de Nostián. Los populares reclamaron al Concello una auditoría externa para conocer las cuentas de la planta y, a raíz de los resultados, elaborar un plan de viabilidad "urgente"; una fecha para la recepción del complejo; que solicite una certificación de calidad; y que efectúe una campaña de concienciación ciudadana para que confíe en el reciclaje.

Los socios de gobierno, tanto PSOE como BNG, pasaron por alto las propuestas de la oposición. El portavoz nacionalista, en contra de la incineración de basura en Sogama, recriminó al PP que utilice Nostián para desviar la atención de las discrepancias en el seno de la formación conservadora: "La planta tuvo serios problemas y tiene problemas, lo que nos interesa es que funcione, no queremos que se lleven la basura a Sogama, entre otras cosas porque desde la Xunta [del PP] se boicoteó el proyecto de Nostián". Negreira respondió que su partido defiende el modelo del reciclaje frente a la incineración: "La idea es buena, el problema es que se dilapidó". El portavoz popular acusó a Tello de cambiar su posicionamiento sobre Nostián con la llegada al gobierno: "Tiene una frágil memoria. Dijo [en su etapa en la oposición] que era un agujero negro, una estafa a los ciudadanos, un fraude político de 18 millones [...]. Ha cambiado su discurso. ¿Encontró los 18 millones de euros? Deberían subirle el sueldo", ironizó Carlos Negreira.

laopinioncoruña.es

Los populares acusan al alcalde de ocultar los problemas de la planta

Denuncian que las soluciones "improvisadas" del Gobierno local y el incumplimiento de la norma han provocado costes desproporcionados





Carlos Negreira.

P. L. | A CORUÑA El grupo municipal del Partido Popular se mostró ayer "muy preocupado" por los datos que la empresa Albada desvela en su informe y acusó al alcalde de haber ocultado intencionadamente los problemas económicos por los que atraviesan las instalaciones de Nostián.

El portavoz de los populares, Carlos Negreira, enumeró, después de analizar las cuantiosas sumas de dinero que Albada reclama al Ayuntamiento, las situaciones que, en su opinión, ha evitado explicar el Gobierno local.

El estallido de un biodigestor y las fisuras que sufrieron otros tres, el colapso de los vertederos de rechazo, la ilegalidad del traslado de residuos a Cerceda o la falta de información sobre la cantidad de basura que ha sido enterrada en Sobrado dos Monxes son algunas de las cuestiones sobre las que el Partido Popular considera que el Concello no ha suministrado información a la ciudadanía.

Negreira también denunció otras irregularidades como la construcción de un tercer vertedero en Nostián sin contar con la autorización medioambiental pertinente y los malos olores que llegan a la ciudad algunos días a causa de la fermentación de residuos al aire libre.

El portavoz del PP volvió a reclamar al Gobierno local que someta las instalaciones de Nostián a una auditoría y que elabore un plan de viabilidad "serio y riguroso".

"El tiempo sigue pasando y Nostián es una bomba medioambiental. No es de recibo que los coruñeses hayamos sufrido una de las mayores estafas medioambientales de la historia de nuestra ciudad", declaró Carlos Negreira.

La oposición denuncia que ninguna de sus preguntas y reclamaciones sobre los problemas de Nostián han tenido una respuesta satisfactoria del Ayuntamiento. "El PP ha presentado a lo largo de estos dos años y medio ocho preguntas escritas, siete preguntas orales y una moción sobre la planta de Nostián", comentó Negreira, que considera que los informes de Albada no hacen más que demostrar que todos los problemas que su partido ha denunciado son reales y amenazan el futuro de las instalaciones.

La falta de planificación y las soluciones "improvisadas" por el Concello para hacer frente a las prohibiciones de la Xunta y a la falta de capacidad de los depósitos son para Negreira las causas fundamentales por las que la empresa concesionaria es incapaz de hacer frente a los gastos y de garantizar sus compromisos.

"Donde debía haber planificación y buenas actuaciones, está poniendo malas soluciones", declaró Negreira acerca de la gestión municipal de los problemas de la planta de tratamiento de residuos.



Martes 29 de abril de 2008

PLENO EXTRAORDINARIO SOBRE LA GESTION DE LOS RESIDUOS URBANOS

La plantilla corrige al Concello y dice que no se trata toda la basura

Los empleados denuncian que los desperdicios depositados al aire libre durante el conflicto se llevan directamente al vertedero. **RUBÉN GARCÍA. A CORUÑA.**

Los trabajadores de la planta de reciclaje de Albada se ríen cuando escuchan las declaraciones de la concejal de Medio Ambiente, Nieves Vázquez, sobre el buen funcionamiento de la instalación. La edil socialista aseguró ayer que se tratan todos los desperdicios que llegan a Nostián, pero la plantilla la corrige y apunta que alrededor de 70.000 toneladas ya se han enviado desde A Coruña al vertedero de Cerceda sin pasar antes por el programa de tratamiento de residuos.

Apenas pueden contener la risa cuando se les asegura que Vázquez dijo en el pleno extraordinario que "en Nostián se trata toda la basura". Los trabajadores insisten en que las más de 100.000 toneladas que se acumularon en el suelo de la planta durante el conflicto laboral, que se abrió a principios de marzo, se llevan directamente a un vertedero del lugar de Areosa, en Cerceda. Los representantes de los empleados afirman que la basura se recoge en palas y se transporta en camiones de empresas privadas hasta el basurero cercedense, tal como informó LA OPINIÓN. Albada y Sogama firmaron el pasado mes de julio un convenio para intercambiar los residuos que no se pueden tratar. Pero nueve meses después, la basura de la planta de Cerceda no viene a A Coruña, y la de Nostián acaba en el vertedero porque Sogama carece de espacio.

En la actualidad, quedan entre 20.000 y 30.000 toneladas en el suelo. El comité de empresa confía en que a lo largo de esta semana se concluya la limpieza de la zona, aunque podría prorrogarse hasta la semana que viene debido a la festividad del 1 de mayo. Ahora, la basura que se trata para su reciclaje es la que acaba de llegar o la que estaba acumulada con anterioridad en las naves, pero nunca la que se depositó en marzo y principios de abril durante el conflicto. Según las denuncias del Partido Popular, existe porquería en la instalación, a la espera de ser tratada, desde hace seis meses a un año. Los desperdicios son producidos por los vecinos y empresas de A Coruña y de los municipios que integran el Consorcio das Mariñas: Abegondo, Arteixo, Bergondo, Betanzos, Cambre, Carral, Culleredo y Oleiros -con la única excepción de Sada-.

El colapso que sufrió la planta se ha minimizado en los últimos días. Hace una semana, las montañas de basura depositadas en el suelo de Nostián superaban las 60.000 toneladas.

Los trabajadores de Albada llegaron a denunciar que, durante la falta de un acuerdo para el nuevo convenio colectivo, la basura que se recicló apenas supuso el 5% de la que llegaba a Nostián. Este bajo nivel en la producción coincidió con la decisión de los empleados de dejar de realizar horas extra. El comité de empresa asegura ahora que la vuelta a las horas extraordinarias ha significado una mejora en la actividad. Por ejemplo, la plantilla intensifica su jornada los sábados, cuando, en teoría, existe un único turno de trabajo por la mañana.

El presidente del comité de empresa, Xosé Manuel Vilariño, lamentó que Albada, concesionaria del servicio de tratamiento de residuos, no ejecute un plan para cubrir las bajas por enfermedad que existen en la actualidad, que ronda el 20% de una plantilla compuesta por 120 puestos directos, es decir, alrededor de 25 trabajadores. La ausencia de empleados por baja médica se mantiene en cifras similares desde hace meses.



GESTIÓN DE LOS RESIDUOS URBANOS

Albada reclama al Concello 58 millones para evitar la quiebra de Nostián

Justifica su solicitud por los sobrecostes del traslado de basura a vertederos y por varias obras

PABLO LÓPEZ | **A CORUÑA** La empresa Albada, concesionaria municipal que se encarga de la explotación de la planta de tratamiento de residuos de Nostián, reclama al Concello 58.126.827 euros por los sobrecostes motivados por la necesidad de reformar las instalaciones y de trasladar basura a vertederos ubicados en los municipios de Cerceda y Sobrado dos Monxes.

La concesionaria, en dos informes remitidos al Ayuntamiento, expone que, de la cantidad adicional solicitada, 7.821.611 euros corresponden a los gastos ocasionados por el transporte de residuos a los vertederos y 25.376.962 euros a los costes de las obras de adaptación de la planta de Nostián. La cifra que solicita la empresa la completan los 24.928.254 euros correspondientes al aumento de 2.769.806 euros anuales que pide Albada hasta que termine la concesión en 2018 por la explotación de las instalaciones.

La empresa encargada de la explotación de Nostián es incapaz de asumir una cifra que casi duplica la cantidad que el Concello destina a inversiones cada año y alude en sus informes a la "ruptura de la economía" de la concesión.

"La necesidad de cumplir y observar las autorizaciones otorgadas por los órganos competentes de la comunidad autónoma en materia medioambiental ha provocado como efecto la ruptura de la economía de la concesión por el impacto de los costes desproporcionados que han sido asumidos por la concesionaria para la realización de la actividad de la eliminación de rechazos mediante la nueva construcción y el uso de instalaciones no contempladas originariamente en la oferta valorada y seleccionada por el Ayuntamiento", expone Albada para reclamar al Ayuntamiento una compensación económica.

Albada advierte de que el impago de las cifras reclamadas por el sobrecoste puede desembocar en el cese de la actividad en la planta de Nostián. "Los sobrecostes están gravando injustamente a la concesionaria al extremo de poner en riesgo severo la continuidad en la ejecución de las obligaciones que, hasta el momento y a pesar de los sobrecostes expuestos, se han cumplido", afirma la empresa.

La prohibición de la Xunta de utilizar el vertedero previsto inicialmente y el consiguiente empleo de depósitos temporales o la falta de capacidad de Nostián para albergar todos los residuos que llegan a la planta son dos de los factores que, según denuncia la concesionaria en sus informes, han motivado los cuantiosos sobrecostes que le reclama al Concello.

Albada también menciona en los documentos remitidos al Gobierno local el fracaso de un convenio que le permitiría el uso de las instalaciones de Sogama en Cerceda. A pesar de haber afrontado los costes de la adaptación de las instalaciones de Nostián para posibilitar los intercambios de residuos, la concesionaria nunca llegó a disponer de espacio en las instalaciones de Sogama por no contar con autorización

autonómica.

La empresa recuerda que en 2002, antes el convenio con Sogama que fracasó en sus objetivos, había sido rechazada por la Xunta una solicitud de ampliación del depósito temporal de la planta de tratamiento. "Fueron presentados el proyecto y el recurso y nunca fueron resueltos", explica Albada en el exhaustivo documento en el que menciona sus problemas económicos y las circunstancias imprevistas que los motivaron, y que ayer hizo público el Partido Popular.

Tanto el fracaso del proyecto de la ampliación del depósito como la imposibilidad de utilizar las instalaciones de Sogama fueron las causas por las que, para solucionar el problema de la saturación de la planta, comenzó el traslado de basura a los vertederos de Cerceda primero y de Sobrado dos Monxes después.

La empresa concesionaria considera especialmente importante esta circunstancia e incluso menciona la necesidad de que las administraciones competentes hagan lo posible por sacar adelante el convenio en el mismo apartado en el que reclama las compensaciones económicas.

"Si llegaran a alcanzarse los acuerdos necesarios entre la Xunta y el Concello para la utilización de las instalaciones de Sogama y pudiera establecerse una nueva tarifa se produciría una alternativa económica a la compensación que se reclama", explica Albada en los informes sobre sus problemas económicos y acerca del posible cese de su actividad como gestora de la planta de tratamiento de Nostián.

El informe de Albada denuncia además que el Consorcio de As Mariñas ha incumplido sus obligaciones de pago, a pesar de que el propio ente comarcal aseguró que no debe dinero. Estos supuestos impagos también han contribuido al desequilibrio económico de la empresa concesionaria.

laopinioncoruña.es

Martes 27 de abril de 2010

Nostián trabaja a bajo rendimiento porque la mitad de los biodigestores está fuera de servicio

Sólo operan dos de los cuatro depósitos construidos para que Albada genere electricidad. El Gobierno municipal defiende que funcionan tres vasos y que el cuarto no lo reparó porque era innecesario



Basura acumulada en la planta de Nostián, con tres de los cuatro biodigestores a la derecha. Víctor Echave

El Concello admitió en 2008 que uno de los biodigestores —los depósitos de la planta de reciclaje donde se genera electricidad a través de la fermentación del compost— es "irrecuperable". Al año siguiente, que no era necesario construir uno nuevo porque con los otros tres el complejo de Nostián ya trabajaba al 100%. En la actualidad, sólo dos de los vasos están en funcionamiento y lo hacen a bajo rendimiento: alrededor del 20% de su capacidad, según fuentes cercanas a la empresa. Los problemas técnicos coinciden con los económicos, pues Albada reclama 58 millones al Concello y alerta de que está al borde de la "ruptura económica"

RUBÉN GARCÍA | A CORUÑA Albada admitió que la planta de reciclaje de Nostián se encuentra al borde de la "ruptura económica" y, según ha podido constatar este periódico, los biodigestores donde se genera electricidad a través de la fermentación del compost tampoco ayudan a la empresa a salir de su particular crisis. De los cuatro vasos, sólo opera la mitad y lo hace a bajo rendimiento. El Ayuntamiento ya dio por hecho de que uno de los otros dos no se reparará.

Cuando hace ocho años empezó a funcionar la planta de Nostián, la concesionaria tenía en los biodigestores una de sus apuestas para generar recursos económicos, con la venta del biogás producido en el interior de los cuatro vasos. Sin embargo, la apuesta salió mal y casi desde el principio Albada tuvo problemas para que funcionasen en plenitud de condiciones.

Hace diez días, durante una visita a Nostián, el Ayuntamiento defendió que funcionan tres biodigestores y que el cuarto no es preciso repararlo para el volumen actual de basura que recibe la planta. Sin embargo, según fuentes cercanas a la empresa, los biodigestores ofrecen un rendimiento muy bajo, pues sólo operan dos y lo hacen a un ritmo aproximado del 20%. Este diario trató, sin éxito, de ponerse en contacto con la compañía para que explicase cuál es la situación actual y si está previsto aumentar la capacidad de los biodigestores.

El Ayuntamiento ya admitió hace año y medio que la instalación no puede funcionar como se preveía desde el principio. Según la propuesta de planificación estratégica del Consorcio das Mariñas para el cuatrienio 2008-2011 —los nueve municipios del área metropolitana envían la basura a Nostián—, el Gobierno local daba por "totalmente perdido" uno de los biodigestores, que era "irrecuperable".

En agosto del año pasado, la Concejalía de Medio Ambiente defendió que con los otros tres biodigestores era más que suficiente para que la planta coruñesa trabaje a pleno rendimiento. Sin embargo, a día de hoy, ni siquiera el tercer vaso funciona con cierta regularidad. Las explicaciones municipales en el último verano contrastaron con las previsiones que realizó la propia concejal de Medio Ambiente, Nieves Vázquez, en enero de 2008: "Entrarán a funcionar de forma escalonada los cuatro. Hay uno que tiene más problemas, un desplazamiento en la pared interior".

El ente comarcal también llegó a plantearse el envío de la basura a Sogama por discrepancias con Albada. El consorcio no fue la única administración que cuestionó el funcionamiento de Nostián, que está de nuevo en entredicho.

En su informe de inicio del plan de gestión de los residuos sólidos urbanos de Galicia para 2010-2020, la Consellería de Medio Ambiente advirtió de que la planta de reciclaje está "prácticamente en el límite de su capacidad"; ya en 2005 se encontraba al 91,11%.

La prueba evidente de que la planta no funciona la da el Concello de manera indirecta. Cuando el Partido Popular desde la oposición le ha reclamado al Gobierno municipal que aclare cuándo se hará responsable de la planta de Nostián, desde María Pita han respondido que la recepcionará cuando opere a pleno rendimiento, un trámite que nunca ha llegado a ejecutar y para el que todavía no se ha puesto una fecha concreta.

Los datos sobre la materia orgánica que recupera Albada tampoco están claros. El Ayuntamiento omitió una cifra exacta en la memoria de 2008, la última publicada. Tampoco el compost produce beneficios económicos a la empresa, que lo cede de forma gratuita a aquellas empresas o particulares que lo solicitan: en el informe municipal de 2008 se indica que se entregaron 1.295 toneladas de compost. Hace dos años, en Nostián entraron 189.899 toneladas, de las que 72.832 —el 38% del total— procedieron del área metropolitana.

La oposición ha reclamado en reiteradas ocasiones al Concello una auditoría externa de la planta. Albada admitió que el Gobierno local le adeuda 58 millones. El PP también es partidario de realizar una campaña de sensibilización: de las 22.468 toneladas de residuos orgánicos que se separaron en los hogares durante 2007 se pasó a las 22.251 del año siguiente.

Nostian, de maravilla tecnologica en Europa a obsoleto monton de chatarra.

La planta de basuras de Nostián, uno de los proyectos estrella y del que más ha presumido el Gobierno municipal, funciona a bajo rendimiento desde hace tres años. La firma concesionaria del complejo, Albada, ordenó entonces que los cuatro depósitos donde se acumulan los desechos para que fermenten y produzcan biogás -paso previo a la obtención de electricidad- quedasen inoperativos porque presentaban defectos de fabricación. La empresa inició en febrero las pruebas en uno de los biodigestores, donde introduce el compost que elabora a partir de basura orgánica para generar energía.

Los técnicos de Albada, según fuentes del personal de la empresa consultados por este periódico, comprueban desde hace unas tres semanas la fiabilidad de uno de los depósitos después de las grietas y fisuras que aparecieron en los biodigestores. Uno de los grandes contenedores de compost -de alrededor de cinco metros de altura y con capacidad para 4.500 metros cúbicos- esparció la basura por la ladera del complejo hasta una distancia de trescientos metros cuando estalló en junio de 2002, seis meses después de la inauguración de la planta. Desde aquel suceso, se han producido en cadena problemas en el resto de biodigestores.



La concejal de Medio Ambiente, Nieves Vázquez, indicó a principios de año que uno de los depósitos empezaría a funcionar entre febrero y marzo, y que el resto lo haría a lo largo de 2008. La empresa ha retomado la actividad pero las pruebas se realizan sin llenar al límite de su capacidad el biodigestor. De hecho, el reventón del depósito número 1 se registró a los pocos días de llenar por completo estos almacenes de basura. El Concello se escudó en la complejidad técnica de reparar las averías para explicar los motivos del cese de la actividad en los biodigestores durante tanto tiempo: "Uno tiene más problemas por un desplazamiento en la pared interior. ¿Que la planta ha tenido problema? Sin ninguna duda. Pero está funcionando. No vamos a ocultar que hubo problemas, pero la planta está funcionando medianamente bien y va a funcionar perfectamente", indicó la responsable municipal de Medio Ambiente. Las fisuras y los desplazamientos detectados en las paredes que revisten el depósito han obligado a detener la actividad desde

marzo de 2005. El Concello tuvo incluso que reabrir de manera provisional un vertedero sellado porque no tenía espacio material donde depositar la basura, aunque ya se ha vuelto a clausurar, según el Ayuntamiento.



Cuando el ex alcalde Francisco Vázquez inauguró la planta de Nostián en enero de 2002 -con dos años de retraso según las previsiones iniciales-, se apuntó que las 60.000 toneladas de compostaje que se iban a producir cada año se venderían a un mayorista para su comercialización como abono de jardines y bosques quemados. Ahora, seis años después, todo el compost que se fabrica de forma anaeróbica -por fermentación-se regala a quien lo solicita o se entierra pues no tiene salida en el mercado, apuntaron trabajadores de la instalación. El proyecto nació con el Gobierno de mayoría absoluta del PSOE, que siempre lo defendió como un modelo pionero de tratamiento de residuos orgánicos que iba a ser imitado en Europa. Los socialistas han llegado a reconocer, a la vista de las dificultades para conseguir que la instalación funcione correctamente, que pagaron la "inexperiencia". El Ayuntamiento también firmó un convenio con la Consellería de Medio Ambiente para incinerar en la planta de Sogama, en Cerceda, todos aquellos restos inorgánicos que no pueden ser reciclados.

Trabajadores de Nostián también apuntaron que Albada ha puesta en marcha una serie de pozos para drenar los lixiviados, líquidos contaminantes que proceden de la basura acumulada y que se estuvieron vertiendo al mar.

De los socialistas coruñeses partió la idea de construir la planta de Nostián para el reciclaje de materia orgánica después de la catástrofe medioambiental que se originó en 1996 con la caída de 100.000 toneladas de basura del viejo vertedero de Bens, que supuso la muerte de un hombre, sepultado por los restos del depósito de rechazos, al igual que ocurrió con parte del barrio de O Portiño.

La infraestructura recibe la basura generada por la ciudad de

A Coruña y los municipios que integran el Consorcio de As Mariñas: Abegondo, Arteixo, Bergondo, Betanzos, Cambre, Carral, Culleredo y Oleiros, con la única excepción de Sada. La construcción del recinto costó 46,9 millones de euros (7.800 millones de pesetas) y es uno de los proyectos que ha provocado discrepancias en público entre los actuales socios de gobierno: PSOE y BNG.

El Ayuntamiento todavía no ha recepcionado la obra y no lo hará hasta que ésta funcione a pleno rendimiento. Por este motivo, el Concello tampoco sancionará a la concesionaria: "La empresa está dejando de ganar mucho dinero. Si no funcionan los biodigestores, no ganan dinero", respondió la edil de Medio Ambiente. Cada depósito costaba, cuando empezaron a funcionar, sobre un millón de euros. Los nacionalistas, sobre todo durante su etapa como oposición, han sido muy críticos con la gestión del complejo por parte del PSOE.

CHAPITRE X

Usine de TMB-Méthanisation de Bassano Etra

Inaugurée en 2002



Etra (2002)



En 2003, l'usine de Tri Mécano Biologique - méthanisation d'ordures ménagères de Bassano est mise en service.

Moins de 3 ans après, en 2006, les digesteurs sont bouchés.

La maladie qui a touché Varennes-Jarcy et la Corogne, notamment, n'épargne pas l'usine de Bassano : l'accumulation de sédiments dans la partie inférieure des digesteurs conduit peu à peu à une réduction du volume de digestion, à des bouchages en entrée et en sortie et au final à l'étouffement progressif du processus de méthanisation. La vidange complète des digesteurs devient alors indispensable.

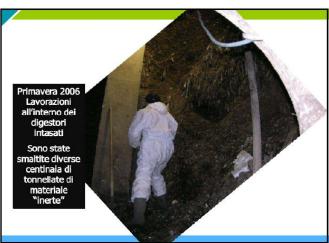
L'opérateur de l'usine, la société ETRA, procéda en 2006 à la vidange et au nettoyage complet des digesteurs. Cette opération se fit moyennant le perçage dans la paroi en béton du digesteur d'un trou suffisamment large pour permettre le passage d'un tractopelle.

A la suite de cette opération, l'opérateur de l'usine, la société italienne ETRA, convaincue de l'inefficacité du procédé de méthanisation après TMB pour traiter des déchets ménagers, modifia fondamentalement le fonctionnement de l'usine.

Aujourd'hui seuls des biodéchets propres sont méthanisés, les ordures ménagères étant simplement compostées sans passer par la méthanisation.







Les mésaventures de l'usine de Bassano ne s'arrêtent pas là.

Elle fera régulièrement parler d'elle, que ce soit pour les effluves pestilentiels qui s'en dégagent, au grand dam des riverains, ou les départs d'incendie sur les stocks de déchets.

Quelques chiffres:

Usine de TMB-Méthanisation de Bassano :

- Capacité de traitement : 44.200 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles, plus 8.200 tonnes par an de biodéchets.

-Réalisation : VALORGA

- Digesteurs : 3 digesteurs

-Implantation : zone urbaine de densité faible.



L'usine de Bassano (Italie)



Client : Daneco Gestione Impianti

Via XXV Aprile 59 22070 Guanzate – Como

Italie

Capacité de traitement de l'usine : 44 200 t/an de déchets ménagers bruts

8 200 t/an de déchets fermentescibles

Objet du contrat : Ingénierie, fourniture des équipements

process et mise en service

Réalisation : Steinmüller Valorga

Mise en service: 2003

Type d'usine : * Tri mécanique

* Digestion anaérobie (Valorga) * Post-compostage, retournement * Traitement de l'air vicié

Volume des digesteurs: 3 x 2 400 m³

Régime de fonctionnement : Mésophile

Production de biogaz : 131 Nm³/t entrant en méthanisation

Valorisation du biogaz : Production d'électricité (1 320 kWe)

Valorisation du compost : Agriculture

Adresse de l'usine : Brenta Servizi Via dei Tulipani 34 Quartiere Pré Bassano Del Grappa (VI)

Italie



il gazzettino 2 agosto 2008

L'allarme lanciato da Michele Greselin, consulente del quartiere Prè: «Etra deve prendere precauzioni, basterebbe un sensore di temperatura anti-autocombustione»

«Il digestore rischia presto un altro incendio»

Bassano

«Potrebbe verificarsi a breve un altro incendio al digestore se Etra non prenderà alcune precauzioni». La previsione è di Michele Greselin, consulente del comune di Cartigliano e del consiglio di quartiere Pré.

«Non è la prima volta che capita un fenomeno di autocombustione - dice -. Alcuni prodotti sono definiti pericolosi perché hanno un punto di combustione a meno di 50 gradi. A scatenare l'incendio può essere stata una bomboletta di lacca oppure da un solvente per colla. Un dipendente dell'Etra mi ha confidato che era già accaduto qualche anno fa anche a Vigonza di Padova. Ma Etra non vuole fare tesoro dell'accaduto. Sarebbe sufficiente installare un sensore di temperatura, regolato a 42 gradi, che attiva all'occorrenza un motore a pompa per nebulizzare dell'acqua a raffreddamento delle vasche di raccolta dei rifiuti».

Greselin, 51 anni, laureato in scienze forestali, agronomo e docente all'istituto Parolini, si occupa del processo di compostaggio come specialista da alcuni anni. È stato anche consulente per sette anni della Sit di Brendola, collaborando con l'università di Ferrara. Per prevenire il rischio di incendi propone pure un'altra soluzione: «Il rivestimento della tettoia del deposito delle carta e dell'ingombrante civile con dello smalto argentato per riflettere altrove la luce, impedendo il surriscaldamento. È così elementare, peccato che Etra non ci pensi affatto».

Il tecnico sostiene che se l'incendio fosse divampato il sabato o la domenica, quando non è presente il personale della ricicleria Cisp, le conseguenza sarebbero state notevoli. «A solo trenta metri dal punto dell'incendio si trovano infatti le vasche del biogas e a 40 metri le ramaglie. L'incidente è stato contenuto e l'Arpav ha rassicurato che le tossine disperse non sono significative». Ma la rilevazione Arpav è stata fatta alle 19,30, a due ore dall'incidente. Nel lasso di tempo precedente, le sostanze disperse non sono state osservate: «In ogni caso, quando si dice che il policloro bifenile è presente in una quantità inferiore alla soglia d'attenzione per la salubrità, viene fatta un'affermazione di carattere statistico, valida per i grandi numeri e non per la sensibilità dei singoli soggetti. Senza voler fare allarmismo, il sindaco di Cartigliano Racchella ha prudenzialmente consigliato di lavare bene le verdure degli orti».

All'inizio, come hanno testimoniato alcuni abitanti, il fumo era di colore nero, probabilmente per la combustione incompleta di materiale plastico da idrocarburi, ma poi è diventato biancastro.

Per una migliore gestione e tutela della popolazione che vive nelle vicinanze del di gestore sarà siglato un protocollo per la costituzione di un apposito comitato di controllo e Greselin sarà uno dei componenti nella veste di tecnico di fiducia. Il vice sindaco di Cartigliano, Tiziano Borsato, evidenzia: «Il digestore si trova nel territorio di Bassano, ma a farne le spese per il malfunzionamento e gli odori è la popolazione di Cartigliano. Sono infatti solo una trentina le famiglie bassanesi che vivono il disagio. Nel protocollo, pronto per la firma, è previsto un comitato formato dall'assessore all'ambiente di Bassano, dal presidente di Etra, da un tecnico che sarà Greselin ed io come rappresentante di Caritgliano. Ma nella bozza definitiva bisognerà aggiungere che il tecnico dovrà essere pagato da Etra».

Per Borsato la popolazione sta subendo da troppo tempo le conseguenze negative del megadigestore. Anche la questione degli odori a detta di Greselin potrebbe essere risolta se Etra effettuasse un'adeguata manutenzione del biofiltro, che si trova alla fine del ciclo del processo di digestione anaerobia e di compostaggio del rifiuto putrescibile. «Nel biofiltro c'è anche una componente di costoso legno di conifera tedesca di buona durata. Tuttavia, un anno ho constatato di persona che il legno del biofiltro non è sufficientemente umidificato. Servirebbero inoltre dei batteri 'mangiaodori' selezionati perché quelli attualmente usati sono inibiti dall'azione funghicida del legno».

Lucia Fincato

<u>Présentation « State of the art in anaerobic digestion of municipal solid waste », Franco Cecchi, Department of biotechnology University of Verona</u>

 $\label{lem:conferences} T\'{e}l\'{e}chargeable ~ \underline{http://www4.montpellier.inra.fr/narbonne/Production-scientifique/Les-conferences-organisees/AD2009}$

Cette présentation illustre l'opération de vidage du digesteur qui a eu lieu en 2006. A la suite de cette opération, le fonctionnement de l'usine a été modifié : seuls les biodéchets collectés sélectivement sont méthanisés ; les déchets ménagers triés ne vont plus en méthanisation pour éviter un nouveau bouchage du digesteur.

Le vidage du digesteur a nécessité l'ouverture du digesteur sur sa partie inférieure, dans la paroi béton, pour permettre le passage d'une pelle mécanique type Bobcat.

Ana erobic Digestion: an old story for today and tomorrow Narbonne, December 10-11, 2009

State of the Art in Anaerobic Digestion of the Organic Fraction of Municipal Solid Waste

Cecchi F.*, Pavan P.**, Bolzonella D.***

- * Department of Blotechnology University of Verona
- " Department of Environmental Sciences University of Venice
- *** Department of Science, Technology, and Market of Wine University of Verona

AD blowaste - Franco Grochi

Anaerobic Digestion: an old story for today and tomorrow Narbonne, December 10-11, 2009

Failure of AD for mechanically selected biowaste

Bassano treatment plant, Vicenza, Italy



AD bi owas te - Franco Cecchi

9

Narbonne, December 10-11, 2009

Anaerobic Digestion: an old story for today and tomorrow

Spring 2006 – AD reactor maintenace due to the accumulation of inert material

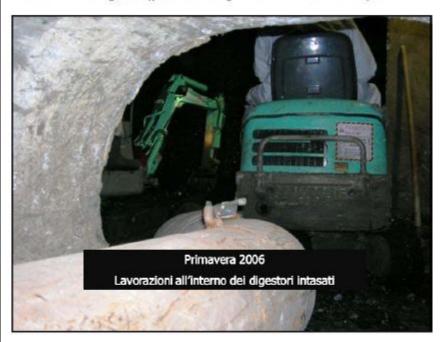


AD biowaste - Franco Gecchi

10

Anaerobic Digestion: an old story for today and tomorrow Narbonne, December 10-11, 2009

Bob-cat in the digester (picture through the hall in the wall !!!)



AD bi owas te - Franco Cecchi

11

Anaerobic Digestion: an old story for today and tomorrow Narbonne, December 10-11, 2009



AD bi owas te - Franco Cecchi

12





AD bi owas te - Franco Gecchi

13

Anaerobic Digestion: an old story for today and tomorrow Narbonne, December 10-11, 2009



AD bi owas te - Franco Cecchi

14

IL GIORNALE DI VICENZA

«Il digestore Etra non è pericoloso»

AMBIENTE. I risultati delle analisi. Ora si monitoreranno gli odori 14/03/2009



Una veduta del digestore anaerobico dell'Etra in quartiere Pre'

«Le analisi scientifiche hanno dato esito negativo: l'impianto di smaltimento dei rifiuti di quartiere Pre' non avrà ricadute nocive sulla salute degli abitanti».

Ora però l'Etra, la società cui è stata affidata la struttura, dovrà impegnarsi a ridurre i fastidiosi odori sprigionati dalla discarica e dal digestore anaerobico. Il presidente dell'Etra Stefano Svegliado ha svelato ieri i risultati del monitoraggio portato a termine dai tecnici dell'università di Pavia per conto del Comitato di controllo del polo rifiuti bassanese.

Un organismo composto da rappresentanti dei Comuni di Bassano e di Cartigliano, dai responsabili della spa e dai portavoce del rione e nato proprio con l'obiettivo di tenere costantemente informata la popolazione sulle attività dell'impianto e sui suoi possibili effetti sulla salute pubblica e sull'ambiente. Dopo un anno di lavoro, ieri sera nel salone nobile di villa Morosini Cappello a Cartigliano il presidente del comitato Luca Piotto (che ricopre anche la carica di presidente di quartiere) e il numero uno della holding cittadellese hanno reso noti alla cittadinanza gli esiti della ricerca effettuata dall'ateneo pavese

all'interno del complesso cittadino. «Secondo i dati riportati dagli accademici i residenti possono stare tranquilli - ha anticipato in mattinata il massimo rappresentante del comitato -.

È vero che non si può escludere tutto e che una parte di inquinamento c'è ma i livelli non sono preoccupanti».

Nell'ambito di questa indagine tossicologica, in due diversi momenti dell'anno (a giugno e a settembre) sono stati fatti dei campionamenti dell'aria in corrispondenza dei punti considerati più a rischio, come i camini o la torcia, per verificare l'eventuale presenza di sostanze tossiche. «Sembra che tutto sia posto - ha aggiunto Piotto -. Da adesso però dovremo cercare di risolvere anche le problematiche relative agli odori». Una questione annosa, per la quale si stanno finalmente cercando delle soluzioni. Il tecnico Giuseppe Petrini, scelto da Comitato come consulente esterno, ha già avanzato alcune proposte d'intervento, suggerendo di utilizzare, per l'individuazione degli odori, non solo dei nasi elettronici ma anche delle "narici umane". «L'obiettivo - ha spiegato il vicesindaco e assessore all'ambiente di Cartigliano Tiziano Borsato - è avviare, a spese dell'Etra, un monitoraggio continuo, in cui siano coinvolti gli stessi cittadini. Quello che verrà presentato stasera (ieri per chi legge, ndr) è un primo risultato ma sono convinto che il lavoro deve continuare».

Proprio nell'ambito di questa campagna informativa oggi, alle 9, alle 10 e alle 11, tutti gli abitanti di Bassano e del comprensorio potranno partecipare ad una visita guidata dell'impianto.C.Z.

CHAPITRE XI

Usine de TMB-Méthanisation de Varennes Jarcy

Inaugurée en 2002



Varennes Jarcy

(2002)



Tout d'abord une précision : l'usine de Varennes-Jarcy est en réalité composée de deux entités : une entité de Méthanisation sur biodéchets, et une entité de TMB-Méthanisation sur Ordures Ménagères Résiduelles. Chacune de ces deux entités a ses propres digesteurs (un pour les déchets verts, deux pour les OMR, voir photo ci-après), traitant séparément donc les biodéchets et OMR.

Mise en route en 2002, l'usine de Varennes-Jarcy est érigée en modèle par les promoteurs d'usines de TMB-Méthanisation : le concepteur/constructeur/exploitant, mais aussi le syndicat de traitement des déchets responsable de l'usine, le SIVOM. Il s'agit selon eux d'une « parfaite réussite ».

Les promoteurs assurent notamment vendre tout leur compost, mais diverses études ont remis en cause ces affirmations, en dénonçant l'absence de transparence sur l'exutoire du digestat.

En réalité, les responsables de l'usine se gardent bien de faire la distinction entre le digestat issu de biodéchets et celui issu des OMR : si l'on ne doute pas que le premier puisse être utilisé en agriculture, le débouché du second est des plus incertains ; la confusion est faite entre les deux usines, et il est bien difficile de savoir ce que devient le digestat produit par ces deux unités distinctes.

Dans son numéro de décembre 2009, la revue Environnement et Technique a dressé un portrait accablant de l'usine de Varennes-Jarcy. "Rétention d'informations, mensonges délibérés ou par omission, refus de répondre aux questions ou réponses biaisées...: nous avons rarement rencontré, dans la réalisation d'un dossier technique, un tel florilège d'obstacles", écrit le journaliste, qui dénonce la "rhétorique biaisée" de l'industriel quant à sa capacité à produire les preuves de sa production réelle d'électricité après méthanisation.

« Dans tous les cas, pour la consommation comme pour la production, on est loin des chiffres avancés par l'exploitant », lit-on dans son dossier de 6 pages sur les TMB, qui évoque également un compost de pauvre qualité.

A Varennes-Jarcy, comme sur les autres usines de TMB-Méthanisation, **les digesteurs sont également atteints par une maladie récurrente : leur bouchage**, du aux éléments inertes (type verre...) qui inexorablement finissent par décanter dans les digesteurs, réduisent le volume utile de digestion et obligent à un arrêt, puis à une vidange des digesteurs.

<u>Fin 2009 deux des trois digesteurs de Varennes-Jarcy étaient hors service</u>, dont un était sévèrement atteint (dégradation de la structure du digesteur). Il ne fait aucun doute que ces deux digesteurs sont ceux traitant les déchets issus des ordures ménagères résiduelles. Le digesteur traitant les bio déchets n'a aucune raison de se boucher, puisqu'aucun plastique/verre/métaux ne peut y être introduit.

On ne peut qu'être frappé par les similitudes entre Varennes-Jarcy et les usines de Cadix ou de la Corogne : face aux informations qui filtrent sur le mauvais fonctionnement de l'usine, les responsables de l'usine font bloc pour nier les faits. A quand une investigation sérieuse et indépendante sur le fonctionnement de Varennes-Jarcy ?

Des demandes d'audit ont été présentées, mais sans suite. Voici ce que l'on peut lire dans Pro Environnement, lors d'une visite du président du groupe sénatorial d'études sur la gestion des déchets,

Dominique Braye, à Varennes Jarcy: « Dominique Braye a estimé que dans toutes les usines actuelles, des « travaux supplémentaires » étaient (ou avaient été) nécessaires, ce qui engendre des surcoûts. « Il faut tirer des conclusions honnêtes et transparentes » de ce qu'on sait sur ce procédé, affirme-t-il. « Quand on en discute dans une salle de réunion, c'est toujours merveilleux. Mais dans les coulisses, c'est très souvent différent. » Parmi les usines actuellement en fonctionnement en France, « aucune ne marche de façon optimale », estime-t-il.

Dominique Braye a ensuite rapporté les propos que lui ont tenus des élus espagnols, à l'occasion d'un récent voyage du groupe d'études sur les déchets du Sénat en Catalogne. « La méthanisation est pour nous un passage obligé pour faire accepter l'incinération. Faites tout sauf de la méthanisation. Nous étions écologistes, nous sommes devenus pragmatiques », auraient déclaré ces élus. Or, a ajouté Dominique Braye, « ils ont 20 ans d'expérience » dans la méthanisation.

Revenant sur les usines françaises, Dominique Braye a conclu : « J'aimerais avoir le bilan officiel d'exploitation pour connaître le taux réel de valorisation. »

Les dysfonctionnements de l'usine de Varennes Jarcy ont été pointés du doigt par le rapport Sénatorial du 22 juin 2011 sur le traitement des déchets. « Par comparaison avec le compostage sur fraction fermentescible triée mécaniquement, la méthanisation après tri mécanique entraîne, sur le plan technique, des difficultés supplémentaires du fait de la sensibilité des digesteurs. A titre d'exemple, l'un des deux digesteurs de l'usine de Varennes-Jarcy ne fonctionne pas. »

Les critiques ne s'arrêtent pas là (voir document joint).

Pourtant les promoteurs de l'usine continuent à communiquer de façon très élogieuse sur le fonctionnement de cette usine, balayant d'un revers de main les études et rapports dénonçant les graves dysfonctionnements de l'usine.

Mais ils ne peuvent nier que depuis 2012, l'usine est en panne : le TMB ne fonctionne plus, rendant l'avenir de l'usine plus qu'incertain. Voici ce que l'on peut lire dans un article du Parisien en date du 2 février 2012 « Chez les employés, l'heure est pourtant au scepticisme. « L'outil de production a été abandonné, constate avec amertume l'un d'entre eux. Nous avons été une vitrine de la méthanisation pour la France mais j'ai maintenant l'impression que d'ici un an ou deux le site de Varennes-Jarcy va disparaître. » (...)

Chez les employés, l'heure est au scepticisme Patrick, 49 ans, travaille ici depuis deux ans. « J'ai appris que j'allais être au chômage partiel et que je ne vais travailler que 40% de mon temps habituel. Ça va être la misère! A mon avis, je vais toucher 1000 € net par mois », s'inquiète ce père de deux enfants qui gagne actuellement 1200 € net. Aujourd'hui, les syndicalistes réclament que tous les salariés soient à un chômage partiel compris entre 75 et 80%. « Il y en a qui travailleront à 40%, d'autres à 50% ou 60%, et d'autres qui n'ont pas de changement. Ce n'est pas normal, il faut que tout le monde paie! » estime le délégué du personnel. »

En ce qui concerne les nuisances olfactives, il convient de noter que les promoteurs de cette usine ont eu la bonne idée de la construire loin de toute habitation ou centre d'accueil du public (plus de 700 mètres de la première habitation). Pourtant, lorsque l'on se rend dans l'Essonne, les riverains les plus proches ne manqueront pas de vous décrire les odeurs qu'ils ressentent ponctuellement et qui proviennent de l'usine.

L'épilogue ? Comme à Mons en Belgique, Barcelone en Espagne, Montpellier en France, pour ne citer que les exemples les plus significatifs, l'usine de Varennes Jarcy à connu un très grave incendie en août 2013, détruisant partiellement l'usine, déjà en piteux état.

Selon l'article paru dans Le Parisien le 24 août 2013 : « Le feu a pris vers 2h30 dans la fosse où les ordures ménagères sont stockées et s'est propagé vers la chaîne de tri. Mais la soixantaine de pompiers rapidement dépêchés sur place sont parvenus à l'éteindre le sinistre au petit matin, bien avant qu'il gagne les deux bioréacteurs et la partie méthanisation évitant ainsi une catastrophe »

L'usine, qui était déjà en panne, est désormais en partie détruite. Heureusement, le pire a été évité, l'incendie ayant eu lieu de nuit, et l'usine étant située loin de tout habitat.

La question se pose désormais : quel sera l'avenir de ce fiasco ? Nul ne le sait.



A droite, deux digesteurs dédiés aux OMR, à gauche, un digesteur dédié aux bio-déchets Les deux digesteurs dédiés aux OMR se bouchent régulièrement ; l'un des deux est hors service depuis plusieurs années

Quelques chiffres:

Usine de TMB-Méthanisation de Varennes Jarcy :

- Capacité de traitement : 70.000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles, plus 30.000 tonnes par an de biodéchets.

-Réalisation : VALORGA

- Exploitant : URBASER

- Digesteurs : 3 digesteurs

-Implantation : hors zone urbaine (premières habitations à plus de 700 mètres de l'usine).



L'usine de Varennes-Jarcy (France)



Client : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des

Sénarts

Route du Tremblay 91480 Varennes-Jarcy

France

Capacité de traitement de l'usine: 70 000 t/an de déchets ménagers bruts

30 000 t/an de déchets fermentescibles

Objet du contrat : Conception, réalisation et mise en

service «clés en main»

Réalisation : Consortium Steinmüller Rompf

Wassertechnik/Quille

Mise en service: 2002

Exploitant: Urbasys SAS (80 % Urbaser, 20 %

Valorga International)

Description de l'usine : * Tri mécanique

 Digestion anaérobie (Valorga)
 Post-compostage, retournement mécanique et ventilation

Traitement de l'air vicié

Volume des digesteurs : 2 x 4 200 m³

1 x 4 500 m³

Régime de fonctionnement : Mésophile

Production de biogaz: 110 - 120 Nm³/t entrant en

méthanisation

Valorisation du biogaz : Production de chaleur et d'électricité

(3 MWe)

Valorisation du compost : Agriculture

Adresse de l'usine :

SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts Route du Tremblay 91480 Varennes-Jarcy France

Mensonges dans l'Essonne...

Que ce soit sur la valorisation du compost ou sur la production et la consommation d'électricité à Varennes-Jarcy, les représentants d'Urbaser donnent des chiffres variables selon les circonstances. D'après notre enquête, la plupart sont faux.

Le 2 septembre dernier, la secrétaire

d'Etat à l'Ecologie Chantal Jouanno visite

l'usine de Varennes-Jarcy, Lors du point de presse qui s'ensuit, en présence de médias généralistes nationaux dont TF1 et l'AFP, le PDG d'Urbaser, Claude Saint-Joly, indique que l'usine produit « 4,445 millions de kWh » électriques par an et en consomme pour ses besoins propres « un tiers », soit près de 1,5 million de kWh. Le 13 octobre, à l'occasion d'un débat public sur l'avenir du centre de traitement d'Ivry-sur-Seine, Bertrand Hyllaire, directeur commercial d'Urbaser, accompagné de Guy Geoffroy, président du Sivom de l'Yerres et des Sénarts, par ailleurs député, président de l'association des Eco-maires et de l'association de promotion de la méthanisation en France Méthéor, annonce une production annuelle d'électricité de « 4,45 millions de kWh ». Interrogé sur le fait de savoir si c'est une production théorique ou réelle, il répond « réelle » mais répond « je ne sais pas » sur l'année considérée. Quant à la consommation, elle représente selon lui

Dans un document récent de l'association européenne de collectivités locales ACR+, la production électrique indiquée pour Varennes-Jarcy par Urbaser est de 3 millions de kWh, dont « 25 % utilisés en interne », soit 0,75 million de kWh. La vérité n'est dans aucun de ces chiffres (voir encadré p. 34).

« 20 à 25 % » de la production, ce qui

Geoffroy ne le démentira sur aucun de

ces points.

ferait de 0,89 à 1,11 million de kWh. Guy

« Prescription préfectorale »

Le rapport officiel d'Urbasys à la CLIS, présenté devant le préfet au printemps 2009, donne une version plus subtile des choses. On y découvre la production de biogaz ou celle d'électricité « par tonne introduite », mais à aucun moment le nombre de « tonnes introduites » n'est précisé, alors qu'il est très inférieur aux tonnes entrantes, mais aussi aux tonnes traitées. En outre, si on retient le nombre de tonnes introduites indiqué après enquête par la Drire, il n'est de toute façon pas cohérent avec le nombre de kWh/tonne introduite indiqué dans le rapport...

Un fonctionnaire de la Drire concède qu'il y a dans ce rapport « des "inexactitudes" (sic) nuisibles à la compréhension des performances de cette installation alors qu'il s'agit d'une prescription préfectorale ». Manière polie de dire que l'exploitant s'est payé la fiole de tout le monde, préfet compris... On rencontre aussi quelques « inexactitudes » concernant le compost. Le « rapport d'activité » du Sivom, diffusé au grand public sur le site Internet du syndicat, indique qu'il est « écoulé en agriculture » ou donné aux habitants. Lors de la réunion du 13 octobre, Bertrand Hyllaire a indiqué que 12 agriculteurs « assurent l'ensemble de la valorisation de ce compost », puis, un peu plus tard, qu'il était valorisé « majoritairement auprès des propriétés agricoles ». La vérité est un peu différente : le rapport d'Urbasys à la CLIS indique que le compost est valorisé pour moitié (50,4 % exactement) en « grande culture » et pour moitié (49,6 %) en « revégétalisation en carrière », ce qui n'a rien d'infâmant mais est un peu moins intéressant sur le plan environnemental. Il faut en outre préciser que la « recette compost » pour 2008 est de 0 €, l'« évacuation » du compost (transport) ayant quant à elle coûté 430 000 €.

On sourirait de tout cela si l'exemple de Varennes-Jarcy n'avait permis, parmi d'autres éléments, à la méthanisation de se développer de façon importante en France, et à Urbaser d'engranger quelques gros contrats comme celui de Romainville (Syctom de l'agglomération parisienne, 300 000 tonnes d'OMR à méthaniser) ou de Fos-sur-Mer (Marseille Provence Métropole, 110 000 tonnes d'OMR à méthaniser).

Sources :

- www.remandie.com/infos/nrws/2/010902175053.
 LaisBournaso, qui reprend la dépêche de TAFP citant les chiffres donnés par Claude Saint-Joly le 2 septembre.
- www.decalpubus_frahement_decheda-ony.org,
 rubrique « 5'informer » puis « Le débat et ses
 enseignements », « Réunion du 12/10 » et
 « Verbatim » (voir notamment les pages 13 et 22 à 24),
 www.sivem.infaltonnactre (Litent, « Rapport
 d'activité 2008 » len particulier les pages 40 et 431.
 www.acrplus.neg, rubrique « Publications » puis
 « Technical reports » et « Questions-réponses sur
 la biométhanisation de la fraction fermentescible
 des déchets municipaux » (payant, seuf pour les
 membres d'ACR+).
- Urbasys. « Rapport d'exécution du contrat de la délégation de service public 2008 », en principe disponible auprès du Sivom. Pour notre part, nous avons mis un mois à en obtenir communication, après avoir menacé trois fois de saisir la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs). Explication donnée par un responsable du Sivom : « Urbaser n'aime pas ce que vous écrivez. » Certes, mais en quoi cela concerne-t-il le Sivom et ses relations avec les journalistes ?

Environne

Jeu de piste

Trouver les vrais chiffres sur la consommation et la production d'électricité de Varennes-Jarcy demande une certaine opiniâtreté.

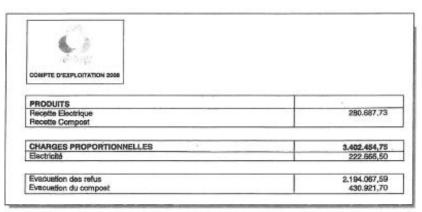
Le rapport d'Urbasys à la CLIS (commission locale d'information et de surveillance) pour 2008 ne mentionne à aucun moment la production et la consommation d'électricité de l'usine. Nous avons par ailleurs demandé à maintes reprises au Sivom et à Urbasys de bien vouloir nous indiquer par écrit quels étaient leurs chiffres : en vain. Il faut donc extrapoler à partir d'autres données présentes dans le rapport à la CLIS. Les plus fiables sont le compte d'exploitation (voir document), qui indique les charges et recettes d'électricité.

Le tarif d'achat de l'électricité pour une usine de méthanisation comme celle de Varennes-Jarcy (puissance installée supérieure à 2 MW) est de 9,5 ct/kWh, plus une prime à l'efficacité énergétique variable de 0 à 3 ct/kWh, soit un prix total compris entre 9,5 et 12,5 ct. Compte tenu de la recette électrique indiquée, la quantité d'électricité vendue par Varennes-Jarcy a dû être comprise entre 2,245 millions de kWh (à 12,5 ct/kWh) et 2,95 millions de kWh (à 9,5 ct/kWh).

Pour les charges, c'est un peu plus compliqué car les tarifs de vente de l'électricité ne sont pas aussi transparents et carrés que ceux d'achat. A Calais, par exemple, l'usine consomme en rythme annuel 1,3 million de kWh, ce qui lui coûte 91 000 €, soit 6,9 ct/kWh.

Si Varennes-Jarcy se voyait appliquer un tarif moyen identique, elle aurait consommé 3,227 millions de kWh en 2008. Si son tarif moyen d'achat était inférieur (ce qui est possible car sa puissance installée est supérieure), par exemple de 5 ct/kWh, sa consommation s'élèverait à 4,453 millions de kWh. La vérité est probablement quelque part entre ces deux valeurs.

Dans tous les cas, pour la consommation comme pour la production, on est loin des chiffres avancés par Urbaser/Urbasys, diffusés et non contestés par le Sivom.



I Extrait du compte d'exploitation d'Urbasys, la filiale d'Urbaser qui exploite Varennes-Jarcy. Les sommes sont en ϵ . Compte tenu de l'écart entre le prix de vente du kWh à EDF et le prix d'achat du même kWh à EDF, l'usine de Varennes-Jarcy gagne, pour son électricité, plus qu'elle ne dépense. Mais sur le plan strictement énergétique (nombre de kWh produits par rapport à ceux consommés), c'est l'inverse.

Rapport d'activités du SIVOM vallée de l'Yerres et des Sénarts 2009

Performances affichées de l'usine en 2009 :

- 58% de refus
- Moins de 2 millions m3 biogaz
- Aucune donnée sur la production électrique réelle

Les éléments indésirables tels que les plastiques, métaux, textiles et verre sont éliminés grâce à la chaîne de tri mécano-biologique de l'usine, et constituent des refus qui sont évacués en centre d'enfouissement technique à Claye-Souilly ou à Moiseney ou vers l'incinérateur de Vaux le Pénil.

En 2009, ces refus représentaient 34 711 tonnes (58 %) des déchets sortants.



58 %

2009

83 % du biogaz a permis de produire de l'électricité dans les groupes électrogènes, 2 % a été brûlé à la chaudière , et 15 % a été orienté vers la torchère. Cette augmentation correspond à une nécessité en période de travaux sur l'installation et/ou gros entretien renouvellement.

1 948 667 m3

44 981 m3

355 632 m3





83 %

2 %

15 %

GROUPES ELECTROGENES

CHAUDIERE

TORCHERE

Fin 2009 2 des 3 digesteurs sont hors service :

3) LA VALORISATION ENERGETIQUE DES BIODECHETS ET RESIDUELS

Depuis août 2008, la Société URBASYS dispose de son propre arrêté d'autorisation d'exploiter le centre de traitement.

En 2009, la situation des trois digesteurs était la suivante :

- Le digesteur K 230 est sinistré depuis 2006. Une expertise judiciaire et technique est en cours à la demande de l'assurance du SIVOM. Les travaux de réparation sont prévus pour 2010.
- 2). Le digesteur K 240 fonctionne normalement .
- 3). Le digesteur K 250 a fait l'objet d'une inspection complète et de travaux de curage pour une remise en exploitation dans des conditions optimisées. Depuis décembre 2009, il fonctionne normalement

Suite à la baisse des tonnages en 2009, la production de biogaz a diminué de 5,7 %.

N° 571

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Enregistré à la Présidence du Sénat le 22 juin 2010

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la mission commune d'information sur le traitement des déchets (1),

Par M. Daniel SOULAGE,

Sénateur.

⁽¹⁾ Cette mission commune d'information est composée de : M. Dominique Braye, président; M. Gérard Miquel, premier vice-président; M. Charles Guené, Mme Évelyne Didier, vice-présidents; M. Jean-Marc Pastor, Mme Brigitte Bout, secrétaires; M. Daniel Soulage, rapporteur; MM. Pierre André, Jean-Étienne Antoinette, Bertrand Auban, Mme Béatrice Descamps, MM. Daniel Dubois, Pierre Hérisson, Jean Milhau, Jacques Muller, Daniel Raoul, Mme Esther Sittler, M. Alain Vasselle.

La mission a pu constater, lors de sa visite à Lille, que le procédé de **méthanisation sur biodéchets** fonctionne correctement, à une réserve près concernant **l'hétérogénéité des déchets organiques**. Par comparaison avec le compostage sur biodéchets, la méthanisation convient particulièrement aux substances riches en eau, contenant de la matière organique facilement dégradable et facile à pomper pour permettre un fonctionnement en continu du digesteur. Elle ne permet donc pas de traiter toutes les fractions de matière organique, mais uniquement les fractions facilement biodégradables. Au CVO de Lille, il a été indiqué à votre mission que 3 millions d'euros devraient être réinjectés dans la zone de préparation des déchets du fait de la sous-estimation de **l'hétérogénéité** des biodéchets (tonte, feuilles, biodéchets en proportion variable) d'autant plus préjudiciable que la hausse des déchets verts fait baisser les rendements en gaz.

Par comparaison avec le compostage sur fraction fermentescible triée mécaniquement, la méthanisation après tri mécanique entraîne, sur le plan technique, des difficultés **supplémentaires** du fait de la **sensibilité des digesteurs**. A titre d'exemple, l'un des deux digesteurs de l'usine de Varennes-Jarcy ne fonctionne pas. En outre, l'affinage du digestat **humide** étant particulièrement délicat, il est préférable d'introduire un déchet sans indésirables dans le digesteur. En conséquence, étant donné l'hétérogénéité des déchets en mélange et la sensibilité du procédé, la méthanisation sur des ordures ménagères peut apparaître plus susceptible de faire face à des difficultés **techniques** que le compostage après tri mécanique.

Par ailleurs, ces installations génèrent un certain nombre de **nuisances**. C'est le cas à Lille, où il a été dit à votre mission que les odeurs et la qualité de l'air intérieur n'étaient pas satisfaisantes. Cela a surtout été le cas à Montpellier, comme en témoignent les réactions des riverains, les nombreuses visites de l'inspection des installations classées¹ et les suites administratives lourdes qui en ont résulté :

- 2 avril 2009 : demande à la Communauté d'agglomération (CAM)
 d'un programme d'actions visant à supprimer les nuisances constatées (odeurs, mouches);
- -4 août 2009 : demande à la CAM d'un rapport d'incident suite au rejet de gouttelettes de produits masquants ;
- $-30\ septembre\ 2009$: demande à la CAM pour le 15 octobre 2009 d'un plan d'actions complémentaires sur les odeurs ;
- 9 avril 2010 : demande au ministère d'un avis d'experts sur l'aptitude d'AMETYST à fonctionner sans générer de nuisances.

On relèvera que la situation à Montpellier est rendue particulièrement difficile par la **proximité des habitations** : le site d'implantation était en effet marqué par la présence de 63 habitations en 2006, d'une école maternelle dans un rayon de 300 mètres et d'environ 800 habitants à une distance de moins

¹ 2 en 2008, 7 en 2009, 4 en 2010 à fin avril.



Déchets / Méthanisation : Dominique Braye modère l'enthousiasme ambiant

Le président du groupe sénatorial d'études sur la gestion des déchets, Dominique Braye, a quelques réserves sur le fonctionnement actuel des usines de méthanisation d'ordures ménagères, et il a tenu à le faire savoir. C'était le 2 septembre dernier, dans les locaux de l'usine de Varennes-Jarcy (Essonne), à l'occasion d'une table ronde organisée par l'association de promotion de la méthanisation Méthéor, en présence de la secrétaire d'Etat à l'Ecologie Chantal Jouanno.

Après avoir d'abord rappelé que tous les déchets n'étaient pas fermentescibles, Dominique Braye a estimé que dans toutes les usines actuelles, des « travaux supplémentaires » étaient (ou avaient été) nécessaires, ce qui engendre des surcoûts. « Il faut tirer des conclusions honnêtes et transparentes » de ce qu'on sait sur ce procédé, affirme-t-il. « Quand on en discute dans une salle de réunion, c'est toujours merveilleux. Mais dans les coulisses, c'est très souvent différent. » Parmi les usines actuellement en fonctionnement en France, « aucune ne marche de façon optimale », estime-t-il.

Dominique Braye a ensuite rapporté les propos que lui ont tenus des élus espagnols, à l'occasion d'un récent voyage du groupe d'études sur les déchets du Sénat en Catalogne. « La méthanisation est pour nous un passage obligé pour faire accepter l'incinération. Faites tout sauf de la méthanisation. Nous étions écologistes, nous sommes devenus pragmatiques », auraient déclaré ces élus. Or, a ajouté Dominique Braye, « ils ont 20 d'expérience » dans la méthanisation.

Revenant sur les usines françaises, Dominique Braye a conclu : « J'aimerais avoir le bilan officiel d'exploitation pour connaître le taux réel de valorisation. »

Pendant ce temps-là, Claude Saint-Joly, patron de Valorga (le procédé utilisé à Varennes-Jarcy), souriait...



VARENNES-JARCY

Neuf mois de chômage partiel à cause d'une machine usée

02.02.2012

Leur sort dépendait de celui d'une immense machine qu'ils côtoient tous les jours. Son usure avancée a tranché pour eux.

Mardi soir, les employés du centre de compostage et de méthanisation de Varennes-Jarcy apprenaient qu'un plan de <u>chômage</u> partiel allait être mis en place. Une vingtaine de salariés sur une trentaine pourraient être touchés. Ce matin, ils doivent rencontrer leur direction afin d'essayer de trouver un accord.

Propriété du Syndicat intercommunal de valorisation des ordures ménagères de la vallée de l'Yerres et des Sénarts (Sivom), cette usine est exploitée par la société Urbasys, filiale de l'espagnol Urbaser Environnement. Elle transforme chaque jour des déchets en biogaz grâce notamment à deux appareils, appelés BRS.



Dans ces longs tubes, les ordures sont malaxées plusieurs jours afin de séparer la matière organique de la matière inerte. Sauf que ce matériel vieillit. « Sa durée de vie est de vingt-vingt-cinq ans. Il a vingt-trois ans. La question s'est donc posée sur l'un des deux : soit continuer à colmater les fissures, soit le remplacer totalement », explique David Nadeau, directeur général au Sivom.

La seconde option a été choisie. Car « l'appareil représentait un danger pour tous », précise Donat Vent, délégué du personnel CGT. Mais le temps de le démonter et d'installer le nouveau, neuf

mois pourraient s'écouler et une vingtaine de salariés se retrouver au chômage partiel. Un coup de massue.

Chez les employés, l'heure est au scepticisme Patrick, 49 ans, travaille ici depuis deux ans. « J'ai appris que j'allais être au chômage partiel et que je ne vais travailler que 40% de mon temps habituel. Ça va être la misère! A mon avis, je vais toucher 1000 € net par mois », s'inquiète ce père de deux enfants qui gagne actuellement 1200 € net. Aujourd'hui, les syndicalistes réclament que tous les salariés soient à un chômage partiel compris entre 75 et 80%. « Il y en a qui travailleront à 40%, d'autres à 50% ou 60%, et d'autres qui n'ont pas de changement. Ce n'est pas normal, il faut que tout le monde paie! » estime le délégué du personnel.

« Pour le moment, rien n'est arrêté. Aucun chiffre n'a été posé. Il faut nous laisser le temps », réagissait-on hier chez Urbasys. Et d'ajouter que rien n'est écarté, et que « la préoccupation principale est de conserver la totalité des emplois ».

Chez les employés, l'heure est pourtant au scepticisme. « L'outil de production a été abandonné, constate avec amertume l'un d'entre eux. Nous avons été une vitrine de la méthanisation pour la <u>France</u> mais j'ai maintenant l'impression que d'ici un an ou deux le site de Varennes-Jarcy va disparaître. »

Le Parisien



Essonne : incendie dans un centre de traitement des déchets

Marie D'ornellas | Publié le 24.08.2013, 17h32 | Mise à jour : 17h58



Le feu a pu être maîtrisé assez rapidement par une soixantaine de pompiers qui ont évité sa propagation aux installations de méthanisation. | LP

Les flammes ont pu être maîtrisées à temps. Dans la nuit de vendredi à samedi, un <u>incendie</u> s'est déclaré sur le site du syndicat intercommunal à vocations multiples (Sivom) de la vallée de l'Yerres et des Sénarts à Varennes-Jarcy (Essonne). Un centre où sont traitées chaque année près de 45000 tonnes de déchets de 170 000 habitants répartis sur quinze communes de l'Essonne, du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne.

Le feu a pris vers 2h30 dans la fosse où les ordures ménagères sont stockées et s'est propagé vers la chaîne de tri. Mais la soixantaine de pompiers rapidement dépêchés sur place sont parvenus à l'éteindre le sinistre au petit matin, bien avant qu'il gagne les deux bioréacteurs et la partie méthanisation évitant ainsi une catastrophe.

L'origine de cet incident, qui n'a pas fait de victime, reste encore inconnue. Lundi matin, les déchets des administrés devraient être collectés comme prévu. Mais ils seront traités sur d'autres sites, le temps que soient effectuées toutes les constatations et les travaux de remise en état.

CHAPITRE XII

Usine de TMB-Méthanisation de Mons *Itradec*

Inaugurée en 2001





Itradec (2001)



Le projet d'usine TMB-Méthanisation (en Belgique, ces usines sont appelées centrales Biomasse ou Biométhanisation) était un projet innovant, destiné à recueillir des déchets verts, mais aussi des ordures ménagères résiduelles, afin de produire un compost destiné à l'agriculture, et du biogaz censé être réinjecté dans les réseaux.

Ce projet devait être, au début des années 2000, à la pointe de la technologie, utilisant les techniques les plus abouties afin de limiter l'impact de l'usine sur son environnement. En effet, l'usine est située non loin d'une bourgade ; <u>la maîtrise des nuisances de toute sorte était donc un objectif primordial pour les promoteurs du projet</u> (voir en pièce jointe les promesses des promoteurs du projet).

Mais Le projet d'usine de Mons rencontre dès le départ l'opposition des riverains qui craignent d'éventuelles pollutions olfactives et les dangers liés à ce procédé. Ils militent pour une implantation plus éloignée des habitations. Tant le syndicat de traitement des déchets Itradec que le constructeur se chargent de les rassurer.

On peut lire ainsi dans un article du journal Le Soir daté de juillet 2000 que « pour la première fois quelques villageois ont pu visiter le centre de tri et de biométhanisation en construction Ceux-ci ont posé des questions, révélatrices finalement d'une grande ignorance... je pense à la pollution, aux odeurs, demande celui-là ». Les réponses sont rassurantes « le hall qui recevra les cargaisons des camions poubelles est dépressurisé. C'est clair, comme pour une cloche à fromage, l'air rentrera à l'intérieur du centre de tri mais ne s'en échappera jamais pour aller chatouiller les narines. Une bonne claque aux mauvaises odeurs ». « Les têtes pensantes d'Itradec ont réussi leur coup: responsables d'associations diverses et directeurs d'école sont repartis visiblement rassurés après avoir parcouru les larges couloirs du centre de tri et de biométhanisation. »

Mais après la mise en route de l'usine, l'heure est venue de déchanter. « Toute la ville en parle : à Havré, Itradec incommode » titre le journal le Soir en septembre 2003. Manifestement la «cloche à fromages » est trouée puisque l'impact olfactif de l'usine se fait sentir dans un rayon de 1 kilomètre autour de l'usine, soit une population cible de 1500 personnes environ. En 2007 rien n'est réglé, malgré les promesses du syndicat Itradec, et le comité des riverains continue de dénoncer, seul, le scandale.

Le Syndicat Itradec, tout comme l'industriel, occultent d'ailleurs totalement les nuisances subies par les riverains, tenant à la presse des propos extrêmement favorables et positifs sur le fonctionnement de l'usine.

Une telle position a poussé les riverains à se réunir au sein d'une association, afin de dénoncer ces propos scandaleux, et surtout pour demander que soit mis un terme aux nuisances subies. Voici quelques extraits de la conférence de presse tenue par les riverains en 2003 :

LE MÉPRIS DE LA POPULATION, LES PROMESSES ET LES TROMPERIES

Avant la mise en route des installations, les riverains ont reçu dans leur boîte aux lettres un dépliant édité par ITRADEC, au ton moraliste et paternaliste, se voulant optimiste et tout à fait rassurant quant à l'avenir, pour leur qualité de vie. (« on peut toujours s'opposer au progrès. Les opposants au chemin de fer avaient obtenu, voici 150 ans, que les trains soient précédés d'un homme agitant un drapeau rouge ») Voici copie de quelques citations (édifiantes) :Il n'y aura pas d'odeurs. Aucune dispersion d'odeurs à l'extérieur du centre ne peut se produire. Il n'y aura aucun dépôt de déchets à l'air libre sur le site. Le centre ne rejette pas de gaz Il n'y aura pas d'augmentation perceptible du volume sonore pour les riverains »

Deux ans et demie plus tard :

A l'issue des séances de son Conseil d'administration, ITRADEC invite la presse pour lui communiquer des informations dont nous, riverains, prenons connaissance ensuite. Et, nous apprenons ainsi, à notre grand étonnement, que le fonctionnement de l'entreprise est parfait. Notre intervention aujourd'hui a donc pour but de compléter les informations que vous recevez, afin de

combler les lacunes, voire les omissions que nous constatons dans la communication d'ITRADEC. Ces lacunes concernent les odeurs et le bruit dont cette usine est la source.

• Les odeurs

Elles sont présentes depuis le démarrage de l'exploitation en septembre 2000. Non pas en permanence, mais de manière récurrente.

La situation est très fluctuante. La présence d'odeurs nauséabondes peut varier de deux à dix jours par mois. La durée pendant laquelle ces odeurs persistent est également variable. Elles sont particulièrement désagréables pour les riverains qui en sont victimes, les obligeant à vivre calfeutrés, avec portes et fenêtres fermées. Certains habitants essayant même de se protéger en utilisant des bougies déodorantes.

Le bruit

Le bruit des machines métalliques se fait également entendre et paraît s'amplifier ces derniers mois.

Il est clair que les riverains ont fait preuve, jusqu'ici, de beaucoup, beaucoup de patience (mal récompensée), puisque nous avons attendu plus de deux ans et demi avant de nous exprimer publiquement. Notre intervention aujourd'hui prouve, à suffisance, l'exaspération et le désespoir de la population

Les riverains ont en outre écrit au Bourgmestre (courrier joint p. 166), afin de lui demander de mettre un terme aux nuisances subies. De couteuses solutions ont été mises en œuvre, sans résultat.

Quant aux performances de traitement de l'usine elles sont médiocres. En 2006 plus de 75 % des déchets collectés sont partis en décharge (alors qu'une grande partie des déchets traités étaient des déchets verts !). Les productions de biogaz et de compost sont beaucoup plus faibles que celles annoncées au départ par le constructeur. L'équilibre financier de l'exploitation est intenable, le produit sortant étant refusé par ses destinataires en raison de sa piètre qualité.

Le dépassement de budget de l'usine est estimé à près de 100%...

En juillet 2008 l'usine de Mons connaît une fin tragique : un incendie, engendrée par l'inflammation de déchets dans un camion, ravage le hall de tri et porte le coup de grâce à l'usine qui est définitivement fermée. L'expérience de Mons s'achève sur un constat d'échec. Pourtant, et pour les plus grandes inquiétudes des riverains, les promoteurs espèrent relancer l'exploitation de l'usine, en 2013, mais en se limitant au traitement des biodéchets.

Les riverains ont dressé un bilan éloquent de cette expérience, que vous pouvez lire dans les pièces jointes (comuniqué de presse de mai 2012, p.168, dont nous vous conseillons vivement la lecture).

Enfin, voici le sentiment des riverains (témoignage lors de la réunion nationale sur le TMB du 14 mars 2012) : « Un tel procédé génère des nuisances olfactives importantes, il est donc primordial de le placer dans un endroit approprié et loin de toute zone d'habitat. S'il y a des responsables politiques ici, je voudrais vous dire : ne vous laissez pas embobiner par les sirènes techniciennes des industriels sans scrupules qui veulent vous vendre un procédé qui ne fonctionne pas, sauf pour eux. Je voudrais aussi vous dire qu'en tant que responsable politique, vous avez le devoir de privilégier le facteur humain par rapport au facteur technique. C'est ça l'important. »

« Si vous n'êtes pas convaincus, venez chez nous. On ira dans les villages voisins, on s'arrêtera un moment, vous irez sonner aux portes où vous voulez, ainsi on ne m'accusera pas de manipulation, et les gens pourront vous dire l'enfer qu'ils vivent depuis dix ans ! C'est un scandale ! C'est un scandale et ça ne doit pas se reproduire, et je vois que ça se généralise ! Je ne comprends plus rien ! »

Quelques chiffres:

Mons:

- Capacité de traitement :
- * 23.000 t/an d'ordures ménagères résiduelles
- * 35.700 t/an de déchets fermentiscibles
- -Réalisation:

Consortium Steinmuller Valorga/Limpens

- Digesteurs : 2 digesteurs

- Cleint : ITRADEC

Accueil

Présentation du centre de TRI



esses des Initiateurs et Gestionnaires du CENTRE

Le centre de tri Les Rejets, les Odeurs, Conclusions : Posez la question aux riverains I

en attendant l'installation de l'Éolage,

turbine aspirant l'air dans le centre et la refoulant à plus de 100 m de haut, à voir dans les prochaines semaines ?

Les rejets, promesses ? (les Odeurs - Conclusion)

Les poussières

Les matières traitées dans le Les matieres traitées dans le Centre peuvent produire des poussières. Ces dernières sont captées par un cyclone où elles se mélangent avec de la matière humide qui les fixe.Les poussières les plus fines sont récupérées dans la fosse de réception des déchets. Il n'y a donc aucun rejet de poussières dans l'atmosphère.

Les gaz

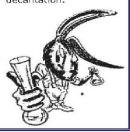
Le Centre ne rejette pas de gaz. Le Centre ne rejette pas de ga Aucun procédé de combustion de déchets ne s'y déroule. Le seul dégagement gazeux engendré est celui du' charroi qui l'approvisionne. Ceci représente moins de 3% des émissions gazeuses totales provenant de la circulation routière actuelle. En outre, les vents dominants sont orientés vers l'autoroute.

Les-eaux

Le Centre ne rejette pas d'eaux usées. Il n'effectue aucun processus de lavage. Les seules eaux usées sont donc celles des sanitaires. Précaution supplémentaire : les eaux de ruissellement (eau de pluie tombée sur les toitures et les voiries) sont collectées dans une citerne de décantation.







Les Odeurs, Promesses ? (les rejets - Conclusion - Haut de page)

Les déchets ménagers dégagent des odeurs, c'est évident. Notre réponse est double : étanchéité et dépression. Il n'y aura aucun dépôt de déchets, à l'air libre sur le site.

Etanchéité

L'enceinte du bâtiment est étanche. La fosse à Les portes d'accès réservées aux camions sont hermétiquement fermées pendant les opérations de déversement.

Dépression

immondices est ceinturée par une gaine d'aspiration de l'air équipée

Direction des vents

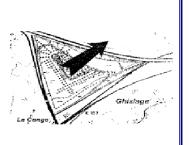
Les vents dominants sont orientés à l'opposé des zones d'habitat:



d'un biofiltre.

Cette aspiration de l'air maintient dans le bâtiment une pression ambiante inférieureà la pression atmosphérique externe.Ainsi, le flux d'air va de l'extérieur vers l'intérieur.

Aucune dispersion d'odeurs à l'extérieur du Centre ne peut se produire.



Et que retenir de tout ça (les rejets - Les Odeurs - Haut de page)

L'activité humaine engendre des inconvénients, c'est certain, mais elle s'inscrit dans une démarche qui, finalement, permet d'améliorer la qualité de vie de tous. On peut toujours s'opposer au progrès. Les opposants au chemin de fer avaient obtenu, voici 150 àns, que les trains soient précédés d'un homme agitant un drapeau rouge. Qui contesterait encore aujourd'hui l'utilité du

Replacons donc les choses dans une perspective non partisane.

Il n'v aura pas d'odeurs. Le Centre sera hermétiquement clos et pourvu des installations nécessaires pour empêcher toute déperdition.

II n'y aura pas de circulation supplémentaire dans les zones habitées. Le charroi accédera au Centre directement via les dessertes autoroutières.

A l'intérieur du site, les véhicules respecteront un plan de circulation

On ne peut donc pas, objectivement, parler de nuisances.



Les riverains dans le ventre d'Itradec Séductrice, pas conquérante

VANDERHAEGE, THIERRY, Mercredi 5 juillet 2000, Les riverains dans le ventre d'Itradec *Pour la première fois, quelques villageois ont pu visiter le centre de tri et de biométhanisation en construction à Havré.*

Ils sont venus, une petite dizaine, plutôt incrédules d'abord, pour qu'on leur explique comment fonctionnera bientôt le centre de tri et de biométhanisation dont la construction a débuté en septembre 1998, sur le champ de Ghislage à Havré, le long de l'autoroute E 19. Hôte forcé du petit village en bordure de Mons, l'unité industrielle prise en main par l'intercommunale Itradec cherche à séduire, à convaincre qu'elle ne prendra jamais la forme nauséabonde d'une immense décharge à ciel ouvert. D'où l'initiative de ce mardi: convier un échantillon représentatif du voisinage pour une visite guidée à l'intérieur même des entrailles de la nouvelle structure. Dans un premier temps, Alexandre Urbain, chef de projets chez Itradec, a reconstitué le circuit dévolu aux ordures produites par les 400.000 habitants de Mons-Borinage et du Centre. Avec un souci premier: assurer qu'aucune nuisance ne troublera le quotidien des Havrésiens.

Ceux-ci ont posé des questions,révélatrices finalement d'une grande ignorance: Y aura-t-il des fours?, s'enquiert celui-ci. Non, nous ne brûlerons rien. C'est une usine, pas un incinérateur, corrige l'ingénieur. Combien de temps s'écoulera-t-il avant que les déchets ne soient traités; je pense à la pollution, aux odeurs, demande celui-là. La réponse rassure à nouveau: Le hall qui recevra les cargaisons des camions-poubelles est dépressurisé lors de chaque arrivage. C'est clair: comme pour une cloche à fromage, l'air rentrera à l'intérieur du centre de tri mais ne s'en extirpera jamais pour aller chatouiller les narines. Une bonne claque aux petites mauvaises odeurs, donc, même si les deux «tours» - des digesteurs en réalité, qui se partageront les déchets organiques, ainsi que les déchets de jardinage - font irrémédiablement penser, à tort, à d'inquiétantes cheminées.

NOURRIR LES INSTALLATIONS

Et le bruit? Car si pour l'heure, seule la musique échappée d'une radio, s'accouple aux échos classiques d'un chantier, c'est un énorme brouhaha qui emplira le hall dès sa mise en service début septembre 2000.Les concepteurs ont prévu un double bardage isolant; il étouffera le vacarme généré tout au long des deux pauses de travail prévues de 6 h à 22 h. Le charroi ne dérangera pas non plus les voisins d'Itradec, judicieusement plantée au coeur du réseau autoroutier. Quant aux gaz issus de la biométhanisation, ils nourriront énergétiquement la centrale ou reprendront leur place dans la filière. Et comme deux précautions valent mieux qu'une, un comité d'accompagnement se réunira deux fois par an et veillera au respect des normes ISO.

C'est impressionnant!, s'exclame l'un des visiteurs pionniers. Il y a de quoi: une fois la volée d'escaliers gravie, une cuve de 6.000 mètres cubes attend les premiers sacs à 35 F. Un énorme grappin les attrapera pour les déverser ensuite dans l'une des trois trémies. Mais, le succès des collectes sélectives aidant, Itradec ne transformera que 130.000 tonnes brutes de déchets par an, alors qu'elle a été conçue pour en recevoir 250.000 tonnes. Les poubelles de la botte du Hainaut et la province de Namur prendraient dès lors eux aussi la direction du champ de Ghislage.

THIERRY VANDERHAEGE

Les têtes pensantes d'Itradec ont réussi leur coup: responsables d'associations diverses et directeurs d'école sont repartis visiblement rassurés après avoir parcouru les larges couloirs du centre de tri et de biométhanisation. On ne compte pas s'arrêter en si bon chemin: dès la rentrée, le ministre de l'Environnement Michel Foret mettra sur pied des «Journées wallonnes des déchets»; l'unité d'Havré s'est promise d'y participer sous la forme d'opérations portes ouvertes. Cette dernière appartient désormais au paysage locale: Nous ne nous implantons pas ici en conquérants, prévient toutefois Olivier Picron, le directeur de l'Intercommunale. Itradec espère donc se fondre dans le tissu régional, et surtout se faire définitivement oublier après avoir persuadé tout le monde qu'elle n'est pas là pour empoisonner l'atmosphère, mais plutôt pour asseoir une autre politique des déchets dans le sud du pays.

Des familles avaient annoncé leur intention de déménager, effrayées par la construction du centre, explique Françoise Bergeret, directrice de l'école communale de Ghislage. Des candidats à un emploi chez nous mentionnent leur désir de travailler au sein de nos «incinérateurs»... qui n'existent pas à Havré, reprend Olivier Picron. On le voit: même à quelques semaines de son inauguration (le 22 août), Itradec devra encore faire preuve d'un indispensable entregent...



Jeudi 18 septembre 2003

A Havré, Itradec incommode TOUTE LA VILLE EN PARLE

VALÉRY SAINTGHISLAIN

L'intercommunale Itradec traite un peu les déchets... et maltraite beaucoup ses voisins. La patience des riverains de l'unité de biométhanisation d'Havré-Ghislage a des limites. Et après deux années et... des poussières, ces dernières sont franchies. Désormais, c'est avec ironie mais aussi armés d'une volonté farouche que cessent enfin les nuisances (dans un ordre décroissant : les odeurs nauséabondes, le bruit et les retombées de poussières) que ses voisins s'expriment. Les odeurs sont présentes depuis le démarrage de l'exploitation. Non pas en permanence mais de manière récurrente et dans une durée qui peut varier de deux à dix jours par mois, assure Jean Liénard, un des membres du comité d'accompagnement.

Ces désagréments sont perceptibles dans un rayon de 1.000 mètres autour d'Itradec, allant d'Obourg (rues des Bruyères et à Havré), soit une population cible de 1.200 à 1.500 personnes.

412 d'entre elles ont d'ailleurs paraphé une pétition de protestation qui vient d'être adressée au bourgmestre. Les démarches entreprises jusqu'ici n'ont rien solutionné (plaintes téléphoniques auprès d'Itradec, doléances relayées par le comité d'accompagnement, sollicitation de la police locale, demande d'intervention de la police de l'environnement). Les riverains ont convoqué une conférence de presse et menacent pour certains de déposer plainte devant les tribunaux.

Cela fait deux ans et demi que ça dure. Ça suffit, peste Chantal Reghem qui a la désagréable impression d'avoir été menée par le bout du nez. Chaque fois que j'assiste au comité d'accompagnement, je perds mon temps. José Wibaut est d'avis que la Région wallonne ferait bien de maîtriser correctement ce qui existe déjà avant d'envisager de nouvelles implantations de biométhanisation. Quant à Léonard Pierre, il pense, lui, que si les odeurs gagnaient un jour le centre de Mons, peut-être qu'on réagirait. Tous, en tout cas, refusent des sparadraps sur une jambe de bois comme le pompage du jus qui stagne dans la fosse de stockage ou le renouvellement du biofiltre. Nous demandons qu'à l'avenir, lorsqu'un incident avec dégagement d'odeurs se produit, une information écrite soit adressée au comité d'accompagnement, qu'une étude scientifique sur les odeurs, le bruit et la santé des riverains soit menée et la construction d'un sas par lequel les camions devraient transiter pour accéder au hall de réception d'Itradec, formule Jean Liénard.

Olivier Picron, le directeur d'Itradec, comprend l'agacement, voire l'exaspération des riverains. Nous avons connu quelques mauvais jours en août et l'inauguration des installations prévue vendredi doit cristalliser la problématique, analyse-t-il. Cela n'empêche pas Itradec d'étudier la solution la plus adéquate. Une technique, déjà utilisée dans certaines fabriques de compost ou de levures, se dégage du lot : l'éolage. La technologie s'inspire des turbines de l'aviation. Elle présente l'avantage d'aspirer de gros volumes d'air (300.000 m3 à l'heure contre 35.000 pour le biofiltre actuel) et de les chasser à haute altitude. L'investissement de 100.000 euros pourrait être avalisé par le conseil d'administration si toutes les garanties d'efficacité sont données.

"Marre des mauvaises odeurs!"

les riverains ne veulent plus de nuisances comme les mauvaises odeurs! Si le vent est défavorable, on ne peut même plus ouvrir une fenêtre ou mettre du linge à l'extérieur", s'indigne un membre du comité qui rappelle au passage les engagements pris par les responsables du centre de tri. "Dans un document distribué dans les boîtes aux lettres; ils expliquaient que le centre serait pourvu d'installations nécessaires pour empêcher toute déperdition. C'est vraiment loin d'être le cas!"

A Monsieur DI-RUPO, Bourgmestre de MONS Hôtel de Ville, Grand-Place, 7000-MONS



Monsieur le Bourgmestre,

Le 18 mai dernier, vous avez fait appel à nous. En masse nous avons répondu présents.

Aujourd'hui c'est nous qui sollicitons votre appui, pour enfin mettre un terme aux odeurs récurrentes et nauséabondes de putréfaction, émises par l'usine de traitement de déchets ménagers sise à Havré-Ghislage et ce, depuis sa mise en service en janvier 2001.

Chaque fois que nous intervenons auprès de la Direction, un motif quelconque est invoqué, soit les moteurs à gaz sont en révision, soit on pratique le nettoyage des fosses, etc, etc....

A maintes reprises nous avons alerté la région Wallonne et la Police de l'Environnement, sans suite réelle à ce jour; sinon la mise en doute de nos affirmations Le 26 Janvier 1996, une pétition émanant des riverains a été remise au Collège de Mons. Elle s'insurgeait contre l'implantation d'un centre de tri et de nuisances potentielles que cela pouvait engendrer. Une alternative avait même été proposée sur le zoning de Ghlin-Baudour.

Malgré notre vigoureuse opposition, l'usine a été construite, à proximité de nos habitations. Bien plus, les projets initiaux ont été bafoués, un deuxième digesteur a été installé alors qu'un seul figurait sur le plan et actuellement on amplifie par une plate-forme de transfert de 400 mètres cubes pour stocker à l'air libre des déchets dont la quantité à traiter est en perpétuelle augmentation. Il est totalement inadmissible que l'on ait octroyé le permis de bâtir du plateau de stockage (plate-forme de transfert), sans en référer à la population.

Nous pensons que votre qualité de Bourgmestre de la Ville de MONS vous autorise à intervenir pour faire régner l'ordre, la salubrité publique, préserver la santé de vos concitoyens et maintenir l'intégrité de leur patrimoine.

Nous ne pouvons accepter plus longtemps le désintérêt d'ITRADEC et des Décideurs politiques. Aussi, par la signature de cette pétition, nous espérons être enfin entendus .

Nous comptons sur une réaction rapide et efficace, notamment la sommation à ITRADEC de respecter ses belles promesses (NI BRUITS NI ODEURS) et, à défaut l'arrêt de l'usine.

D'avance, nous vous remercions et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, en notre très haute considération.

Fait à Havré, le 16 septembre 2003

Les Riverains.



Constat d'échec pour la biométhanisation à Havré près de Mons

SOCIETE | jeudi 29 janvier 2009 à 11h28

Les installations avaient coûté 35 millions d'euros il y a dix ans, mais cette filière de traitement des déchets ne s'est jamais avérée rentable. Histoire d'un véritable fiasco.

A l'origine, l'ambition de l'intercommunale d'Itradec était de traiter par biométhanisation à Havré les déchets ménagers des quelque 470 000 habitants des région de Mons-Borinage et du Centre. Le projet est séduisant car le principe de la biométhanisation est de produire du gaz méthane et du compost au départ de la putréfaction de déchets. Mais bien vite un problème se pose. Que faire du « fluff » c'est-à-dire la partie des déchets non putrescibles (le papier, le bois ou encore le plastique).

Initialement, il était prévu que ce type de déchets sert comme combustible de substitution dans les cimenteries. Mais cela ne s'est jamais fait à cause à priori de problèmes techniques. Résultat : Itradec a été forcée de mettre en décharge des centaines de tonnes de « fluff ». Coût de l'opération : plus d'un million et demi d'euros par an.

Mais le sort s'est également acharné sur Itradec. Le 30 juillet dernier, une partie des installations ont été victimes d'un incendie.

Conséquence de tout cela : les responsables de l'intercommunale hennuyère viennes d'annoncer en désespoir de cause avoir conclu un accord avec leurs homologues d'Ipalle (Wallonie picarde) pour qu'à terme l'intégralité des déchets ménagers des régions du Centre et de Mons-Borinage soient brûlées dans l'incinérateur de Thumaide (entité de Beloeil). Quant à Itradec, elle va maintenant essayer de valoriser ses coûteuses installations en attirant des investisseurs privés sur le site pour poursuivre par biométhanisation la production de digestat ou de compost ainsi que de biogaz. On peut parler d'un triste constat d'échec!

Xavier MOULIGNEAU



Communiqué de presse des riverains, mai 2012

ITRADEC a été un échec sur toute la ligne.

Elle a d'abord été un échec politique.

A peine créée, son président Didier Donfut, porteur du projet, a accepté le dialogue avec les riverains mais sans jamais envisager de modifier son projet initial,==> se contentant d'assurer aux riverains qu'ils n'auraient à subir « Ni bruit, ni odeurs, ni fumées ».

Elle a été un échec citoyen.

Le Comité de Défense des Bruyères a présenté un projet alternatif citoyen, visant essentiellement à déplacer l'usine TMB dans le zoning Nord de Ghlin-Baudour, sur un terrain éloigné de toute habitation et permettant de transporter la fraction des déchets triée appelée « Fluff » vers les cimenteries d'Obourg par barges, procédé bien plus écologique. Cette proposition alternative avait pour but d'éviter à l'ensemble de la population de subir les nuisances qu'occasionne inéluctablement ce genre d'industrie.

Elle a été un échec démocratique.

Lorsque deux projets sont mis en concurrence (celui d'Itradec et celui du CDB), la loi impose de les faire analyser par un bureau d'études indépendant. Le bureau Gosselin & Drumel fut chargé de cette mission. A la lecture de leurs conclusions, on pouvait remarquer que les gestionnaires de l'IDEA avaient délibérément torpillé notre projet en n'attribuant pas un terrain compatible pour l'accueillir.

Pourtant, tant l'auteur de l'étude d'incidence que le CWEDD (comité wallon pour un environnement et un développement durable, chargé de conseiller le Ministre, ont signalé que « notre alternative était tout-à-fait intéressante et méritait d'être étudiée ».

Elle a été un échec technologique.

Autant le dire tout de suite, cette usine n'a jamais fonctionné correctement et aucun objectif n'a jamais été atteint, même de loin! Juste avant qu'elle ne soit détruite par le feu, son bilan annuel de fonctionnement(*chiffres officiels de 2006*) montrait que près de 80% des déchets triés finissaient ensuite en décharge. A quoi servait-il de les trier avant si c'était pour les re-mélanger ensuite dans un centre d'enfouissement technique? Quant aux deux unités de bio-méthanisation, elles produisaient 3.200.000 Kw/h sur l'année mais 66% étaient auto-consommés pour son fonctionnement. Dix ans après sa construction, en 2012, une des deux installations n'a jamais été utilisée!

Pour terminer sur ce chapitre, il était prévu que les déchets verts sortant de l'unité de bio-méthanisation seraient transformés en compost pour être revendus aux fermiers du coin afin d'être épandu sur les champs! Sans doute une bonne idée au départ mais qui, techniquement et légalement ne pouvait réussir. Les grands spécialistes d'Itradec auraient dû le savoir car trier mécaniquement les déchets ne permettait absolument pas d'isoler les déchets bio-méthanisables des autres de façon correcte. On ne pouvait dès lors pas parler de compost mais de digestat, rempli de plastiques divers, de morceaux de verre et de cailloux. Aucun agriculteur digne de ce nom n'aurait jamais accepté de polluer ses propres champs pour permettre à Itradec de réaliser ses inepties.

Elle a été un échec financier.

Elle devait coûter 20 millions d'euros, venant en partie de fonds européens du FEDER et de la Région Wallonne. Une dernière partie étant à la charge d'Itradec, donc de l'IDEA, donc des contribuables de la zone Itradec. Mais, à force de ne pas fonctionner, elle en a coûté le double, soit près de 40 millions d'euros!

Des échecs, un scandale!

Après l'incendie et la destruction du centre de tri, qu'il faut bien mettre sur le compte de multiples négligences (un camion qui n'avait pas à être là, pas de système de détection d'incendie, pas d'eau en suffisance pour éteindre l'incendie puisque les pompes ne fonctionnaient pas), on ne peut que parler de scandale.

C'est avant tout un scandale social et humain!

Plonger des centaines de riverains dans un enfer pestilentiel suivant la direction des vents pendant plus de dix ans, au point que ces riverains soient condamnés à vivre les fenêtres closes pour éviter la puanteur dans leur habitation. Ne plus être capable de profiter de leur jardin sans porter un masque sur le nez, ne plus pouvoir inviter des amis à partager un barbecue parce qu'ils ne connaissent pas la direction des vents, c'est un scandale à notre époque!

Napoléon 1er, le 15 octobre 1810 a promulgué un décret « obligeant d'éloigner les manufactures aux odeurs nauséabondes et incommodantes des quartiers d'habitations »!

200 ans plus tard, un homme politique, s'étant auto-proclamé « expert en environnement », a tout fait pour implanter ce type d'industrie au cœur de trois hameaux comprenant plusieurs centaines de personnes qui vivaient, jusque-là, paisiblement. Ce scandale humain a un responsable bien identifié!

C'est aussi un scandale financier!

Le plan d'investissement portait sur 20 millions. L'usine en aura coûté 40! Et il ne s'est trouvé personne parmi les politiques pour dénoncer ce gaspillage!

C'est enfin un scandale écologique régional!

Après avoir tant investi de deniers publics, nous n'en sommes encore nulle part dans la politique de gestion des déchets. Depuis la fin incendiaire du centre de tri, on se contente uniquement de collecter les déchets chez les particuliers, de les déverser sur une plateforme en béton durant quelques jours, voire quelques semaines, de les recharger dans des camions plus gros pour les amener au pied d'un incinérateur situé à Thumaide.

Le Comité de Défense des Bruyères est profondément affligé de voir le manque d'intérêt et le manque d'action dont font preuve les gestionnaires de l'IDEA en la matière. L'usine TMB de Havré n'a jamais fonctionné mais, entretemps, aucun travail de recherches n'a jamais été commandé pour trouver d'autres solutions, plus écologiquement responsables. Pourtant, les exemples ne manquent pas ailleurs.

Les gestionnaires de l'IDEA ont, jusqu'à présent, préféré se cacher derrière le projet ITRADEC, avec une usine qui ne pouvait pas fonctionner car nous ne croyons pas aux usines miracles qui trient les déchets. Cela ne marche nulle part. De nombreuses usines de ce type ont déjà été construites en Belgique et en France. AUCUNE ne fonctionne correctement et certaines, comme à Montpellier ont pris feu comme à Havré!

Les gestionnaires de l'IDEA ont choisi la facilité il y a 20 ans en écoutant des industriels qui leurs disaient : « Laissez vos citoyens mélanger tous leurs déchets dans une seule poubelle, nous les trierons pour eux ! »

Prendre ses responsabilités n'aurait-il pas été d'investir dans la pédagogie et l'éducation des citoyens sur le tri sélectif des déchets ? Non, lorsque le Comité de Défense des Bruyères a émis cette idée à l'époque, il s'est vu répondre que les citoyens n'étaient pas assez « responsables et volontaires » que pour trier correctement leurs déchets. Il est vrai qu'à l'époque, il était plus facile de faire confiance à une entreprise privée vendant ce type d'usines miracles que de se lancer dans un programme éducatif à grande échelle ! C'était, bien entendu, aussi l'intérêt du secteur privé que de laisser la population en dehors de sa responsabilité citoyenne...

Il faut alors se poser la question de savoir si les Allemands, qui trient correctement leurs déchets depuis longtemps sont plus intelligents que les Wallons des environs de Mons et du Centre ou si ce sont les politiciens et gestionnaires publics de cette région qui sont moins compétents que leurs homologues allemands pour conduire une politique cohérente en vue du traitement des déchets ?

Aujourd'hui, ces « responsables écologiquement irresponsables » vont continuer dans cette voie en s'associant à une entreprise privée. Le terme « entreprise privée » signifie automatiquement qu'elle générera des bénéfices pour ses actionnaires. Il n'y a que dans le secteur public que l'on peut se permettre de gaspiller 40 millions d'euros et d'être applaudi!

Alors, on prépare le terrain en employant des termes révélateurs. Le coût-vérité des déchets ! Magnifique expression mais qui heurte tous ceux qui ont vécu notre lutte contre l'implantation de l'usine miracle à Havré !

Ce n'est pas tellement le mot « coût » qui nous gêne mais plutôt le mot « vérité » venant de la bouche même de ceux qui nous ont toujours menti et qui ont triché tout au long de la procédure du choix entre le projet ITRADEC et notre projet alternatif.

Ce qu'ils ne vous diront pas et qui n'apparaîtra jamais dans les comptes, c'est que dans ce « coût vérité », il faudra comptabiliser le coût de leurs erreurs de gestion, le coût de leurs erreurs stratégiques, le surcoût de la « non pédagogie » faite auprès des citoyens, le coût des bénéfices engendrés par la société privée qui sera distribuée à ses actionnaires. Et cette part du coût-vérité, si elle est difficilement chiffrable, elle représentera pourtant une part importante de ce fameux « coût vérité ».

A noter qu'il faudra probablement aussi rembourser une partie des fonds européens reçus pour le projet ITRADEC. HYGEA étant maintenant une intercommunale mixte et les sommes reçues n'ayant plus rien à voir avec le projet initial d'ITRADEC!

CHAPITRE XIII

Usine de TMB-Méthanisation de Cadix *Miramundo*

Inaugurée en 2000







Miramundo (2000)

"Nada de la proclamado se ha cumplido: **Rien de ce qui avait été promis ne s'est réalisé.**"

L'usine de TMB-Méthanisation de Cadix s'annonçait comme la plus moderne et la plus grande d'Europe en matière de traitement et de recyclage des déchets. Sa mise en service était prévue en septembre 2000.

Un article de El Pais de 1998 la décrit ainsi : « cette usine, qui permettra la fermeture de toutes les décharges incontrôlées, s'annonce comme l'installation de ce type la plus moderne d'Europe. Avec un investissement de 5000 millions de pesetas – 3000 des fonds européens et 2000 des collectivités – l'usine comprend un nouveau système de fermentation qui permettra la production d'un compost de haute qualité. De plus elle produira de l'électricité par cogénération à partir du biogaz généré. »

Mais le bilan, depuis sa construction, est bien loin des espérances et promesses initiales.

Des riverains et associations de défense de l'environnement dénoncent depuis près de dix ans un **scandale financier et environnemental sans précédent**: l'usine n'aurait jamais fonctionné, faute de pouvoir être mise en route en raison d'une mauvaise conception. Ils dénoncent un « délit écologique et une agression environnementale ». Source : El Pais, « La mayor planta de basuras de Cadiz comenzara a funcionar en un mas », 11 juin 2004.

En effet, selon de multiples articles de presse et différentes associations locales, l'usine de TMB-Méthanisation de Cadix n'aurait jamais produit ni compost, ni biogaz : « Miramundo (Medina Sidonia), se ha convertido en un macrovertedero que no composta, no biometaniza, no cogenera electricidad: un absoluto fiasco : Miramundo s'est transformée en une giga-décharge où l'on ne composte rien, où l'on ne biométhanise rien, où l'on ne génère aucune électricité : un véritable fiasco." Source : Carta al Presidente de la Diputacion procincial, janvier 2008.

Et l'association dénonçant ce scandale de rajouter (comme un étrange rappel de ce que l'on retrouve sur toutes les usines de ce type) : "Nada de la proclamado se ha cumplido : Rien de ce qui avait été promis ne s'est réalisé."

Le scandale environnemental est considérable: l'exploitant n'a jamais pu traiter les déchets ménagers : ainsi, les déchets sont enfouis bruts, sans traitement, dans la décharge attenante à l'usine (Miramundo). Il s'agit là d'une infraction grave à la législation européenne, qui interdit l'enfouissement brut des ordures ménagères, afin de préserver l'environnement. *Source : El Economista, 7 avril 2008.*

Cette décharge, Miramundo, est devenue la plus grande d'Europe avec 5 millions de tonnes de déchets enfouis.

Fort heureusement, le site est situé à plusieurs kilomètres des premières habitations et lieux d'accueil du public, évitant par là même des nuisances graves.

Malgré les promesses répétées de l'exploitant et de la collectivité de mettre en route le tri et le compostage, l'enfouissement direct des déchets a perduré.

En 2008, l'Union Européenne lance une enquête sur ce site. Les instances européennes ont exigé comme première action la captation du biogaz sur la décharge : à défaut d'une usine de méthanisation qui fonctionne, le biogaz devra être à minima capté dans la décharge pour limiter les atteintes à l'environnement (effet de serre)... Source : Diariosur, « La UE investiga el vertido incontrolado de Ceuta en el vertedero de Miramundo », 4 mai 2008.

Un bien triste constat, pour une usine qui devait « mettre fin aux décharges incontrôlées »...pour aboutir à la formation de la plus grosse décharge européenne!

Quelques chiffres:

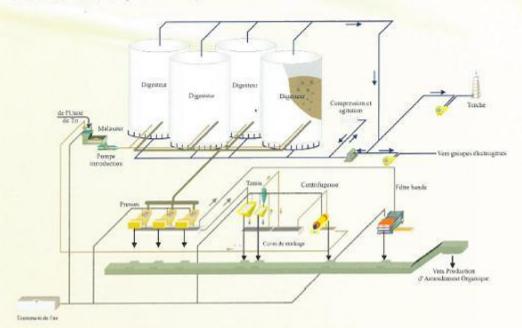
Usine de TMB-Méthanisation de Cadix :

- Capacité de traitement : 210.000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles, dont 115.000 tonnes introduites dans les digesteurs.
- -Réalisation : VALORGA
- Digesteurs : 4 digesteurs
- -Implantation : Hors zone urbaine (absence totale d'habitation et d'entreprises à plusieurs kilomètres du site).

L'USINE DE CADIX

(Espagne)

L'usine est en cours de construction. Ce site traitera 210 000 tonnes par an de déchets ménagers. Après tri mécanique et manuel, 115 000 tonnes seront introduites en méthanisation. La mise en service de l'usine est prévue en septembre 2000.



· Capacité de traitement :

115 000 t/a en méthanisation

· Volume des digesteurs :

4 x 4 000 m³

· Composition des déchets :

Déchets ménagers bruts

· Temps de séjour :

25 jours minimum

Production de biogaz :

145 Nm3/t entrant dans les digesteurs

Rendement spécifique en méthane :

200 - 250 Nm3/t MSV entrant dans les digesteurs

Utilisation du biogaz :

Production d'électricité et de chaleur





EL PAIS

La mayor planta de basuras de Cádiz comenzará a funcionar en un mes

El Pais Cádiz11 JUN 2004

La Mesa Provincial de Residuos de Cádiz -integrada por la Junta, la Diputación, los ayuntamientos y organizaciones ecologistas y sociales- acordó en la reunión que celebró la tarde del miércoles que la planta de tratamiento, compostaje y reciclaje de basuras de Miramundo, situada en el término municipal de Puerto Real, comience a funcionar el próximo 20 de julio. Los integrantes de la mesa decidieron esta fecha ante la advertencia de Ecologistas en Acción de que denunciarían este organismo ante la Unión Europea por supuesto "delito ecológico y agresión mediambiental" por no poner en marcha una planta que se ha convertido, según denuncian, en el gran vertedero de Europa, donde se acumulan más de 3 millones de toneladas de basuras putrefactas desde hace años.

La planta de Miramundo -la más grande de la provincia de Cádiz- fue construida hace cinco años. Costó más de 30 millones de euros, de los que 18 correspondieron a subvenciones concedidas por la UE. Sin embargo, la mesa de residuos de Cádiz -que llevaba dos años sin convocarse- no acordó hasta su reunión del miércoles la fórmula de gestión por parte de las administraciones.



Ecologistas en Acción exhorta al cierre de los tres vertederos de residuos urbanos de Cádiz sin autorización

19.10.07 - 14:22 LA VOZ CÁDIZ Vota 0 votos

OpinaVer comentarios (0)ImprimirEnviarRectificar



Cigüeñas en el vertedero de Miramundo. | Antonio Vázquez

Ecologistas en Acción ha advertido hoy de la necesidad legal de cerrar los tres vertederos de residuos urbanos de la provincia de Cádiz a partir del 31 de octubre si no cuentan con la exigible Autorización Ambiental Integrada (AAI). A través de un comunicado, la organización conservacionista ha informado de que hoy entregaron a la Delegación Provincial de Medio Ambiente de Cádiz un escrito exhortando al cierre de los tres vertederos y plantas de compostaje con que cuenta la provincia (Miramundo, Jerez y Los Barrios) que no cuenten con la mencionada autorización. Ecologistas en Acción ha explicado que se trata de un requisito legal obligatorio en cumplimiento de la Ley 16/2002 de Prevención y Control Integrado de la Contaminación, que traspone la Directiva 96/61/CE (IPPC).

Esta ley exige a las instalaciones afectadas tener tramitado antes del 1 de enero de este año la AAI y disponer de la Autorización Ambiental a partir del 30 de octubre próximo, sin prórroga de ninguna clase.

Consultada la web de la Consejería de Medio Ambiente, entre las 47 instalaciones de la provincia de Cádiz que han iniciado el expediente de solicitud, no se encuentra ninguna de las relativas a la gestión de residuos urbanos, según la organización, lo que quiere decir que a partir del miércoles 31 de octubre deberán cesar en su actividad "o situarse al margen de la Ley".

A juicio de la asociación, la situación que se va a crear es "gravísima" y motivo de la solicitud que Ecologistas en Acción ha realizado para resolver el problema y para que el Consejo Provincial de Medio Ambiente se reúna "a la mayor brevedad".

Ecologistas en Acción tiene la determinación de enviar una queja a la Comisión Europea por el incumplimiento de la legalidad en lo relativo a la transposición de la Directiva europea.

el**Economista.es**



Cádiz.- Ecologistas denuncian en la UE el ''incumplimiento del derecho comunitario'' del vertedero de Miramundo

7/04/2008 - 15:06

<u>Unesa confía en que bruselas dictamine que el decreto del co2</u> "vulnera el derecho comunitario" (11/03)

Ecologistas en Acción indicó hoy que presentó una denuncia ante la Dirección General de Medio Ambiente de la Unión Europea (UE) "por la acumulación de ilegalidades que arrastra la gestión del vertedero de residuos urbanos de Miramundo", en el término municipal de Medina Sidonia (Cádiz).

CÁDIZ, 7 (EUROPA PRESS)

En un comunicado, los ecologistas aseguraron que este vertedero "continua acumulando basura urbana sin ningún tipo de tratamiento, contraviniendo toda la legislación comunitaria en materia de residuos, sin que la Consejería de Medio Ambiente haya procedido a la corrección de esta insostenible situación, que lleva arrastrándose demasiados años".

Según Ecologistas en Acción, el compostaje de la fracción orgánica de la basura "no se realiza, con lo que la basura en bruto se vierte en nuevos frentes de depósito". Además, añadió que la planta de biometanización que debería haber tratado el gas metano para obtener energía eléctrica, "nunca ha funcionado".

Asimismo, añadieron que la Autorización Ambiental Integrada que fue concedida por la Delegación Provincial de Medio Ambiente el 30 de octubre del año pasado, "estaba completamente injustificada, ya que no cumplía los mínimos requerimientos de tratamiento de las basuras que son exigibles a una planta de gestión de desechos urbanos", por lo que indicaron que han presentado recurso de alzada a la propia Consejería de Medio Ambiente.

Por otra parte, Ecologistas en Acción manifestó que ha pasado más de dos años sin que se reúna la Mesa Social de residuos, "donde se debieran haber debatido estos problemas, con una recepción anómala de basuras de otras procedencias, con amenazas de privatización del ente gestor (biorreciclaje), con una financiación con fondos comunitarios nunca aclarada y con una inhibición clara de la acción sancionadora por parte de la Administración ambiental".



La UE investiga el vertido incontrolado de Ceuta en el vertedero de Miramundo

La organización Ecologistas en Acción ha llevado al vertedero gaditano ante la Justicia europea por vulnerar la normativa comunitaria en gestión de residuos El cierre, advierten desde Septem Nostra, dejaría a la ciudad autónoma sin un lugar donde verter ya que nadie más acepta la basura sin tratamiento ni separación

04.05.08 - J. SAKONA ★★★★★



UNIDOS. Leticia Baselga, acompañada de miembros de Septem Nostra y Guelaya. / SKN

El vertido indiscriminado y sin separación ni clasificación de la basura de Ceuta para su posterior traslado a la Península, al vertedero de Miramundo, en Medina Sidonia, tiene sus días contados. La Unión Europea investiga una denuncia de Ecologistas en Acción contra este gigantesco vertedero que nació como un ejemplo a seguir y que hoy se sienta en el banquillo de los acusados por incumplir la normativa europea por culpa, entre otros factores, de la Ciudad Autónoma de Ceuta cuyos residuos sólidos urbanos (RSU) acepta sin tratar ni separar ni clasificar.

Así las cosas, la Comisión Europea ha aceptado la denuncia de Ecologistas en Acción contra la Autorización Ambiental Integrada al vertedero de Miramundo. Y es que el 30 de abril finalizó el último plazo de la Directiva sobre Prevención y Control Integrados de la Contaminación (IPPC) para que las instalaciones industriales obtengan su autorización ambiental integrada (AAI), un permiso imprescindible para poder operar en la UE. El 30 de octubre del año pasado la Delegación Provincial de Medio Ambiente de Cádiz concedió de manera incomprensible la AAI al vertedero de Miramundo, «sin que éste hubiera cumplido ninguno de los requisitos que exige la ley IPPC», aseguran desde Ecologistas en Acción, que presentó recurso de alzada contra la Consejería y elevó una queja ante la Unión Europea. Con fecha 7 de abril de este año, la Comisión Europea ha registrado esta denuncia y la ha asignado a la Dirección General de Medio Ambiente.

«El vertedero acepta los residuos sin ningún tratamiento, no funciona la planta de compostaje previo ni la de biometanización e incumple toda la normativa de residuos», señalan desde Ecologistas en Acción. Motivos más que sobrados para que la Comisión Europea decretase el cierre de Miramundo que acumula cinco millones de toneladas de basura, Y en ese caso Ceuta tendría un serio problema.

Reciclaje forzado

«Ningún otro vertEdero aceptaría la basura sin tratamiento de Ceuta, no pueden», explica Leticia Baselga, responsable de residuos de la ejecutiva nacional de Ecologistas en Acción advirtiendo que «si lo cierran Ceuta se encontraría con que no tiene dónde depositar su basura». «Estamos ante el absurdo, tiramos juntas las peladuras de patata, el plomo y las pilas cuando sería más barato y más rentable tratar la basura», lamenta la responsable ecologista.

Baselga, que ha visitado Ceuta para impulsar la acción conjunta de Septem Nostra Guelaya, las dos asociaciones vinculadas a Ecologistas en Acción en Ceuta y Melilla, instó a la Consejería de Medio Ambiente a prepararse para la separación se residuos «cuanto antes» en previsión de un cierre que consideran inevitable y sólo cuestión de tiempo. «La separación de residuos y su tratamiento es más barata y además es rentable, se puede sacar dinero de la basura», recuerda.

Posible sanción a Ceuta

La portavoz ecologista no descartó la posibilidad de que la Unión Europea sancione a Ceuta por la carencia de políticas medioambientales, concretamente en la gestión de RSU, y por seguir vertiendo al mar, problemas ambos que no estarían solucionados antes de 2012. Baselga sí advirtió que cualquier sanción comunitaria llegaría a través del Estado.



Carta al Presidente de la Diputación provincial

Enero de 2008, por Cádiz | Visitas: 1601



A/A Francisco González Cabaña, Presidente de la Excma. Diputación Provincial de Cádiz:

Deseamos manifestarle nuestra inquietud e insatisfacción por la situación en que se encuentra la gestión de los residuos urbanos en nuestra provincia, así como la necesidad de que las Administraciones ofrezcan soluciones a la parálisis que muestran todos sus indicadores.

El Plan Provincial de Gestión se ha demostrado obsoleto, los objetivos de reciclado y compostaje no se cumplen y la instalación estrella que debería haber sido el referente en cuanto a la óptima gestión, Miramundo (Medina Sidonia), se ha convertido en un macrovertedero que no composta, no biometaniza, no cogenera electricidad: un absoluto fiasco.

Recordamos sus palabras en 1999: Miramundo no es sólo una planta pionera en España de tratamiento de residuos, es además el centro neurálgico donde los residuos de los municipios a los que da cobertura reciben un tratamiento integral, hasta alcanzar un aprovechamiento casi total de los mismos. Haber llegado hasta aquí, a la cabeza de España con una planta de estas características debe ser un orgullo para todos los gaditanos.

Nada de lo proclamado se ha cumplido. La perseguida tarifa única para todos los municipios con la gestión de la basura consorciada no se ha logrado. El compostaje de la fracción orgánica es inexistente (Miramundo) o minoritario (Las Calandrias, Los Barrios). La mesa social de residuos que debería haber sido el órgano de participación y control, no se reúne y nuestra reiterada solicitud para que lo haga no recibe respuesta. La entrada en vigor de la Ley de Prevención y Control Integrado de la Contaminación, con la obligatoria Autorización Ambiental Integrada, no ha supuesto mejora alguna hasta la fecha para las instalaciones de tratamiento.

De la financiación de las plantas de reciclado, en particular los 3.000 millones de las antiguas pesetas para Miramundo (fondos Pomal, Programa Operativo Local), nunca se ha ofrecido información diáfana.

En cuanto a la pretensión de que el órgano mancomunado para la gestión de los residuos urbanos, Biorreciclaje, contara siempre con mayoría de capital público, no tenemos garantías de que esta salvaguarda sea un hecho en la actualidad, dados los esfuerzos privatizadores emprendidos.

Con el relevo en la responsabilidad del área de medio ambiente de la Diputación Provincial se dispone de una oportunidad para enderezar este rumbo completamente perdido. El cese debe hacerse extensivo a los dos responsables de este desaguisado, que son Antonio Fernández y Antonio Ramírez, los máximos culpables en sus respectivas áreas jurídica y política del caos al que hemos llegado en los desechos en el consorcio gaditano. La renovación en la responsabilidad gestora, el nuevo Plan Director Andaluz de Prevención y Gestión de los Residuos Urbanos y el nuevo Reglamento de Residuos que introduce la Ley GICA, son elementos indispensables para empezar a abordar con seriedad el problema.

Como medida más urgente, junto a la destitución de los señores arriba señalados, le reiteramos la solicitud para que convoque sin más dilaciones la mesa social provincial de residuos, donde podamos establecer las líneas maestras de resolución de este impasse absoluto en que nos encontramos.

CHAPITRE XIV

Usine de TMB-Méthanisation de Tahiti

Tamara'a nui

Inaugurée en 1991

Tahiti

Tamara'a nui (1991)

- Caractéristiques de l'usine

Usine de traitement des déchets urbains : Tamara'a Nui, Tahiti -Polynésie Française, Maître d'ouvrage : SA Tamara'a Nui, Projet : Usine de Traitement des Déchets Urbains

Type de montage : Maître d'ouvrage privé dans le cadre d'une convention de service avec le SITOM (Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères)

Description : Usine de traitement des déchets urbains et spéciaux faisant appel à 2 filières complémentaires en vue d'une réduction maximale des volumes des résidus ultimes et d'une valorisation optimale, comprenant

- * une chaine primaire
- * un atelier de réception des effluents liquides
- * une unité de méthanisation, valorisation par production d'amendement organique pour les sols, valorisation par conversion énergétique du biogaz
- * une unité d'incinération, valorisation énergétique, production d'électricité

Montant : 3 Milliards de F.CFP, Conception : SA VALORGA

- La courte histoire d'un fiasco

En 1986 le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères de Tahiti a décidé de construire une usine de TMB-Méthanisationsur ordures ménagères, avec incinération des refus. Le prestataire ne propose pas le devis le moins cher par rapport aux autres constructeurs, mais il remporte le marché après avoir expliqué au syndicat qu'avec son procédé, le traitement des déchets ne couterait rien aux communes puisque l'usine s'autofinancerait avec la vente des sous-produits.

Fin 1988 la première pierre de l'usine de Tamaraa Nui est posée. Son lancement est prévu en 1990. Elle est finalement inaugurée et mise en route en juillet 1991.

Rapidement les problèmes s'accumulent : mauvais triage des ordures ménagères, rendement de la méthanisation insuffisant, compost chargé en plomb ou en plastiques, nuisances olfactives pour les riverains... Les articles de presse (joints) sur l'usine sont édifiants.

L'usine est définitivement fermée par les pouvoirs publics en mai 1993, elle sera ensuite démantelée.

Elle aura fonctionné moins de deux ans : beau fiasco.

USINE DE TRAITEMENT DES DECHETS URBAINS TAMARA'A NUI

TAHITI - POLYNESIE FRANCAISE





Maître d'Ouvrage : S.A. TAMARA'A NUI

Projet : U.T.D.U. (Usine de Traitement des Déchets Urbains)

Type de montage : Maître d'ouvrage privé dans le cadre d'une convention de service avec le SITOM (Syndicat Intercommunal pour le

Traitement des Ordures Ménagères)

Description sommaire:

Usine de traitement des déchets urbains et spéciaux faisant appel à 2 filières complémentaires en vue d'une réduction maximale des volumes des résidus ultimes et d'une valorisation optimale.

Comprenant:

- Une chaîne primaire
- Un atelier de réception des effluents liquides
- Une unité de méthanisation, valorisation par production d'amendement organique pour les sols, valorisation par conversion énergétique du biogaz
- Une unité d'incinération, valorisation énergétique, production d'électricité



Société d'Etudes et de Développement Polynésienne

BP 5109 - 98716 Pirae - Tahiti - Polynésie Française - Tél (689) 41 48 88 - Fax (689) 43 28 78 - e-mail : sedep@sedep.pf

REFERENCES: TRAITEMENT DES DECHETS

USINE DE TRAITEMENT DES DECHETS URBAINS TAMARA'A NUI

TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE





1990 - 1992 Date:

Montant du projet : 3 Milliards F.CFP

Mission de SEDEP : - Entreprise générale pour la conception / réalisation des

stations de transfert

Entreprise générale pour la conception / réalisation des

n°1) Ouvrages, constructions et équipements communs

n°2) Chaîne primaire de tri - broyage

n°5) Production de vapeur, traitement des fumées, stockage de biogaz et production d'énergie électrique à partir de vapeur et de biogaz

nº6) Chaîne de maturation et de conditionnement de l'amendement organique

n°7) Atelier de réception et de pré traitement des boues organiques de vidange et des huiles usées

- En co-traitance avec la S.A. VALORGA, conception / réalisation du lot :

n°3) Méthanisation et chaîne d'affinage



Société d'Etudes et de Développement Polynésienne

BP 5109 - 98716 Pirae - Tahiti - Polynésie Française - Tél (689) 41 48 88 - Fax (689) 43 28 78 − e-mail : sedep@sedep.pf

acifique QUIS'ENDETTE S'ENRICHIT

MENSUEL d'INFORMATION et d'ECONOMIE



3' année, N' 25 - MAI 1993

Wallis & Nouméa 600 ctp - TAHITI et ses iles : 500 cfp

DOSSIER du MOIS

et après avoir envoyé une mission d'étude en Métropole pour visiter des installations représentatives des divers concurrents. constate qu'aucune offre ne répondrait d'une manière absolument satisfaisante au problème. Il déclare le concours infructueux, mais sélectionne les trois meilleurs concurrents auxquels il adresse un appel d'offres. Le procédé est cette fois imposé dans son principe: des stations de transfert et une unité centralisée mixte (incinération méthanisation ou compostage).

Le 3 octobre 1986 le SITOM retient le groupement SEDEP,

VALORGA, LAURENT BOUILLET INGENIERIE pour négocier les conditions de la réalisation de son programme. Il faut mentionner ici que le devis du groupement SEDEP Valorga LBI n'était pas le plus éco nomique, mais que le SITOM s'est engagé envers ce groupe unique ment après que son président, M. Auroy, eut expliqué au conseil d'administration qu'avec Tamaraa Nui, le traitement des ordures ne coûterait rien aux communes ni au territoire, puisque l'usine s'autofi : nançait avec les ventes de sous-produits.

Le 19 décembre 1986, la société Tamaraa-Nui est créée par les membres du groupement adjudicataire et est agréée comme interlocuteur par le SITOM. A l'époque, la commune de Papeete, le SITOM et le Territoire contrôlaient 42% de Tamaraa Nui, des partenaires privés métro 27.4% et des partenaires privés de Tahiti (dont la SEDEP) 30,6%. Entre-temps, les nouveaux apports en capitaux ont légèrement modifié la structure. La SEDEP ne serait plus que tenante à environ 7%. Alors, s'il faut réinjecter de nouveaux capitaux lou en cas de faillite, rembourser des dettes).



Le "Mont Poubelle" derrière l'usine vu d'en haut. Selon le SITOM, il sera longtemps "un problème majeur" et devra être enlevé. (pn "Les Nouvelles"

ce seront en partie les contribuables (communes et Territoire), qui seront sollicités.

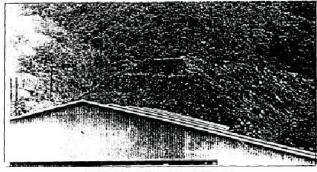
Le 26 juin 1987, par convention avec le SITOM -agréée par l'autorité de tutelle- la société Tamaraa Nui s'engage à prendre à sa charge la réalisation et l'exploitation de six stations de transfert et d'une usine mixte de traitement des déchets urbains. Le montant de l'investissement sec de l'usine est le même que celui du projet proposé au concours par le groupement SEDEP, VALORGA, LBI, soit 4.97

milliards Fefp , Les tarifs de traitement sont fixés par la convention. Selon le discours du Préstdent Teuira l'époque, la convention est explicite: Tamaraa-Nui fait le tri des ordures et assure le fonctionnement des stations de transfert. Aussi, il est spécifié que le transfert des ordures vers Tamaraa-Nui sera fait de nuit dans des camions recouverts de filets.

Le 6 décembre 1988 eut lieu la pose de la première pierre de la station de transfert de Mahina et de l'usine de traitement dans la vallée de Tipaerui...

Le catalogue "Tamaraa-Nui" de cette époque, qui résume les accords signés, spécifie bien:

"Si le but prioritaire à alteindre est, bien entendu, l'élimination la plus parfaite possible de l'ensemble de tous les déchets qui nous encombrent, le second objectif est de réaliser cette élimination au moindre coût. Pour ce faire, à travers ses stations de transfert et le traitement mixte, le projet de Tamarna-Nut a recherché la meilleure valorisation possible des sous-produits. Pour l'incinération et la méthanisation (en puissance garantie) la production



Le "Mont Poubelle vu de loin le 12 mars. Depuis, il a atteint 80 mètres de haut (м лач)

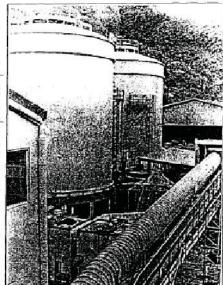
DOSSIER du MOIS

d'électricité: 18.5 millions de kwh par an au minimum. La méthanisation apportera en plus 20.000 tonnes de base organique par an. Par ailleurs le truitement des ferrailles permettra, en faisant disparaître les "monstres", d'exporter les ferrailles compressées et cisaillées ainsi que l'aluminium fondu en lingots.

Les recettes apportées par la vente de ces sous produits per mettent de faire face aux coûts de fonctionnement de l'usine et aux charges d'inves tissement. C'est ce qui a permis à une société privée. Tamaraa-Nut, de prendre à son compte le traitement des ordures en conces sion. Les investissements et l'exploitation sont ainsi entière ment à sa charge. Elle s'engage à respecter un coût de traite ment pour les communes. C'est le deuxième avantage de la for mule choisie, le premier étant d'assurer en toute fiabilité et dans le respect de l'environnement, l'élimination de tous les déchets dans les conditions spécifiques à

Note: Le prix de vente de l'électricité de Tamaraa-Nui à l'EDT est lié à celui celui de la "houille blanche". c'est à dire de l'hydro-électricité produite par les centrales de Marama-Nui. Selon des mauvaises langues, le réajustement à la hausse de ce tarif à l'intérieur du cocktail de prix EDT en 1992 aurait été fait pour aider Tamaraa-Nui qui se serait vite

Tahili . (cic)



Cuves du systeme Vallorga. Il faur fermer l'usine pour réparer.

rendu compte que ses coûts ne couvraient pas les dépenses. Selon l'ingénieur de Tamaraa Nut, l'usine produit un milion de KWH par mois, soit presque la moitié de la production minimum annoncée initialement.

1cr juillet 1991: Inauguration et mise en route de l'usine Tamaraa Noi

Oct. 1992: Polémique sur le compost mis en vente par Tamaraa-Nui: Sa teneur en plomb serait

Début 1993 : Des incendies répétés de la décharge de Tipaerui créent un problème de pollution majeur à Tipaerui et Papeete. Tamaraa Nui dépose plainte contre X pour "incendie volontaire".

Février 1993 : La montagne d'ordures dernère l'usine devient gigan l'esque, un vrai "Mont Poubele", les odeurs nauséabondes et des asso ciations de protestations se créent. Marche et manifestations de protestation à l'apecte.

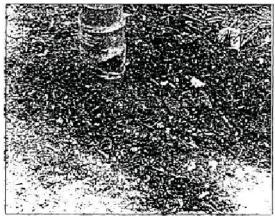
4 mars 1993 : Le conseil des Ministres donne deux mois au SITOM pour trouver un autre site de décharge que Tipaerui "jusqu'à la remise en Etat des installations de traitement de Tamaraa-Nui" et ordonne de "rétablir le sile". La date butoir sera reporté ensuite au 31 mai 1993.

Que faire ?

Désormais, après un an et demi de tâtonnements, d'ajustements, de modifications et d'ajouts d'équipement, on semble se rendre à l'évidence que l'usine de Tamaraa-Nui ne pourra traiter qu'une partie des déchets de Tahiti. D'ailleurs, le moins de déchets la compagnie traite, le plus elle gagne puisqu'elle est payée 500 Fefp par tonne traitée et 1200 Fefp par tonne qui va à la décharge!

Tamaraa-Nui se plaint d'ordures mal triées alors que c'est elle, selon le contrat de 1988, qui doit les trier. Elle se lamente de blocs moteurs dans les ordures, alors qu'elle devait les fondre pour exporter les lingots d'aluminium et la ferraille (Tamaraa-Nui a aboli en 1992 sa Jiliale Solava qui s'en chargeait). Elle dénonce l'excès de végétaux alors que ceux et devaient faire sa richesse par méthanisation. Bref, il semble que nous avons là une usine qui n'aime que les "belles" ordures...

On pourrait en rire, mais la chose est grave puisque la salubrité même de Tahiti dépend dorenavant



Le "terreau-digestal" au pieds d'un arbre planté devant les bureaux de Tamaraa Nui-plein de bouts de verre et de plastique ((4-4-48))



DOSSIER du MOIS

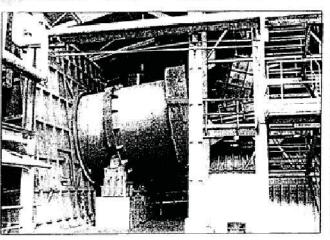
de cette usine. Or, que peut-on constater?

Si l'usine ne traite qu'une partie des ordures de Tahiti, elle ne fonctionnera donc qu'à une fraction de sa capacité et les revenus de Tamaraa-Nui ne seront que de l'ordre de cette fraction de ses prévisions, certainement insuffisants pour rembourser les emprunts et couvrir les coûts de fonctionnement.

Ainsi, si elle continue de fonctionner (et il le faudra bien), elle devra inévitablement être subventionnée fou qua

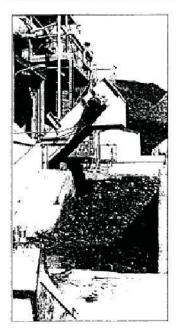
menter ses tarifs vis-à-vis des com munes, ce qui revient à la même chose) car elle sera bien incapable de s'autofinancer bien que le catalogue disait :"les recettes appor tées par la vente de ces sous-pro duits permettent de faire face aux couts de fonctionnement de l'usine et aux charges d'investis sement". la raison principale pour laquelle le SITOM et le Territoire ont choisi cette usine. D'ailleurs, de récents articles de presse insinueux dans un quotidien parlant de tarifs de 5000 Fefp la tonne pratiqués en Métropole semblent destinés à préparer en catimini le terrain pour une hausse massive des tarifs

Mais avant de taxer encore une fois le contribuable, il faudrait se rapeller qu'il y aurait iei un contrat qui n'a pas été pas respecté, une usine qui a été livrée et dont la performance est bien loin des promesses multicolores du catalogue. Si des ingénieurs où des promoteurs ont été trop optimistes, n'estce pas leur responsabilité de faire en sorte que le contrat soit respecté et le client, la communauté, ne soit pas lésée ? Bien sûr, comme toujours à Tahni, personne, aucun des Grands Chefs, Présidents ou Secrétaires ne semble se sentir responsables de cet échec, puisque le SITOM a vite trouvé un coupable idéal lors d'un conseil d'Administration en mars : "le Polynésien indiscipliné qui jette n'importe quoi dans sa poubelle" et qui semble avoir bon dos



L'incinérateur, pièce centrale de fusine (on archives)

Mais selon le SITOM, il semble que face aux graves difficultés (19 mois après la mise en route, un ingénieur parle encore de "problèmes de démarrage") Tamaraa-Nui décide dorénavant de coopérer avec ses partenaires au lieu d'occulter les difficultés comme elle l'a fait dans le passé. Ainsi, depuis le mois d'avril, le SITOM avec Tamaraa-Nui



Production de mácheter, reste de boites de conscives. Mais ou sont les kigots d'akumicum, préts à être exportes? glauntages?

reconsidère de fond en comble, étape par étape, toutes les phases du procès de traitement et toutes clauses du contrat. Du personnel va être embauché pour essayer d'assurer un tri crédible (à la place de machines coûteuses et incer taines) afin d'obtenir une qualité minima pour les sous-produits et beaucoup de bonne volonté vont essayer de remettre l'usine sur les rails.

Par contre, qu'allons nous donc faire de toutes ces ordures

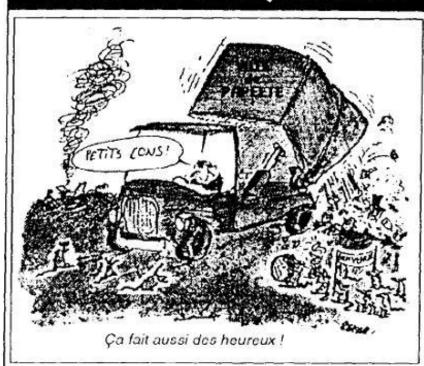
"pas assez luxe" pour Tamaraa-Nur? Paver nos iles avec ?

Voilà qui ravive le projet de l'immersion en mer profonde et à long terme -à moins que Tamaraa-Nui ne ferme ses portes- ce système devra certainement être appliqué en tandem avec l'usine pour toutes les ordures non traitées, car il n'y aura pas d'autre solution possible. à moins d'étouffer l'île de Tahiti sous ces propres déchets. Il semble qu'aussi bien la mairie de Papeete que le CESC l'ont compris, puisqu'ils se penchent déjà sur ce dossier. Il faut dire que le projet de l'immersion, tout à fait écologique. a un grand défaut par rapport à Tamaraa-Nui : il ne coûte même pas un quart de ce qu'a coûté l'usi-

La mise en place de ce système ne devrait pas être long et compliqué: Le site pour l'embarquement et le compactage est déjà existant, loin des habitations à cause des odeurs le part Phaeton en construction à Taravao. Tahiti a une entreprise pour construire les barges et l'incinérateur, le Chantier Naval du Pacifique Sud à Fare-Ute qui pleure des contrats. Et il suffit d'achèter la presse adéquate, laquelle existe depuis des années et est utilisée dans le monde entier : la "Bio-Presse". Les deux prochaines pages vous donnent les principaux éléments de ce système.

Alex W. du PREL Sources: de nombreux interviews "La Depeche" 1987, 1988. Oceanus (Woods Hole InstituteLete 1990, de

Tamaraa-Nui : toujours fermé



L'affaire "Tamaraa-Nui", le fiasco de l'usine de traitement de déchets urbains de Tahiti, se transforme en eau de boudin juridico-politico-écologico-financière et mettant en cause la salubrité de zone urbaine. Le Territoire, après avoir fermé l'usine puis s'être déclaré "incompétent", le SITOM (syndicat du traitement des ordures) et les associations écologistes se renvoient la balle et s'affrontent devant les tribunaux alors que l'Etat essaie de calmer le jeu. L'incarcération (pour une autre affaire) du promoteur de l'usine, M. Auroy, complique encore plus les choses. La veille de l'arrivée de M. Perben, Papeete croulait sous les ordures et la mairesse enterrait ses déchets au cimetière de l'Uranie (!). Le lendemain, les employés de l'usine menaçaient "d'ouvrir les vannes" des cuves. Ça sent mauvais au Paradis. A.d.P.

CHAPITRE XV

Usine de TMB-Méthanisation d'Amiens

Inaugurée en 1988



La ville d'Amiens est la première à adopter le procédé TMB-Méthanisation. Cette usine donnera lieu également à la première faillite du concepteur du procédé de TMB-Méthanisation en 1989.

Les raisons de ce fiasco sont multiples. Le compost produit est de très mauvaise qualité en raison de la présence d'une forte quantité de plastiques : à la suite de cette expérience, le compost produit à partir de déchets urbains sera stigmatisé par la profession agricole.

En effet, suite à une courte expérience de commercialisation du digestat en champagne, l'épandage de ce produit a été totalement abandonné dans les vignes, ces dernières se transformant en champs de plastiques et de verre.

Les **pannes mécaniques multiples** sur cette usine entraînent d'autre part des coûts d'exploitation élevés. Les perspectives prometteuses des débuts se voient sérieusement amputées.

Malgré tout cette usine est toujours en activité aujourd'hui. On ne peut que rendre hommage à la ville d'Amiens pour son opiniâtreté et sa volonté pour développer cette filière, malgré les difficultés rencontrées. Le compost produit, après avoir été épandu pendant plusieurs années faute d'atteindre la norme compost, est aujourd'hui mis en décharge.

CHAPITRE XVI

Usine de TMB de Farington

Inaugurée en 2010





Cette usine doit être considérée différemment des usines citées précédemment. Il s'agit en effet d'une usine de Tri Mécano Biologique, mais sans méthanisation : elle se contente de stabiliser les déchets (la production de compost étant interdite en Angleterre), procédé plus simple qu'un TMB-Méthanisation.

Pourtant, la situation est grave, car depuis son lancement en 2010, cette usine a fait de la vie des riverains un enfer, avec de graves nuisances et l'apparition de problèmes de santé préoccupants.

Feedback from Farington

REPORT OF OUR VISIT TO WASTE PLANT AT FARINGTON, LEYLAND, LANCASHIRE & OUR MEETING WITH SOME LOCAL RESIDENTS

May 30th 2012. By Stephen Brice & Jeffrey Lever

Pinkham Way Alliance (PWA) has been following the story of the Mechanical & Biological Treatment (MBT) plant at Farington for over a year. It opened in late 2010, and during the commissioning period, there were severe problems with the bio-filters (the waste industry seems riddled with Orwellian 'greening' of ordinary words, especially with the two prefixes 'bio' and 'eco').

The function of bio-filters is to provide a successful breeding home for odour-eating bacteria; they are plainly difficult to balance, particularly in terms of moisture levels, and Veolia confirmed during our visit to Southwark that they need a continuous process of tweaking. Speaking from his industry knowledge, the Veolia director remarked that Farington (which is run by the company Global Renewables) had been a 'nightmare' ever since it opened.

The principle is that air saturated with odour-producing bacteria passes through the filters and the odour is removed before the air leaves the plant. As the website of Global Renewables, says even now: "Everything happens indoors to prevent noise and odour escaping."

From its inception, there have been severe odour problems at Farington. It seemed last year that the initial faults had been rectified, but in the autumn they returned. Since then the operators have tried various

strategies, the last one being to raise the height of the 5 stacks on the building (see photo, below). The first stack has just been raised. They are also installing a Regenerative Thermal Oxygen unit. The GR website describes this as follows:

"Our process pulls air through the compost beds in order to achieve effective composting. Our investigations have shown that the most odorous air from the process is the air that is pulled through the compost beds. This is the air that will pass through the RTO unit. Industry experts recognise RTOs as being highly effective for the control of odorous emissions into the atmosphere.

This equipment uses heat to eliminate the odorous vapours produced during the composting process and only allows naturally occurring substances such as water and carbon dioxide vapours to be emitted. It is a gas powered self-contained unit that works by oxidising (heating) the air from the compost halls at temperatures up to 9500. It is designed to remove 99.7 % of the odorous compounds in this air. The unit contains ceramic beds that recover between 90 to 95% of the energy used from the oxidisation process." A Freedom of Information Act (FOI) request to Lancashire County Council revealed that, since October 2011, just under 400 complaints had been investigated. In general they had come either from residents up to a mile away from the plant – there were some from further away – or businesses in the industrial park adjoining the site. Descriptions of the smell include 'bad dustbin', 'sickly', 'wet mop', 'putrid', 'rotting bin odour', 'dirty nappy' etc.

The number of complaints to the Environment Agency in the first couple of months of 2012 is, pro rata, rather higher than to the County Council.

The weather during the visit was fairly still.



Stephen Brice had spoken to the plant's Community Liaison Officer a number of times in the early summer of 2011. However, attempts to contact her to arrange a meeting during our visit were fruitless, and we went to the site to see what we could see.

We went to the Education Centre, the circular building in the picture, and talked for about 20 minutes to the receptionist. Although the plant is called an MBT, it should be remembered that this is a generic name, and the processes there overlap with, but are not all identical to, what is proposed for Pinkham Way.

The activities at Farington are Materials Recovery and composting of various organic wastes. The plant accepts 3,000 tons of residual waste, 1,000 tons of dry recycling and 1,000 tons of green and kitchen waste per week. The residual waste is sorted – by hand, by shifts of 200 or so employees – and the recyclables are sent into the dry recycling stream (thereby, presumably, contaminating it).

We remarked that there had been some odours as we walked towards the building, and the receptionist agreed that there had been 'some small problems'. However, the smell was not as strong as at the newer Southwark Integrated Waste Facility in London, which we visited recently.

Local Residents

The FOI answers revealed that quite a number of the complaints had come from a small network of residential streets around 600 metres to the SE of the plant. A visit there proved very illuminating. We explained to the first couple we spoke to why we were there – this was lucky as their impression was that we were either Jehovah's Witnesses or selling double glazing.

Their reaction was:

"It's been a nightmare. Our lives have been taken away from us. If there are plans to put one near you, do not allow it and fight it with everything. Don't believe a word of any assurances given to you."

We were then introduced to a friend of theirs, who had been asked by the Environment Agency (EA) to keep a diary for three months, detailing any odours and their intensity, and recording any complaints she made (38 over the three months).

This lady said that, when the smell was bad, she could not go into the garden, could not open windows and could not hang washing out. (She has provided a short statement about the diary, and had given a copy to us. The statement includes a description of the loss of amenity, above.)

Other residents who had joined our discussion corroborated her experience of living near this plant. We were told that one resident had been advised by his doctor to move house, and that others who suffered from chest complaints had been told that the problems had been exacerbated by the odours. We are trying to verify these accounts.

Another resident, a former police communications manager, said that she often woke in the night; in the early morning of the 30th May she had woken and let her dog into the garden. Although her garden faces away from the plant, the smell was so strong that she almost gagged. She will also, we understand, be providing a short statement.

The residents were unanimously dismissive of the waste plant operators, who had made promises and subsequent undertakings that had not been met, and of the public authorities, both Lancashire County Council and the EA, who, they feel, had taken no notice at all of their plight.

(From a phone conversation with a former local councilor the following day, we gather that, for the first time, a formal letter has been received from the EA, finally admitting the problem, but still seeking the cause. The letter is being forwarded to us.)

The residents pointed out that the area was known in the past for heavy industry, which smelled. These residents therefore believe that they are by no means over-sensitive to smells. However, in the past, when there were problems with odours from industry, they were much more easily dealt with. The residents remarked that the plant is no more than a factory, so why could the regulator not deal more stringently with it, even by going as far as revoking the operating permit?

The smell

Although it was quite a still day, we did from time to time get a smell from the plant – sour and desiccating – it felt as though the saliva was drying in one's mouth. We smelt it while we were talking to the residents, and asked if we'd be able to talk outside when the smell was bad (today, they said, was a good day). The answer was an emphatic **NO**.

However, they did say that, perhaps since one of the stacks had been raised, the pattern of smells had changed – in that they tended to come more when there was a gusty wind – and that the smell itself had altered. The plant operators are in the process of increasing the height of other stacks in the hope of alleviating the odour nuisance. Although, on speaking to the local former councillor today, 1st June, we find that the smell has been as bad as ever, and more complaints have been registered.

Other remarks:

We stopped at a café which was probably over a mile from the plant. The owner said that the smell had been appalling, particularly last year, when there had also been a plague of flies. We will be following up the latter remark.

© 2011 Pinkham Way Alliance Limited



Residents' fury at 'broken promises' of waste firm



ODOUR ANGER: Residents packed the meeting about the smells from Farington Waste Recovery Park

By Kay Taylor Published on Wednesday 23 February 2011 09:30

Residents living next to a £320m waste recycling centre in Leyland have accused the firm running it of 'broken promises'.

More than 70 people vented their anger about the Farington Waste Recovery Park, which they blame for producing awful smells and plumes of steam, at a meeting on Monday.

The Environment Agency says it has received more than 100 complaints in the last fortnight alone - as revealed in last week's Guardian.

Residents have now called on the site's owners – Global Renewables – to get their house in order.

Admitting they'd made a 'commissioning error' which led to a release of odours that were smelt as far away as Bamber Bridge, bosses at Global Renewables now face a substantial financial penalty.

Pensioners, parents and children packed the conference room at Farington Waste Recovery Park and extra chairs were needed.

One resident, Pauline Clarke, from Croston Road, has spent more than £25 on air fresheners in the last two weeks as the damp, musty smell has filtered into her house and car.

She said: "It smells like a swamp, and it's on my curtains, my bedding, my hair. It's vile.

"It's been happening every day for the past two weeks, and at one stage it made me heave -I thought I was going to be sick, it was so bad.

"You can see the steam coming out of the chimneys."

Like many people, this was the first meeting Pauline had attended, and they were frightened about whether the smell and steam coming from the plant was affecting their health.

Others have been campaigning against the controversial plant since before it was even approved.

At earlier meetings, residents said they were told by those at Lancashire County Council, which granted planning permission for the site, that they wouldn't smell anything coming from it.

Colin Bell, 74, of Stanifield Lane, used to play on the land when he was a young boy, and also campaigned to stop the facility being built.

He said: "I think it's in the wrong place. It's too close to houses, and now we've got trouble with these terrible smells. I thought it was the drains at first."

Tim Carter, of Bispham Avenue, who spearheaded the opposition group Residents Against Waste Site (RAWS), said: "People are really up in arms about this.

"The smell is like stale, mouldy, wet cloths, and makes people feel quite nauseous when it's strong."

For the full story, see this week's Leyland Guardian

CHAPITRE XVII

INCIDENTS SURVENUS SUR DES USINES DE METHANISATION SUR BIO-DECHETS

Les incidents, explosions ou incendies, survenus sur des unites de méthanisation sur bio-déchets, sans TMB, qu'elles soient des unités industrielles ou agricoles, ne sont pas rares !

Ces unités sont très accidentogènes, ce qui est extrêmement inquiétant, car le TMB vient ajouter une dose majeure de complexité, et augmenter le nombre de victimes potentielles, en raison d'un nombre de salariés (premières victimes) bien plus important que dans les usines de méthanisation sur bio-déchets.

Voici donc quelques exemples d'incidents très récents



Lauchhammer



25 juillet 2011

LAUSITZER RUNDSCHAU Explosion in Biogasanlage in Lauchhammer

LAUCHHAMMER Am Montagmorgen hat es eine Explosion in einer Biogasanlage in Lauchhammer (Oberspreewald-Lausitz) gegeben. Zwei Mitarbeiter einer Reinigungsfirma wurden dabei schwer verletzt.



Explosion im Biogaspark in Lauchhammer-West (OSL) Foto: Mirko SattlerZwei Arbeiter sind am Montag bei Reinigungsarbeiten in einer Biogasanlage in Lauchhammer (Oberspreewald-Lausitz) verletzt worden. Aus bislang unbekannten Gründen sei es zu einer Verpuffung gekommen, sagte ein Mitarbeiter der Freiwilligen Feuerwehr Lauchhammer-West.

Die beiden Beschäftigten der Reinigungsfirma waren gerade dabei, den Sud aus dem Behältnis, in dem das Biogas entsteht, mit speziellen Wagen abzusaugen. Plötzlich habe es einen Knall und eine Stichflamme gegeben. Die Plastikmembran über dem Behälter sei zerstört worden. Einer der Mitarbeiter erlitt schwere Brandverletzungen, der andere leichtere. Das Alter der Opfer wurde mit um die 50 Jahre angegeben. Löscharbeiten waren nicht notwendig. Das Landesamt für Arbeitsschutz ermittelt die Unglücksursache.



Explosion in Biogasanlage Lauchhammer – Oberspreewald-Lausitz

Jul 25, 2011 | Leave a Comment

Brandenburg – Oberspreewald-Lausitz – Kessel von Biogasanlage explodiert zwei Menschen zum Teil Schwerverletzt – Am Montag gegen 07.30 Uhr kam es auf dem Gelände einer Biogasanlage in der Torgauer Straße zu einer Explosion in einem Kessel. Zwei Mitarbeiter einer Fremdfirma, welche mit Reinigungsarbeiten im Inneren des Kessels beschäftigt waren, wurden dabei verletzt. Einer von ihm schwer, so dass er mit einem Rettungshubschrauber in eine Spezialklinik geflogen werden musste. Das Amt für Arbeitsschutz und Sicherungstechnik hat vor Ort die Ermittlungen aufgenommen. Polizei Oberspreewald-Lausitz

Eichenried



23 septembre **2010**

sueddeutsche.de Eichenried Explosion in Biogasanlage 23.09.2010,

Von Thomas Daller

Ein lebensgefährlich Verletzter und bis zu 300.000 Euro Sachschaden: In einer Biogasanlage in Eichenried ist es zu einer Verpuffung gekommen. Ein 22-jähriger Praktikant erlitt schwere Verbrennungen.

Bei einem Unfall in einer Biogasanlage in Eichenried ist gestern ein 22-jähriger Mann lebensgefährlich verletzt worden. Bei einer Verpuffung

explodierte der Fermenter der Anlage, die Flammen erfassten den Praktikanten, der Verbrennungen ersten und zweiten Grades erlitt.

Bild vergrößern

Der Ort der Explosion auf dem Gelände einer Firma in Eichenried: Bei einer Verpuffung explodierte der Fermenter der Biogasanlage. (© Peter Bauersachs)

Ein zweiter Praktikant kam mit einem Schock davon. Der Sachschaden beläuft sich nach Angaben der Polizei auf 200.000 bis 300.000 Euro.

Der Unfall ereignete sich gegen 13.30 Uhr auf dem Gelände der Firma Kloh in Eichenried. Der Fermenter war am Vortag abgeschaltet worden, um ihn von Schwerstoffen wie Sand zu reinigen. Die beiden Praktikanten waren mit der Arbeit bereits fertig und hatten die Anlage

gerade verlassen, als das Unglück geschah: Ein Funke entzündete das Gas in der Anlage und sprengte ein großes Loch in den Fermenter. Der Druck war so groß, dass er eine vier Meter hohe Betonsteinmauer auf einer Länge von drei Metern zertrümmerte.

Der 22-jährige Praktikant, der aus Fürstenzell bei Passau stammt, wurde von der Flamme erfasst und erlitt auf 50 Prozent der Hautoberfläche Verbrennungen ersten und zweiten Grades. Mit Hilfe des zweiten Praktikanten, der einen Schock erlitt, schleppte er sich Richtung Büro des Betriebs, von wo aus Juniorchef Andreas Kloh ihnen entgegenlief und umgehend Rettungsdienst und Feuerwehr alarmierte.

Der 22-Jährige wurde mit einem Rettungshubschrauber in eine Münchener Spezialklinik gebracht. "Es sieht verdammt ernst aus", sagte der Einsatzleiter der Feuerwehr, Werner Niemeyer: "Er ist ziemlich schwer verbrannt. 50 Prozent der Haut sind betroffen, bereits ab 25 Prozent besteht Lebensgefahr." Die Eltern des Studenten wurden in Fürstenzell von Mitgliedern eines Kriseninterventionsteams betreut, die ihnen die Nachricht überbrachten.

Die Feuerwehren aus Eichenried, Moosinning, Eicherloh und Altenerding rückten mit etwa 50 Einsatzkräften an, um den Brand zu löschen. Aus einem 300 Millimeter dicken Überleitungsrohr, das von einem Kessel zum anderen führt, trat weiterhin Gas aus und hatte Holz und Bitumen der Abdeckung in Brand gesetzt. Etwa eine Stunde benötigten die Feuerwehren, um das Metall des Kessels so weit herunterzukühlen, dass sich das austretende Gas nicht wieder daran entzünden konnte.

Andreas Kloh war nach dem Unfall völlig fasssungslos: "Die waren schon am gehen, die waren eigentlich fertig. Der Hans ist noch selber hergelaufen und ich habe mich um ihn gekümmert." Der zweite Praktikant, der einen Schock erlitten hatte, war drei Stunden nach dem Unglück wieder auf den Betriebshof zurückgekehrt. Er sollte eigentlich eine Nacht zur Beobachtung im Krankenhaus verbringen, aber es trieb ihn wieder zurück. Betriebsleiter Kloh konnte sich das Unglück nicht erklären.

Die Ermittlungen zur Feststellung der Brandursache hat die Kriminalpolizeiinspektion Erding bereits aufgenommen. Das Landratsamt, das Gewerbeaufsichtsamt und die Berufsgenossenschaft wurden verständigt. Ein Gutachter des Bayerischen Landeskriminalamtes wurde hinzugezogen.

Es handelt sich nicht um die erste Explosion einer Biogasanlage. Im März dieses Jahres explodierte in Großkayna in Sachsen-Anhalt die Anlage eines Schweinemastbetriebs, im August wurden drei Menschen verletzt, als in Ruderatshofen im Ostallgäu eine Biogasanlage in die Luft flog. In den vergangenen drei Jahren explodierten allein in der Bundesrepublik pro Jahr zwei bis drei Anlagen. Ursache waren meist Materialschäden oder Konstruktionsfehler.



Moosinning-Eichenried: Unfall in Biogasanlage – Zwei Verletzte, 300.000 Euro Sachschaden

Moosinning, Fr. 24.09.10 08:41

Foto: Symbolbild



Moosinning-Eichenried: Unfall in Biogasanlage – Zwei Verletzte, 300.000 Euro Sachschaden: Beim Betrieb einer Biogasanlage in Moosinning, Ortsteil Eichenried, kam es am Donnerstagnachmittag, 23. September, zu einer Verpuffung. Dabei wurden zwei Personen verletzt, es entstand ein Sachschaden von ca. 200.000 – 300.000 Euro.

Bei Umbauarbeiten an einer Biogasanlage trat aus bisher ungeklärter Ursache Gas aus und entzündete sich an einer noch unbekannten Zündquelle. Dabei wurde ein in der Nähe stehender 22-jähriger Student aus dem Landkreis Passau schwer verletzt und musste mit dem Rettungshubschrauber in eine Münchener Spezialklinik eingeliefert werden. Ein 24-jähriger Mann aus Moosinning wurde ebenfalls leicht verletzt, erlitt einen Schock und musste in ein Krankenhaus eingeliefert

werden. Die erste Schadensschätzung beläuft sich auf ca. 200.000 - 300.000 Euro.

Der Brand wurde von den Feuerwehren aus Eichenried, Moosinning, Eicherloh und Altenerding gelöscht.

Die Ermittlungen zur Feststellung der Brandursache hat die Kriminalpolizeiinspektion Erding bereits vor Ort aufgenommen. Das Landratsamt, das Gewerbeaufsichtsamt und die Berufsgenossenschaft wurden verständigt. Ein Gutachter des Bayerischen Landeskriminalamtes wird hinzugezogen

Ouelle: Polizei



















merkur-online.de

Verpuffung in Biogasanlage: Gutachter soll Explosionsursache klären

Eichenried - Wie es zu der schweren Explosion am Donnerstagnachmittag in einer

Biogasanlage in Eichenried kommen konnte, ist auch am Tag danach noch völlig unklar.

Gutachter sollen nach Angaben von Bodo Urban von der Erdinger Polizei im Auftrag der Staatsanwaltschaft Landshut den Hergang klären. Möglicherweise waren Rohrverbindungen undicht. Der Zustand des 22-Jährigen, der bei der Verpuffung lebensgefährliche Verbrennungen erlitten hat, wird weiterhin als sehr kritisch eingestuft. Seine Haut soll zu mindestens 50 Prozent verbrannt sein, und das dritten Grades. Er liegt in einer Münchner Klinik, die sich auf die Versorgung schwerst Brandverletzter spezialisiert hat. Französisch online lernenFranzösisch clever lernen? Französisch jetzt mit Spaß lernen! www.babbel.com/jetzt-ausprobieren 1.Platz BerufsunfähigkeitSofort-Vergleich in 15 Sekunden Berufsunfähigkeitsversicherung www.finanzen-direkt.de/vergleich Die Feuerwehren aus der gesamten Umgebung waren bis 18.30 Uhr im Einsatz. Nach Angaben von Herbert Reuther, Zugführer der Feuerwehr Altenerding, mussten zunächst Windrichtung und Gaskonzentration laufend überprüft werden, um im Gefahrfall rechtzeitig evakuieren zu können. "Denn es war nach wie vor Gas zu riechen." Dazu war eine große Zahl an Atemschutzgeräteträgern erforderlich. "Vergärung und Gasbildung konnten ja nicht einfach auf Null runtergefahren werden", so Reuther. Am Abend trafen dann Experten der Berufsgenossenschaft sowie eines Biogasanlagen-Herstellers an der Unglücksstelle ein. Sie überprüften alle Leitungen und technischen Anlagen auf Dichtigkeit. Bei dem Unglück handelte es sich um die schwerste Explosion sei Jahren. (Hans Moritz)

Page 222 sur 236





11 août 2010

SÜDKURIER

Allgäu Biogasanlage nach Explosion einsturzgefährdet 11.08.2010

Bei einer Explosion in einer Biogasanlage in Ruderatshofen wurden am Mittwochmittag mehrere Personen teils schwer verletzt.

Gegen 13.10 Uhr wurde der Einsatzzentrale des Polizeipräsidiums Schwaben Süd/West die Explosion einer Biogasanlage in Ruderatshofen gemeldet. Zu diesem Zeitpunkt hatte sich im Rahmen von Arbeiten an der noch nicht in Betrieb genommenen Anlage aus bisher unbekannter Ursache eine Verpuffung ereignet.

Wie die Polizei berichtet, wurde durch die entstandene Druckwelle wurde die Betonabdeckung der etwa 30 Meter im Durchmesser großen, in den Boden eingelassenen Anlage angehoben und teilweise zerstört. Zwei Arbeiter die sich zum Zeitpunkt der Verpuffung in der Nähe befunden hatten, wurden durch die Luft geschleudert. Ein Arbeiter sowie ein Praktikant wurden so schwer verletzt, dass sie zur medizinischen Versorgung in umliegende Krankenhäuser gebracht wurden. Der zweite Arbeiter wurde aufgrund seiner schwerwiegenden Verletzungen mit dem Rettungshubschrauber in eine Unfallklinik geflogen. Drei weitere Personen, die unmittelbar vor der Verpuffung verdächtige Geräusche wahrgenommen hatten, konnten sich noch rechtzeitig hinter einem angrenzenden Gebäude in Sicherheit begeben.

Da sich die Anlage etwa 500 Meter außerhalb der geschlossenen Ortsbebauung befindet, kam es durch die umhergeschleuderten Steine zu keinen weiteren Sachschäden, wie die Polizei weiter mitteilt. Zwei in unmittelbarer Nähe abgestellte Fahrzeuge wurden durch die Druckwelle angehoben. Durch die hierbei erlittenen Deformationen entstand an einem Fahrzeug Totalschaden, das andere Fahrzeug erlitt einen Achsbruch. Bei der Verpuffung waren 56 Einsatzkräfte der umliegenden Feuerwehren, neun Mitarbeiter des THW und 35 Angehörige des Rettungsdienstes und zahlreiche Polizeibeamte im Einsatz. Die Ermittlungen zu dem Sachverhalt wurden von der Kriminalpolizeiinspektion Kempten übernommen.

Durch die Verpuffung entstand an den Fahrzeugen ein Schaden von rund 50.000 Euro, der Schaden an der Biogasanlage, die aufgrund des Vorfalls einsturzgefährdet ist, kann derzeit noch nicht beziffert werden. Durch die Feuerwehr wurde die Anlage belüftet, um eine weitere Explosionsgefahr auszuschließen. Aufgrund der Entfernung der Anlage zum Ortsrand und da die Anlage noch nicht in Betrieb genommen worden war, waren keine Evakuierungsmaßnahmen erforderlich.



Explosion in der Biogasanlage in Ruderatshofen

Ruderatshofen. Gegen 13 Uhr wurde bei einer Explosion der Biogasanlage in

Ruderatshofen (bei Kaufbeuren) zwei Arbeiter durch die Luft geschleudert. Drei Personen sind verletzt, eine davon schwer.

In der Anlage, die noch nicht in Betrieb gewesen sei, habe sich am Mittwoch ein explosives Gasgemisch gebildet, da sich in einem Teil bereits Gülle befunden habe, erklärte das Polizeipräsidium Schwaben Süd/ West. Bei Arbeiten sei es dann verpufft.

Durch die entstandene Druckwelle wurde die Betonabdeckung der circa 30 Meter im Durchmesser großen, in den Boden eingelassenen Anlage angehoben und teilweise zerstört. Zwei Arbeiter wurden durch die Luft geschleudert. Ein Arbeiter sowie ein Praktikant wurden zur medizinischen Versorgung in umliegende Krankenhäuser gebracht. Der zweite Arbeiter wurde mit schwersten Verletzungen mit dem Rettungshubschrauber in eine Unfallklinik geflogen.

Drei weitere Personen, die unmittelbar vor der Verpuffung verdächtige Geräusche wahrgenommen hatten, konnten sich noch rechtzeitig hinter einem angrenzenden Gebäude in Sicherheit begeben. Da sich die Anlage circa 500 Meter außerhalb der geschlossenen Ortschaft befindet, kam es durch die umhergeschleuderten Steine zu keinen weiteren Sachschäden.

Zwei in unmittelbarer Nähe abgestellte Fahrzeuge wurden durch die Druckwelle angehoben. An einem Fahrzeug entstand ein Totalschaden, das andere Fahrzeug erlitt einen Achsbruch.

Bei der Verpuffung waren 56 Einsatzkräfte der umliegenden Feuerwehren, 9 Mitarbeiter des THW und 35 Angehörige des Rettungsdienstes und zahlreiche Polizeibeamte im Einsatz.

Durch die Verpuffung entstand an den Fahrzeugen ein Schaden von circa 50.000 Euro, der Schaden an der Biogasanlage, die aufgrund des Vorfalls einsturzgefährdet ist, kann derzeit noch nicht beziffert werden. Durch die Feuerwehr wurde die Anlage belüftet, um eine weitere Explosionsgefahr auszuschließen.



Abendblatt als Startseite | Aboservice | E-Paper

Biogasanlage explodiert im bayerischen Ruderatshofen - drei Verletzte

11.08.2010, 20:40 Uhr

Bei einer Verpuffung eines Gasgemisches in einer Biogasanlage im bayrischen Ruderatshofen sind drei Menschen verletzt worden.

Kartenlegen mit Christel Ehrliche, kompetente Beratung. professionell und seriös www.christel4u.de

Kempten. Im bayerischen Ruderatshofen sind bei einer massiven Verpuffung in einer Biogasanlage drei menschen verletzt worden. Durch die Verpuffung seien drei Arbeiter durch die Luft geschleudert worden. Auch Autos seien weggeschleudert worden. Die Anlage war noch nicht in Betrieb. Es befand sich jedoch in einem Teil der Biogasanlage bereits Gülle. Durch die Gülle habe sich ein explosives Gasgemisch gebildet, welches bei Arbeiten dann verpuffte, wie die Polizei erklärte.

Einer der betroffenen Arbeiter musste mit schwersten Verletzungen in ein Unfallkrankenhaus geflogen werden, wie die Polizei erklärte. Ein anderer Arbeiter und ein Praktikant wurden verletzt in umliegende Krankenhäuser gebracht.

Durch die Gewalt der Verpuffung wurde der massive Betondeckel der Anlage mit einem Durchmesser von 30 Metern ausgewölbt und brach, sagte ein Polizeisprecher. Es bestehe Einsturzgefahr. Auch zwei Autos wurden hochgeschleudert. Bei einem Kastenwagen müsse man anhand der Schäden davon ausgehen, dass es ihn anscheinend mehrere Meter in die Luft gehoben habe, sagte der Sprecher. Beim anderen Wagen brach die Achse. An den Autos entstand Sachschaden von rund 50.000 Euro, die Schäden an der Biogasanlage konnten zunächst nicht beziffert werden.

Glück hatten drei weitere Personen, die sich vor der Verpuffung in der Nähe der Anlage aufgehalten hatten. Sie konnten sich noch hinter einem Gebäude in Sicherheit bringen, nachdem sie verdächtige Geräusche gehört hatten, wie die Polizei erklärte. (apn/abendblatt.de)



Augsburger Allgemeine Biogasanlage explodiert 11. August 2010 16:07 Uhr

Bei einer Explosion in einer Biogasanlage im Landkreis Ostallgäu wurden drei Menschen verletzt.

In einer Biogasanlage in Ruderatshofen (Landkreis Ostallgäu) ist es am Mittwoch zu einer explosionsartigen Verpuffung gekommen.



Wie die Polizei in Kempten mitteilte, wurden drei Menschen verletzt, eine davon schwer. Zwei Arbeiter wurden durch die Luft geschleudert, als sich im Rahmen von Arbeiten an der noch nicht in Betrieb genommenen Anlage eine Verpuffung ereignet hatte. Durch die entstandene Druckwelle wurde die Betonabdeckung der etwa 30 Meter im Durchmesser großen, in den Boden eingelassenen Anlage angehoben und teilweise zerstört.

ANZEIGE

Drei weitere Personen, die unmittelbar vor der Verpuffung verdächtige Geräusche wahrgenommen hatten, retteten sich noch rechtzeitig hinter einem angrenzenden Gebäude. Die Explosion war den Angaben zufolge so stark, dass zwei Autos, die in der Nähe abgestellt waren, angehoben und Steine durch die Luft geschleudert wurden.

Da sich die Anlage etwa 500 Meter außerhalb des Ortes befand, kam es durch die umhergeschleuderten Steine aber zu keinen weiteren Sachschäden, außer bei den Autos. Ein Fahrzeug erlitt Totalschaden, das andere einen Achsenbruch. An den Pkws entstand ein Schaden von etwa 50 000 Euro. Über die genaue Schadenshöhe der Biogasanlage, die nach dem Vorfall einsturzgefährdet ist, kann derzeit noch nicht beziffert werden. dpa, AZ Jetzt bestellen! Das neue iPad inkl. e-Paper.





Millionenschaden bei Explosion in Biogas-Anlage Mering bei Augsburg

Mering - Bei einer Explosion in einer Biogas- Anlage in Mering (Landkreis Aichach-Friedberg) ist am Dienstag ein Schaden von etwa zwei Millionen Euro entstanden. Wie das Polizeipräsidium Schwaben Nord am Abend in Augsburg berichtete, entzündete sich bei Schweißarbeiten an einem leeren Kessel vermutlich ein Gärgas-Rest und löste die Detonation aus. Durch die Wucht der Explosion sei der Stahldeckel des Gasbehälters abgesprengt und auf ein Werksgebäude in der Nähe geschleudert worden. "Dieses mehrstöckige Gebäude wurde dabei schwer beschädigt und ist einsturzgefährdet", hieß es Polizeibericht. Verletzt wurde niemand. dpa



Unfall Biogasanlage in Bayern explodiert

Dienstag, 08.12.2009, 21:36 Danke für Ihre Bewertung!2 Info

Bei der Explosion einer Biogasanlage in der Nähe von Augsburg ist am Dienstagnachmittag ein Schaden in Millionenhöhe entstanden. Schweißarbeiten an einem leeren Gastank hatten nach Polizeiangaben die Detonation ausgelöst.

Eine Explosion in einer Biogasanlage in der Nähe von Augsburg hat am Dienstagnachmittag einen Schaden in Millionenhöhe verursacht. Wie die Polizei mitteilte, entzündete sich bei Schweißarbeiten an einem leerstehenden Gaskessel der Anlage in Mering (Landkreis Aichach-Friedberg) vermutlich ein Rest von Gärgas und es kam zur Explosion.

Durch die Wucht der Detonation sei der Stahldeckel des Gasbehälters abgesprengt und auf ein in der Nähe befindliches Werksgebäude geschleudert worden. Dieses mehrstöckige Gebäude wurde dabei schwer beschädigt und war einsturzgefährdet. Verletzt wurde aber niemand. Den Sachschaden schätzen die Ermittler auf rund zwei Millionen Euro.



Explosion in Biogasanlage bei Augsburg

veröffentlicht am 08.12.2009

Eine Explosion in einer Biogasanlage in der Nähe von Augsburg hat am Dienstagnachmittag einen Schaden in Millionenhöhe verursacht. Wie die Polizei mitteilte, entzündete sich bei Schweißarbeiten an einem leerstehenden Gaskessel der Anlage in Mering (Landkreis Aichach-Friedberg) vermutlich ein Rest von Gärgas und es kam zur Explosion.

Kommentare: 0

Mering - Eine Explosion in einer Biogasanlage in der Nähe von Augsburg hat am Dienstagnachmittag einen Schaden in Millionenhöhe verursacht. Wie die Polizei mitteilte, entzündete sich bei Schweißarbeiten an einem leerstehenden Gaskessel der Anlage in Mering (Landkreis Aichach-Friedberg) vermutlich ein Rest von Gärgas und es kam zur Explosion.

Werbung buchen

Durch die Wucht der Detonation sei der Stahldeckel des Gasbehälters abgesprengt und auf ein in der Nähe befindliches Werksgebäude geschleudert worden. Dieses mehrstöckige Gebäude wurde dabei schwer beschädigt und war einsturzgefährdet. Verletzt wurde aber niemand. Den Sachschaden schätzen die Ermittler auf rund zwei Millionen Euro. (© AP)



Lesen Sie auch: Offenbar weitere Ermittlungspanne im Zusammenhang mit NSU-Terror

Bei ihren Ermittlungen zur "Ceska"-Mordserie hatte die bayerische Polizei nach einem Bericht des Nachrichtenmagazins SPIEGEL bereits 2007 eine Rechtsextremistin im Visier, die heute als Unterstützerin der Terrorzelle "Nationalsozialistischer Untergrund" (NSU) beschuldigt wird. Die Verbindung der Frau zu den 1998 untergetauchten Neonazis Uwe Böhnhardt, Uwe Mundlos und Beate Zschäpe wurde von den Ermittlern der Sonderkommission (Soko) "Bosporus" damals jedoch nicht erkannt.





In einer Biogas-Anlage in Mering ist es zu einer Explosion gekommen. Der Sachschaden geht in die Millionen.

In der Tierverwertung-Anlage in Mering ist es zu einer Explosion gekommen.

Wie das Polizeipräsidium Schwaben meldete, ereignete sich das Unglück am Dienstagnachmittag gegen 16.20 Uhr. In der Biogasanlage in der Meringer Lechfeldstraße kam es demnach zu einer Verpuffung oder Explosion. **ANZEIGE**

Verletzt wurde den ersten Polizeiangaben zufolge niemand. Der Sachschaden beläuft sich auf etwa zwei Millionen Euro.

Wie das Polizeipräsidium Schwaben Nord am Abend in Augsburg berichtete, entzündete sich bei Schweißarbeiten an einem leeren Kessel vermutlich ein Gärgas-Rest und löste die Detonation aus. Durch die Wucht der Explosion sei der Stahldeckel des Gasbehälters abgesprengt und auf ein Werksgebäude in der Nähe geschleudert worden.

«Dieses mehrstöckige Gebäude wurde dabei schwer beschädigt und ist einsturzgefährdet», hieß es Polizeibericht. Verletzt wurde niemand.



Millionenschaden bei Explosion in Biogas-Anlage

Dienstag, 08. Dezember 2009, 19:52 Uhr

Mering/Augsburg (dpa/lby) - Bei einer Explosion in einer Biogas- Anlage in Mering (Landkreis Aichach-Friedberg) ist am Dienstag ein Schaden von etwa zwei Millionen Euro entstanden. Wie das Polizeipräsidium Schwaben Nord am Abend in Augsburg berichtete, entzündete sich bei Schweißarbeiten an einem leeren Kessel vermutlich ein Gärgas-Rest und löste die Detonation aus. Durch die Wucht der Explosion sei der Stahldeckel des Gasbehälters abgesprengt und auf ein Werksgebäude in der Nähe geschleudert worden. «Dieses mehrstöckige Gebäude wurde dabei schwer beschädigt und ist einsturzgefährdet», hieß es Polizeibericht. Verletzt wurde niemand.



Explosion in Mering: 2 Millionen Schaden an Biogas-Anlage

Explosion in Mering: 2 Millionen Schaden an Biogas-Anlage - Am Dienstagnachmittag, 8. Dezember, gegen 16.20 Uhr, ereignete sich bei Arbeiten an einer Biogas-Anlage bei Mering eine Explosion.

Bei Schweißarbeiten an einem leerstehenden Gaskessel (Vermenter) einer Bio-Gasanlage entzündete sich vermutlich ein Gärgas-Rest, wodurch es zu einer Explosion kam.

Durch die Wucht der Explosion wurde der Stahldeckel des Gasbehälters abgesprengt und auf ein in der Nähe befindliches Werksgebäude geschleudert.

Dieses mehrstöckige Gebäude wurde dabei schwer beschädigt und ist einsturzgefährdet.

Bei dem Schadensereignis wurde niemand verletzt.

Der Sachschaden wird auf etwa 2 Millionen Euro geschätzt.

Die Kriminalpolizeiinspektion Augsburg hat die Ermittlungen aufgenommen.



retter.tv Mering: Explosion in Biogas-Anlage

Mering | am 08.12.2009 - 16:20 Uhr | Aufrufe: 334 von Martin Leopold

In der Tierverwertung-Anlage in Mering ist es zu einer Explosion gekommen. Wie das Polizeipräsidium Schwaben meldete, ereignete sich das Unglück am Dienstagnachmittag gegen 16.20 Uhr. In der Biogasanlage in der Meringer Lechfeldstraße kam es demnach zu einer Verpuffung oder Explosion.

Verletzt wurde den ersten Polizeiangaben zufolge niemand. Der Sachschaden beläuft sich auf etwa zwei Millionen Euro.

Wie das Polizeipräsidium Schwaben Nord am Abend in Augsburg berichtete, entzündete sich bei Schweißarbeiten an einem leeren Kessel vermutlich ein Gärgas-Rest und löste die Detonation aus. Durch die Wucht der Explosion sei der Stahldeckel des Gasbehälters abgesprengt und auf ein Werksgebäude in der Nähe geschleudert worden.

«Dieses mehrstöckige Gebäude wurde dabei schwer beschädigt und ist einsturzgefährdet», hieß es Polizeibericht. Verletzt wurde niemand.



AD HOC NEWS

Explosion in Biogasanlage

31.03.09 | 14:35 Uhr | 27 mal gelesenBetreiber verletzt - Polizei geht von einem technischen Defekt aus Explosion in Biogasanlage | Bild: ©



Wettringen (ddp-bay). Bei einer Explosion in einer Biogasanlage in Wettringen bei Ansbach ist ein Mann schwer verletzt worden. Nach Angaben der Polizei wollte der 29-jährige Betreiber am Montagabend die Gärgrube der Anlage kontrollieren, als es zu einer Verpuffung von Methangas kam. Er musste mit Verbrennungen und einer Gehirnerschütterung ins Krankenhaus gebracht werden. Die Polizei geht nach bisherigem Ermittlungsstand von einem technischen Defekt aus.



Verpuffung in Biogasanlage in Wettringen - Ein Schwerverletzter

Wettringen (Ansbach), Di. 31.03.09 13:42

Foto: Symbolbild

Nachrichten von Stefan_Weinzierl



Am Montagabend, 30. März, kam es in einer Biogasanlage in Wettringen (Lkrs. Ansbach) zu einer Gasverpuffung. Ein Mann wurde schwer verletzt.

Gegen 21:00 Uhr kontrollierte der Betreiber die Gärgrube seiner Anlage. Hierbei war es zu einer Verpuffung von Methangas gekommen.

Der 29-Jährige wurde mit Verbrennungen und einer

Gehirnerschütterung in ein Klinikum gebracht.

Die Polizei Rothenburg hat die Ermittlungen aufgenommen. Nach derzeitigem Ermittlungsstand wird ein technischer Defekt als Ursache angenommen.



7 novembre 2008



Explosion einer Biogasanlage in Seiersdorf bei Salzweg

Gegen 00:00 Uhr in der Nacht von Donnerstag auf Freitag schrillten in Seiersdorf bei Salzweg im Landkreis Passau, die Alarmglocken. Eine Biogasanlage war explodiert.

Josef Thoma, Kommandant FF Straßkirchen: "Als wir angekommen sind, haben wir eine riesige Explosion gesehen. Das Maschinenhaus und das Schalthaus waren völlig zerstört und der restliche Teil stand in Flammen. Das Areal auf dem die Biogasanlage stand, glich einem Schlachtfeld. Lange bestand weiterhin Explosionsgefahr. Josef Thoma, Kommandant FF Straßkirchen: "Für uns gab es folgende Prioritäten: 1. Die Brandbekämpfung, 2. Eine ausreichende Wasserversorgung herzustellen und 3. enthielt der Gärbehälter immer noch Gas. Damit wir ihn entschärfen konnten, orderten wir noch Feuerwehrkräfte nach.'

Die fast 70 Feuerwehrmänner kämpften aber nicht nur gegen das Feuer, sondern auch gegen 30.000 Liter Gülle: Josef Thoma, Kommandant FF Straßkirchen: "Die Gülle ist ausgelaufen und in einen Bach gelangt, der in die Ilz mündet. Wir haben natürlich sofort das Wasserwirtschaftsamt verständigt. Inwieweit dies nun Schäden nach sich zieht, kann ich noch nicht sagen.'



Abgesehen von möglichen Gewässerverschmutzungen beläuft sich der Gesamtschaden auf rund 80.000 Euro. Nach ersten Ermittlungen brach im Steuerungsraum aus bislang ungeklärter Ursache ein Feuer aus. Dieses Feuer führte anschließend zur Explosion des Vorgärungsbehälters. Menschen oder Tiere wurden nicht verletzt, die Ermittlungen der Kriminalpolizei Passau dauern an. Externe Links



Gott zur Ehr'-dem nächsten zur Wehr Explosion einer Biogasanlage in Seiersdorf bei Salzweg

Gegen 00:00 Uhr in der Nacht von Donnerstag auf Freitag schrillten in Seiersdorf bei Salzweg im Landkreis Passau, die Alarmglocken. Eine Biogasanlage war explodiert.



Josef Thoma, Kommandant FF Straßkirchen: "Als wir angekommen sind, haben wir eine riesige Explosion gesehen. Das Maschinenhaus und das Schalthaus waren völlig zerstört und der restliche Teil stand in Flammen."

Das Areal auf dem die Biogasanlage stand, glich einem Schlachtfeld. Lange bestand weiterhin Explosionsgefahr. Josef Thoma, Kommandant FF Straßkirchen: "Für uns gab es folgende Prioritäten: 1. Die Brandbekämpfung, 2. Eine ausreichende Wasserversorgung herzustellen und 3. enthielt der Gärbehälter immer noch Gas. Damit wir ihn entschärfen konnten, orderten wir noch Feuerwehrkräfte

nach." Die fast 70 Feuerwehrmänner kämpften aber nicht nur gegen das Feuer, sondern auch gegen 30.000 Liter Gülle: Josef Thoma, Kommandant FF Straßkirchen: "Die Gülle ist ausgelaufen und in einen Bach gelangt, der in die Ilz mündet. Wir haben natürlich sofort das Wasserwirtschaftsamt verständigt. Inwieweit dies nun Schäden nach sich zieht, kann ich noch nicht sagen."



Abgesehen von möglichen Gewässerverschmutzungen beläuft sich der Gesamtschaden auf rund 80.000 Euro.

Nach ersten Ermittlungen brach im Steuerungsraum aus bislang ungeklärter

Steuerungsraum aus bislang unbekannter Ursache ein Feuer

Ursache ein Feuer aus. Dieses Feuer führte anschließend zur Explosion des Vorgärungsbehälters. Menschen oder Tiere wurden nicht verletzt, die Ermittlungen der Kriminalpolizei Passau dauern an. Explosion und Brand einer Biogasanlage in Seiersdorf

Am Freitag, 7. November, gegen 00.05 Uhr kam es in Seiersdorf zu einem Brand und einer Explosion in einer Biogasanlage. Nach ersten Ermittlungen ist im

ausgebrochen, das zur anschließenden Explosion des Vorgärungsbehälters, des sogenannten Fermenters führte.

Der Schaden beläuft sich auf ca. 80.000 Euro. Aus dem angrenzenden Silo für die Nachgärung traten ca. 30 m³ Gülle aus, die in ein angrenzendes Feld abgeflossen sind. Da sich angrenzend an das Feld ein Bachlauf befindet, wurde zur Feststellung evtl. eingetretener Gewässerschäden von der Polizei ein Sachverständiger der Servicestelle Passau des Wasserwirtschaftsamts Deggendorf hinzugezogen.

Das Silo für die Nachgärung musste zunächst abgekühlt werden, da ebenfalls Explosionsgefahr bestand, erst dann konnten die Gärungsgase aus dem Silo kontrolliert abgelassen werden.



Durch den Brand, der gegen 01.00 Uhr entgültig gelöscht war, wurden keine Personen verletzt. Am Einsatzort waren die Feuerwehren Straßkirchen, Salzweg, Oberilzmühle, Hutthurm, Leoprechting und Ruderting eingesetzt. Die Ermittlungen zur Brandursache werden von der Kriminalpolizei Passau geführt.

Explosion in Biogasanlage

Ein Schaden von rund 80 000 Euro ist in der Nacht zum Freitag beim Brand einer Biogasanlage in Seiersdorf (Gemeinde Salzweg/Landkreis



Passau) entstanden. Nach Angaben der Polizei kam es gegen Mitternacht zu einer Explosion in der Anlage. Nach ersten Ermittlungen war im Steuerungsraum aus bislang unbekannter Ursache ein Feuer ausgebrochen, das zur Explosion des Vorgärungsbehälters, des sogenannten Fermenters, führte. Aus dem angrenzenden Silo für die Nachgärung traten ca. 30 Kubikmeter Gülle aus, die in ein angrenzendes Feld abflossen. Da sich angrenzend an das Feld ein Bachlauf befindet, wurde ein Experte des Wasserwirtschaftsamtes eingeschaltet, der feststellen soll, ob das Wasser verunreinigt wurde. Das Silo für die Nachgärung musste zunächst abgekühlt werden, da ebenfalls Explosionsgefahr bestand, erst dann konnten die Gärungsgase aus dem Silo kontrolliert abgelassen werden. Bei dem Brand, der gegen 1 Uhr endgültig gelöscht war, wurden keine Personen verletzt. Am Einsatzort waren die Feuerwehren Straßkirchen, Salzweg, Oberilzmühle, Hutthurm, Leoprechting und Ruderting eingesetzt. Die Ermittlungen

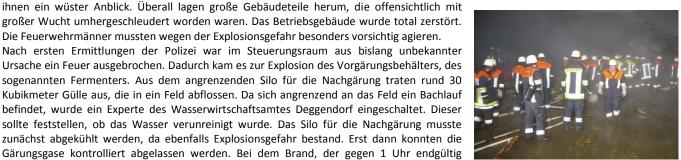
zur Brandursache werden von der Kriminalpolizei Passau geführt.

Explosion verwüstet Biogasanlage

Feuer im Steuerungsraum vermutlich Ursache des Unglücks - Großalarm für die Feuerwehren - 80 000 Euro Schaden

Salzweg. Gewaltige Verwüstungen hat in der Nacht zum Freitag eine Explosion in einer Biogasanlage im Salzweger Ortsteil Seiersdorf angerichtet. Dabei entstand ein Sachschaden in Höhe von rund 80 000 Euro. Bei den Feuerwehren wurde Großalarm ausgelöst. Als die Helfer aus Straßkirchen, Salzweg, Oberilzmühle, Hutthurm, Leoprechting und Ruderting kurz nach Mitternacht am Unglücksort eintrafen, bot sich

großer Wucht umhergeschleudert worden waren. Das Betriebsgebäude wurde total zerstört. Die Feuerwehrmänner mussten wegen der Explosionsgefahr besonders vorsichtig agieren. Nach ersten Ermittlungen der Polizei war im Steuerungsraum aus bislang unbekannter Ursache ein Feuer ausgebrochen. Dadurch kam es zur Explosion des Vorgärungsbehälters, des sogenannten Fermenters. Aus dem angrenzenden Silo für die Nachgärung traten rund 30 Kubikmeter Gülle aus, die in ein Feld abflossen. Da sich angrenzend an das Feld ein Bachlauf befindet, wurde ein Experte des Wasserwirtschaftsamtes Deggendorf eingeschaltet. Dieser sollte feststellen, ob das Wasser verunreinigt wurde. Das Silo für die Nachgärung musste zunächst abgekühlt werden, da ebenfalls Explosionsgefahr bestand. Erst dann konnten die Gärungsgase kontrolliert abgelassen werden. Bei dem Brand, der gegen 1 Uhr endgültig



gelöscht war, wurde niemand verletzt. Die Ermittlungen zur Ursache werden von der Kriminalpolizei Passau geführt und dauern an.







Salzweg: Explosion und Brand einer Biogasanlage in Seiersdorf

Salzweg, Fr. 07.11.08 08:55

Nachrichten von Stefan_Weinzierl

Am Freitag, 7. November, gegen 00.05 Uhr kam es in Seiersdorf zu einem Brand und einer Explosion in einer Biogasanlage. Nach ersten Ermittlungen ist im Steuerungsraum aus bislang unbekannter Ursache ein Feuer ausgebrochen, das zur



anschließenden Explosion des Vorgärungsbehälters, des sogenannten Fermenters führte. Der Schaden beläuft sich auf ca. 80.000 Euro. Aus dem angrenzenden Silo für die Nachgärung traten ca. 30 m³ Gülle aus, die in ein angrenzendes Feld abgeflossen sind. Da sich angrenzend an das Feld ein Bachlauf befindet, wurde zur Feststellung evtl. eingetretener Gewässerschäden von der Polizei ein Sachverständiger der Servicestelle Passau des Wasserwirtschaftsamts Deggendorf hinzugezogen.Das Silo für die Nachgärung musste zunächst abgekühlt werden, da ebenfalls Explosionsgefahr bestand, erst dann konnten die Gärungsgase aus dem Silo kontrolliert abgelassen werden. Durch den Brand,

der gegen 01.00 Uhr entgültig gelöscht war, wurden keine Personen verletzt. Am Einsatzort waren die Feuerwehren Straßkirchen, Salzweg, Oberilzmühle, Hutthurm, Leoprechting und Ruderting eingesetzt.

Die Ermittlungen zur Brandursache werden von der Kriminalpolizei Passau geführt.

Quelle: Polizei

Incendies:







Biogasanlage bei Bergatreute brennt - Von Philipp Richter

130 Feuerwehrleute sind am Dienstagabend in Witschwende vor Ort gewesen – Austretender Rauch enthielt Schwefeldioxid



Ein Schwelbrand in der Biogasanlage in Witschwende hat am Dienstagabend 130 Feuerwehrmänner in Atem gehalten. (Foto: Derek Schuh)

BERGATREUTE Die Biogasanlage in Witschwende bei Bergatreute hat am Dienstagabend gegen 18 Uhr Feuer gefangen. Ein Großaufgebot der Feuerwehren war vor Ort, um den Flammen Herr zu werden. Laut Pressesprecher der Feuerwehren im Landkreis Ravensburg, Marcel Huber,

sind rund 130 Feuermänner und -frauen im Einsatz gewesen. Sie kamen von den Feuerwehren Bergatreute, Bad Waldsee mit all seinen Abteilungen, Weingarten und Ravensburg. Außerdem war der Gefahrengutzug Ravensburg im Einsatz, bei dem auch Feuerwehrleute aus Isny und Bad Wurzach mit dabei sind. Neben der Feuerwehr und der Polizei war das Deutsche Rote Kreuz mit sechs Fahrzeugen (14 Einsatzkräfte) vor Ort.

Die Bevölkerung rund um Witschwende und Bergatreute wurde gebeten, die Fenster und Türen geschlossen zu halten, da noch nicht klar war, welche Gase unter den Emissionen waren. Denn der Schwelbrand verursachte viel Rauch. Laut Informationen der Feuerwehr wurde im Rauch das Gas Schwefeldioxid festgestellt. Für die Bevölkerung gilt jedoch vorsorglich nach wie vor, Fenster und Türen geschlossen zu halten, bis geklärt ist, ob Entwarnung gegeben werden kann.

Die Brandursache ist noch nicht hundertprozentig festgestellt. Allerdings könnten Wartungsarbeiten an einem Behälter der Biogasanlage der Grund sein. Laut Pressesprecher Marcel Huber wurde nämlich geschliffen und geschweißt, so dass der Schwelbrand hätte dadurch entstehen können. Die Polizei hat die Ermittlungen aufgenommen.



Fotos: Großeinsatz in Bergatreute

Bei den Löscharbeiten wurden zwei Feuerwehrmänner leicht verletzt. Die Betreiber der Biogasanlage sowie die Anwohner von Witschwende sind laut Feuerwehrinformationen nicht verletzt worden. Die Löscharbeiten dauerten gestern zu Redaktionsschluss (Stand 23.30 Uhr) noch an. Ein Bericht folgt.

(Erschienen: 10.07.2012 21:05)

schwäbische.de

Feuerwehr verhindert Explosion von Biogasanlage - Von Gabriele Hoffmann

Einsatz in Witschwende dauert bis 8 Uhr am Mittwochmorgen – Feuerwehrleute aus dem ganzen Kreis vor Ort



130 Feuerwehrleute waren bis Mittwochmorgen um 8 Uhr in Witschwende im Einsatz. (Foto: Derek Schuh)

BERGATREUTE Bis zum Mittwochmorgen dauerte der Brand einer Biogasanlage in Bergatreute. Giftiges Schwefeldioxid lag in der Luft und sogar die Landwirte halfen den Feuerwehren beim Löschen.

Großeinsatz der Rettungskräfte aus dem Landkreis Ravensburg am Dienstagabend im kleinen Bergatreuter Weiler Witschwende. Eine Biogasanlage brennt. Kurz nach Eingang der Alarmierung ist die Feuerwehr Bergatreute am Einsatzort. Gleich darauf die Feuerwehr aus

Bad Waldsee. Wegen der Gefahrenlage werden noch die Wehren aus Ravensburg, Weingarten, Bad Wurzach und der Gefahrgutzug alarmiert. Das Deutsche Rote Kreuz ist in großer Zahl und mit Schnelleinsatzgruppe, zwei Notärzten und zwei Rettungswagen vor Ort.

Bergatreutes Bürgermeister Helmfried Schäfer traf gleichzeitig mit der Feuerwehr am Brandort ein. Ebenfalls da sind Vertreter des Umweltamtes beim Landratsamt Ravensburg und der Wasserversorgungsgruppe Oberes Schussental. Über Radio und mit Lautsprecherdurchsagen der Polizei wurden die Bürger aufgefordert Fenster und Türen geschlossen zu halten. Witchwende ist daraufhin wie ausgestorben. Nur noch die Rettungskräfte befinden sich auf dem Terrain. Das Gelände ist übersät von Einsatzfahrzeuge mit rotierendem Blaulicht. Der Brandort ist hell ausgeleuchtet und weitläufig abgesichert.

Giftige Gase, beißender Geruch

Schon von weitem sieht man eine große weiße Wolke über der Biogasanlage, die mit vier Fermentern (Bioreaktoren) zu den großen im Kreis Ravensburg zählt. Es sind Schwefeldioxid und andere giftige Dämpfe die dort aufsteigen. "Wir führen laufend Messungen durch", sagt Kreisbrandmeister Oliver Surbeck. "Die Werte sind im oberen Bereich, aber es besteht keine Gefahr für die Bürger." Entstanden ist der Brand höchstwahrscheinlich bei Wartungsarbeiten an der leeren Biogasanlage. Beim Schweißen oder Schneiden könnte ein Funke die Schaumstoff-Isolierung in Brand gesetzt haben. "Der Brand hat dann auf den Schwefel übergegriffen, der unterhalb der Isolierung im Prozess der Gärung in der Biogasanlage entsteht", schildert der Kreisbrandmeister das Szenario.

Das dabei austretende Schwefeldioxid reizt auch weiter entfernt noch die Schleimhäute. Für den Feuerwehr-Fachberater Chemie, Reiner Briechle vom Gefahrgutzug Isny ist das austretende Schwefeldioxid auch ohne große chemische Analyse klar erkenntlich: Ein beißender Geruch in der Nase und metallischer Geschmack auf der Zunge.

Rund 1000 Kubikmeter fasst der im Boden eingegrabene brennende Fermenter. "Durch den Brand herrschen im Inneren 170 Grad Celsius", erklärt der Kreisbrandmeister. "Da kann niemand nah heran." Alle Einsatzkräfte arbeiten mit Atemschutz, beziehungsweise mit spezieller Vollkleidung, die an den Träger hohe gesundheitlich Anforderungen stellt. Ein Feuerwehrmann bekam dabei Kreislaufprobleme und musste vom Notarzt behandelt werden. "Für die Feuerwehr stellen sich drei Problemstellen", erklärt Surbeck, "die Bekämpfung des Feuers an Isolierung und Schwefel, sowie die Abkühlung der Biogasanlage." Letzteres wurde zuerst mit Wasser versucht und später mit Schaum. Schaum belastet die Umwelt weniger als Wasser. "Wenn der Schaum aus dem Einfüllstutzen der Biogasanlage wie Bierschaum hoch kommt, dann ist das Risiko einer Explosion gebannt", erklärt Surbeck, nimmt seine Atemschutzmaske und geht vor zur Brandkontrolle.

Die Anlage ist auf 80 Grad herunter gekühlt. "In circa einer Stunde gegen 23 Uhr, dürfte das Feuer gelöscht sein", sagt Surbeck. Doch dann kippt das Ganze, und es wird zu einem selten großen und aufwendigen Einsatz für die Feuerwehr. Es ist zu viel Schaumstoff-Isoliermaterial in der Anlage, sodass der Schaum zum Löschen nicht ausreicht. "Das Risiko einer Explosion konnte mit dem Schaum zwar ausgeschaltet werden", sagt Surbeck, "doch zum Feuer Löschen reicht es nicht. Die wirksamste Art den Brand unter Kontrolle zu bekommen, ist ein Verfüllen mit Stickstoff, doch weder das Sauerstoffwerk in Friedrichshafen, noch Boehringer-Ingelheim in Biberach konnten eine so große Menge Stickstoff liefern." Blieb also nur Wasser zum Löschen, doch es gibt keine Wasserleitung, die so eine Menge – immerhin sind 1000 Kubik – füllen beziehungsweise transportieren kann, erklärt der Kreisbrandmeister. Das gebe es vielleicht in einigen Großbetrieben oder Großstädten, aber nicht hier in der Region.

Landwirte helfen beim Löschen

Eine Lösung wurde mit Hilfe von 15 Landwirten gefunden, die mitten in der Nacht aktiviert wurden und mit ihren Fasswagen Wasser aus einem Teich pumpten und zur Biogasanlage transportierten. "Das ging wie im Kreisverkehr", sagt Surbeck und lobt im gleichen Atemzug seine Feuerwehrkollegen und die Landwirte. "Du musst nur einem etwas sagen, und dann klappt es."

Der Kreisbrandmeister forderte auch noch den zweiten Gefahrgutzug des Landkreises an. Damit kamen weitere Feuerwehrleuten aus Isny, Leutkirch, Bad Wurzach und Amtzell zum Einsatz. Die ganze Nacht über wurde bis zum Morgen die Schadstoffbelastung der Luft gemessen. Die Werte blieben hoch, sagt Surbeck, aber noch in zumutbaren Grenzen. Bis 2.30 Uhr in der Nacht wurden die Bewohner von Witschwende laufend im Radio und per Lautsprecher durch die Polizei aufgefordert, Türen und Fenster geschlossen zu halten.

Erst gegen 8 Uhr morgens konnte Entwarnung gegeben werden, die Gefahr war gebannt. Die Umweltschutzbehörde beim Landratsamt Ravensburg war auch am Mittwochmorgen noch mit Messungen vor Ort beschäftigt. Ob das Wasser aus der Anlage als Sondermüll entsorgt werden muss, ist allerdings noch nicht klar. Auf jeden Fall muss es kontrolliert abgeleitet werden. Nach zwölf Stunden Gefahrguteinsatz kamen dann auch die Einsatzkräfte an den Rand ihrer Belastbarkeit.

(Erschienen: 11.07.2012 16:55)

Vidéos: http://www.youtube.com/watch?v=YYC6THV0Pf0



Brand in Biogas-Anlage: Feuerwehr verhindert Katastrophe

Bergatreute | am 16.07.2012 - 11:43 Uhr | Aufrufe: 2057

Der Brand einer Biogas-Anlage in Bergatreute hielt nicht nur Feuerwehrleute aus dem ganzen Kreis auf Trab. Auch Landwirte halfen den Kameraden beim Löschen. Gemeinsam konnte man eine Katastrophe abwenden und eine Explosion verhindern.



Bei einem Brand einer Biogasanlage in Bergatreute kam es zu einem Großeinsatz der Rettungskräfte aus dem Landkreis Ravensburg. Aufgrund der Gefahrenlage wuren neben den Wehren aus Bergatreute und Bad Waldsee auch die Feuerwehren aus Ravensburg, Weingarten, Bad Wurzach und der Gefahrgutzug alarmiert. Auch das DRK war mit vielen Rettern vor Ort.

Giftige Dämpfe: Schwefeldioxid in der Luft

Über dem Gelände stieg eine große weiße Wolke auf – giftige Dämpfe wie Schwefeldioxid waren in der Luft. Doch die Messungen der Feuerwehr bestätigten, dass die Werte zwar hoch seien, eine Gefahr für die Bürger jedoch nicht bestehe. Dennoch wurden die Bürger gebeten, ihre Fenster und Türen geschlossen zu halten.

Wartungsarbeiten an Biogas-Anlage lösten Brand aus

Ausgelöst wurde der Brand wahrscheinlich bei Wartungsarbeiten an der Biogas-Anlage. Durch einen Funken könnte die Schaumstoff-Isolierung Feuer gefangen haben. Der Brand sei dann auf den Schwefel übergegangen, so der Kreisbrandmeister. Daraufhin trat Schwefeldioxid aus. Für die Fachleute vom Gefahrgutzug Isny war der Fall eindeutig – sie erkannten das Schwefeldioxid schon am beißenden Geruch in der Nase.

Landwirte unterstützten die Feuerwehr beim Löschen

Durch die Große Hitze konnte zunächst niemand an den Brand nah heran. Drei Problemstellen stellten sich für die Feuerwehr: Zum einen musste das Feuer an Isolierung und Schwefel bekämpft werden, zum Anderen musste die Biogas-Anlage wieder abgekühlt werden.

Auch Landwirte halfen in der Nacht beim Löschen. Mit ihren Fasswagen pumpten sie Wasser aus einem Teich und transportierten dieses zur brennenden Biogas-Anlage. Außerdem wurde ein zweiter Gefahrgutzug des Landkreises angefordert. Bis in den Morgen wurde regelmäßig die Schadstoffbelastung der Luft gemessen. Die Werte hielten sich zum Glück noch in zumutbaren Grenzen. Entwarnung konnte jedoch erst am nächsten Morgen gegeben werden.



PARIS NORMANDIE & Fresnoy-Folny: incendie à l'unité de méthanisation

Publié le dimanche 22 avril 2012 à 18H47



Un incendie s'est déclaré ce dimanche en début d'après-midi à l'unité de méthanisation Capik, sur l'écoparc de Fresnoy-Folny. Une cinquantaine de pompiers venus des centres de secours des alentours ont été déployés pour éteindre le feu qui s'est déclaré à l'intérieur des bâtiments. La rupture d'un réservoir serait à l'origine du feu. Hier, les responsables du site interdisaient cependant l'accès de la zone. Le bâtiment a été inauguré en avril 2011.

L'installation permet de transformer par fermentation biologique les sous-produits agricoles, comme le lisier, mais aussi des déchets fermentescibles de l'industrie agroalimentaire. Le biogaz ainsi créé par le méthaniseur permet de produire de l'électricité.

www.courrier-picard.fr - April 23, 11:34 AM

FRESNOY-FOLNY (76): Le centre des déchets en feu...!!!

D'importants moyens de secours ont été mobilisés dimanche pour un incendie chez Ikos Environnement. Les risques de pollution de l'air et du sol ont été contenus.



Lorsqu'un sinistre se déclare dans «un établissement répertorié», les pompiers ne lésinent pas sur les moyens. On a pu le vérifier, hier, au centre de valorisation des déchets, Ikos environnement, à Fresnoy-Folny (à 18km de Blangy-sur-Bresle, en Seine-Maritime).

Dix-sept camions et pas moins d'une cinquantaine de soldats du feu ont été engagés pour maîtriser un incendie. Vers 11h30, des automobilistes, circulant sur la D1314 entre Eu et Neufchâtel-en-Bray, ont donné l'alerte en apercevant une épaisse fumée noire se dégager du site. «Le feu qui a démarré dans un four de séchage des matières végétales s'est propagé au bâtiment dans lequel il se trouvait, ainsi qu'au bâtiment mitoyen, indique le lieutenant colonel Porcelli,

responsable de l'intervention. L'incendie a fait fondre une cuve contenant 12 m3 d'acide sulfurique concentré située entre les deux bâtiments».

«Les premières maisons sont situées à environ 4km»

À l'air, l'acide sulfurique émet des vapeurs toxiques invisibles. Dès l'arrivée du fourgon «risques technologiques» venu de Dieppe, des mesures des vapeurs de nuage ont été faites pour évaluer les risques encourus par la population. «Mais à 500mètres, il n'y avait déjà plus rien, alors que les premières maisons sont situées à environ 4km du site», rassure le lieutenant colonel Porcelli. Les secours ont également dû gérer le problème des risques de pollution du sol. «Si une partie de l'acide sulfurique est bien restée dans la cuvette de rétention, une seconde partie s'est mélangée aux eaux d'extinction, poursuit le responsable de l'intervention. Ces eaux se sont déversées dans une bâche prévue à cet effet, mais également sur un terrain jouxtant le site de l'usine et appartenant à l'entreprise. Une neutralisation à la craie est en cours».

Pendant toute la durée de l'intervention, un périmètre de sécurité a été établi par les pompiers et les gendarmes, en raison notamment du risque d'explosion. Un ingénieur de la Dréal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) était également sur place.

À 16heures, une partie des moyens de secours avait été levée. Une surveillance restait toutefois en place sur le site, des fumées se dégageant encore du bâtiment principal. L'origine précise du départ de feu n'était pas connue hier....

Liste incidents usines de méthanisation sur bio-déchets en Allemagne

dont les explosions traitées des p. 202 à 211



2011	2010	2009 - 2008
Relliehausen, 11 août 2011	Ostheim, 6 décembre 2011	Augsburg, 8décembre 2009
Lauchhammer, 25 juillet 2011	Oberwertach, 3 novembre 2010	Mering, 8décembre 2009
Gustrow, 11 juin 2011	Bad Worishofen, 30 septembre 2010	Paffenhofen, 23 novembre 2009
Seeth, 5 juin 2011	Eichenried, 24 septembre 2010	Brieske, 15 novembre 2009
Quamstred, 10 avril 2011	Nordstetten, 13 août 2010	Schlier, 6 novembre 2009
Campen, 7 avril 2011	Ruderatshofen, 11 août 2010	Wettringen, 31 mars 2009
Guitergluck Verpuffung, 15 mars 2011 Allershofen, 5 mars 2011	Lorup, 1 ^{er} août 2010	Dungstrup, 27 février 2009
Lauchhammer, 28 février 2011	Oberschweibem, 24 juillet 2010	Berg , 19 février 2009
Gangelt, 9 février 2011	Schwandorf, 28 juin 2010	Filchendorf, 13 janvier 2009
Senftenberg, 31 janvier 2011	Halsbeker, 3 juin 2010	Harthausen, 4 décembre 2008
Dungstrup, 29 janvier 2011	Solingen, 11 avril 2010 Jever, 8 avril 2010	Seiersdorf, 7 novembre 2008
		Biberach, 19 octobre 2008
	Leutkirch, 12 janvier 2010	Gehlenberg, 23 septembre 2008
	Kolleda, 8 janvier 2010	Thalfingen , 27 mai 2008
		Kogel , 22 mai 2008

Il convient de noter qu'une presse extrêmement abondante, ainsi que des associations de défense des riverains dénoncent les **nuisances olfactives graves** générées par les usines de méthanisation sur bio-déchets en Allemagne.

Liste incidents usines TMB-Méthanisation en Europe

Usines abordées dans la première partie du document (page 9 à 200)

Usine	Situation de l'usine	Nuisances graves: Odeurs - Bruit	Hausse Consultation médicale	Explosion	Incendie	Bouchage des digesteurs Digesteurs HS	Problèmes de performance énergétique	Problèmes avec le digestat	Panne - arrêt temporaire traitement des déchets	Grèves du personnel chômage	Dépassement du budget
ANGERS (2011)	Proche habitations		S.				i	i			
FOS SUR MER (2010)	Hors zone urbaine				*		10				
HAMLAR (2009)	Hors zone urbaine	Usine détruite	Usine détruite	THE WAY	THE PARTY OF THE P	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite
MONTPELLIER (2008)	Proche habitations		O		*						
DAUGENDORF (2007)	Hors zone urbaine	Usine détruite	Usine détruite	THE WAY		Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite
GOTTINGEN (2006)	Hors zone urbaine	Usine détruite	Usine détruite	THE PARTY NAMED IN COLUMN TO THE PARTY NAMED	No.	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite	Usine détruite
DROME ARDECHE (2005)	Hors zone urbaine						D				
HANOVRE (2005)	Hors zone urbaine										
BARCELONE (2004)	Hors zone urbaine		S.					No.	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\		
LA COROGNE (2002)	Hors zone urbaine	*		No.							
BASSANO (2002)	Proche habitations		8			water with	9	No.			
VARENNES JARCY (2002)	Hors zone urbaine	**			*		al.				3
MONS (2001)	Proche habitations	*	S			J. Springer		No.	\(\frac{1}{2}\)		
CADIX (2000)	Hors zone urbaine	Usine HS décharge	Usine HS décharge	Usine HS décharge	Usine HS décharge	Usine HS décharge	Usine HS décharge	Usine HS décharge		Usine HS décharge	
TAHITI (1991)	Hors zone urbaine	- September 1	Usine HS décharge	Usine HS décharge	Usine HS décharg	Usine HS décharge	Usine HS décharge			Usine HS décharge	
AMIENS (1988)	Hors zone urbaine					(for super-		1			
FARINGTON (2010)	Proche habitations		8	Pas de production de biogaz		Pas de digesteurs		Pas de production de compost	3	ż	9

CONCLUSION

A partir de tous ces éléments, il apparait que ces usines de TMB-Méthanisation sont :

- Un scandale agricole et alimentaire :

Le digestat, dont l'épandage est prévu sur les terres agricoles (interdit chez nos voisins européens), est toxique, porteur de métaux lourds, plastiques et verres. Les terres agricoles vont irrémédiablement être souillées.

- Un scandale environnemental:

- Les usines de TMB-Méthanisation ne sont pas une alternative à l'incinération et à la mise en décharge, et n'en diminuent pas la part, contrairement aux exigences européennes et nationales.
- Avec le bouchage récurrent des digesteurs, la matière fermentescible n'est plus traitée, et est enfouie brute en décharge, en contradiction avec les exigences européennes et la sauvegarde de l'environnement.
- La filière de la méthanisation va être totalement décrédibilisée, alors que cette filière est prometteuse, lorsqu'elle traite des biodéchets (déchets organiques triés à la sources, jamais mélangés avec des plastiques, verres, métaux lourds...), loin de toute habitation (en raison des nuisances et risques d'incident industriel).
- Ces usines sont contraires au recyclage et à la valorisation des déchets, empêchant le développement du tri à la source, seule solution pour permettre une gestion durable et satisfaisante de nos déchets.

- Un scandale social et humain:

Ces usines produisent des nuisances olfactives et auditives récurrentes, ressenties à plus d'un kilomètre à la ronde.

Outre la pénibilité de ces nuisances, ces dernières ont de graves conséquences :

- ➤ Une atteinte à la valeur des biens immobiliers des habitants et entreprises riveraines de l'usine.
- ➤ Un impact sanitaire grave (risques endocriniens, respiratoires, etc), la santé des habitants et travailleurs riverains, ainsi que des employés de l'usine, étant substantiellement altérée.
- Les entreprises riveraines de ces usines vont fuir.
- Les projets de valorisation urbaine proches de ces usines vont être abandonnés.

- Un scandale sécuritaire :

➤ Ces usines sont des usines à gaz au sens propre du terme. Des risques d'incident industriel, incendies ou explosions, existent, et ont été constatés sur de nombreuses usines en Europe. La vie de milliers de riverains est menacée si ces usines sont construites proches des habitations et centres d'accueil du public.

- Un scandale financier:

- > Sur les usines existantes, le dépassement de budget est compris entre 50% et 120%.
- Afin de palier les nuisances, des dizaines de millions d'euros sont dépensés systématiquement.
- Il faut payer pour l'exploitation, mais aussi pour enfouir le digestat en décharge, et pour dédommager l'exploitant du manque à gagner en raison de l'impossibilité de vendre le digestat.

Il est urgent de mettre un terme à la construction de ces usines, et de trouver, avec les élus européens, nationaux, locaux, les associations de défense de l'environnement et de défense des riverains, les industriels, et les riverains, de véritables solutions à la gestion des déchets.

Des solutions existent, à nous tous de les mettre en œuvre!